

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

CONSEIL EXECUTIF

Treizième session ordinaire

27-28 juin 2008

Sharm El-Sheikh (EGYPTE)

EX.CL/438 (XIII) INTRO

**NOTE INTRODUCTIVE DU PRESIDENT
AU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION**

Table des Matières

	Pages
Introduction	2
Partie I: Paix et Sécurité	3
a. Architecture Continentale de Paix et de Sécurité	3
b. Prévention Structurale des Conflits	4
c. Évolution des Situations sur le Terrain	5
d. Financement des opérations de maintien de la Paix	13
Partie II: Les défis du Développement	16
a. Questions économiques générales	17
b. Le développement des Infrastructures de base	20
c. Accélération des investissements agricoles en réponse aux prix alimentaires élevés et à l'insécurité alimentaire	23
d. La flambée des Prix du Pétrole	28
e. Science et Technologie	29
f. Education et Jeunesse	30
g. Commerce, Partenariats et Négociations Internationales	31
h. Développement social	34
Partie III: Valeurs partagées	39
a. Démocratie et élections	39
b. Etat de droit et Droits de l'Homme	41
c. La Charte africaine de la Démocratie des élections et de la Gouvernance	42
d. Egalité entre les sexes	42
e. Intégration et lutte contre la xénophobie et passeport africain	43
Partie IV : Renforcement des Institutions	44
a. Intégration du NEPAD dans les structures de l'Union	44
b. La création des Institutions financières prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif	45
c. Renforcement de la Commission	47
d. Principes de base et Approche	47
e. Coopération avec les Communautés économiques régionales (CER)	50
Partie V : Conclusion	51

INTRODUCTION

1. Aujourd'hui, nous vivons dans un monde multipolaire caractérisé par la constitution de vastes ensemble sous-régionaux (UNION EUROPEENNE, MERCOSUR, ALENA, ASEAN....) et marqué par l'avènement, sur la scène internationale, de nombreux pays émergents. Dans ce nouveau contexte international, l'Afrique a les moyens de maîtriser les mécanismes et les ressources de sa croissance et de son développement et de prendre en main les rênes de son destin. A cet effet, notre continent doit, dans un élan de solidarité et d'unité, consolider les progrès enregistrés dans les domaines de la paix, de la sécurité et des valeurs partagées, la gestion rationnelle et optimale de toutes les ressources dont il regorge. Il doit en outre se doter d'un pouvoir de négociation dans les instances internationales afin qu'il soit un partenaire crédible et écouté dans la gestion des affaires du monde, et qu'il puisse être en mesure de procurer espoir et bien être à ses populations.

2. Il y a à peine deux mois que la nouvelle équipe que vous avez mise en place en février dernier et que j'ai l'honneur de diriger, a pris les commandes de la Commission. Cette période n'est sans doute pas suffisante pour soumettre un rapport d'activités exhaustif et bien articulé autour de nos ambitions. Cependant, dans les lignes qui suivent, je souhaite indiquer les grandes orientations que nous entendons désormais imprimer à la marche de la Commission au service de nos Etats membres, en gardant les acquis dans un esprit de continuité institutionnelle et en engageant de nouvelles initiatives réalistes et pragmatiques pour faire avancer le dossier de notre continent sur la voie du développement intégral en vue de le faire sortir de sa marginalisation. La présente note introductive a donc pour objectif de partager avec les Etats membres quelques analyses et réflexions sur les problématiques d'actualité que connaît notre continent. Elle constitue aussi une introduction au Rapport d'activités de la Commission couvrant la période de janvier à juin 2008 et qui porte la référence EX.CL/438 (XIII).

3. Dans ce contexte général, les questions de Paix et de Sécurité continuent à occuper une place prépondérante, mais un accent est mis aussi sur les améliorations substantielles que la Commission doit apporter en matière de renforcement de ses capacités humaines et institutionnelles. Cette note met également en relief les pistes identifiées pour des solutions nouvelles visant à positionner notre continent sur le chemin d'une croissance économique forte et d'un développement durable, notamment en opérationnalisant ses activités de terrain, naturellement les questions concernant la consolidation de la démocratie, la promotion de l'Etat de Droit ainsi que les Droits de l'homme dans un environnement de Paix et de Sécurité figureront en bonne place.

Cette note introductive est donc articulée autour des quatre grands axes suivants :

- i. questions de paix et de sécurité;
- ii. problématiques du développement;
- iii. valeurs partagées; et
- iv. renforcement des institutions de l'Union.

II. CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

4. Au cours des six mois écoulés, la recherche de la paix et de la sécurité a continué à constituer un axe prioritaire dans l'action de la Commission. Celle-ci a porté sur le parachèvement de l'architecture continentale de paix et de sécurité, ainsi que sur la prévention et la gestion des conflits, y compris la consolidation de la paix là où elle a été restaurée. Dans le même temps, la Commission s'est employée à renforcer les partenariats qu'elle a bâtis avec un certain nombre d'institutions et de pays, en appui aux efforts de paix déployés sur le continent.

a) Architecture Continentale de Paix et de Sécurité

5. Point n'est besoin de souligner l'importance que revêt le parachèvement de la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, tant il est vrai que sans une architecture pleinement fonctionnelle, l'UA éprouvera de grandes difficultés à mener à bien l'ambitieux agenda qu'elle s'est fixée dans le domaine de la paix et de la sécurité. De fait, depuis la dernière session du Conseil exécutif et de la Conférence de l'Union, la Commission a poursuivi ses efforts soutenus en vue de la mise en place des différents éléments de l'architecture continentale de paix et de sécurité et de leur fonctionnement effectif.

6. Conformément au Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, l'architecture continentale de paix et de sécurité repose sur les structures suivantes : le CPS, le Système continental d'alerte rapide, le Groupe des sages et la Force africaine en attente (FAA). En outre, le Protocole prévoit une coopération renforcée entre l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Au cours de la période considérée, des progrès substantiels ont été enregistrés dans la mise en place opérationnelle de ces structures.

7. Groupe des sages : Installé formellement le 18 décembre 2007, le Groupe des sages a tenu sa première réunion à Addis Abéba, le 20 février 2008, réunion au cours de laquelle il a élu son Président pour l'année en cours, en la personne l'ancien chef de l'Etat algérien, Ahmed Ben Bella, et adopté son programme de travail. Le Groupe a identifié quelques situations de conflit prioritaires sur lesquelles il axera ses efforts. De même, il a décidé d'initier, chaque année, une réflexion sur une question relative à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en Afrique. Pour l'année 2008, le Groupe consacrera cette réflexion aux différends et conflits liés aux processus électoraux.

8. Système continental d'alerte rapide : Des progrès notables ont également été réalisés dans le processus visant à rendre pleinement opérationnel le Système continental d'alerte rapide, entre autres l'amélioration des outils de collecte d'informations, l'analyse des données recueillies et l'interaction avec les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et ceux d'autres organisations internationales compétentes. Tous les quatre mois, des rencontres

techniques seront organisées pour harmoniser les outils de collecte d'informations et discuter d'autres questions d'intérêt commun. L'accent est également mis sur la coopération avec les Nations unies, leurs agences et d'autres organisations internationales compétentes dans le cadre de ce processus.

9. Force africaine en attente: La 5^{ème} réunion des chefs d'Etat-major et responsables de la sécurité tenue en mars 2008 et la 2^{ème} réunion des Ministres africains de la Défense et de la Sécurité qui a suivi ont marqué une étape importante dans le processus de mise en place de la FAA, qui doit être parachevée en 2010 au plus tard. A ce sujet, les Ministres ont adopté les documents d'orientation de la FAA relatifs à la doctrine, aux procédures opérationnelles permanentes (SOPs), à la formation et à l'entraînement, ainsi qu'aux systèmes de commandement, de contrôle, de communication et d'information (C³IS). Ils ont également accepté en principe les documents relatifs à la capacité de déploiement rapide et l'étude sur les dépôts logistiques. Les résultats de ces réunions font l'objet d'un Rapport séparé soumis au Conseil Exécutif indiquant aussi état des progrès dans la mise en place et Brigades régionales.

10. Protocole d'accord de coopération entre l'UA et les Mécanismes régionaux: Ce Protocole d'accord de coopération a été signé en janvier 2008. En application de ce Protocole d'accord, la plupart des Mécanismes régionaux ont affecté des fonctionnaires de liaison auprès de la Commission. D'autres mesures sont envisagées pour renforcer cette coopération, à travers la tenue de réunions périodiques aux niveaux technique et politique et un échange régulier d'informations.

b) Prévention Structurale des Conflits

11. Programme frontière de l'UA (PFUA): Le Conseil a entériné la Déclaration sur le PFUA et les modalités de sa mise en œuvre, telle qu'adoptée par la Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières en juin 2007. Cette Déclaration participe d'un effort de prévention structurelle des conflits, d'autant que, depuis l'accession des pays africains à l'indépendance, les frontières ont été une source récurrente de malentendus et de disputes.

12. Au titre des mesures initiales à prendre en vue du lancement du PFUA, il a été demandé à la Commission d'initier une opération continentale de diagnostic des frontières en vue de faciliter la délimitation et la démarcation des frontières africaines qui ne l'ont pas encore été. C'est dans ce cadre que la Commission a envoyé à tous les Etats membres un questionnaire destiné à déterminer le statut de leurs frontières. J'exhorte tous les Etats membres qu'ils ne l'ont pas encore fait à répondre à ce questionnaire dans les meilleurs délais possibles. Par ailleurs, il me plaît de relever que certains de nos partenaires, notamment l'Allemagne, à travers la GTZ, et l'Italie, ont exprimé leur disposition à appuyer financièrement et techniquement la mise en œuvre du PFUA. Au regard de cet appui, la Commission a identifié nombre d'activités à entreprendre dans les mois à venir.

13. Armes légères et de petit calibre (ALPC) : Notre continent est l'un des plus affectés par la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC). Cette situation est l'un des facteurs qui contribuent à la prévalence des conflits et de l'insécurité en Afrique. C'est dans ce contexte que bon nombre d'initiatives avaient été prises pour élaborer des positions africaines communes sur le meilleur moyen de traiter la question de la prolifération illicite des ALPC. Toutefois, ces positions africaines communes n'ont pas été traduites en des plans d'actions concrets. Pour marquer la première étape de l'élaboration d'une stratégie africaine commune sur la prolifération des ALPC, la Commission a convoqué les 8 et 9 juin 2008 à Mombassa (Kenya), une réunion des organisations régionales chargées des ALPC pour échanger les expériences et les informations en vue de renforcer les synergies et de promouvoir une plus grande harmonie entre les régions. Je compte prendre des mesures concrètes pour le suivi des recommandations de la réunion, y compris identifier les mesures concrètes pouvant permettre à l'UA d'accorder l'importance requise à la question des ALPC dans le cadre de sa campagne de prévention des conflits et de ses efforts pour l'instauration de la paix.

c) Évolution des Situations sur le Terrain

14. La situation sécuritaire sur le continent a connu une évolution contrastée. Alors que des avancées significatives ont été enregistrées dans la recherche de solutions à certains des conflits qui déchirent le continent, d'autres situations restent marquées par une impasse persistante. De même, de nouvelles tensions ont vu le jour. Tout au long des six mois écoulés, la Commission s'est employée à soutenir les différents processus de paix et entreprises de consolidation de la paix en cours sur le continent. Dans le même temps, elle s'est efforcée de réagir avec la célérité requise aux différentes crises qui ont surgi et d'imprimer une plus grande dynamique aux efforts de prévention des conflits.

15. Comores : Après plus de dix ans d'efforts soutenus, l'autorité du Gouvernement de l'Union des Comores a été, enfin, rétablie à Anjouan, et ce consécutivement à l'opération « Démocratie aux Comores », lancée le 25 mars 2008. Je voudrais saisir cette occasion pour, tout à la fois, louer la détermination du Président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi et exprimer ma très sincère gratitude à la Tanzanie, au Soudan et à la Libye, ainsi qu'au Sénégal, pour avoir apporté l'assistance requise au Gouvernement de l'Union des Comores, conformément à la décision de la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union. Je voudrais également réitérer les remerciements de l'UA aux pays de la région qui, sous la direction de l'Afrique du Sud, n'ont ménagé aucun effort pour venir en aide aux Comores et y appuyer les efforts de réconciliation.

16. Au moment de la finalisation du présent rapport, le Gouvernement comorien, avec l'appui de l'UA et d'autres membres de la communauté internationale, préparait la tenue, le 29 juin 2008, du 2^{ème} tour du scrutin devant permettre d'élire le nouveau Président de l'île autonome d'Anjouan. A l'issue du 1^{er} tour qui a eu lieu le 15 juin 2008, aucun des candidats en lice n'avait recueilli le nombre requis de suffrages pour être élu. Une fois le processus électoral mené à bien, il s'agira pour les Comores de s'atteler à

un nombre de tâches prioritaire : d'une part, la réforme de l'architecture constitutionnelle de l'archipel, qui doit être rationalisée, et l'amélioration de la gouvernance; d'autre part, le relèvement socio-économique de l'archipel et la lutte contre la pauvreté, dont la prévalence, notamment à Anjouan, a fourni un terreau favorable au développement du séparatisme. L'UA, qui est présente aux Comores depuis le début de la crise à Anjouan, continuera à accompagner et à appuyer les efforts du Gouvernement comorien.

17. Kenya: Je suis heureux de noter que la crise post-électorale au Kenya s'est soldée par la signature le 28 février 2008 de l'Accord national et de l'acte de réconciliation, de l'Accord sur les principes de partenariat du Gouvernement de coalition entre le Président Mwai Kibaki et l'honorable Raila Odinga. J'aimerais féliciter les parties kenyanes pour leur esprit de compromis et la compréhension mutuelle dont elles ont fait montre. J'aimerais également exprimer mes sincères félicitations au Panel des éminentes personnalités africaines dirigé par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan ainsi qu'à l'ancien Président Tanzanien, S.E.M Benjamin Mkapa, à Mme Graça Machel, au Président Jakaya Kikwete, Président en exercice de l'UA pour le rôle majeur qu'ils ont joué en vue de la conclusion de ces accords.

18. Bon nombre de mesures ont été prises pour mettre en oeuvre ces engagements. Le Parlement Kenyan a promulgué l'acte sur la réforme constitutionnelle ainsi que l'accord national et l'acte sur la réconciliation par vote unanime. Un cabinet élargi a été mis en place le 12 avril 2008. La Commission indépendante de révision des élections (IREC) a été créée pour le suivi des élections en vue de déterminer les raisons de la crise et les mesures à prendre pour empêcher à l'avenir une nouvelle crise. La Commission d'enquête sur la violence post-électorale a également été créée. Au moment de la finalisation du présent rapport, le débat sur le projet de lois portant création de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation devait débiter juste après la reprise des sessions du Parlement le 11 juin 2008. J'exhorte des parties à adopter une approche stable pour traiter les questions en instance, y compris celles relatives à une nouvelle constitution, à l'emploi des jeunes, consolidant ainsi l'unité nationale et le progrès.

19. Somalie: En dépit de la précarité de la situation sécuritaire et humanitaire, des progrès significatifs ont été enregistrés dans le processus de réconciliation. Les efforts initiés par le Gouvernement fédéral de transition (TFG) et les initiatives prises par plusieurs membres de la communauté internationale en appui à ces efforts, y compris les Nations unies, l'UA et d'autres partenaires, ont permis d'engager un dialogue entre le TFG et l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS). Celui-ci a abouti à la conclusion, le 9 juin dernier, à Djibouti, d'un Accord qui devrait être formellement signé en Arabie Saoudite dans les semaines à venir. Cet Accord prévoit la fin de toutes les hostilités armées dans un délai de 30 jours après sa signature et le déploiement d'une force de stabilisation internationale. Sa mise en oeuvre devrait permettre au Gouvernement éthiopien, ainsi qu'il en a exprimé l'intention à plusieurs reprises, de procéder au retrait de ses forces.

20. Incontestablement, cet Accord marque une étape significative dans les efforts visant à promouvoir un processus politique ouvert à tous et à restaurer une paix et une stabilité durables. Je voudrais saluer le sens des responsabilités et l'esprit de compromis dont ont fait preuve les deux parties et exhorter tous les autres acteurs somaliens concernés à se joindre à ce processus. J'ai le ferme espoir qu'avec cet Accord, la communauté internationale apportera un soutien accru aux efforts visant à mettre un terme définitif à la violence qui sévit en Somalie depuis près de deux décennies maintenant. Pour sa part, l'UA ne ménagera aucun effort pour contribuer à la mise en œuvre réussie de cet Accord, dont les principes et objectifs sont conformes à l'action qu'elle n'a eu de cesse de mener tant sur le plan politique qu'en ce qui concerne la stabilisation de la Somalie, à travers le déploiement de l'AMISOM. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude à l'Ouganda et au Burundi pour avoir fourni des troupes à l'AMISOM et remercier nos partenaires pour leur appui financier et logistique.

21. Le processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie : Malheureusement, aucune avancée n'a été enregistrée dans la démarcation de la frontière entre l'Ethiopie et l'Erythrée et la normalisation des relations entre les deux pays. L'Erythrée considère comme définitive et contraignante la démarcation « virtuelle » décidée par la Commission du tracé de la frontière, dans le prolongement de sa déclaration du 27 novembre 2006 ; pour sa part, l'Ethiopie rejette ce procédé comme étant dénué de tout fondement juridique, et demande la restauration de l'intégrité de la zone temporaire de sécurité, notamment par le retrait des forces érythréennes qui s'y sont déployées et celui de leur équipement, pour permettre l'application de la décision de délimitation d'avril 2002. Depuis, la situation s'est aggravée : en effet, en raison des restrictions placées sur ses opérations par l'Erythrée, en particulier l'interruption des livraisons de carburant depuis le 1^{er} décembre 2007, la Mission des Nations unies en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE) a été obligée de suspendre ses activités du côté érythréen. A l'expiration du mandat de la MINUEE, le 31 juillet prochain, le Conseil de sécurité devra se prononcer sur l'avenir de cette Mission, et ce sur la base des différentes options soumises par le Secrétaire général des Nations unies dans son rapport daté du 7 avril 2008, qui vont du rétablissement de la Mission dans sa structure et fonction originales, au cas où l'Erythrée reconsidérerait sa position actuelle, à sa dissolution pure et simple, en passant par le déploiement, le long de la frontière entre les deux pays d'une petite mission d'observation et l'ouverture de bureaux de liaison dans les deux capitales.

22. Dans ce contexte, je ne peux que souligner la nécessité d'engager des efforts politiques plus soutenus en vue d'aider les deux pays à surmonter les difficultés actuelles dans le processus de démarcation et à normaliser leurs relations. L'UA, qui a joué un rôle crucial dans le processus qui a abouti à la signature des Accords d'Alger de juin et décembre 2000, reste disposée, en collaboration avec ses partenaires, à assister les parties à cette fin.

23. Relations entre Djibouti et l'Erythrée : La période sous examen a été marquée par l'apparition d'un nouveau foyer de tension dans la Corne de l'Afrique. A la fin du mois d'avril 2008, les autorités djiboutiennes ont formellement saisi plusieurs membres de la

communauté internationale, y compris l'UA, de la situation prévalant à la frontière avec l'Érythrée, en particulier l'occupation d'une partie de leur territoire par l'armée érythréenne, et les risques de conflit qu'elle comporte. Réagissant à ces développements, le CPS a, au début du mois de mai, exhorté les deux pays à faire preuve de la plus grande retenue et à régler tout différend qui pourrait les opposer à travers le dialogue et sur la base des principes énoncés dans l'Acte constitutif et des autres instruments pertinents de l'UA, y compris le respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance et la promotion du bon voisinage. Le CPS a encouragé la Commission à rester en contact étroit avec les deux pays et à suivre l'évolution de la situation afin de prendre toute action qui serait jugée appropriée, y compris l'envoi d'une mission pour évaluer la situation sur le terrain et entreprendre des consultations avec les autorités compétentes des deux pays. Dans le prolongement de ce communiqué, une mission de la Commission a séjourné à Djibouti du 5 au 9 juin 2008.

24. A la suite d'une nouvelle saisine par Djibouti, faisant état d'une tension accrue sur le terrain, le CPS s'est réuni le 11 juin 2008, pour examiner la situation. Cette réunion a eu lieu dans un contexte marqué par de graves incidents qui se sont produits la veille le long de la frontière entre les deux pays. Après s'être félicité de la visite à Djibouti d'une mission de la Commission, exprimant son appréciation aux autorités djiboutiennes pour leur coopération, le CPS a noté avec regret que les autorités érythréennes n'avaient pas encore accepté de recevoir cette mission. Le CPS s'est déclaré profondément préoccupé par l'évolution de la situation ; a fermement condamné l'usage de la force et souligné l'impératif du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats membres ; et a demandé le retour immédiat à la situation qui prévalait avant la tension actuelle, y compris le retrait immédiat de la frontière de toutes les forces qui y ont été positionnées depuis le 4 février 2008. Le CPS a, à nouveau, exhorté les deux pays à faire preuve de la plus grande retenue, à recourir au dialogue pour le règlement de tout différend bilatéral, et à apporter leur pleine coopération aux efforts déployés à cette fin.

25. Je suis d'autant plus préoccupé par cette situation qu'elle intervient dans une région déjà aux prises avec de nombreux conflits. D'où l'urgence d'une action déterminée pour résorber la tension actuelle et trouver un règlement durable. A cet égard, je me réjouis de la décision du CPS de se réunir au niveau approprié pour examiner la situation et de l'appui apporté aux efforts de l'UA par le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle du 12 juin 2008.

26. République démocratique du Congo (RDC) : La signature à Goma, le 23 janvier 2008, d'Actes d'engagement par les parties congolaises au processus de paix dans les Kivus, a marqué une nouvelle étape dans le processus de consolidation de la paix dans ce pays. J'exhorte les parties à travailler à la mise en œuvre scrupuleuse de ces Accords. Sur le plan régional, il me plait de relever la poursuite des efforts visant à assurer le suivi du Communiqué conjoint de Nairobi, notamment la tenue à New York, le 2 avril 2008, d'une réunion du Groupe conjoint mis en place par le Sommet de la Tripartite+, qui a eu lieu à Addis-Abeba le 5 décembre 2007.

27. L'UA se propose de renforcer son appui aux efforts en cours en RDC, notamment en identifiant les domaines dans lesquels elle peut jouer un rôle utile s'agissant de la reconstruction et du développement post-conflit. Il est prévu d'envoyer une mission d'évaluation dans le pays à cet effet. Dans le même temps, la Commission s'attellera à assurer le suivi de la décision adoptée par le CPS lors de sa réunion tenue le 11 avril 2008 et consacrée à l'examen du rapport de la mission d'information de l'UA sur les migrations des pasteurs nomades Mbororo, dépêchée en RDC, en RCA, au Soudan et au Cameroun. En particulier, la Commission se propose d'organiser, dans les meilleurs délais, une réunion des pays concernés, avec la participation des différentes parties prenantes, en vue de promouvoir une approche concertée et régionale.

28. Burundi : Le premier semestre de l'année 2008 a été marqué par la relance du processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006. Grâce aux efforts des pays de la région et du Facilitateur, appuyés par les représentants de la communauté internationale, y compris l'UA, le Gouvernement et le Palipehutu-FNL ont signé, le 26 mai 2008, une Déclaration conjointe de cessation des hostilités. Depuis la signature de cette Déclaration, l'UA et les autres membres de la communauté internationale s'emploient à mobiliser l'appui nécessaire pour consolider la cessation des hostilités, notamment à travers une assistance humanitaire aux combattants. Les travaux du Comité chargé du suivi de cette assistance sont coordonnés par la Mission de l'UA au Burundi (MIAB). La Force spéciale et les observateurs militaires de l'UA au Burundi jouent un rôle vital dans l'acheminement de cette aide aux ex-combattants.

29. Incontestablement, la signature de la Déclaration conjointe constitue une étape cruciale dans le processus de consolidation de la paix au Burundi, dans la mesure où elle ouvre la voie à la mise en œuvre des Accords de 2006. Elle facilitera le processus de retour des réfugiés burundais, déjà bien enclenché, et permettra aux Burundais de s'investir plus résolument dans le relèvement socio-économique de leur pays.

30. Soudan : De par son étendue, sa diversité et le nombre de pays avec lesquels il partage une frontière commune, le Soudan occupe une place particulière dans les efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité sur le continent. Aussi est-il impératif de tout faire pour que les différents processus de paix en cours dans ce pays soient menés à bien. A cet égard, je ne peux que me réjouir de la détermination renouvelée des parties à l'Accord de paix global (CPA), à savoir le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SLMA), à travailler à sa mise en œuvre scrupuleuse, ainsi qu'en témoigne l'accord auquel elles sont parvenues, le 8 juin 2008, sur une « Feuille de route sur le retour des personnes déplacées et la mise en œuvre du Protocole d'Abyei », qui met un terme à l'impasse qui caractérisait cette question. J'ai saisi l'occasion de la visite que j'ai effectuée au Soudan à la mi-mai pour encourager les parties à redoubler d'efforts pour régler les questions pendantes dans la mise en œuvre du CPA, qu'elles aient trait au redéploiement final des forces, à la formation d'unités mixtes intégrées, au désarmement à la démobilisation et à la réintégration, ou à la démarcation de la frontière entre le Nord et le Sud. Je les ai

assurées de l'appui de l'UA, qui a renforcé son accompagnement du processus en cours par la nomination d'un Envoyé spécial, en la personne de l'ancien Ministre des Affaires étrangères du Nigeria, Oluyemi Adeniji, et l'ouverture d'un bureau de Liaison à Khartoum, avec un bureau à Juba. Je voudrais également relever l'action du Comité ministériel de l'UA sur la reconstruction post-conflit du Soudan, que préside la Ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, qui s'est rendu à Khartoum et à Juba, au début du mois d'avril 2008.

31. A l'inverse, le processus de paix au Darfour reste toujours dans l'impasse. Malgré les efforts soutenus des Envoyés spéciaux de l'UA et des Nations unies, le processus politique n'a pu être relancé, en raison essentiellement du manque de confiance entre les parties, ainsi que des divisions au sein des mouvements rebelles et de leurs tergiversations. Cette situation est rendue encore plus compliquée par l'état précaire de la sécurité qui prévaut sur le terrain et qui a connu une escalade avec l'attaque perpétrée le 10 mai 2008 par le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (JEM) d'Ibrahim Khalil contre la capitale soudanaise. S'y ajoutent la tension à la frontière soudano-tchadienne et l'accroissement des actes de banditisme et autres attaques visant les agences humanitaires. Au vu de cette situation, la médiation conjointe Union africaine/Nations unies avait envisagé de convoquer une consultation avec les parties sur les questions liées à la sécurité, afin de faciliter la reprise du dialogue politique et la tenue de négociations de fond, mais cette réunion a dû être reportée après que les mouvements rebelles ont annoncé leur intention de la boycotter.

32. Présentement, l'UA et les Nations unies intensifient leurs efforts en vue de la nomination rapide d'un médiateur en chef qui résidera à plein temps au Soudan. Dans le même temps, les efforts se poursuivent pour l'accélération du déploiement de la MINUAD. L'objectif poursuivi est d'arriver à 80% des effectifs autorisés de la Mission à la fin de l'année 2008, étant entendu que les conditions requises à cet effet seront remplies. D'évidence, il est urgent d'accélérer le déploiement de la Mission afin de créer, dans toute la mesure du possible, des conditions sécuritaires favorables à la reprise du processus politique. D'ores et déjà, il est encourageant de noter qu'avec ses effectifs actuels, la MINUAD a sensiblement augmenté ses investigations et patrouilles. L'UA entend jouer pleinement le rôle qui lui revient dans la conduite de l'Opération hybride.

33. Relations entre le Soudan et le Tchad : La situation au Darfour a une dimension régionale. De fait, la persistance de la crise dans cette région a gravement affecté les relations entre le Soudan et le Tchad, les deux pays s'accusant mutuellement de menées subversives. Le Conseil se souviendra que sa dernière session s'était déroulée dans un contexte marqué par une forte tension dans les relations entre les deux pays à la suite de l'attaque perpétrée contre le Tchad, en particulier la capitale N'Djamena, en fin janvier – début février 2008, par une coalition de mouvements rebelles. Réagissant à cette situation, la Conférence de l'Union avait mandaté le Président Denis Sassou-Nguesso de la République du Congo et le Guide de la Révolution libyenne, Muammar Al-Gaddafi, de prendre des initiatives visant à trouver une solution durable à la crise. Par la suite, nombre d'initiatives furent prises, qui aboutirent à la signature par les deux

pays, le 13 mars 2008, sous les auspices du Président Abdoulaye Wade du Sénégal, de l'Accord de Dakar, aux termes duquel ils « *s'engagent solennellement à interdire toutes activités de groupes armés et à empêcher l'utilisation de leurs territoires respectifs pour la déstabilisation de l'un ou l'autre Etat* ». Depuis, le Groupe de contact mis en place par l'Accord, qui est co-présidé par la Libye et la République du Congo, s'est réuni à plusieurs reprises : à Libreville, le 10 avril 2008 ; à Tripoli, les 12 et 13 mai 2008 ; et à Brazzaville, le 9 juin 2008.

34. Malgré ces efforts, la situation reste tendue et les relations entre les deux pays demeurent empreintes de méfiance. Ainsi, la réunion du Groupe de contact qui a eu lieu à Tripoli fut perturbé par l'attaque d'Omdurman du 10 mai 2008 : en effet, accusant le Tchad d'implication dans cette attaque, le Soudan rompait ses relations diplomatiques avec ce pays et refusait de participer à la réunion. Au moment de la finalisation du présent rapport, et à la suite de l'attaque lancée depuis le 11 juin 2008, par des mouvements rebelles tchadiens à l'Est du Tchad, ce pays accusait de nouveau le Soudan de violer les engagements pris. Pour ma part, après l'attaque du 10 mai 2008, contre la capitale soudanaise, je me suis rendu auprès des dirigeants des deux pays, pour appeler au calme et à la retenue. Je voudrais réitérer cet appel et exhorter les deux pays à persévérer dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Dakar et des accords antérieurs. J'encourage, enfin, les dirigeants africains impliqués dans ce processus à prendre les initiatives nécessaires pour la normalisation des relations entre les deux pays.

35. La situation en RCA a connu une évolution encourageante depuis février 2008. Au niveau politique, le processus du dialogue politique s'est poursuivi. Le Comité préparatoire du dialogue politique inclusif (CPDPI) a clos ses travaux le 31 mars 2008, et a remis son rapport final au Président François Bozizé le 25 avril 2008. Il a fait plusieurs suggestions sur les différents aspects de sa mission, y compris l'inclusion de l'UA comme facilitateur international à l'instar de l'ONU et de l'OIF. Les autorités centrafricaines s'emploient présentement à prendre les mesures nécessaires afin d'organiser le dialogue proprement dit. Il est encourageant de noter qu'un des groupes armés les plus actifs dans le nord du pays a finalement rejoint le CPDPI et conclu un accord de cessez-le-feu et de paix avec le Gouvernement. Dans le même temps, la RCA reste confrontée à de sérieux problèmes sécuritaires, occasionnant des déplacements forcés de populations. Dans ce contexte, je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux pays de la région pour l'action qui est la leur, notamment à travers les efforts de la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC), en appui aux forces de défense centrafricaines. L'UA poursuivra son appui à la FOMUC, y compris le processus de transfert de l'autorité de tutelle de la Force de la CEMAC à la CEEAC, qui est très avancé et devrait être bientôt achevé. Le parachèvement du déploiement de la Mission des Nations unies en RCA et au Tchad (MINURCAT) devrait également contribuer à l'amélioration de la situation sécuritaire.

36. Une des difficultés majeures à laquelle fait face la RCA est d'ordre économique et financier. D'où l'importance que revêt la poursuite de l'appui des partenaires internationaux et des efforts du Gouvernement visant à améliorer la gestion des

finances publiques, la gouvernance et la transparence. Pour sa part, et dans le prolongement de la Conférence de solidarité avec la RCA qu'elle a organisée en octobre dernier, en collaboration avec la BAD et la CEA, la Commission continuera ses efforts de mobilisation des Etats membres et de la communauté internationale en faveur de la RCA.

37. Au Libéria, la situation politique globale et sécuritaire est demeurée stable. En mai 2008, sur un effectif de 2000 membres des forces armées, 1624 membres ont été formés en plus des 3500 membres de la police nationale du Liberia (PNL). Le Liberia est actuellement dans la phase de retrait de la mission des Nations Unies au Liberia (MINUL) avant son retrait définitif du pays. Sur le Plan économique, le pays a atteint le point de décision de l'Initiative pays pauvres très endettés (PPTTE) en avril 2008 ce qui lui permet de bénéficier d'allègements du fardeau de la dette auquel le pays était confronté depuis plusieurs années. Le Libéria a également initié son nouveau programme de stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) prévue du 1^{er} avril 2008 au 30 juin 2011.

38. Côte d'Ivoire : Les effets positifs engendrés par l'Accord politique de Ouagadougou et ses Accords complémentaires ont permis de maintenir un climat politique serein en Côte d'Ivoire. Ce nouveau climat a été renforcé par la bonne collaboration entre le Président Laurent Gbagbo et le Premier Ministre Guillaume Soro, l'implication dans le processus de tous les acteurs politiques et de la société civile, ainsi que par l'approche consensuelle adoptée dans la prise de décisions du Gouvernement. Dans ce contexte, et dans la perspective des élections devant conclure le processus de paix, les principaux partis politiques ont intensifié leurs activités à travers le pays. La situation sécuritaire est restée globalement stable au cours de la période sous examen. Quant à la situation humanitaire, elle est caractérisée par un mouvement de retour volontaire des déplacés dans leurs localités d'origine, même si nombre de difficultés restent à surmonter. Au plan économique, l'on assiste à la reprise progressive par la communauté financière internationale de sa coopération avec la Côte d'Ivoire.

39. La mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires a connu des avancées significatives, même si le calendrier initialement prévu n'a pu être respecté. L'opération des audiences foraines en vue de l'établissement des jugements supplétifs d'actes de naissance s'est bien déroulée sur l'ensemble du territoire national. A l'issue du Conseil des Ministres extraordinaire du 14 avril 2008, le Président Laurent Gbagbo a signé une série de textes législatifs et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des Accords, dont le décret portant convocation du collège électoral en vue de l'élection du Président de la République au 30 novembre 2008. Un code de bonne conduite des partis politiques, des groupements et des forces politiques, ainsi que des candidats aux élections en Côte d'Ivoire, a été signé le 24 avril 2008. Par ailleurs, et en dépit des difficultés rencontrées, des avancées réelles ont été enregistrées en ce qui concerne la restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'Administration. S'agissant des aspects militaires, il convient de souligner que le regroupement des ex-combattants a pu se dérouler dans les délais impartis pour les Forces gouvernementales, alors que des difficultés d'ordre logistique

et financier ont retardé le regroupement des éléments des Forces nouvelles, qui n'a pu commencer de manière significative qu'en mai 2008. De même, le désarmement et le démantèlement des milices, ainsi que la mise en place du Service civique national, accusent du retard.

40. En conclusion, je voudrais me féliciter des progrès considérables enregistrés dans le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire. J'encourage les parties ivoiriennes à persévérer dans leurs efforts. Je réitère mon appréciation au Facilitateur, et l'assure, une fois de plus, de l'appui de l'UA. Enfin, je lance un appel aux partenaires internationaux afin qu'ils continuent d'accompagner les efforts du Gouvernement ivoirien.

41. Sahara Occidental: Au cours de la période sous examen, la Commission a continué à suivre de près les derniers développements au Sahara Occidental. Le Conseil se souviendra qu'en avril et octobre 2007, le Conseil de sécurité des Nations Unies avait adopté des résolutions 1754 et 1783 (2007) qui ont pris note des propositions faites par les deux parties sur la voie à suivre et avait lancé un appel pour des négociations sans conditions préalables et en toute bonne foi en vue d'aboutir à une solution politique juste et acceptable pour les deux parties qui permettra aux peuples du Sahara Occidental de réaliser l'autodétermination c'est sur la base de ces résolutions que le Secrétaire général des Nations Unies a organisé 4 tables rondes de négociations entre les deux parties en juin et août 2007 et plus tard en janvier et mars 2008 à Manhasset (New York). Une cinquième table ronde de négociations a été prévue dont la date n'a toutefois pas encore été arrêtée.

42. Les pourparlers qui couvraient également les mesures éventuelles de renforcement de la confiance entre les deux parties n'ont pas permis de réaliser des progrès en ce qui concerne le statut définitif du Sahara occidental. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité a adopté le 30 avril 2008 la résolution 1813 (2008) par laquelle il lance entre autres un appel aux parties afin qu'elles continuent de faire montre de volonté politique et travaillent dans une atmosphère propice au dialogue en vue d'entrer dans une phase de négociations plus intenses et concrètes. J'espère que les deux parties saisiront l'occasion qu'offre la cinquième table ronde des négociations prévue pour réaliser des progrès en vue de trouver une solution conforme aux lois internationales, en particulier, aux principes prescrits dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans l'acte constitutif de l'UA.

d) Financement des opérations de paix

43. La Commission a poursuivi ses travaux de renforcement de son Partenariat avec les membres pertinents de la Communauté internationale ainsi que la mobilisation d'un appui supplémentaire au programme paix et sécurité de l'UA. A cet égard, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que des mesures sont en cours pour le lancement de la nouvelle Facilité africaine pour la paix (FAP) pour la période 2008-2010 qui correspond à la période de mise en œuvre du 1^{er} Plan d'action conjoint Afrique-UE adopté à Lisbonne en décembre 2007. Un montant de 300 millions d'Euros du 10^{ème} Fonds de

développement européen (FED) a été débloqué pour la FAP. Il convient de rappeler que la FAP avait été créée par l'UE pour une période de trois ans avec une enveloppe financière totale de 250 millions d'Euros allouée au titre du neuvième FED pour financer les opérations d'appui à la paix menées sous la direction de l'UA. La création de la FAP, devenue opérationnelle depuis mai 2004, faisait suite à la requête de la Conférence des chefs d'Etat de Gouvernement de Maputo de juillet 2003. Par la suite, et à la demande de l'UA, la FAP a été financée par le FED et d'autres contributions volontaires de plusieurs Etats membres de l'UA..

44. Des efforts ont été entrepris pour le suivi de la décision Assembly/AU/Dec. 145 (VIII) de janvier 2007 relative au financement des opérations de paix de l'UA par les contributions annoncées des Nations Unies. Par la suite, la déclaration du Président faite par le Président du Conseil de sécurité du 28 mars 2007 a demandé au Secrétaire général d'élaborer un rapport en consultation avec les organisations régionales pertinentes, en particulier l'UA, qui avancerait des propositions spécifiques indiquant comment l'ONU pourrait mieux appuyer les mécanismes de coopération et de la coordination avec les organisations régionales dans le cadre des arrangements du chapitre VIII. Ce rapport a été soumis par le Secrétaire général le 7 avril 2008. S'agissant de la prévision, la pérennité et de la flexibilité du financement des organisations régionales dans le démarrage des opérations de maintien de la paix sous le mandat des Nations Unies, le Secrétaire général a proposé la création, dans un délai de trois mois, d'un Panel Union africaine – Nations Unies composé d'éminentes personnalités, chargé d'examiner les modalités d'appui, y compris le financement, les opérations de maintien de la paix entreprises par les organisations régionales, en particulier en ce qui concerne le financement des jeunes entreprises, des équipements et de la logistique et de faire des recommandations.

45. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1809 (2008) adoptée le 16 avril 2008, a salué la proposition du Secrétaire général visant à mettre en place le Panel. Au cours de leur dernière réunion conjointe tenue à New York le 17 avril 2008, le Conseil de sécurité et le CPS ont exprimé leur satisfaction quant aux efforts en cours en vue de renforcer leurs relations par, entre autres, des mesures visant à identifier les ressources prévisibles, durables et flexibles qui permettront à l'UA d'entreprendre des opérations de maintien de la paix au titre du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Des consultations se poursuivaient lors de la finalisation du présent rapport pour la nomination des membres du Panel et l'adoption des termes de référence.

46. Le Conseil se souviendra qu'aux termes du Plan conjoint Afrique-G8 pour le renforcement des capacités africaines en vue d'entreprendre des opérations d'appui à la paix comme convenu à Evian (France) en juin 2003, l'UA devra accueillir une consultation annuelle sur les questions liées à la paix et à la sécurité avec tous les donateurs et les institutions africaines en charge de la paix et de la sécurité aux niveaux continental et régional. C'est dans ce contexte que la Commission a convoqué la consultation annuelle avec les mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits, les membres du CPS et les représentants du G8 et d'autres

partenaires à Addis-Abeba le 13 juin 2008. La réunion a fourni l'occasion d'une mise au point et d'un examen des progrès réalisés dans le passé pour la mise en oeuvre de l'APSA et du programme global du Département de Paix et Sécurité de l'UA ainsi que d'examiner les voies permettant de relever les futurs défis.

47. Enfin, je suis heureux d'informer le Conseil que le 28 avril 2008, l'Allemagne a confirmé sa disponibilité à appuyer la mise en place de la facilité stratégique de l'UA pour la gestion des conflits à Addis-Abeba. Ce qui impliquera la construction d'un immeuble qui abritera le Centre de gestion des conflits de l'UA. Cet appui fait suite à la requête faite par la Commission en avril 2008, au cours de la consultation annuelle avec le G8+ relative à la nécessité de construire de nouveaux locaux à usage de bureaux, en vue de pouvoir installer les effectifs croissants de fonctionnaires de la Commission en charge des questions de paix et de sécurité et de mettre en place les facilités requises pour permettre à la Commission de mener à bien le mandat de prévention, de gestion et de résolution des conflits qui lui a été attribué. La Commission a eu des discussions préliminaires avec la partie allemande, y compris le GTZ qui sera chargé de la mise en œuvre du projet. Au cours des prochaines semaines, un bon nombre de mesures seront prises pour préparer le terrain en vue du démarrage de ce projet.

48. D'évidence, des progrès ont été enregistrés dans la promotion de la paix et de la sécurité au cours de la période sous examen. Nous ne devons toutefois pas perdre de vue que ces avancées restent fragiles. Leur consolidation requiert l'engagement continu des parties concernées et l'accompagnement résolu de la communauté internationale, y compris l'UA.

49. Dans les mois à venir, la Commission intensifiera les efforts qu'elle déploie pour promouvoir la paix et la stabilité sur le continent, qui constituent le passage obligé de toute entreprise de développement socio-économique et une condition sine qua non à l'aboutissement du processus d'intégration. Il s'agira pour la Commission de s'acquitter aussi efficacement que possible du mandat qui est le sien dans la prévention des conflits, de réagir avec la célérité requise aux différentes situations de crise sur le continent, de renforcer sa présence sur le terrain, notamment à travers l'ouverture de Bureaux de Liaison dans les régions en conflit ou en situation post-conflit, et d'assurer un suivi plus effectif du Cadre d'action sur la reconstruction et le développement post-conflit.

50. Au cours de ces dernières années, l'on a observé une multiplication des crises liées aux processus électoraux sur le continent. C'est dans ce contexte que le Groupe des sages a décidé, dans le cadre de son mandat sur la prévention des conflits, d'initier une réflexion sur cette question aux fins de soumettre des recommandations aux instances dirigeantes de l'UA. La Commission apportera tout son concours à cette réflexion collective, qui est à la fois nécessaire et opportune.

51. Dans le même temps, priorité sera accordée au parachèvement du processus de mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité. Dans ce cadre, j'entends travailler à la mobilisation rapide des ressources humaines requises, ainsi qu'au réexamen des procédures et modes de fonctionnement de la Commission pour les adapter aux exigences de rapidité et de flexibilité liées à la prévention et au règlement des conflits et à l'amélioration des capacités de gestion financière et administrative de la Commission, tant il est vrai que de leur renforcement dépendra notre capacité à mobiliser un appui financier accru de nos partenaires, en particulier en ce qui concerne les opérations de soutien à la paix conduites par l'UA.

52. Il n'est point besoin de souligner le rôle crucial des Etats membres dans la mise en œuvre de l'agenda que nous nous sommes fixé dans le domaine de la paix et de la sécurité. Ils doivent faire preuve d'une volonté renouvelée à mettre un terme définitif au conflit qui déchire le continent, en envoyant un message sans équivoque à tous ceux qui, par leurs actes et attitudes, contribuent à la perpétuation de la violence et de l'instabilité sur le continent, et en apportant le soutien financier, logistique et en troupes requis à chaque fois que leur concours est sollicité.

II. LES DEFIS DU DÉVELOPPEMENT

53. Pour ce qui est des défis contemporains du développement de notre continent, notre tâche demeure immense, en raison notamment de la fragilité et de la précarité de nos économies face aux chocs endogènes et exogènes de tout genre. La flambée des prix des hydrocarbures, conjuguée à la faiblesse des infrastructures de base a contribué en partie à la crise alimentaire que connaissent les pays africains, mettant en évidence l'incapacité de nos économies à résister aux chocs économiques d'origine diverse. Par ailleurs, notre continent éprouve d'énormes difficultés à maîtriser les principaux leviers de financement de son développement. La persistance de la détérioration des termes de l'échange affecte négativement nos recettes d'exportation. Les engagements financiers des pays riches, pris lors des sommets successifs du G8 et d'autres instances comme le Sommet de Monterrey, tardent à se traduire dans les faits, privant ainsi l'Afrique d'une part importante de l'aide au développement.

a) Questions économiques générales

54. L'Afrique est confrontée à de grands défis en matière de développement. Des efforts doivent être consentis à tous les niveaux en vue de parvenir à créer de meilleures conditions de vie pour les peuples. Nous estimons que les questions majeures qui requièrent notre attention dans cette quête sont les suivantes:

Le processus de l'intégration

55. L'importance de l'intégration économique de l'Afrique ne sera jamais assez soulignée. Les efforts consentis par le passé par les dirigeants du continent en vue de réaliser un développement socioéconomique durable n'a généré aucun acquis durable. Tandis que les autres régions du monde continuent d'enregistrer de fortes croissances

économiques et un développement durable, l'Afrique continue d'accuser des retards dans tous les domaines. En définitive, la poursuite du programme d'intégration continentale reste la solution.

56. L'intégration régionale de l'Afrique en cours est cruciale, étant donné qu'elle sert de tremplin pour l'intégration du continent dans l'économie mondiale. C'est le seul moyen par lequel nous pouvons éviter une nouvelle marginalisation du continent. L'intégration représente un atout majeur tout comme la consolidation de la croissance économique, des économies d'échelle plus grandes résultant de l'expansion des marchés régionaux, de plus grandes opportunités d'investissement et d'innovation et la prise de mesures préventives contre les caprices de la mondialisation. En outre, elle offre de plus grandes opportunités de coopération dans des domaines clés tels que le développement des infrastructures et la restauration de la paix dans la région.

57. Plusieurs initiatives au niveau de l'Union africaine ont déjà été entreprises ou sont en cours. Celles-ci doivent être soutenues afin de nous permettre de réaliser nos objectifs d'intégration. Il s'agit de la révision du Traité Abuja; de la mise en oeuvre du Programme d'Intégration Minimum pour les Communautés économiques régionales (CER); la rationalisation des CER; la création des trois institutions financières, à savoir, la Banque Centrale africaine, le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'Investissement; et l'évaluation de l'état d'avancement du processus d'intégration régionale et continentale. Il est entendu que toutes ces initiatives faciliteront l'accélération du processus d'intégration de l'Afrique et générer des acquis considérables pour l'ensemble des habitants du continent.

58. En ce qui concerne la création des trois institutions financières, il a été demandé à la Commission de mettre en place un Comité directeur pour chacune des trois institutions situé dans les pays hôtes respectifs et un secrétariat au sein du Département des Affaires économiques chargé de coordonner les activités des comités directeurs. Je suis heureux d'annoncer que des progrès ont été réalisés à cet égard. La Libye a signé un Protocole d'accord instituant le Comité directeur de la Banque africaine d'investissement et a offert un espace pour le bureau ainsi que des équipements. La Commission a déjà nommé des experts qui ont commencé le travail. La République du Cameroun, hôte du Fonds Monétaire africain, a déjà signé le Protocole d'accord et a offert un espace pour le bureau ainsi que des équipements. Très prochainement, ceux-ci seront officiellement remis à la Commission. Dès que cela sera fait, les experts seront nommés par la Commission pour commencer le travail. Une stratégie pour la création de la Banque Centrale africaine a été conjointement élaborée avec l'Association des Banques Centrales africaines (ABCA). Des discussions avec le Nigeria sont actuellement en cours en ce qui concerne l'accord de siège pour la Banque Centrale africaine. Il est entendu que cet accord sera conclu et signé au cours des mois à venir.

Développement du secteur privé

59. Le secteur privé doit être à l'avant-garde des activités destinées à l'accélération de la croissance et du développement économiques de l'Afrique. Partout dans le monde, le secteur privé est reconnu comme étant *le moteur de la croissance* tandis que le secteur public s'emploie à *graisser le moteur* et garantir un environnement propice au bon fonctionnement du moteur. L'Afrique ne fait pas exception à cette règle et il importe d'accorder une plus grande primauté à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques qui soutendent l'habilitation du secteur privé. Cependant, là où il existe des défaillances au niveau du marché, le secteur public doit être prêt à intervenir pour y remédier.

60. L'Union africaine n'ignore pas l'importance du secteur privé. La décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, adoptée lors du Sommet d'Abuja de 2005, d'institutionnaliser le Forum du Secteur Privé africain, constitue un pas majeur dans la bonne direction. Cela est maintenant devenu un événement annuel qui sert de plate-forme pour le dialogue entre le secteur privé et les décideurs politiques et une opportunité pour les acteurs du secteur privé de créer des réseaux et d'échanger des vues sur les voies et moyens susceptibles de faciliter l'élimination des obstacles à la conduite des affaires en Afrique. Un événement annuel semblable est le Forum des Affaires UE-Afrique qui a été lancé en 2006 dans la perspective de réunir des acteurs du secteur privé africain et européen ainsi que des décideurs des deux parties pour des discussions sur l'établissement de relations commerciales entre les deux continents. Cela a été tour à tour organisé entre l'Afrique et l'Europe. Jusqu'à présent, de tels événements ont été organisés et des sujets tels que le commerce et les APE, les infrastructures, les technologies de l'information et de la communication ainsi que la promotion de l'esprit d'entreprise ont été discutés. La prochaine rencontre est prévue au cours du dernier trimestre de 2008 en Europe.

61. Une nouvelle conjoncture favorable pour l'Afrique est l'avènement des partenariats publics privés (PPP). Cela est bénéfique aussi bien pour le secteur public que le secteur privé. Il peut également conférer des avantages potentiels aux gouvernements car les financements privés peuvent appuyer de manière significative les infrastructures d'investissement sans une augmentation immédiate des emprunts et dettes publics; permettre d'accroître l'efficacité grâce à une gestion potentiellement meilleure par le secteur privé et favoriser l'innovation. Le secteur privé en bénéficie également parce que les partenariats publics privés offrent des opportunités d'affaires dans les domaines dont il a été précédemment exclu. Je souhaite par conséquent profiter de cette occasion pour lancer un appel à tous les Etats Membres pour poursuivre l'option PPP comme un moyen crédible d'atteindre des objectifs du développement économique.

Financement pour les Objectifs du millénaire pour Développement (OMD)

62. L'objectif du développement socioéconomique ne peut pas être atteint tant que le problème de la faible base financière de l'Afrique n'est pas résolu. A titre d'exemple, le

développement des infrastructures et le faible niveau des échanges commerciaux intra-africains ont été identifiés comme l'un des obstacles clés à la compétitivité de l'Afrique. La résolution des problèmes de cette nature exigent des investissements massifs, ce qui signifie que des ressources adéquates doivent être mobilisées.

63. Plusieurs projets ambitieux ont été identifiés, tant au niveau régional que continental dont la mise en œuvre pourrait avoir un impact positif énorme. Bon nombre de ceux-ci ont connu du retard à cause des problèmes de financement. D'où, la proposition de création d'une Banque africaine d'investissement tel que prévu dans l'Acte constitutif de l'Union africaine permettrait sans nul doute, de lever les entraves au financement susmentionnées. Il est aussi attendu que les propositions relatives aux sources alternatives de financement de l'Union africaine qui sont actuellement examinées auront un impact sur cette préoccupation. C'est pourquoi les Etats membres sont dès lors exhortés à appuyer ces processus, vu l'impact potentiel qu'ils peuvent avoir.

64. Le manque de financement entrave aussi la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les faibles taux de décaissement par rapport aux engagements des partenaires de développement sont, en partie, responsables de cette situation. Par exemple les statistiques montrent que l'aide publique au développement à concurrence de 0,27% du Produit national brut (PNB) est en deçà de la cible convenue de 0.7%. La base de financement pour les OMD reste faible et ce problème doit être résolu si l'Afrique entend réaliser les OMD à la date limite de 2015. de ce fait, les Etats membres sont exhortés à prendre des mesures visant à élargir la base de financement des OMD. Des mesures telles que la priorité accordée à la mobilisation des ressources nationales et une meilleure utilisation des transferts de fonds de la Diaspora s'avèrent importantes. Par ailleurs, il convient d'établir un lien entre les documents de stratégie pour la lutte contre la pauvreté (DSRP) et le processus de budgétisation au niveau national, d'élaborer des plans de développement nationaux s'inspirant des OMD et de prendre des mesures en vue d'assainir la gestion financière du secteur public. J'invite humblement les partenaires de développement à honorer leurs engagements.

Gouvernance économique

65. Pour que l'Afrique attire des investissements et réalise des taux de croissance solide sur une base durable, des politiques macroéconomiques appropriées doivent être élaborées et mises en œuvre. Une bonne gouvernance économique est nécessaire pour s'assurer que les fondamentaux macroéconomiques sont réunis pour permettre une bonne performance des économies. Les questions relatives à la lutte contre l'inflation, à l'adoption de régimes de taux de change appropriés, à la détermination de taux d'intérêt optimaux et à la gestion d'autres variables économiques requièrent l'élaboration de politiques fiscales et monétaires appropriées. A cet égard, les gouvernements ont un rôle clé à jouer étant donné l'impact de certaines de ces variables économiques sur les flux d'investissement, le niveau de compétitivité, le taux de croissance économique, la création d'emplois etc...

66. La question de la gouvernance d'entreprise est tout aussi importante. Comme beaucoup de pays deviennent de plus en plus dépendants du secteur privé pour leur croissance économique et la création d'emplois, il importe de promouvoir la bonne gouvernance d'entreprise afin d'éviter des échecs dans la conduite des affaires dûs à la mauvaise gouvernance d'entreprise. Les organes de réglementation doivent être renforcés afin qu'ils puissent être à même de jouer efficacement leur rôle pour que des échecs au niveau de la gouvernance d'entreprise soient évités.

b) Le développement des Infrastructures de base

67. Les infrastructures jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social, l'intégration régionale et continentale, et dans la réduction de la pauvreté. Leur insuffisance, en quantité et en qualité, en termes physiques et de services rendus, se traduit par une augmentation des coûts de production et de transaction, ce qui affecte gravement la compétitivité de l'Afrique vis-à-vis des autres continents. L'absence de bonnes infrastructures influe sur le climat des affaires, devenant ainsi moins attractif pour l'investissement direct étranger.

68. Le déficit de l'Afrique en infrastructures est caractérisé aujourd'hui par les données¹ suivantes :

- Un accès à l'électricité pour 30% de la population à comparer à des taux allant de 70 à 90% pour les autres grandes zones géographiques du monde en développement (Asie, Amérique centrale et Caraïbes, Moyen-Orient et Amérique Latine)
- Un accès à l'eau et à l'assainissement pour 65% de la population à comparer à des taux de 80 à 90% pour les autres zones géographiques
- Un taux de pénétration des télécommunications de l'ordre de 3% à comparer à un taux moyen de 40% pour les autres zones géographiques avec une faible pénétration des services large bande ;
- La distribution à domicile du courrier postal n'est assurée que pour 22% de la population contre 83 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, 94% en Asie et 98% pour l'ensemble de pays industrialisés
- Un taux d'accès aux routes de 34% contre 50% pour les autres zones géographiques.

69. Les conséquences d'une telle situation sont évidentes sur la compétitivité de l'Afrique. Les pays africains sont parmi les moins compétitifs au monde, la faiblesse des infrastructures étant l'une des principales causes.

¹ 'Développement de l'infrastructure et intégration régionale : problématiques, opportunités et défis', Note conjointe de la BAD et de Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ; 2006.

Les initiatives continentales de développement des infrastructures

70. L'une des premières actions entreprises dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (New Partnership for Africa's Development – NEPAD), fut l'établissement, en 2002, d'un Plan d'Actions à Court Terme (PACT) dans le domaine des infrastructures qui portait sur des mesures et projets jugés prioritaires. Ce plan d'actions avait pour socle les programmes et initiatives en cours des Communautés économiques régionales (CER) et des organisations sectorielles. Le programme NEPAD devait insuffler une nouvelle dynamique à la mise en œuvre des programmes des CER et contribuer à les renforcer et à les accompagner en les mettant dans un cadre cohérent, s'appuyant sur des objectifs stratégiques communs.

71. Ce Plan d'Action qui fit l'objet d'une série de revues d'avancement, ne constituait qu'une première étape devant être suivie par la formulation d'un cadre stratégique à moyen et long terme qui articulerait politiques et programmes sectoriels, traçant les priorités et permettant l'établissement de partenariats visant à promouvoir l'intégration économique et soutenir le développement des échanges et du commerce.

72. Il convient de relever l'initiative du Président Abdoulaye WADE, Coordonnateur des Infrastructures du NEPAD, qui a organisé le 24 janvier 2008 à Saly Portudal (Sénégal), un Tour de Table pour le financement des infrastructures du NEPAD. L'objectif principal de ce Tour de Table était de :

- convenir d'une liste de projets régionaux et continentaux de première priorité en matière d'infrastructures ; et
- recueillir l'engagement des Bailleurs des Fonds, à financer les études et la réalisation desdits projets au cours des cinq ans à venir.

73. Au cours de cette réunion, un programme de première priorité a été présenté par le Président WADE, comprenant essentiellement les infrastructures hydroélectriques, routières et ferroviaires, y compris les ponts dits de l'intégration. Les Bailleurs de fonds présents ont indiqué leur disponibilité à accompagner l'Afrique dans la réalisation des ces importants projets. La Banque Africaine de Développement a déjà accordé les ressources nécessaires pour certaines études de pré-faisabilité, notamment celles du corridor routier et ferroviaire Dakar - Djibouti. Il y a lieu maintenant de passer des déclarations d'intention aux actes

74. En ce qui concerne le moyen et long terme, sur l'initiative de La Commission, de la Banque Africaine de Développement et du Secrétariat du NEPAD, un Projet relatif au Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PPDIA) est en cours d'élaboration. Ce Projet constitue le prolongement à la fois du PACT, du Cadre Stratégique à Moyen et Long Terme et d'une autre initiative envisagée par La Commission visant à établir des politiques et plans directeurs à portée continentale pour le développement des infrastructures.

75. La Commission, à qui revient la mission de coordination, d'harmonisation et de leadership continental en matière de développement économique et social et d'intégration physique du Continent, s'est, entre autres, engagée dans le développement des infrastructures (transport, énergie, eau, télécommunications TIC), considérées comme l'un des défis majeurs auxquels l'Afrique doit faire face. Dans la réalisation de cette mission, les Communautés Economiques Régionales doivent jouer leur plein rôle en tant que piliers de l'intégration.

76. Pour cela, La Commission, avec le concours de la Banque Africaine de Développement et le Secrétariat du NEPAD, a élaboré un mécanisme de coordination pour le développement des infrastructures en Afrique, par lequel les différentes parties prenantes africaines, sous le leadership de la Commission, disposent d'un cadre de concertation entre elles et d'un instrument de dialogue et d'échange avec les partenaires au développement de l'Afrique. En effet, grâce à ce mécanisme, les acteurs africains du développement des infrastructures pourront parler d'une même voix et disposer d'un agenda commun.

77. A cet effet, il convient de saluer tous les partenaires au développement avec lesquels la Commission a établi des véritables rapports privilégiés en mettant en place des partenariats destinés à soutenir les efforts de l'Afrique dans le développement des infrastructures. Il s'agit en particulier du :

- Consortium des Infrastructures en Afrique, initiative de l'ex Premier ministre du Royaume Uni, Tony BLAIR, lancé en 2005 et destinée à accroître la mobilisation des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'Action à Court Terme (PACT) du NEPAD.
- Partenariat Union Européenne – Afrique pour les Infrastructures/Partenariat UE-Afrique sur l'Energie, lancé le 24 octobre 2007 à Addis-Abeba, dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'Union Européenne avec l'Afrique.
- Partenariat Afrique-Amérique Latine (ASA) dont les domaines de coopération sont définis dans la Déclaration et le Plan d'Action d'Abuja adoptés lors du Premier Sommet ASA qui s'est tenu à Abuja, au Nigéria, le 30 novembre 2006.
- L'on ne passera point sous silence les initiatives en cours des autres pays amis de l'Afrique, tels l'Inde avec qui un important projet est en cours de réalisation. Il s'agit du réseau panafricain de services en ligne pour la Télé-Médecine la Télé-Education et les communications diplomatiques (VVIP).

78. Egalement comme indiqué plus haut, l'Afrique peut se réjouir de la compréhension et de l'accompagnement dont elle a bénéficié à Tokyo, en mai dernier, lors de la tenue du TICAD IV, où une contribution financière substantielle annuelle d'un (1) milliard de dollars US a été annoncé pour le développement des infrastructures en Afrique.

79. Enfin, la Commission se place aujourd'hui dans une nouvelle dynamique de mobilisation de ressources financières domestiques capables d'affirmer sa détermination à juguler le déficit d'infrastructures.

80. Les engagements pris au sommet « Connecter l'Afrique » de Kigali dans le secteur des Télécommunications/TIC devraient servir d'outils pour renforcer cette mobilisation des ressources financières.

81. Par ailleurs, il convient de souligner la grave crise du pétrole qui frappe durement les pays africains, particulièrement les pays pauvres importateurs de pétrole, crise face à laquelle une mobilisation exemplaire doit être engagée par tous. La mise en place du Fonds Africain du Pétrole constitue l'une des solutions préconisées par les Sommets de Khartoum et de Banjul.

82. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur la nécessité d'améliorer l'accès et la sécurité énergétiques du Continent; il s'avère urgent de mobiliser suffisamment de ressources pour réaliser les grands projets hydroélectriques intégrateurs, tels que le Projet Inga en République Démocratique du Congo et d'autres projets régionaux et sous-régionaux, les projets d'interconnexion de réseaux entre les différentes régions de l'Afrique ainsi que le développement des autres sources d'énergie nouvelles et renouvelables à même d'améliorer l'accès du plus nombre de populations africaines à l'énergie moderne.

c) Accélération des investissements agricoles en réponse aux prix alimentaires élevés et à l'insécurité alimentaire

83. Dans les trois dernières années, les prix de plusieurs produits agricoles clés ont montré une tendance à la hausse. En janvier 2008, l'Index de prix des aliments de la FAO a augmenté de près de 50% par rapport à janvier 2007, à cause d'augmentations significatives dans les prix des céréales, des produits laitiers et des huiles végétales. L'augmentation rapide des prix alimentaires a eu un effet particulièrement négatif sur les pays africains qui sont des importateurs nets de produits alimentaires. Quarante cinq pour cent du riz et quatre-vingt-cinq pour cent du blé consommés en Afrique sont importés. Ceci a pour résultat des termes d'échange négatifs pour la majorité des pays africains. La majorité des personnes les plus touchées par les prix alimentaires élevés sont celles vivant avec moins d'un dollar, parce qu'il s'agit de personnes dépensant 50 à 60 pour cent de leur budget pour l'alimentation. Ces personnes sont les plus vulnérables, et courent le risque de famine et de malnutrition. Tout en ayant un effet négatif sur les consommateurs, les prix alimentaires élevés présentent une opportunité dans la mesure où ils peuvent inciter les producteurs et investisseurs à investir plus à travers la chaîne de valeur entière des aliments et de l'agriculture.

84. Travaillant avec ses partenaires pour le développement, en particulier la FAO, le PAM et l'IFPRI, la Commission a identifié cinq causes principales dans l'augmentation des prix des aliments. Premièrement, il y a eu une réduction dans la production

mondiale des céréales pendant les deux dernières années, à cause des mauvaises conditions climatiques dans les principaux pays producteurs. Deuxièmement, les niveaux de stocks sont restés très bas, aggravant l'impact des déficits de production pendant que les marchés s'inquiètent de l'absence de régulateur. Troisièmement, les prix du pétrole et des produits alimentaires sont hautement liés, permettant à l'augmentation rapide des prix du pétrole d'exercer une pression croissante sur les prix alimentaires. Quatrièmement, la demande croissante du secteur des biocarburants a entraîné une augmentation des prix. Il est estimé que près de 100 millions de tonnes de céréales ont été utilisées pour les biocarburants en 2007, les Etats-Unis seuls utilisant plus de 800 millions de tonnes de maïs pour produire l'éthanol. Enfin, la croissance économique dans certains pays majeurs en voie de développement cause des changements dans l'alimentation et une demande croissante pour les cultures vivrières. Pendant les 15 dernières années, la consommation de la viande a plus que doublé en Chine, et a connu une croissance de 70 pour cent au Brésil et 20 pour cent en Inde. Puisqu'il faut près de 7 kg de céréales pour produire 1 kg de viande, ce changement dans l'alimentation mène également à des prix supérieurs des céréales.

85. Sur la base de l'analyse des causes des prix alimentaires élevés, la Commission a trouvé que les impacts des prix alimentaires élevés ont été ressentis non seulement aux niveaux national et régional, mais ont eu des implications négatives significatives au niveau des ménages. Au niveau national, les impacts diffèrent selon qu'un pays est exportateur net ou importateur net de produits alimentaires. Comme ils sont généralement des importateurs nets de produits alimentaires, plusieurs pays africains ont fait face à des coûts supérieurs d'importation du pétrole en plus des coûts supérieurs d'importation des produits alimentaires. Il a également été prouvé que les coûts croissants des carburants contribuent aussi à la hausse des prix des produits alimentaires par le biais de leur impact sur les coûts de fret et de transport. Puisque la nourriture représente généralement une grande partie de l'indice des prix à la consommation, plusieurs pays africains connaissent des niveaux élevés d'inflation. Il est prévu que le taux global d'inflation augmente en Afrique de 6% en 2007 à 7,5 pour cent en 2008, et il est prévu que 10 pays aient des taux d'inflation à deux chiffres.

86. En dépit des efforts que la Commission est entrain de fournir pour augmenter la productivité des produits alimentaires et de l'agriculture dans le continent, il est de plus en plus clair que des prix plus élevés des produits alimentaires pourraient mettre en péril la lutte contre la faim, puisqu'ils rendent l'accès des ménages à l'alimentation plus difficile. Les groupes de population qui sont les plus vulnérables aux prix élevés des aliments sont ceux qui achètent plus d'aliments qu'ils n'en vendent (acheteurs nets), dépensent une grande part de leur revenu sur les aliments et ont peu de mécanismes d'adaptation à leur disposition. Ce sont les pauvres des milieux urbains, les paysans sans terre, les pasteurs et plusieurs petits paysans et agriculteurs-pasteurs. Les pasteurs sont particulièrement vulnérables, puisqu'ils souffrent en même temps des prix en baisse du bétail. Pour les ménages vulnérables, les prix plus élevés ont un impact sur la quantité et la qualité des aliments consommés ainsi que sur les dépenses pour les autres besoins de base, comme l'enseignement et la santé.

87. Même si la situation actuelle pose des défis majeurs en termes de politique, la Commission a prévu des actions pour traiter le problème des prix élevés des aliments, et assister les personnes vulnérables sur deux phases : dans l'immédiat, à court terme et à long terme. Dans l'immédiat, en urgence il est nécessaire de :

- **Développer les réponses d'urgence et l'assistance humanitaire.** Les agences d'urgence ont besoin d'investir plus dans la préparation et mobiliser leurs capacités pour suivre et assister les populations vulnérables. Les transferts d'aliments ou d'espèces doivent être développés, et doivent cibler les plus pauvres, en mettant l'accent sur la nutrition des jeunes enfants, les régions en détresse, l'alimentation scolaire avec des portions à emporter, et les aliments et l'argent pour le travail.
- **Éliminer les interdictions sur l'exportation des produits agricoles.** Même si les Gouvernements ont un intérêt légitime dans la prise en charge de leurs citoyens d'abord, la nouvelle vague de restrictions de l'exportation exige une attention internationale urgente, et doit être traitée par un forum ad hoc des acteurs mondiaux en négociation selon un code de conduite, et dans un esprit de confiance mutuelle. L'élimination des interdictions d'exportation stabilisera les fluctuations des prix des céréales, réduira les niveaux de prix à des taux atteignant 30 pour cent, et développera l'efficacité de la production agricole.
- **Entreprendre des programmes de production alimentaire dans les secteurs clé (graines, engrais, crédit).** Une action à court terme pour promouvoir la croissance de l'agriculture exige l'accès aux graines, aux engrais et au crédit pour les petits exploitants agricoles. De bonnes graines pour l'agriculture pluviale sont essentielles pour développer la production. Il est nécessaire pour les petits agriculteurs d'avoir accès aux programmes d'acquisition de leurs produits agricoles à des prix minimum garantis qui reflètent les prix du marché international à long terme. Des programmes subventionnés avec soin pour les graines, les engrais, l'irrigation, l'électricité et l'eau doivent inclure le secteur privé et faciliter une transition des « programmes d'espèces » initiaux aux arrangements basés sur le marché.
- **modifier les politiques de production de biocarburants.** Une série de mesures doivent être examinées pour que plus de céréales et de graines oléagineuses utilisées actuellement pour les carburants soient disponibles pour l'alimentation et pour les aliments pour animaux. Ces mesures incluent le gel de la production des biocarburants aux niveaux actuels, la mise en place d'un moratoire sur les biocarburants basés sur les céréales et les graines oléagineuses jusqu'à ce que les prix baissent à des niveaux raisonnables selon l'offre et la demande à long terme. Un tel moratoire sur les biocarburants basés sur les céréales libérerait rapidement les céréales et les graines oléagineuses pour l'alimentation. Cette mesure pourrait réduire les prix du maïs de près de 20 pour cent et, par conséquent, diminuer les prix de blé de près de 10 pour cent.

88. La Commission prévoit les actions suivantes à moyen jusqu'à long terme pour traiter le problème des prix alimentaires élevés :

- **Calmer les marchés avec une réglementation de la spéculation basée sur le marché, des stocks publics partagés de céréales, un financement renforcé des importations des aliments, et une aide alimentaire fiable.** La spéculation est surtout une conséquence, plutôt qu'une cause, de la crise des prix, donc la surréglementation et le contrôle du marché seraient des réponses inappropriées. Cependant, les mesures de surveillance et de réglementation comme le suivi du capital spéculatif ou la limitation du commerce futur, doivent être prises pour limiter la spéculation excessive dans les marchés des produits agricoles. Les accords régionaux et mondiaux sur la mise en commun de parties fixes des stocks nationaux (réserves) calmeraient également les marchés. Un ensemble coordonné de promesses pour une modeste réserve de céréales à créer par les principaux pays producteurs de céréales devrait être établi au niveau mondial ou régional. La mise en commun des stocks publics mondiaux ou régionaux, complétée par une facilité de financement des importations, permettraient aux pays ayant de plus grands déficits alimentaires dans une région particulière d'avoir accès aux ressources vivrières à des prix raisonnables et stables en temps de crise. Cela aiderait également à contenir les anticipations spéculatives qui aggravent davantage la hausse des prix pendant la phase d'augmentation. Mais ces réserves ont un coût, selon leur taille, qui doit être évalué avec soin par rapport aux bénéfices potentiels.
- **Investir dans la protection sociale.** La Commission est convaincue que des initiatives complètes de protection sociale sont requises pour traiter le risque auquel font face les pauvres à cause de l'accès réduit à l'alimentation dû aux prix élevés. Une hiérarchie des interventions appropriées de la protection sociale inclut à la fois les actions de protection pour atténuer les risques à court terme, et les actions préventives pour empêcher les conséquences négatives à long terme. L'introduction ou l'augmentation de ces interventions est complexe, associée à des coûts significatifs, et dépendent de la base de connaissances et de la capacité. Au cœur des actions de protection se trouvent les programmes de transferts d'espèces, les systèmes de retraite et les programmes d'emploi. Ces programmes existent dans plusieurs pays à faible revenu, et doivent être augmentés. Les programmes préventifs de la santé et de la nutrition ciblant les groupes vulnérables de la population (comme les mères, les jeunes enfants et les personnes vivant avec le VIH/sida) doivent être renforcés et développés pour garantir une couverture universelle.
- **Augmenter les investissements pour une croissance agricole soutenue.** Pour transformer la crise en une opportunité pour les agriculteurs et renforcer la résistance aux crises alimentaires futures, une transition vers les investissements viables à long terme pour soutenir la croissance agricole soutenue est nécessaire en urgence. Ces investissements sont particulièrement nécessaires à cause des facteurs émergents de stress pour l'agriculture dus au changement climatique qui menace de perpétuer la crise actuelle. Les investissements pour la croissance agricole soutenue incluent les dépenses

publiques supérieures pour l'infrastructure rurale, les services, la recherche en agriculture, science et technologie. De nouveaux mécanismes innovants d'assurance agricole doivent être introduits et testés à une plus grande échelle. Les technologies de l'information, des données améliorées sur le climat, et les importants rendements de l'assurance rendent l'innovation dans ce secteur aujourd'hui beaucoup plus que faisable. Les dirigeants africains doivent mettre en œuvre leur engagement à la Déclaration de Maputo pour allouer au moins 10 pour cent de leurs budgets à l'agriculture dès que possible pour réaliser la croissance agricole nécessaire pour atteindre les cibles de réduction de la pauvreté et de la faim. La réponse requise de l'offre n'est pas uniquement une question d'extension de la production au niveau des fermes, mais doit comprendre la chaîne de valeur des produits alimentaires, où les acteurs du secteur privé dans la transformation des aliments et les industries du détail jouent des rôles clés. Ces investissements auront des rendements importants non seulement en termes de croissance agricole mais également de réduction de la pauvreté tant dans les zones rurales qu'urbaines par la croissance de la production, de l'emploi et la baisse des prix.

89. La Commission, en collaboration avec le Secrétariat du NEPAD et d'autres partenaires en développement et, oeuvrant dans le cadre du Programme intégré africain de développement agricole (CAADP) mène actuellement des actions pour entreprendre les initiatives suivantes pour faire face à la crise que constitue la flambée des prix des produits alimentaires:

- Marché commun africain des produits alimentaires;
- Initiative panafricaine de politique financière;
- Cadre pour la Sécurité alimentaire africaine et Initiative panafricaine de nutrition;
- Amélioration de l'infrastructure rurale et les capacités commerciales connexes pour l'accès au marché;
- Evaluation des systèmes d'alerte précoce en Afrique.

90. Au mois de mai 2008, la Commission et le NEPAD ont organisé en Afrique du Sud un séminaire de quatre jours pour 18 pays africains pour identifier les problèmes engendrés par la hausse des prix des produits alimentaires et proposer des solutions pratiques à la crise. Le séminaire a rassemblé les représentants de plus de 30 partenaires en développement, ceux des ONG, des associations des agriculteurs, des instituts de recherche et des CER. Au total, 160 personnes ont participé au séminaire qui a représenté un pas important dans la réalisation de la sécurité coordonnée de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition africaine face à la hausse des prix dans le cadre des principes de la CAADP.

91. Chacun des pays participant a présenté un document d'orientation ou une proposition sur ses projets de programmes et a reçu des conseils de plusieurs experts pour améliorer leurs projets. Comme mesure de suivi du séminaire, la Commission, le Secrétariat du NEPAD, la FAO, le PAM, l'IFAD et la Banque mondiale ont convenu

d'entreprendre des missions conjointes dans ces pays pour veiller à la mise en œuvre des recommandations du séminaire. Une mission conjointe a été prévue au Mozambique, qui sera suivie par des visites dans les pays suivants aux mois de juin et juillet 2008: Sierra Léone, Sénégal, Malawi, Mali, Mauritanie, Ouganda et Zambie.

92. La Commission de l'UA a également pris part activement à la Conférence de haut niveau sur la Sécurité alimentaire mondiale sur les Défis du changement climatique et la bioénergie qui s'est tenue au Siège de la FAO à Rome (Italie) du 3 au 5 juin 2008. Au cours de la Conférence, des annonces de contribution d'environ 10 milliards de dollars américains ont été faites pour la lutte contre la faim et pour le développement agricole. Cette contribution aidera les pays les plus touchés par la crise alimentaire mondiale actuelle et leur permettra de produire beaucoup plus de denrées pour eux-mêmes au cours des prochaines saisons de semences afin de les aider à réaliser la sécurité alimentaire durable par l'investissement dans l'agriculture et la recherche.

d) La flambée des Prix du Pétrole

93. Depuis 2003, les prix du pétrole enregistrent une hausse quasi-exponentielle. Aujourd'hui, le baril de l'or noir bat un record historique, oscillant entre 138 et 140\$ au marché de New York; alors qu'il ne valait à peine 10\$ avant le premier choc pétrolier de 1973. Cette situation est largement avantageuse pour les pays producteurs de l'or noir, en raison de l'amélioration significative de leur balance des paiements et des ressources financières additionnelles inattendues dont ils bénéficient. Ces ressources supplémentaires qui viennent accroître les capacités de financement des pouvoirs publics peuvent être utilisées soit, pour augmenter les dépenses publiques ou réduire les impôts; soit pour constituer des avoirs financiers ou alléger significativement le fardeau de la dette publique; soit pour redistribuer directement aux populations les dividendes tirées du pétrole et aussi, et surtout, réaliser des projets de développement.

94. Quant aux pays importateurs de pétrole, particulièrement ceux de notre continent, le Conseil notera que ceux-ci vivent un choc exogène aux conséquences indescriptibles et difficiles à endiguer. Ces pays ont, du jour au lendemain, à la détérioration grandissante de leur balance de paiement, voire de leurs comptes extérieurs; au renchérissement de leurs coûts de production qui corrélativement les installent dans une situation inflationniste qui accentue la fragilité et la précarité des économies de ces pays. La hausse des prix des produits de première nécessité que connaît de nos jours le monde entier, et qui a été à l'origine des manifestations populaires dans certains pays africains serait, selon les analystes, partiellement due à la poussée des prix de l'or noir. Une telle situation, si l'on n'y prête attention, comporte tous les ingrédients susceptibles d'engluier les pays concernés dans une paupérisation croissante et de les éloigner davantage des OMD.

95. Les études conjointes UA/BAD portant sur (i) l'impact de la hausse des prix du pétrole sur les économies africaines, (ii) les perspectives du secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) en Afrique, et (iii) les mécanismes de mise en place et de fonctionnement du Fonds Africain du Pétrole sont terminées.

96. Les résultats de toutes ces études finalisées vont être communiqués aux Etats membres de l'Union Africaine, tel qu'exigé par le 8ème Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine. Des ateliers de dissémination des résultats de ces études seront organisés au courant de cette année 2008.

97. Concernant la mise en place d'un Fonds Africain du Pétrole, il sera hébergé à la BAD et devrait être opérationnel aussitôt que les ressources indispensables pour son démarrage seront collectées, à savoir un montant minimal estimé à deux cent millions de dollars US. Une Table Ronde des bailleurs de fonds et autres partenaires au développement sera organisée au courant du deuxième semestre 2008. Une contribution des pays africains producteurs de pétrole ou de gaz est également attendue.

98. Ce Fonds utilisera les ressources mobilisées auprès des donateurs pour fournir une assistance aux pays à faibles revenus, importateurs nets de pétrole, qui subissent de façon sévère les effets de l'augmentation du prix du pétrole. Cette assistance a pour but de permettre à ces pays de faire face à des difficultés temporaires de balance de paiement. Le Fonds interviendra au moyen d'octroi de dons non remboursables ou de prêts concessionnels ou d'un panachage de ces deux types d'instruments. Le Fonds interviendra aussi dans le financement d'autres activités notamment dans le renforcement des capacités des pays producteurs de pétrole en matière de négociation et de gestion de contrats pétroliers, d'études de projets de construction d'installations de raffinage, de transformation, de transport et de stockage de produits pétroliers.

e) Science et Technologie

99. Aujourd'hui, le développement s'appuie avant tout sur l'économie de la connaissance. Il importe donc que l'Afrique accélère sa marche vers la maîtrise de la science, de la technologie et des innovations. En consacrant le Sommet d'Addis-Abeba de janvier 2007 au thème : « Science, Technologie et Recherche pour le développement », vous avez indiqué la voie à suivre. La rencontre de Kigali qui a eu pour thème : « Connecter l'Afrique », et le Sommet UA – UE de Lisbonne, tenus respectivement en octobre et en décembre, ont largement débattu sur la même problématique.

100. Dans ce cadre, les plans d'action et les stratégies élaborées rentrent dans leur phase d'exécution. Ainsi, une dizaine de centres d'excellence, à raison de deux par région, seront implantés d'ici à la fin de l'année 2010. La connexion des universités et des écoles est déjà en cours, et plusieurs projets sur l'économie de la connaissance sont en voie de réalisation avec divers partenaires dont notamment l'Union Européenne. Mais tout cela ne suffit pas, car l'Afrique demeure le continent sur lequel la

communication est la plus difficile et qui communique mal avec les autres continents. En prolongement du Sommet de Kigali, la Commission réunira au mois de mars 2009, les autorités de régulation des télécommunications des Etats membres pour examiner en profondeur, l'état de la communication dans nos régions et nos pays. Nous nous proposons de soumettre à votre examen, les conclusions de leurs travaux au cours d'une de vos prochaines sessions.

101. Par ailleurs, conformément à la décision du Sommet d'Addis-Abeba de janvier 2007, relative à la création d'une Organisation Pan Africaine de la Propriété Intellectuelle, des actions ont été entreprises et cette organisation verra le jour dans les tout prochains mois.

f) Education et Jeunesse

102. L'éducation constitue une préoccupation majeure du continent. Les Etats membres de l'Union Africaine en ont bien saisi l'enjeu et ont adopté en 1996, une première Décennie de l'Education en Afrique suivie en 2006, d'une seconde Décennie qui met, entre autres, l'accent sur l'Enseignement supérieur et la Formation professionnelle. Dans ce cadre, les premières consultations sont en cours pour l'institution sur le continent de cinq (05) universités thématiques panafricaines de référence, une dans chaque région. Ce projet sera finalisé en novembre 2008 et soumis aux structures appropriées de l'Union. Si, comme je l'espère, il recueillait votre approbation, les premières institutions universitaires de la série verraient le jour au mois d'octobre 2009 et les dernières en septembre 2010. La caractéristique essentielle des universités panafricaines sera l'implication des scientifiques africains de la diaspora dans leur conception et leur gestion, la prise en charge et l'encadrement des étudiants, le partenariat systématique avec le secteur privé et l'exploitation des résultats scientifiques obtenus par les enseignants, chercheurs et étudiants pour le développement de la communauté d'accueil et de la région. Toutes ces actions découlent du plan d'action consolidé sur la Science et la Technologie dont la vision est de bâtir une Afrique libre de toute pauvreté et bien intégrée dans l'économie mondiale du savoir.

103. En ce qui concerne la jeunesse, fer de lance de l'Afrique de demain, des centres de formation professionnelle sont initiés par les Etats membres en coopération avec plusieurs partenaires au développement dans différents pays du continent. Malheureusement, ils n'ont toujours pas la visibilité attendue et manquent souvent d'efficacité. L'implication de la Commission dans ce secteur consistera d'abord à harmoniser, à coordonner et à promouvoir de tels centres au profit des jeunes notamment dans les pays récemment éprouvés par des conflits. Le programme consistera à créer, ou à revitaliser cinq centres de formation professionnelle : une par région, dont la vocation spécifique sera de redonner de l'espoir à des milliers de jeunes, les libérant ainsi de la hantise du chômage tout en donnant à nos économies régionales de la main d'œuvre qualifiée qui souvent fait défaut aux entreprises de production. Cette jeunesse que le désespoir, devant un horizon bouché, pousse parfois vers les mirages étrangers au risque de sa vie, mérite encore plus d'attention de notre part.

104. Au Sommet de Banjul en 2006, vous avez alors instruit la Commission de concevoir une Charte Africaine de la Jeunesse qui a été élaborée et signée par la majorité des Etats. Mais il lui manque encore plusieurs ratifications pour son entrée en vigueur. J'en appelle à votre détermination pour que tous les Etats ratifient cette Charte, ce qui constituera pour notre jeunesse un signal fort qu'elle a le soutien au plus haut niveau de nos Etats. Dans un souci d'ouverture de cette jeunesse sur l'Afrique et le monde, un programme de volontaires de l'Union Africaine est mis en chantier. Une phase pilote de ce programme démarrera dans les tout prochains mois, en partenariat avec des pays qui en ont déjà l'expérience à travers le monde et en Afrique en particulier.

g) Commerce, Partenariats et Négociations Internationales

Les APE et l'Intégration de l'Afrique

105. Ces dernières années, les pays africains ont entrepris un certain nombre de réformes politiques pour promouvoir la croissance économique et relever les défis du développement. Le progrès enregistré au cours des quelques écoulées dans la croissance économique peut être attribuée, en grande partie, à ces efforts de réforme. En 2007, près de vingt-cinq pays africains ont réalisé un taux moyen de croissance de plus de 5 pour cent, tandis que la majorité des pays sur notre continent enregistraient un taux moyen de croissance de plus de 3 pour cent au cours des cinq dernières années. Aussi impressionnant que les taux de croissance actuels peuvent paraître, ils sont toujours inférieurs au taux de croissance de 7 pour cent exigé pour réaliser les OMD d'ici à la date cible de 2015. Il est donc essentiel de promouvoir les réformes économiques et politiques.

106. Même si les réformes politiques et économiques internes sont importantes à l'heure actuelle de la mondialisation où le flux des échanges et de l'investissement sont devenus les principaux moteurs de la croissance économique pour réaliser les OMD et relever les autres défis du développement en Afrique, il faudra éliminer les déséquilibres du système commercial multilatéral, pour permettre au continent d'augmenter de manière significative sa part du commerce et d'investissement dans le monde. À cet égard, les négociations commerciales multilatérales de l'OMC et les APE en cours sont importants pour l'Afrique. L'aboutissement des deux négociations, aux résultats de développement reflétant de manière appropriée les intérêts et les préoccupations de l'Afrique dans les accords consécutifs permettra à notre continent de promouvoir la croissance économique et le développement durable par le commerce et l'investissement.

107. L'union africaine n'est pas partie aux négociations des APE et de l'OMC. Mais lors du sommet de l'UA à Maputo en 2003, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a donné mandat à la CUA de coordonner et d'harmoniser les efforts des pays africains dans les négociations. Dans le cadre de ce mandat, la CUA a organisé les États membres africains autour d'une prise de position commune afin de parler

d'une même voix dans les négociations. Il ne fait aucun doute que, dans le cadre des négociations de l'OMC et des APE, nos négociateurs ont pu exprimer clairement les préoccupations de l'Afrique par rapport au commerce et au développement. Cependant, les espoirs de l'Afrique de parvenir à des résultats de développement dans les négociations n'ont pas encore été réalisés.

108. En ce qui concerne les négociations sur les APE, au 31 décembre 2007, lorsque la renonciation de l'OMC aux Accords commerciaux de Cotonou est arrivée à terme, 18 pays africains ont dû signer des APE provisoires avec l'UE, afin d'éviter la rupture de leurs échanges. L'évaluation de ces APE provisoires indique que, contrairement aux objectifs définis pour les APE dans l'Accord de partenariat de Cotonou, ils ne peuvent pas servir d'instruments efficaces à la promotion du développement, à l'éradication de la pauvreté, au renforcement des initiatives régionales de l'intégration de l'Afrique et à l'intégration progressive du continent dans l'économie mondiale. Excepté les APE provisoires de la Communauté de l'Afrique orientale (CAO), tous les accords provisoires signés jusqu'ici par les différents pays africains l'ont été en dehors du cadre des CER auxquelles ils appartiennent et des groupements régionaux dans lesquels ils ont été négociés. Ils n'ont pas permis d'aborder la dimension de développement dans les pays signataires compliquant ainsi les efforts d'intégration de l'Afrique. Maintenant que le problème de la rupture du commerce avec l'UE a été résolu, il est nécessaire, dans les négociations sur les APE proprement dit et complets, que les États membres reviennent aux cadres et configurations régionaux, pour renforcer leur pouvoir de négociation et parvenir à des résultats susceptibles de promouvoir le développement et l'intégration de l'Afrique.

TICAD IV

109. La quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) s'est tenue à Yokohama au Japon, du 28 au 30 mai 2008. La quatrième TICAD, organisée sous le thème : « Vers une Afrique qui gagne : un continent d'espoir et des opportunités », marque le quinzième anniversaire du processus. La Conférence a réuni 51 pays africains, avec environ 43 chefs d'État et de gouvernement africains, 74 organisations internationales et régionales, dont l'Union africaine, le secteur privé, les organisations de la société civile et des personnalités qui ont tous contribué, de diverses, aux travaux du sommet. Ont également participé à la Conférence, les représentants de 34 pays partenaires, y compris le G8 et les pays asiatiques. La TICAD IV a identifié les trois domaines prioritaires suivants : i) promouvoir la croissance économique ; ii) Assurer la « sécurité humaine », y compris la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la consolidation de la paix et la démocratisation ; et iii) Traiter des questions de l'environnement et du changement climatique.

110. La quatrième TICAD a adopté le Plan d'action et la Déclaration de Yokohama. La Déclaration récapitule les engagements du Japon et des autres partenaires de développement de l'Afrique. Le Plan d'action de Yokohama préconise une gamme d'activités dans chaque domaine prioritaire de la TICAD IV qui seront entreprises au

cours des cinq années à venir. Le mécanisme de suivi de la TICAD, qui a été conçu pour le suivi et l'évaluation de l'exécution des activités a été également présenté et adopté par les participants pendant la Conférence.

111. Pendant la TICAD II, le Japon a pris les engagements suivants dans le cadre de l'aide à Afrique au cours des cinq années à venir :

- Doubler l'aide publique au développement (APD) en Afrique d'ici 2012 ;
- Accorder à l'Afrique jusqu'à 4 milliards de dollars EU de prêts à des conditions bilatérales pour le développement de l'infrastructure, surtout les routes des voiries et les ports ;
- Doubler ses subventions à travers l'aide et la coopération technique pour l'Afrique au cours des cinq années à venir ;
- Organiser un nouveau corps d'assistance technique pour les spécialistes en eau (groupe d'action sur la sécurité de l'eau) qui travailleront en Afrique pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau ;
- Créer, au sein de la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC), une facilité à hauteur de 2,5 milliards de dollars pour l'investissement en Afrique par les entreprises japonaises ;
- Former cent mille (100.000) Africains comme personnel sanitaire au cours des cinq années à venir ;
- Aider à la construction de « guichets uniques frontaliers » conçus pour rendre plus efficaces les mouvements aux frontières nationales dans les secteurs des douanes et des procédures d'immigration ;
- Augmenter le nombre d'étudiants africains qui étudient au Japon ;
- Doubler la production actuelle de riz pour atteindre 14 millions de tonnes au cours des dix années à venir ;
- Travailler avec d'autres pays et organisations internationales dans le développement des systèmes d'irrigation, l'amélioration des variétés de plantes et la motivation des exploitants agricoles dans le domaine de l'agriculture en Afrique ;
- Apporter un paquet pour l'aide alimentaire d'urgence d'un montant de 100 millions de dollars EU, dont la plus grande partie est destinée à l'Afrique ;
- Engager, sous l'initiative Cool Earth Partnership visant à protéger l'environnement, un montant de 10 milliards de dollars EU sur une période de cinq ans pour résoudre les problèmes écologiques dans le monde, y compris en Afrique ;
- Contribuer, pour un montant de 560 million de dollars EU au Fonds mondial de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont la plus grande partie est destinée à l'Afrique.

112. Je voudrais féliciter le Japon pour ces engagements visant à relever les défis qui se posent à l'Afrique. J'ai l'espoir que ces engagements seront mis en application le plus rapidement possible. Ceci étant, je dois signaler qu'un certain nombre d'États membres ont estimé que la Commission de l'Union africaine ne devrait pas continuer à assister, comme observateur à un sommet qui concerne le développement du

continent. Par conséquent, il est nécessaire de s'engager avec les coorganisateur actuels pour s'assurer que l'Union africaine soit désormais considérée comme coorganisatrice dans les prochaines TICAD.

Négociations de l'OMC

113. Jusqu'ici, les résultats en matière de développement du cycle de Doha sur les négociations de l'OMC sont insuffisants et limités. Il s'agit, entre autres, de l'adoption de l'Initiative pour l'aide au commerce, des flexibilités dans l'Accord des ADPIC et de l'accès des PMA aux marchés en franchise de droit et hors quotas. Même si l'Afrique continuait à faire pression pour l'accélération de la conclusion du cycle de Doha avec des résultats de développement significatifs, nos États membres devraient profiter pleinement des résultats positifs réalisés jusqu'ici, en particulier, l'offre de l'aide pour le commerce, et les engagements à l'aide des partenaires de développement tels que l'UE, les États-Unis, le Japon, devraient être efficacement utilisés pour renforcer notre capacité commerciale et productive, établir l'infrastructure, améliorer l'inter connectivité et consolider notre intégration régionale, et améliorer notre compétitivité dans l'économie mondiale. La mise en œuvre rapide des plans d'action pour la science et la technologie et l'accélération du développement industriel de l'Afrique, déjà adoptés par le Sommet de l'UA, devrait accorder une grande priorité à notre programme afin d'intégrer efficacement notre continent dans l'économie mondiale et avoir une part équitable des avantages de la mondialisation.

h) Développement social

Réduire la mortalité infantile

114. En 2000, les dirigeants du monde ont approuvé la Déclaration du millénaire et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en fixant à 2015 la date butoir pour la réalisation de la majorité d'entre eux. La santé figure au centre de l'agenda de développement international, trois des huit OMD étant directement liés à cette question, notamment les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} OMD.

115. Les taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans en Afrique ont chuté de 185 pour 1000 naissances en 1990 à 165 pour mille en 2005, laissant difficilement entrevoir la possibilité d'atteindre l'objectif d'une réduction des deux-tiers à l'horizon 2015.

116. Les enfants en Afrique sub-saharienne font face à de graves problèmes de survie. Cette région représente 44 pour cent du taux de mortalité dans le monde chez les enfants de moins de cinq ans et chaque année, 4,6 millions d'enfants en dessous de l'âge de cinq ans meurent en Afrique. Dans la plupart des cas, les décès sont dus à des affections communes, prévisibles et soignables, qui surviennent séparément ou en groupe tels que les affections néo-natales (26%), les infections respiratoires (21%), le paludisme (17%), les maladies diarrhéiques (17%) : le VIH/Sida (7%) et autres (4%). La malnutrition est associée à environ 50% des décès. Actuellement, seuls cinq pays

africains œuvre avec succès à la réalisation des OMD. Vingt et un (21) autres pays ont fait quelques progrès mais ces derniers restent insuffisants.

117. Parmi les stratégies actuelles visant à réduire ce taux de mortalité inacceptable chez les enfants de moins de cinq ans, on peut citer la mise en œuvre, à grande échelle, d'une série d'actions peu coûteuses dont la Stratégie de santé pour l'Afrique, les soins pour les nouveau-nés; l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants par l'apport de micronutriments; la prévention du paludisme par l'utilisation de moustiquaires traitées à l'insecticide; les vaccinations; la prise en charge des maladies infantiles ordinaires, la prise en charge intégrée des maladies infantiles; la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et les soins et traitements aux enfants exposés au VIH ou qui en sont infectés.

118. La réussite de ces dernières années en matière de survie infantile est la baisse exceptionnelle de 91% du taux de mortalité due à la rougeole, entre 2000 et 2006, avec une réduction des cas de 396 000 à 36000, réalisant quatre ans à l'avance l'objectif fixé par les Nations unies de réduire la mortalité de 90% à l'horizon 2010. Cette baisse exceptionnelle du taux de mortalité due à la rougeole en Afrique a été rendue possible grâce à l'engagement ferme des gouvernements nationaux et des partenaires du développement de mettre en œuvre totalement la stratégie de réduction de la rougeole en vaccinant les enfants avant qu'ils aient atteint un an dans le cadre de larges campagnes de vaccination. Cette réussite montre clairement que par l'engagement des gouvernements, la coordination des partenaires et la mobilisation des ressources, d'autres causes de mortalité infantile peuvent tout aussi bien être prise en charge.

Combattre le VIH/Sida

119. Le VIH/Sida constitue encore une barrière importante au développement économique et social de l'Afrique Sub-saharienne, qui compte plus de 68% des cas d'infections par le VIH et plus de 76% de décès dus au Sida, à l'échelle mondiale. Bien que des informations récemment publiées par l'OMS et ONUSIDA montrent que dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, la prévalence du HIV s'est stabilisée ou a même chuté, des nouveaux cas se sont toutefois déclarés, qui représentent 60% du total des nouveaux cas dans le monde (2,1 millions) La couverture thérapeutique anti-rétrovirale a atteint 42% en 2007, contre 17% fin 2005, ce qui constitue une amélioration importante. Bien que cette couverture thérapeutique se soit accrue de manière significative, il importe que les efforts de prévention du Sida soit renforcés pour réduire le nombre des nouveaux cas d'infection (en 2007, environ 1,7 millions d'adultes et d'enfants ont été infectés par le VIH en Afrique subsaharienne), et de renforcer les systèmes nationaux de surveillance épidémiologique et comportementale afin de suivre les progrès vers la réalisations des OMD en la matière. On observe dans quelque rares pays, des tendances de ralentissement ou de stabilisation de la prévalence du VIH chez les femmes enceintes âgées entre 15 et 24 ans. Seuls 8 pays sont sur le point de réaliser l'objectif visant à réduire le VIH et le Sida chez les femmes enceintes de cette tranche d'âge.

120. Les difficultés pour répondre plus efficacement à l'épidémie du VIH/Sida sont dues principalement à la faiblesse des systèmes de santé, à l'absence de ressources humaines et de moyens financiers appropriées, à une couverture inégale des services sanitaires entre les milieux urbains et ruraux, au manque d'harmonisation et d'alignement des politiques aux priorités nationales et à la discrimination et la stigmatisation liées au Sida. Malgré tout, les pays montrent un engagement politique accru tandis que la société civile renforce sa participation dans la lutte contre le VIH/Sida.

Combattre la tuberculose

121. Les objectifs en matière de lutte contre la tuberculose au niveau mondial ont été fixés dans le cadre des OMD. Les deux indicateurs clés de cette lutte, mis en place par la Conférence mondiale sur la santé, sont la détection et le traitement des nouveaux cas dans le cadre des programmes de traitements de brève durée sous surveillance directe (DOTS). Stopper la tuberculose est une stratégie mise au point par l'OMS en vue d'en finir avec ce fardeau, conformément aux objectifs mondiaux. La stratégie a six éléments principaux : (i) l'élargissement et le renforcement des programmes DOTS ; (ii) la prise en charge des problèmes posés, entre autres, par la tuberculose résistante à plusieurs drogues (TB-MR) ; (iii) la contribution au renforcement des systèmes de santé ; (iv) la mobilisation de tous les soignants ; (v) l'habilitation des patients et des communautés ; et (vi) la facilitation et la promotion de la recherche.

122. De nombreux pays en Afrique ont adopté la Stratégie pour stopper la tuberculose. Le taux de couverture des patients pris en charge dans le cadre des programmes DOTS est actuellement de 91%. On estime que le taux de prévalence régional, d'incidence et de mortalité lié à la tuberculose s'est accru par rapport aux données de base de 1990.

123. Le taux d'incidence et de mortalité de la tuberculose s'est accru du fait de la haute prévalence du VIH dans certains pays, l'émergence et la multiplication des cas de résistance aux médicaments et le nombre croissant des réfugiés et des personnes déplacées. Pour renforcer la lutte contre la tuberculose, il faut rendre les systèmes de santé ainsi que la gestion des programmes de lutte contre la tuberculose, plus efficaces. Il est, en outre, possible de mobiliser davantage de ressources financières pour appuyer cette lutte, notamment par le biais du fonds mondial et de l'aide des donateurs.

Mise en œuvre le Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique

124. Le Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique a été mis au point conformément à la Décision de la Conférence de l'UA (Conférence/Dec.55 (IV), adoptée à Abuja en Janvier 2005 et à la Déclaration de Gaborone. Au cours de la troisième Session de la Conférence des ministres de la santé de l'UA qui s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) sous le thème : « renforcement des systèmes de santé

pour l'équité et le développement », un Comité technique a été mis en place pour étudier les implications d'une production locale de produits pharmaceutiques en Afrique.

125. Ce plan se fonde sur les six domaines prioritaires convenus par les experts : cartographie, analyse de situation et compilation des résultats, programme de fabrication, questions liées à la propriété intellectuelle, considérations politiques, géographiques et économiques et financement. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'OMS a déjà entrepris quelques unes des activités mises en relief pour cette phase.

126. Ce plan est également conforme aux résultats du Sommet spécial de l'UA, tenu en mai 2006 à Abuja (Nigeria). Ce Sommet avait adopté l'Appel pour une action accélérée pour l'accès universel au traitement du VIH/Sida, de la tuberculose et du paludisme en Afrique.

127. Une mise en œuvre réussie du Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique permettra aux Etats membres d'accéder à des médicaments à des prix abordables pour lutter contre le fardeau des maladies, notamment du HIV et du Sida, de la tuberculose et du paludisme.

128. Il importe de souligner que ce plan ne part pas de rien. Son principal objectif est de renforcer les activités actuelles de productions pharmaceutiques, là où elles existent sur le continent et d'appuyer la création d'unités de production là où il en faut mais où il n'en existe pas.

Première conférence des ministres chargés du développement social

129. L'Afrique a accomplis d'important progrès sur le plan économique et social au cours des dix dernières années. Le développement social n'a toutefois pas eu d'impact significatif sur les conditions de vie de la population en général et des couches vulnérables, en particulier. Il faut déployer beaucoup plus d'efforts pour répondre aux problèmes sociaux, notamment à la pauvreté grandissante, au chômage, à la violence, à la maladie, aux conflits, aux catastrophes et à la sécurité sociale.

130. Le droit au développement est consacré par la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et par l'Acte constitutif de l'UA. La vision est d'intégrer un développement social sain et durable dans les politiques de développement afin de relever le niveau de vie des peuples d'Afrique. La Commission de l'Union africaine a, depuis le début des années 1990, pris un certain nombre de mesures pour faire face aux problèmes sociaux, en adoptant des cadres politiques, des plans d'action, des déclarations et des décisions. Le défi consiste à mettre en œuvre ces instruments au niveau des pays afin qu'ils aient un impact positif réel sur les conditions de vie des populations, en particulier des couches les plus vulnérables.

131. C'est dans le cadre des documents relatifs à la politique de développement social et du mandat que le Conseil exécutif et la Conférence des chefs d'Etat et de

Gouvernement ont accordé à la Commission que cette dernière organisera, en octobre 2008, la première Conférence des ministres chargés du développement social, sous le thème : « vers un programme de développement social durable en Afrique ». La République de Namibie s'est aimablement proposé d'accueillir la conférence. L'adoption d'un cadre de politique social pour l'Afrique sera le principal résultat de cette conférence. La Conférence évaluera, en outre, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des divers instruments de développement social, tels que le cadre politique et le plan d'action sur les personnes âgées ; le plan d'action sur la famille en Afrique, le Plan d'action sur la décennie des personnes handicapées et l'étude sur la protection sociale. Parmi ses autres objectifs, la Conférence aura à identifier les lacunes dans l'aide apportée aux Etats membres dans la mise en œuvre de ces instruments et de développer à cet effet la coopération avec les partenaires du développement et les organisations de la société civile. Le Conseil exécutif et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement entérineront les résultats de cette conférence, en 2009.

Cadre de politique social en Afrique

132. Le cadre de politique sociale en Afrique se fonde sur le principe qui consiste à permettre aux gouvernements de protéger et de promouvoir le bien-être social en offrant aux individus et aux groupes les moyens de parvenir au meilleur niveau de vie possible. Ce cadre servira ensuite de guide aux Etats membres pour leur permettre d'assurer le bien-être des groupes vulnérables et marginalisés, et d'outil de développement des programmes sociaux, à l'échelon national. Le projet de cadre de politique social en Afrique sera présenté, pour examen à la Conférence des ministres chargés du développement social.

133. Dans le cadre du développement social, les questions de protection sociale prennent de l'importance en Afrique. La protection sociale est un moyen pour les Etats de protéger les citoyens des risques, des vulnérabilités et des privations, et d'élaborer des stratégies et des programmes visant à assurer un niveau de vie minimum à leurs populations. Elle sert également de mécanisme qui vise à assurer un développement social viable, contribuer à la croissance économique et réduire les écarts entre les revenus et extrême pauvreté. La protection sociale peut prendre la forme d'une aide financière directe au bénéficiaire des plus démunis mais aussi la forme d'une gestion du risque pour s'assurer de l'égalité en droits. La question de la protection sociale a donc été inscrite à l'ordre du jour de la première Conférence des ministres chargés du développement social. A cet effet, la Commission de l'Union africaine a entrepris une étude sur la protection sociale en Afrique et organisé trois réunions du Groupe d'experts en Egypte, au Sénégal et en Ouganda sur le thème : « investir dans la protection sociale en Afrique ». L'étude ainsi que les recommandations du groupe d'experts seront présentés à la Conférence des ministres chargés du développement social, prévue en octobre 2008.

Atelier UA/IGAD/OIM sur les migrations

134. La Commission de l'Union africaine (CUA), l'autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD), en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont tenu, du 12 au 14 mai 2008 au siège de la Commission de l'UA à Addis-Abeba, un atelier sur la coopération inter Etats et intra- régionale sur la gestion des migrations dans la région IGAD. L'Atelier qui a été organisé dans le cadre de la mise en œuvre des décisions pertinentes de l'UA sur la migration et le développement et du suivi de la mission que la Commission a effectuée du 13 au 16 avril 2008 auprès de l'IGAD et de la République de Djibouti pour examiner l'état de mise en œuvre des principaux documents relatifs aux politiques de migration et de développement

135. La mise sur pied du Processus consultatif régional de l'IGAD (IGAD-RCP) sur la migration a été le principal résultat de cet atelier. La mission principale de ce processus est de promouvoir une position commune des Etats membres de l'IGAD et de l'Union africaine, telle que prévue dans le cadre de la Politique sur la migration, de faciliter le dialogue régional et la coopération entre les membres de l'IGAD sur les questions relatives aux migrations et d'améliorer la coopération inter- régionale et intra- régionale, en particulier entre les Etats membres de l'IGAD sur les problèmes de gestion des migrations dans la région de l'Afrique de l'Est et, enfin, de renforcer la coopération entre ces pays et les Etats membres de l'Union européenne ainsi que les pays de transit dont le Tchad, l'Egypte, la Libye et le Niger.

III. VALEURS PARTAGÉES

a) Démocratie et élections

136. Les questions de démocratie, d'élection, de gouvernance et des droits de l'homme sont fondamentales pour le travail de la Commission. Alors que nous enregistrons un progrès très encourageant sur le continent, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes toujours confrontés aux défis et devons nous appliquer, déployer des efforts et prendre collectivement un engagement de consolider les valeurs et pratiques démocratiques que nous recherchons en créant l'Union africaine (UA).

137. Notre continent continue sa marche inexorable vers la démocratie. Les élections pluralistes constituent l'un des moments essentiels de ce processus. Depuis votre dernière session, une série d'élections ont été organisées sur le continent, à Djibouti, en Guinée équatoriale et au Zimbabwe. Suite aux invitations qui nous ont été dûment adressées et conformément à notre mandat, nous avons déployé des observateurs à Djibouti et au Zimbabwe. D'autres élections auront lieu au cours de cette année, en Angola, au Rwanda, en Côte-d'Ivoire, en Guinée et au Ghana. C'est là la preuve irréfutable de notre volonté collective d'aller de l'avant, de pousser toujours plus loin le processus démocratique.

138. Mais il faut reconnaître que les difficultés auxquelles se heurte ce processus demeurent nombreuses et réelles, en dépit des avancées significatives réalisées sur le

continent. Ce qu'il faut retenir fondamentalement, c'est que le processus de démocratisation s'avère aujourd'hui une réalité irréversible sur le continent. Nous ne pouvons que nous en réjouir vivement et rendre un hommage particulier à tous ceux qui ont contribué et continuent de le faire en vue du renforcement de la dynamique démocratique sur le continent.

139. En particulier, nous félicitons les Commissions électorales de ces pays pour leur engagement continu à créer et à maintenir un environnement de paix et un cadre électoral ouvert où les partis politiques et autres parties prenantes sont capables de fonctionner. Nous espérons que le processus électoral inclusif sur le continent à être perçu conformément à la Déclaration de l'Union africaine sur les principes d'élections démocratiques en Afrique et à la vision du continent africain où la gouvernance démocratique est confisquée dans un environnement pacifique.

140. Par delà notre volonté de réaliser le mandat que vous nous avez confié, nous ressentons notre présence sur le terrain comme un impératif catégorique, celui d'accompagner étroitement nos Etats membres dans la réalisation de la vision démocratique de l'organisation continentale, d'être présents à leurs côtés pour faire en sorte que les processus engagés ici et là se déroulent dans l'équité, la liberté et la transparence, bien sûr, mais encore et surtout dans l'ordre et la paix et qu'au-delà de la légalité, la légitimité des institutions soit confortée.

141. Il est heureux de constater que, d'une façon générale les élections qui ont eu lieu récemment se sont déroulées dans les meilleures conditions possibles. Le grand défi à relever réside dans la gestion des résultats. Il me paraît important que nous y réfléchissions ensemble de manière à ce que les lendemains des élections et les retards mis dans la publication des résultats, - dont, au demeurant, les causes peuvent être objectives – ne génèrent pas de violences et contestations hautement préjudiciables à la dynamique démocratique engagée sur le continent.

142. Mais l'expérience du Kenya a cependant soulevé la question cruciale de savoir si nous avons besoin d'une invitation pour l'observation des élections. Jusqu'ici l'UA a dépêché des observateurs à l'invitation des pays concernés. Nous devons avoir une approche proactive pour le suivi et l'observation des élections.

143. Au niveau de la Commission, nous allons engager une réflexion dynamique et approfondie sur la problématique générale des élections sur le continent et sur la manière de les observer que nous soumettrons en temps opportun.

144. Je voudrais, en conclusion sur cette rubrique, vous informer que l'Unité et le Fonds d'assistance électorale que vous avez décidé de mettre en place sont opérationnels, avec un mandat général de renforcer les capacités institutionnelles pour la promotion de la démocratie et pour des élections démocratiques. Si vous vous rappelez, la mise en place de cette nouvelle unité administrative était une réaction directe à la Déclaration des principes des élections démocratiques, qui soulignent la nécessité de renforcer les efforts de l'Organisation à consolider le processus de

démocratisation en Afrique. Outre le renforcement des capacités institutionnelles pour la promotion des élections démocratiques sur le continent, nous aurons au cours de l'année prochaine examiner nos approches pour l'appui au processus de démocratisation en Afrique. Nous élaborerons des systèmes plus efficaces d'observations des élections et faciliteront le développement des capacités des institutions électorales nationales, entre autres, pour s'assurer que nous ajoutons en fait une valeur concrète aux pratiques démocratiques sur le continent.

145. Je souhaiterais lancer un appel aux uns et aux autres pour qu'ils contribuent au Fonds, en témoignage de notre volonté commune d'aider à renforcer les capacités de nos Etats membres et y créer les conditions les plus optimales pour la bonne tenue des élections que nous voulons tous libres et démocratiques.

b) Etat de droit et Droits de l'Homme

146. La promotion et la protection des Droits de l'homme sont toujours partie intégrale du programme de la Commission de l'Union africaine. La Commission continue à travailler avec ses différents partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du continent sur la mise en œuvre de ce programme, prenant connaissance de la Déclaration de Kigali de mai 2003, qui a été adopté par l'Union africaine comme son cadre politique pour l'évolution des droits de l'homme en Afrique.

147. La Commission a déployé des efforts en renforçant les relations entre les organes de l'Union africaine sur les Droits de l'homme, en encourageant les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à créer et à créer des Institutions nationales des droits de l'homme, en créant une coopération stratégique avec les partenaires (Nations Unies, Union européenne etc..) sur les questions des droits humains. Il est nécessaire de s'attarder sur ces initiatives.

148. Les défis de la promotion et de la protection des Droits de l'homme, incluent la non-ratification des instruments des droits humaines par certains Etats membre, selon la même importance des droits économiques, sociaux et culturel, et les droits civils et politiques et appliquant, à tous les niveaux, une approche basée sur le droit en matière de politique, de programme, de mise en œuvre et d'évaluation. Les Droits de l'homme en général, ceux des femmes, des enfants et des réfugiés et des non combattants continuent d'être violés sur le continent en toute quiétude et impunité.

149. Par conséquent, je voudrais encourager les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier, s'approprier et respecter les instruments internationaux des Droits de l'homme, à adopter une approche globale de la promotion, et de la protection des Droits de l'homme, à s'assurer que les droits humains sont un élément central pour les initiatives de résolution de conflit. La Commission poursuivra les efforts d'intégration des droits humains dans les programmes de l'Union africaine.

c) La Charte africaine de la Démocratie des élections et de la Gouvernance

150. Il y a plus d'une année, nos Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté la Charte africaine de la Démocratie, des élections et de la gouvernance. C'est une autre avancée majeure dans la réalisation de la vision démocratique du continent en traduisant dans un instrument juridique, les engagements politiques collectivement pris pour consolider la démocratie et la bonne gouvernance sur le continent.

151. Selon les prérogatives de votre engagement collectif, nous avons, au cours des mois passés, nous avons porté beaucoup d'attention à s'assurer que la Charte africaine sur les élections démocratiques et la gouvernance que vous avez adoptées est mise en pratique dans les Etats membres. Nous avons tenu des réunions de sensibilisation et de ratification au niveau de toutes les régions de l'Union africaine (UA). La dernière vient de se tenir à Kigali et à réunir les Représentants des Etats membres de l'Afrique de l'Est. Elle a été précédée de la réunion des Etats membres de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre qui a eu lieu à Bujumbura du 15 au 17 mars 2008.

152. Les différentes initiatives que nous avons prises depuis l'adoption de la Charte, en vue de sa signature, sa ratification et son entrée en vigueur, ont montré la nécessité d'une plus grande interaction, d'un dialogue nourri et constructif avec les Etats membres et les différents acteurs concernés, notamment la société civile, en vue d'une meilleure appropriation de cet important instrument qui s'attaque à des problématiques dont l'extrême sensibilité requiert toute notre patience et une approche constructive. Je suis d'avis que nous devons prendre le temps de convaincre là où des résistances pourraient surgir et de mieux expliquer là où apparaissent des difficultés de compréhension.

153. Ceci étant, je prends la mesure des enjeux que nous imposent la ratification et l'entrée en vigueur rapides de la Charte et je ne doute pas de la volonté - clairement exprimée par nos dirigeants à travers son adoption - de faire aboutir le processus de conclusion de cet instrument essentiel dans la promotion et la consolidation de la démocratie et la bonne gouvernance sur le continent.

154. Pour sa part, la Commission continue à travailler en collaboration avec les CER et les autres parties prenantes pour assurer la ratification de la Charte et son intégration dans les législations nationales. Le défi principal est de veiller à ce que toutes les parties prennent les mesures nécessaires pour assurer sa ratification.

d) Egalité entre les sexes

155. La Commission a accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre de ses engagements pour la promotion de l'égalité entre les sexes. Ces avancées concernent, en particulier, l'application du Protocole sur les droits de l'Homme et des peuples, notamment des droits des femmes en Afrique ainsi que de la Déclaration solennelle des Chefs d'Etats sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. La Commission,

à travers la Direction de la Femme, du Genre et du développement (DFDG), a bien avancé dans la finalisation d'une politique en faveur de l'égalité des sexes au sein de l'UA, de ses organes et de la Commission. En outre, la DFDG a mis en œuvre avec succès le programme 2004-2007 de l'UA, visant à réduire les disparités selon le sexe et élabore actuellement un programme similaire pour la période 2008-2011. La mise en œuvre des engagements de l'UA sur l'égalité des sexes a, en effet, connu des avancées importantes mais de nombreux problèmes persistent en la matière. L'un de ses problèmes se situe au niveau des difficultés que rencontre la Commission dans la mise en œuvre du Principe de parité hommes- femmes au sein du personnel de l'UA, qui servira de baromètre pour régler ce problème dans les autres organes et institutions de l'UA. Conformément à l'Article 4 (L) de l'Acte constitutif, il incombe à l'UA d'agir progressivement en vue d'éliminer les disparités basées sur le sexe. Vos excellences se rappelleront que le rapport des présidents au Sommet de janvier montre clairement que ces disparités ont été éliminées au niveau du plus haut grade, c'est-à-dire les commissaires et également au niveau du grade le plus bas, c'est-à-dire à celui des agents du personnel. Il importe donc de poursuivre les efforts en vue de réaliser la parité hommes- femmes au niveau des grades professionnels intermédiaires et pour réaliser cet objectif, la DFDG envisage de mettre en œuvre un Plan quinquennal qui guidera la Commission et les organes de l'UA dans leurs actions.

156. La Commission s'engage par ailleurs à coopérer avec le COREP et les autres organes de l'Union ainsi que ses institutions spécialisées afin de projeter ensemble l'image d'une Organisation en mouvement, prête à relever les défis majeurs de notre continents, dans la cohérence et la détermination d'atteindre ensemble les résultats attendus de nos mandants.

e) Intégration, lutte contre la xénophobie et Passeport africain

157. Les événements survenus récemment dans certains pays africains nous imposent d'engager une réflexion sur la xénophobie dans notre continent. Les violences qui ont été exercées il y a quelques semaines en Afrique du Sud contre les migrants et autres personnes nous préoccupent au plus profond de nous mêmes. Ces événements nous font, en effet, retenir davantage notre attention sur notre engagement collectif en faveur de l'intégration. Nous devons impérativement nous rendre compte que de tels niveaux de xénophobie vont à l'encontre des principes d'intégration que l'Union africaine préconise. Nous sommes donc dans l'obligation de rechercher des solutions à ces actes de xénophobie et faire en sorte que ces événements ne se reproduisent plus dans aucun Etat membre et, bien sur, ailleurs dans le monde.

158. L'intégration du continent constitue, devrais-je le redire, notre objectif stratégique commun. Sa réalisation effective ne peut être envisagée que si au-delà de nos Etats, nos peuples sont intégrés. La mise en place d'un passeport panafricain répond à cette ambition. Un tel document permettrait d'assurer le libre mouvement des populations africaines à travers l'espace africain et, par conséquent, leur brassage tous azimuts. Ceci nous paraît être un paramètre-clé de la réalisation de l'unité de continent que nous appelons tous de nos vœux.

159. La Commission a engagé le processus qui devrait aboutir à l'établissement d'un tel passeport. Il nous a paru important de procéder graduellement en commençant par le passeport diplomatique et de service de l'Union africaine. C'est une étape-test qui nous aidera à évaluer d'éventuels avantages et inconvénients d'un tel engagement. Je voudrais croire que cette étape sera aisément franchie et que nous serons en mesure, dans des délais raisonnables d'établir un passeport panafricain pour l'usage du commun des africains. Pour l'heure, je souhaiterais informer le Conseil que le processus d'établissement des passeports diplomatiques et de service suit son cours et que très prochainement nous serons en mesure de le délivrer dans le cadre de la Commission avant d'envisager son octroi aux ressortissants des Etats membres conformément à l'entente à laquelle nous serions parvenus.

IV. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

a) Intégration du NEPAD dans les structures de l'Union

160. Le NEPAD a été adopté en tant que programme socio-économique intégré de l'Union africaine. Son premier objectif est d'éradiquer la pauvreté dans le continent à travers la coordination et la mise en œuvre d'une large gamme de projets de développement économiques et sociaux. Cependant, le manque de coordination dans les activités et les chevauchements de mandats entre le NEPAD et l'Union africaine ont empêché ces derniers de répondre efficacement aux problèmes de développement auxquels le continent est confronté. C'est, entre autres, une des raisons qui ont suscité la Déclaration de Maputo en 2003.

161. Il sera rappelé que la Décision prise par le Sommet de Maputo (Mozambique), en 2007 (Assembly/AU/Decl.8) prévoit d'intégrer pleinement le NEPAD dans les processus et structures de la Commission de l'Union africaine au bout d'une période de trois ans ou lorsque ces processus et structures seront devenus opérationnels. La Déclaration se fonde sur le Communiqué du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD (HSGIC), du 02 novembre 2002, qui stipule, entre autres, que « le secrétariat du NEPAD est un arrangement intérimaire au service du HSGIC en attendant l'achèvement du processus de transition vers l'Union africaine ». L'intention était donc de fusionner les processus et structures de l'Union africaine et du NEPAD et de faire en sorte que la vision du NEPAD et ses concepts soient entièrement guidés par l'Union africaine et ses organes.

162. Cependant, malgré de nombreux efforts, l'intégration du NEPAD au sein de l'Union africaine n'a pris forme qu'à la 10^{ème} Conférence de l'UA, tenue en janvier/février 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie). Ce Sommet a, en effet, décidé de l'intégration immédiate et rapide du NEPAD. Il a également convenu que les 13 points des conclusions du 18^{ème} Sommet du HSGIC, tenu à Alger en 2007 formeraient la base du processus d'intégration.

163. En vue de mettre en œuvre les recommandations d'Alger, j'ai mis en place une Unité de coordination, qui va, entre autres choses, élaborer une feuille de route

détaillée sur l'intégration du NEPAD. L'Unité comprend du personnel de la Commission de l'UA et des représentants du Secrétariat du NEPAD, sous la supervision du Commissaire de l'UA pour les affaires économiques. Cette Unité a tenu sa réunion inaugurale le 10 juin 2008 à la Commission de l'UA à Addis-Abeba, pour examiner certaines questions clé relatives à l'intégration du Secrétariat du NEPAD dans les structures et processus de la Commission de l'UA. Certaines de ces questions clé ont inclus des discussions sur :

- i. L'Unité de coordination, ses termes de référence, son programme de travail et rapport au Comité directeur du NEPAD, Comité ad hoc, HSGIC et la Conférence de l'UA en Egypte.
- ii. Le recrutement du nouveau Chef du Secrétariat du NEPAD, pour lequel un profil d'emploi a été convenu entre la Commission de l'UA et le Secrétariat du NEPAD ;
- iii. Le projet de Termes de référence pour l'étude sur l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de la Commission de l'UA. L'étude mettra l'accent, entre autres, sur le mandat et les secteurs d'intérêt de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, la structure organisationnelle ainsi que sur les mécanismes de financement autonomes et durables ; et
- iv. L'accord de siège avec le Gouvernement d'Afrique du Sud pour le Secrétariat du NEPAD pendant la période de transition.

164. Je suis convaincu que ces questions qui ont traîné pendant longtemps seront prises en compte par le Comité des Chefs d'Etat et de gouvernement pour la mise en œuvre du NEPAD (HSGIC) de façon à fournir des orientations politiques pour la mise en œuvre des propositions faites. Je suis sûr que d'ici le prochain Sommet en janvier 2009, la Commission aura fait des avancements significatifs concernant l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de la Commission de l'UA.

b) La création des Institutions financières prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif

165. Le Conseil se souviendra que l'Acte constitutif de l'Union africaine, en son article 19 prévoit la création de la Banque africaine d'Investissement, du Fonds monétaire africain et de la Banque centrale africaine. Le Conseil se souviendra également que les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont déjà pris la décision de les localiser, respectivement à Tripoli (Libye), à Yaoundé (Cameroun) et à Abuja (Nigeria). De même, le Conseil se rappellera les décisions également prises par les Chefs d'Etat et de Gouvernement pour mettre en place des Comités techniques de pilotage (un Comité par institution) localisés dans les pays devant abriter les sièges de ces institutions, afin d'accomplir toutes les tâches requises, préalables à la création effective de ces institutions. Ces Comités techniques doivent être soutenus et coordonnés par un Secrétariat placé sous la supervision du Département des Affaires économiques.

166. S'agissant de la mise en œuvre de ces décisions, qu'il me soit permis d'informer le Conseil de ce qui suit :

- i) Pour ce qui de la Banque africaine d'Investissement, le Comité technique de Pilotage est déjà en place. Les experts sont déjà à l'ouvrage après que la Commission a négocié et signé un Protocole d'Accord avec la Jamahiriya libyenne et après que les autorités de ce pays ont mis à la disposition du Comité un immeuble flambant-neuf de trois étages et des équipements appropriés. Le Comité basé à Tripoli finalisera tous les documents requis (Protocole, Accord de siège, politique de crédit, participation au capital social de la banque,...) au plus tard juin 2009. Ceux-ci seront alors soumis aux Chefs d'Etat et de gouvernement, pour examen et adoption; ce qui, je suis certain facilitera la création de la Banque africaine d'Investissement. Je voudrais, par votre entremise, exprimer nos sincères remerciements au "Guide" de la Révolution libyenne, le "Frère" MUAMMAR QADHAFI, pour les facilités et les excellentes conditions de travail mises à notre disposition pour entamer le processus de création de la Banque africaine d'Investissement dans un moyen terme.
- ii) En ce qui concerne le Fonds Monétaire africain, le Protocole d'Accord entre la Commission et le Cameroun est déjà signé. Les autorités de la République du Cameroun ont promis d'inviter la Commission, dans les semaines à venir, à réceptionner les bureaux ainsi que les équipements nécessaires devant permettre aux experts de ce Comité d'entreprendre dans de bonnes conditions leurs activités. Ici également, je voudrais exprimer nos remerciements au Président Paul BIYA et aux autorités camerounaises et les exhorter à tout mettre en œuvre pour permettre au Comité d'experts d'être opérationnel dans les jours à venir.
- iii) Quant à la Banque centrale africaine, le Nigeria, pays hôte, vient de faire parvenir à la Commission ses commentaires sur le projet de Protocole d'Accord. Ce pays a également invité la Commission à s'y rendre pour négocier et signer ce Protocole. Après les présentes assises, la Commission répondra favorablement à l'invitation des Autorités du Nigeria à cet effet. Pour ce faire, le Président UMARU YAR'ADUA mérite nos félicitations et nos encouragements.

167. Le Conseil notera que la création des Institutions financières n'est pas une tâche aisée. Toutefois, je reste convaincu qu'avec le leadership affirmé et la volonté politique agissante des Chefs d'État et de Gouvernement, ces Institutions verront le jour dans un moyen terme pour la Banque africaine d'Investissement et le Fonds Monétaire africain et dans un terme relativement plus long pour la Banque centrale africaine.

168. Ces Institutions symbolisent la souveraineté et l'autonomie de notre continent par rapport au financement de son développement. Leur création doit être au cœur des préoccupations quotidiennes des décideurs politiques et économiques de notre

continent. La Commission, sous ma direction, jouera pleinement sa partition pour que ces Institutions, symboles par excellence de l'indépendance, de l'unité et de la solidarité de notre continent, soient effectivement créés.

c) Renforcement de la Commission

169. La Commission existe depuis 2001. Son statut, sa force et son efficacité deviennent extrêmement importants pour les Membres de l'Union africaine, les parties prenantes et aux peuples de l'Afrique.

170. Au cours de son existence, l'Union africaine a été confrontée à de nombreux défis liés à la transition de l'Organisation de l'Unité africaine à l'Union africaine. Elle est actuellement confrontée aux nouveaux défis mondiaux de plus en plus croissants qui ont un impact sur l'Union elle-même et le continent tout entier. Les obligations et les devoirs de l'Union africaine de même que les attentes continuent de s'accroître indépendamment des capacités de l'Union.

171. Comme vous le savez, la Conférence a décidé l'année dernière d'organiser un Panel de haut niveau sur l'Audit de l'Union africaine dont les travaux ont été présentés au Conseil exécutif à Arusha les 6 et 7 mai 2008. Le Panel a fait de nombreuses recommandations sur l'Union, dont un certain nombre ont trait à la Commission de l'Union africaine. Plusieurs lacunes (d'ordre structurel et administratif) ont été identifiées et des recommandations formulées. Certaines des recommandations ont été référées à la Commission pour examen et présentation au Conseil exécutif à la présente session.

172. Outre le Panel, les Etats membres et d'autres parties prenantes, notamment les partenaires du développement ont exprimé leur préoccupation quant au statut et à la gestion en général de l'Union africaine en matière surtout d'administration, de ressources humaines, de recrutement, des finances, du budget, de la programmation et de la comptabilité. Plusieurs rapports et recommandations sur ces rapports sont restés lettres mortes.

173. Pour conclure sur ce chapitre, je voudrais indiquer que conformément à la décision de la Conférence, qui s'est tenue en janvier 2008, le Comité des Douze chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union s'est réuni à Arusha (Tanzanie) les 22 et 23 mai 2008. Le comité a examiné les résultats des travaux de la onzième session extraordinaire du Conseil exécutif qui s'est également tenue à Arusha sur le Rapport de l'Audit de l'Union. Le rapport du Comité des Douze sera examiné par la Conférence.

d) Approche et Principes de base

174. Depuis que la Commission a été mise en place, nous avons exercé nos fonctions avec grand intérêt, dévouement et engagement. Nous prenons note de toutes les difficultés sur lesquelles notre attention a été attirée et nous nous engageons à prendre les mesures qui s'imposent en vue de relever ces défis et de placer la Commission dans un contexte tout à fait nouveau.

175. A cet égard, et en application des Statuts de l'Union africaine, nous nous conformons entièrement au principe de la collégialité dans notre prise de décisions et dans la mise en œuvre de notre politique de développement. Nous avons décidé en tant que Commission de nous réunir une fois par semaine et nous le ferons sans discontinuer tous les mardis matins. Nous estimons que cette méthode renforcera notre esprit d'équipe, évitera le cloisonnement qui existe entre les départements, augmentera de manière considérable le partage des données d'information et contribuera à répondre aux attentes et à la demande des Etats membres.

176. Pour ce faire, nous avons mis l'accent sur la transparence et l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre des décisions prises au sein de l'Union africaine. Nous n'en sommes pas encore là, mais des progrès ont été enregistrés et continueront de l'être au cours des quatre années à venir.

177. S'agissant des préoccupations exprimées par plusieurs délégations au sujet de la gestion des systèmes de l'Union africaine, nous reconnaissons tous que des réformes d'ensemble s'imposent. Nous sommes en train de mettre en œuvre un programme de réforme à double volets. La réforme à court/moyen terme exige un changement dans l'approche et les objectifs en matière de gestion pour les six (6) mois à venir, notamment dans les domaines des finances et de l'administration de l'Union africaine.

178. Les Etats membres accordent une attention toute particulière à l'efficacité et à l'efficience dans le travail à l'Union africaine et ce, depuis les réunions que les organes avaient tenues à chaque niveau de recherche d'une plus grande obligation redditionnelle, d'intégrité et de transparence. En outre, de nombreuses décisions et politiques de l'Union africaine n'ont pas été mises en œuvre ou l'ont été très timidement.

179. A cet égard, il s'avère très urgent de procéder à des réformes positives et de renforcer les divers services de la Commission dans les domaines suivants:

- Administration et mise en valeur des ressources humaines;
- Programmation, budgétisation, finances et comptabilité;
- Services de Conférence

180. Nous avons participé activement au renforcement de la transparence et de l'obligation l'Union africaine à rendre compte aux Etats membres dans la dotation et le recrutement du personnel. Nous sommes en ce moment entrain de mettre au point le Manuel d'achats de l'Union africaine que nous comptons utiliser juste après le Sommet. Nous avons également mis en place une nouvelle politique de recrutement et de déploiement destinée à réduire le temps anormalement long pour recruter, renforcer autant que possible les départements et ce sur la base de la transparence et de l'équité du système de quota et l'utilisation plus judicieuse des talents qui existent au sein de la Commission et faire valoir la qualité et le mérite. Nous veillons à ce que toute

la Commission de l'Union africaine soit actuellement dotée en personnel et nous nous engageons à veiller à ce que nos ressources soient bien utilisées.

181. Pour ce qui est de la programmation, de la budgétisation, des finances et de la comptabilité, nous sommes actuellement en train de mettre en œuvre le système intégré de gestion de l'information, programme qui transformera de manière radicale notre système comptable et notre manière de présenter les engagements financiers. Nous sommes conscients des nombreuses préoccupations exprimées par les Etats membres, les vérificateurs et les partenaires du développement. Nous nous engageons à veiller dorénavant à ce que l'examen trimestriel requis par le COREP soit établi sur une base régulière et dans les délais impartis. Les rapports mensuels sur la gestion des comptes de l'Union seront également disponibles ainsi que la comptabilité requise par les partenaires du développement dans le cadre des obligations que nous avons envers eux. Nous sommes en train de rechercher tous les anciens rapports d'audit externe et interne ainsi que les recommandations pour mettre au point une stratégie sur la mise en œuvre immédiate, à moyen et à long terme.

182. Cela ne sera possible que grâce à l'appui des Etats membres, des partenaires du développement et des différentes parties prenantes. Plus important encore est la dotation en personnel qualifié. Le programme de l'UA sur l'intégration est un programme pour le changement et aussi un programme de réforme qui doit être une réalité, dont la dotation en personnel doit faire partie intégrante. Une attention toute particulière doit être accordée aux conditions de travail, à l'environnement physique de travail et aux clauses et conditions de service. Nous sommes en train d'examiner toute l'architecture de la gestion et de la mise en valeur des ressources humaines pour prétendre à un personnel qualifié et efficace dont le bien-être serait largement assuré.

183. L'Union africaine, approchera les Etats membres à travers ses mécanismes internes de l'Union pour qu'ils usent de leurs bons offices et de leur soutien en vue d'accélérer notre programme de réforme dans l'intérêt général et en particulier de l'UA. Nous souhaitons améliorer le dialogue pour tirer parti des sages conseils et de l'interaction des Etats membres dans l'exercice de nos fonctions.

184. Un autre domaine de vives préoccupations pour les Etats membres concerne les services de Conférences. Nous avons noté les difficultés rencontrées dans la traduction et dans l'interprétation, la qualité des documents, les délais, l'organisation et la prestation des services de conférences, les résultats des réunions, etc... Nous avons eu recours aux services des partenaires de développement pour qu'ils apportent leur soutien à la formation de notre personnel en matière de traduction. Nous ne ménagerons aucun effort pour assurer la qualité dans l'élaboration en temps opportun de nos documents ainsi que la mise au point de services modernes de traduction.

185. La substance des réunions constitue également une cause de préoccupation que nous cherchons à dissiper en entretenant un dialogue constructif avec les Etats membres pour avoir moins de réunions et des réunions constructives axées sur des résultats clairs et réalisables. La tendance à l'UA veut que l'on prenne beaucoup de

résolutions sans faire le minimum quant à leur mise en œuvre ou à la mobilisation des ressources requises pour les appliquer.

186. Un autre domaine de préoccupation concerne le processus de budgétisation. Nous chercherons à améliorer l'ensemble du processus de programmation et de budgétisation au sein de la Commission de l'UA. Nous soumettons à votre attention notre proposition de renforcement des fonctions de programmation des directions compétentes en matière de suivi et d'évaluation des programmes et activités de la Commission, de leur efficacité, des rapports, de la mise en œuvre des politiques et des mécanismes de suivi.

e) Coopération avec les Communautés économiques régionales (CER)

187. L'UA accorde une grande importance aux CER en Afrique. L'intégration de l'Union dépend dans une large mesure de la volonté des CER à collaborer étroitement entre elles et avec l'UA.

188. A cet effet, nous avons placé le programme d'intégration au centre de nos priorités et le renforcement des liens de l'UA avec les CER, au centre de notre approche. Au niveau de l'UA, nous avons participé à la mise en œuvre de tous leurs programmes et avons l'intention de renforcer notre interaction, le partage d'information sur le développement et la mise en œuvre des politiques.

189. Le Panel de haut niveau sur le Statut de l'Union a fait plusieurs recommandations sur les CER, qui ont été adoptées par le Conseil exécutif et sont en cours de mise en œuvre. La nécessité de mettre en place de mécanismes internes pour renforcer la coordination et l'harmonisation du rôle des CER et de la responsabilité du leadership. Nous avons élaboré un engagement consultatif à cet effet et feront rapport des progrès réalisés dans ce domaine.

190. Somme toute, la Commission de l'UA a tenté de se conformer aux règles et procédures et de promouvoir l'obligation de rendre compte, l'intégrité et la transparence dans les systèmes et les procédures de gestion et de l'administration de la Commission. Nous nous engageons à cet égard à utiliser de manière judicieuse les ressources de l'UA, à rompre complètement avec le gaspillage pour le bon fonctionnement de la Commission de l'UA et de l'Union.

191. A cette fin, la Commission envisage d'introduire à moyen terme, un programme sur les mécanismes de contrat de performance, basé sur un processus d'évaluation et de contrôle rigoureux et efficace de budgétisation. Ce système permettra d'accroître notre productivité en tant qu'organisation et de fournir à nos Etats membres un moyen par lequel les aspirations de l'UA pourraient se réaliser dès que l'occasion se présentera.

V. Conclusion

192. Comme nous l'avons dit au début de cette note, notre continent a les capacités de se sortir du sous-développement et de jouer pleinement son rôle dans un monde en profonde mutation. Nous devons mettre à profit les immenses ressources humaines, naturelles et énergétiques de notre continent pour combattre la misère et la pauvreté de nos populations, créer les conditions de paix et de sécurité pour tous, dans un esprit d'unité et de solidarité. Nous nous sommes entendus sur des valeurs communes qu'il nous faut promouvoir aussi bien dans nos Etats membres qu'à la Commission à savoir, la bonne gouvernance économique, la gouvernance démocratique, la transparence, l'obligation de rendre compte (obligation reditionnelle) et la recherche permanente des résultats sur le terrain. Nous nous sommes dotés d'instruments juridiques souvent très en avance et courageux ; nous nous apprêtons en ce moment à en prendre de nouveaux. Nous avons aussi adopté de nombreuses positions communes dans des domaines variés, mais notre crédibilité se mesurera surtout sur la base de notre volonté politique sans faille et aux moyens que chaque Etat membre se donnera pour mettre tous ces engagements en œuvre sur le terrain. Dans ce cadre, la Commission doit également être dotée des instruments politiques, institutionnels et des moyens humains et financiers à même de lui permettre de s'acquitter des missions à lui assignées. De son côté, la Commission doit s'organiser pour remplir pleinement sa part du contrat qu'elle passe avec les Etats membres dans un esprit de responsabilité et d'une gestion propre et toujours inspirée par l'obligation de résultat et de probité professionnelle.

193. Notre continent a d'importants défis à relever dans tous les domaines de l'activité humaine. Sachons pour cela organiser notre architecture institutionnelle afin que dans un esprit de subsidiarité, nous rationalisons nos interventions aux niveaux national, régional et continental de manière à converger vers la réalisation de nos ambitions communes dans la cohérence de l'action sur le terrain, que ce soit dans le domaine des infrastructures économiques et sociales (routes, chemins de fer, barrages électriques, NTIC, universités et centres d'excellence, renforcement des capacités, lutte contre les pandémies, etc..) que dans les domaines de la consolidation de la paix, de la démocratie, de l'Etat de Droit, des droits de l'homme et de la gouvernance économique.

194. L'objectif ultime du processus d'intégration du continent que constitue l'avènement des Etats-Unis d'Afrique pour les générations africaines futures ne pourra se réaliser que par des actions résolues dans ces différentes directions coordonnées à tous les niveaux.

195. La Commission que j'ai l'honneur de diriger sera à l'écoute de tous les Etats membres, coopérera pleinement avec tous les acteurs impliqués et mènera une interaction avec les autres Organes de l'Union, les CER et tous les partenaires de l'Union de façon à remplir le mandat qui est le sien, avec leur pleine coopération.

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax: +251115- 517844
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Treizième session ordinaire
24 – 28 Juin 2008
Sharm-El-Sheikh (EGYPTE)

EX.CL/438(XIII)

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMISSION
POUR LA PERIODE ALLANT DE JANVIER A JUIN 2008

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	<i>I - ii</i>
II. PARTIE 1 : EXECUTION DU PROGRAMME	
A. Paix et Sécurité	1
B. Affaires politiques, Gouvernance, Droits de l'Homme, Réfugiés et Personnes déplacées	41
C. Commerce, Industrie et Négociations internationales	52
D. Affaires sociales, Emploi, Sports et Culture	58
E. Agriculture et Economie rurale	67
F. Ressources humaines, Science et Technologie	85
G. Infrastructure et Energie	96
H. Affaires économiques et Intégration	113
III. PARTIE 2 : SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME	
A. Planification stratégique et Suivi de l'exécution du Programme	123
B. Programmation, Budgétisation, Finances et Comptabilité	131
C. Administration et mise en valeur des ressources humaines	133
D. Services des conférences	137
E. Communication et Information	140
IV. PARTIE 3 : POLITIQUE GENERALE	
F. Vérification interne	143
G. Questions juridiques	144
H. Femmes, Genre et Développement	152
I. Organisation des Citoyens et de la Diaspora	153
J. Relations extérieures et Coopération	157
V. PROGRAMMES DE REPRESENTATION	
a. Bureau de Bruxelles	164
b. Bureau du Caire	168
c. Bureau de Genève	173
d. Bureau de Lilongwe	184
e. Bureau de de New York	190
f. Bureau de Washington	197
VI. CONCLUSION	198

I. INTRODUCTION

Ce rapport rend compte des activités entreprises par la Commission pour la période de janvier à juin 2008 à travers tous ses différents Départements et services ainsi que ses Bureaux extérieurs. Ces activités sont menées en exécution du mandat de la Commission ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre des nombreuses décisions et déclarations prises par les organes politiques de l'Union. Le volume des programmes et des activités qui en découlent est très important dans divers domaines d'intérêt du continent. Il reste à évaluer ces activités, en toute objectivité, leur impact réel sur le terrain, afin de les orienter vers la réalisation de résultats concrets que nos mandants et nos populations attendent. Comme on le voit et comme à l'accoutumée, ce rapport consacre une bonne partie aux activités de paix et de sécurité, tant il est vrai que sans paix et sécurité, tous les efforts de développement ne pourront aboutir à des résultats probants. Toutefois, il importe que des efforts concertés soient menés et des moyens conséquents déployés pour orienter graduellement l'essentiel de nos programmes et nos activités vers les projets de développement économique et social qui est aussi une condition indispensable pour la consolidation de la paix et de la sécurité, l'éradication de la pauvreté et la participation de l'Afrique dans les affaires du monde.

C'est pour cette raison que le rapport actuel a été conçu dans un esprit d'équilibre entre les deux aspects qui sont intimement liés. La Commission entend résolument s'investir dans cette direction avec un accent particulier mis sur la promotion de l'intégration physique du continent, à travers un plaidoyer pour les projets d'infrastructures comme les routes, les chemins de fer, les barrages et d'autres grands travaux à vocation régionale et continentale, l'adoption et la mise en œuvre par tous les acteurs des positions communes dans des domaines d'intérêt continental comme les négociations internationales telles que celles des APE, de l'OMC, la bonne collaboration avec les CER, l'intégration harmonieuse du NEPAD dans les structures et les processus de la Commission, la mise à contribution de la mobilisation des partenaires internationaux autour de ces projets intégrateurs, le suivi pointilleux des accélérateurs et des repères de l'intégration avec l'instauration d'un système d'évaluation défini de commun accord entre l'Union et les Etats membres, comme cela a été suggéré dans le rapport d'Audit de l'Union.

Il importe en effet qu'au-delà de la prise des nombreuses décisions souvent très courageuses et généreuses dans tous les domaines de la vie du continent, la Commission soit renforcée en termes de moyens d'action politique, financiers et humains et qu'un mécanisme fiable de suivi soit mis en place au niveau de toutes les parties prenantes, avec en particulier une implication plus grande de la part de chacun des Etats membres, de manière à s'assurer que ces décisions sont mises effectivement en œuvre, avant d'en prendre de nouvelles dans le même sens. C'est là une question cruciale de crédibilité pour l'Union et l'ensemble des Etats membres ainsi que pour les organes qu'ils ont mis en place, dont la Commission. A cet égard, la volonté politique de chaque Etat membre sera déterminante pour assurer un impact réel de ces décisions sur le terrain pour ce qui lui revient. Pour sa part, la Commission s'engage à présenter des propositions réalistes sur les programmes et les activités devant être menés dans ce cadre.

Le rapport relate les activités entreprises dans le domaines du renforcement structurel et organisationnel de la Commission, dont la gestion financière et administrative retient sa plus grande attention. Dans ce cadre, la Commission est déterminée à mettre en place des instruments efficaces de la transparence, d'évaluation des performances et de l'obligation de rendre compte et l'obligation de résultat, en particulier dans la gestion des ressources humaines et financières mises à sa disposition, par les Etats membres et les partenaires de l'Union.

Au cours de ces derniers mois, de nombreuses crises et catastrophes naturelles rythment la marche actuelle du monde. Le Conseil se doit à cette session d'examiner ces événements inquiétants qui assaillent le monde actuellement, que sont la crise alimentaire grave qui a déjà abouti à des perturbations sociales et même des émeutes de la faim dans certains de nos pays, la flambée des prix du pétrole qui entraîne dans son sillage un lot de misère pour nos peuples et la réduction des moyens d'intervention des Etats africains les plus faibles et non producteurs de pétrole, les catastrophes naturelles comme les inondations, les tremblements de terre, les cyclones et tornades qui tous, emportent des vies humaines et provoquent des destructions massives des biens à une échelle alarmante. L'Afrique est au premier rang de préoccupation, tant son niveau de préparation face à de tels cataclysmes est très bas. Une réflexion approfondie sur les plans d'intervention du continent face à ces phénomènes mondiaux gravissimes devient plus que cruciale. La Commission apportera tout son concours dans cette démarche et a déjà participé à des forums importants comme le récent Sommet de Rome, la TICAD IV, les réunions de Johannesburg et d'autres initiatives du même genre. Elle entend poursuivre résolument ces efforts dans cette direction.

Le Conseil exécutif est invité donc à examiner tous les aspects pertinents de ce rapport d'activités en relation avec mon rapport introductif présenté séparément qui renseigne sur le diagnostic des défis à relever et des orientations stratégiques que la Commission entend mener pour atteindre les résultats attendus. Les orientations du Conseil à la lumière de ce rapport pourront sans nul doute aider la Commission à améliorer ses performances en relation avec les aspirations des propriétaires de cette Union que sont les Etats membres.

II. PARTIE 1 : EXECUTION DU PROGRAMME

A. PAIX ET SECURITE

A.I. INTRODUCTION

1. Au cours de la période sous examen, les activités de la Commission ont été dominées par la poursuite et l'intensification des efforts visant à rendre pleinement opérationnelle l'architecture continentale de paix et de sécurité, ainsi que par l'engagement dans des initiatives de prévention et de règlement de conflits, y compris la consolidation de la paix une fois que celle-ci est restaurée, et le renforcement de l'appui de la communauté internationale aux efforts de paix en cours sur le continent. La Commission a également entrepris nombre d'autres activités connexes dont il est rendu compte dans les paragraphes qui suivent, y compris celles tendant à rehausser l'efficacité des consultations et de la coordination avec les Nations unies, d'autres organisations internationales ou régionales et pays partenaires.

A.II. MISE EN PLACE DE L'ARCHITECTURE CONTINENTALE DE PAIX ET DE SECURITE

2. Conformément au Protocole relatif à la mise en place du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine, l'architecture continentale de paix et de sécurité repose sur les structures suivantes : le CPS, le Système continental d'alerte rapide, le Groupe des Sages et la Force africaine en attente (FAA). En outre, le Protocole prévoit une coopération renforcée entre l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Au cours de la période considérée, des progrès substantiels ont été enregistrés dans l'opérationnalisation de ces structures.

a) Le Groupe des Sages

3. Comme indiqué dans le rapport de la Commission soumis au Conseil exécutif en janvier 2008, le Groupe des Sages a été formellement installé le 18 décembre 2007 lors d'une cérémonie qui a eu lieu au siège de l'UA. Le 20 février 2008, le Groupe a tenu sa première réunion, au cours de laquelle il a élu son Président pour l'année 2008 en la personne de M. Ahmed Ben Bella, et adopté son Programme de travail.

4. S'agissant plus spécifiquement du Programme de travail, il couvre aussi bien les réunions du Groupe (un minimum de trois sessions sont prévues par an) que ses consultations avec le CPS. En outre, le Programme prévoit que le Groupe identifiera quelques situations de conflit prioritaires sur lesquelles il axera ses efforts au cours d'une année donnée. Ces situations de conflit seront identifiées sur la base de nombre de critères, dont, entre autres, le niveau d'attention qui leur est prêtée, la saisine ou non du CPS et la valeur ajoutée éventuelle d'une implication du Groupe, et les risques de dégradation rapide et soudaine. Enfin, le Groupe a décidé d'initier, chaque année, une

réflexion sur une question relative à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en Afrique. Pour l'année 2008, le Groupe a décidé de consacrer cette réflexion aux différends et conflits liés aux processus électoraux. Ce choix s'inscrit dans le prolongement de la décision adoptée par le Sommet lors de sa session de janvier 2008 et des décisions pertinentes du CPS, qui souligne la nécessité d'initier une réflexion collective sur les défis liés à la tension et aux contestations qui caractérisent souvent les processus électoraux en Afrique, y compris le renforcement des capacités africaines dans le domaine de l'observation et du suivi des élections.

b) Système continental d'alerte rapide (CEWS)

5. Pendant la période examinée, la Commission a poursuivi ses efforts visant à opérationnaliser le CEWS, en accord avec la décision de la 10^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif, tenue à Addis-Abeba en janvier 2007. Cette session a adopté le Cadre pour rendre opérationnel le CEWS, adopté à Kempton Park en décembre 2006, et a demandé à « la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre opportune et totale du CEWS à l'horizon 2009 ».

6. Pour développer la capacité de collecte et d'analyse de données du CEWS, la Commission a continué à affiner les outils existants, comme Africa News Brief et le Portail de CEWS, et à en développer de nouveaux. La Commission est toujours dans le processus d'acquérir l'infrastructure TI nécessaire, ce qui doit avoir lieu à la fin 2008.

7. Comme le Conseil en est conscient, le CEWS est composé de la Salle de situation de l'UA et de structures équivalentes des mécanismes régionaux. D'où la nécessité d'une collaboration étroite entre toutes les entités concernées. C'est dans ce contexte que la Commission a invité les Mécanismes régionaux à une réunion tenue à Addis-Abeba en mars 2008. La réunion a mis l'accent sur les TI et le partage d'informations, et sur l'analyse des données, et a convenu sur l'organisation de réunions techniques trimestrielles pour harmoniser les instruments de collecte de données et discuter d'autres questions techniques connexes. La première de ces réunions a eu lieu à Abuja, au Siège de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les 20 et 21 mai 2008.

8. Le Protocole CPS prévoit que les unités d'observation et de suivi des Mécanismes régionaux doivent être reliés directement à travers les moyens appropriés de communication à la Salle de situation. En conformité à cette disposition du Protocole, des mesures sont en cours pour connecter les systèmes d'alerte rapide des Mécanismes régionaux à la Salle de situation à travers le V-SAT de l'UA. A cet égard, des missions d'évaluation de site ont été menées au CEWARN (IGAD), ECOWARN (CEDEAO) et MARAC (CEEAC), entre le 14 et le 27 mai 2008, en vue de faciliter la connectivité entre le CEWS et les systèmes régionaux d'alerte rapide à travers le VSAT de l'UA. Au moment où ce rapport était finalisé, des missions similaires étaient prévues pour la CENSAD, le COMESA, l'EAC et la SADC.

9. Le Protocole CPS appelle la Commission à collaborer avec les Nations Unies, ses agences et d'autres organisations internationales pour faciliter le fonctionnement effectif du CEWS. C'est dans ce contexte que la Commission a organisé, à Addis-Abeba, au début avril, une réunion avec les organisations internationales. La réunion a adopté un certain nombre de recommandations sur l'utilisation des outils et des plateformes existants, la coopération dans le domaine de la collecte et l'analyse de données, la formation et les meilleures pratiques.

c) Force africaine en attente (FAA)

10. La période examinée a été marquée par la tenue de la 2^{ème} session ordinaire de la conférence des Ministres africains de la défense et de la sécurité, à Addis-Abeba, le 28 mars 2008, pour examiner l'avancement réalisé dans la mise en place opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA) et le Comité d'état-major (CEM) et pour identifier les défis qui s'annoncent, pour mettre au point la meilleure voie à suivre. La réunion des ministres a été précédée par la 5^{ème} réunion des Chefs d'états-majors de défense et de la sécurité africains (CEDSA) et une réunion des experts du 24 au 27 mars 2008.

11. La réunion a souligné l'urgence de l'opérationnalisation de la FAA comme composante importante de l'AAPS conçue pour soutenir les efforts africains pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits ; a entrepris de garantir que les composantes de police/gendarmerie et civile de la FAA soient correctement prises en charge et améliorées, pour garantir l'équilibre dans le développement de toutes les composantes de la FAA ; a exhorté les Etats membres à renforcer la capacité de la FAA et les structures des opérations d'appui à la paix au niveau continental et régional, et fournir les ressources financières requises. La réunion a également exhorté la Commission à adopter des procédures flexibles spécifiques pour la gestion des opérations d'appui à la paix et des questions relatives à la FAA, et à examiner la structure de la Division des opérations d'appui à la paix (DOAP) de l'UA, ainsi qu'à entreprendre en urgence le recrutement du personnel, tout en se conformant aux principes de responsabilité, transparence et distribution géographique équitable.

12. La réunion a adopté les projets de documents de politique de la FAA sur la Doctrine, les SOP, la logistique, la formation et l'évaluation, SC³I, et les recommandations pertinentes proposés par la Commission et examinés par les réunions respectives des experts et de CEDSA, et a demandé à la Commission d'organiser des réunions des Etats membres et des CER/MR pour examiner les documents de politique à l'horizon 2010. La réunion a accepté, dans le principe, les documents supplémentaires formulés concernant la capacité de déploiement rapide (CDR) de la FAA et le Rapport de l'étude sur le dépôt logistique, et a demandé à la Commission, en liaison avec les CER/MR et les Etats membres, à continuer à développer davantage ces secteurs, et à soumettre des propositions d'ici 2010. La réunion a pris note des documents proposés sur les aspects juridiques et médicaux, et la dimension civile, et a demandé à la Commission de développer davantage

ces documents en collaboration avec les Etats membres, les CER/MR et soumettre des propositions d'ici 2010.

13. Un rapport séparé sur le résultat de la réunion des Ministres de la défense et de la sécurité est soumis au Conseil exécutif pour approbation.

d) Protocole d'accord de coopération entre l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits

14. Il est utile de rappeler à l'attention du Conseil exécutif que le Protocole d'accord de coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a été signé à Addis Abéba, en marge des travaux de la 11^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif. Cet instrument, qui a été conclu conformément à l'article 16 du Protocole relatif à la création du CPS, énumère les objectifs poursuivis, les principes régissant sa mise en œuvre, ainsi que les domaines de coopération entre l'UA et les Mécanismes régionaux. Le document traite également des arrangements devant gouverner la coopération entre l'UA et les Mécanismes régionaux.

15. Des dispositions sont en cours pour le recrutement, au sein de la Division de Gestion des Conflits du Département Paix et Sécurité, d'un expert qui sera chargé du suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord. Ce processus sera conclu incessamment. Dans l'intervalle, des avancées importantes ont été enregistrées s'agissant du déploiement de fonctionnaires de Liaison des Mécanismes régionaux auprès de l'UA, et ce grâce aux ressources affectées à cet effet dans le cadre de la composante renforcement des capacités de la Facilité pour la paix en Afrique (APF). A ce jour, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Marché commun de l'Afrique australe et de l'Est (COMESA) ont déployé leurs officiers de Liaison. D'une façon générale, les relations entre l'UA et les Mécanismes régionaux se sont considérablement renforcées ces dernières années.

A.III. PREVENTION STRUCTURELLE DES CONFLITS – MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FRONTIERE DE L'UA

16. En janvier dernier, le Conseil exécutif a été informé des premières mesures prises par la Commission en vue de la mise en œuvre de la Déclaration sur le Programme frontière de l'UA (PFUA) et les modalités de sa mise en œuvre, telle qu'adoptée par la Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières, tenue à Addis Abéba le 7 juin 2007, notamment l'organisation, en décembre 2007, d'un atelier qui a permis d'identifier les activités à entreprendre et les partenariats à bâtir. Le Conseil se souviendra que la Déclaration s'articule autour de trois points : délimitation et démarcation des frontières africaines qui ne l'ont pas encore été ; développement de la coopération transfrontalière, notamment d'initiative locale ; renforcement des capacités et mobilisation des ressources.

17. Dans la Déclaration sur le PFUA, il a été demandé à la Commission, au titre des mesures initiales à prendre en vue du lancement du Programme, d'initier une opération continentale de diagnostic des frontières à travers un questionnaire à adresser à tous les Etats membres en vue de faciliter la délimitation et la démarcation des frontières africaines qui ne l'ont pas encore été. C'est dans ce cadre que la Commission a organisé à Addis Abéba, à la mi-mars, une réunion restreinte d'experts pour finaliser le questionnaire, qui a été par la suite formellement transmis au moyen d'une lettre du Président sortant de la Commission aux Ministres des Affaires étrangères/Relations extérieures des Etats membres. Ce questionnaire porte sur le statut des frontières terrestres, fluviales, lacustres et maritimes. La Namibie a déjà répondu au questionnaire, et tous les autres Etats membres sont encouragés à faire de même dans les meilleurs délais possibles.

18. La Déclaration sur le PFUA a également mandaté la Commission de mener une campagne de mobilisation des ressources et de développement de partenariats, en vue de sa mise en œuvre. A cet égard, La Commission voudrait informer le Conseil que certains partenaires de l'UA se sont déjà manifestés pour apporter leur appui financier et technique à la mise en œuvre du PFUA. C'est ainsi que le Ministre fédéral des Affaires étrangères de l'Allemagne, Dr Frank-Walter Steinmeier, a écrit le 13 février 2008 au Président sortant de la Commission pour marquer la disposition de son pays à appuyer, à travers la GTZ, la mise en œuvre du PFUA, y compris la mise en place d'un système d'information sur les frontières, le financement de frais de personnel et autres activités, ainsi que d'un appui direct aux Etats membres réalisant des projets dans le cadre du PFUA. En mai de cette année, la Commission et la GTZ sont convenues des activités à appuyer pour l'année 2008. L'Allemagne mettra à la disposition de l'UA jusqu'à 1 million d'Euros ; en outre, d'autres ressources seront consacrées à l'appui direct aux Etats membres – d'ores et déjà, la GTZ a initié des contacts avec quelques Etats membres pour soutenir financièrement des efforts de délimitation et de démarcation, ainsi que d'entretien des bornes frontalières.

19. La Déclaration sur le PFUA a chargé la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre, y compris le renforcement des capacités de la Division de Gestion des Conflits du Département Paix et Sécurité de la Commission. C'est dans ce cadre que la Commission est en train de mettre en place une unité chargée spécifiquement du suivi de la mise en œuvre du PFUA. Les premiers éléments de cette unité devraient être recrutés incessamment. L'Italie, à travers la Facilité italienne – africaine de paix, s'est engagée à mettre à la disposition de la Commission les ressources requises à cet effet pour une période de deux ans.

20. Dans les mois à venir, la Commission travaillera, conjointement avec les CER, à la tenue d'ateliers régionaux destinés à populariser le PFUA et à faciliter l'élaboration de plans d'action régionaux. La Commission organisera dans les semaines à venir une réunion préparatoire regroupant l'ensemble des CER pour la planification et la tenue rapide de ces ateliers régionaux. En outre, d'autres activités seront entreprises, y compris le lancement d'une

évaluation de la coopération transfrontalière sur le continent et celle des capacités existantes dans le domaine de la gestion des frontières, ainsi que d'une campagne de communication sur le PFUA et l'élaboration d'un instrument juridique pour la coopération transfrontalière.

A.IV. EVOLUTION DES SITUATIONS SUR LE TERRAIN

21. Les situations de conflit et post-conflit ont continué à retenir l'attention de la Commission au cours de la période sous examen. Nombre de développements encourageants ont été enregistrés depuis la dernière session du Conseil exécutif. Dans le même temps, un certain nombre de situations se sont aggravées, cependant que de nouvelles tensions ont vu le jour.

22. Il importe de faire mention de la signature, le 26 mai 2008, par le Gouvernement burundais et le Palipehutu/FNL, le dernier mouvement armé à être resté en dehors du processus de paix et de réconciliation, d'une Déclaration conjointe de cessation des hostilités. Cette Déclaration a relancé le processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006 et renforcé les perspectives de restauration d'une paix et d'une stabilité durables au Burundi. Aux Comores, la restauration de l'autorité de l'Etat à Anjouan, consécutivement au lancement de l'opération « Démocratie aux Comores », le 25 mars 2008, a ouvert des perspectives nouvelles. Au Kenya, la crise qu'a connu le pays après l'élection présidentielle du 27 décembre 2007 a connu son épilogue après la signature d'un certain nombre d'accords politiques et autres instruments, en particulier le document *Agir ensemble en faveur du Kenya - Accord sur les principes du partenariat pour le Gouvernement de coalition et la Loi 2008 sur l'entente et la réconciliation nationales* du 28 février 2008.

23. Si la situation sécuritaire en Somalie reste précaire, contribuant ainsi à l'aggravation de la crise humanitaire dans ce pays, il est encourageant de noter les avancées réalisées s'agissant du dialogue politique entre les acteurs somaliens. Il convient, en particulier, de relever ici les pourparlers engagés entre le Gouvernement fédéral de transition (TFG) et l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS), à Djibouti, sous les auspices des Nations unies et avec l'appui de l'UA et d'autres membres de la communauté internationale. Enfin, au Soudan, les parties à l'Accord global de paix (CPA) sont parvenues à un accord sur le règlement de la question d'Abeyi.

24. Malgré les efforts soutenus déployés par l'UA et les Nations unies, le processus de paix au Darfour reste toujours dans l'impasse. Cette crise a pris une nouvelle dimension avec l'attaque perpétrée par le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) contre la capitale soudanaise, le 10 mai 2008. A la suite de cette attaque, les relations entre le Soudan et le Tchad ont connu une nouvelle détérioration. Par ailleurs, vers la fin du mois d'avril, le Gouvernement djiboutien a accusé l'Erythrée d'avoir occupé une partie de son territoire et d'avoir massé des troupes à la frontière commune entre les deux pays. L'UA a entrepris un certain nombre d'actions pour faire face à cette situation.

25. Au cours des mois écoulés, la Commission s'est employée à soutenir du mieux qu'elle a pu les différents processus de paix et entreprises de consolidation de la paix en cours sur le continent. Elle reste ainsi activement impliquée dans les efforts en cours en Côte d'Ivoire, au Liberia, au Burundi, en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan et en République centrafricaine (RCA). Dans le même temps, elle s'est efforcée de réagir avec la célérité requise aux différentes crises qui ont surgi au cours de la période sous examen, tout en s'engageant dans des initiatives de diplomatie préventive. C'est dans ce contexte que se situent les visites que le Président de la Commission, accompagné du Commissaire à la paix et à la sécurité, a effectuées au Tchad et au Soudan après la nouvelle crise qui a affecté les relations entre ces deux pays, ainsi que les consultations qu'il a menées dans la région australe du continent.

a) Comores

26. Les assises du Conseil exécutif et de la Conférence de l'Union en janvier dernier à Addis Abeba ont eu lieu dans un contexte marqué par le rejet par le Colonel Bacar, alors Président auto-proclamé de l'île d'Anjouan, de toutes les propositions de sortie de crise soumises par l'UA, et ce malgré les sanctions imposées par le CPS depuis le 10 octobre 2007. Dans son intervention devant la Conférence, le chef de l'Etat comorien a sollicité le soutien des Etats membres aux efforts de son pays visant à restaurer, de manière durable, l'autorité de l'Etat comorien dans l'île d'Anjouan, et annoncé la détermination de son Gouvernement à user, à cet effet, de tous les moyens à sa disposition. Dans sa décision sur la situation aux Comores, la Conférence a demandé à tous les Etats membres en mesure de le faire d'apporter tout l'appui nécessaire au Gouvernement comorien dans ses efforts visant à rétablir au plus vite l'autorité de l'Union à Anjouan.

27. Dans la mise en œuvre de la décision de la Conférence, le Président du Conseil exécutif, le Ministre des Affaires étrangères de la République unie de Tanzanie, a pris l'initiative de réunir à Addis Abéba, le 20 février 2008, les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense ainsi que d'autres hauts responsables des pays ayant exprimé leur disposition à répondre positivement à la demande d'assistance formulée par le Président de l'Union des Comores, à savoir la Tanzanie, la Libye, le Sénégal et le Soudan. Le Gouvernement de l'Union des Comores était également représenté à cette réunion. La réunion a examiné les modalités de mise en œuvre de la décision de la Conférence, et est convenue à cet effet de mesures pratiques, militaires et sécuritaires. Par la suite, une équipe de planification, composée d'experts tanzaniens, soudanais, sénégalais et libyens, s'est rendue aux Comores du 25 février au 5 mars 2008, en vue de finaliser le plan d'intervention militaire à Anjouan. Le 8 mars 2008, les Ministres et autres représentants des quatre pays mentionnés plus haut, ainsi que des Comores, se sont réunis à Dar-es-Salaam, approuvant à cette occasion le rapport de l'équipe d'experts militaires et de sécurité. Le lendemain, les Ministres et autres représentants de la coalition africaine se sont rendus à Moroni, en vue

d'informer le Président comorien des résultats de la réunion tenue à Dar-es-Salaam.

28. Lors de la réunion du Comité ministériel des pays de la région sur les Comores, tenue à Addis Abéba le 28 janvier et le 1^{er} février 2008, en marge de la 12^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA, le principe d'une mission internationale de haut niveau à Anjouan, dirigée par l'UA et comprenant des représentants des Etats-Unis d'Amérique et de la France, avait été convenu. Il s'agissait alors de convaincre les autorités illégales d'Anjouan de se conformer au cadre de règlement de la crise anjouanaise tel qu'arrêté par l'UA. C'est dans cet esprit qu'une mission internationale « dite de la dernière chance », composée du chef du Bureau de Liaison de l'UA à Moroni, de l'Ambassadeur de France aux Comores, du Chargé d'Affaires de l'Ambassade américaine à Madagascar et d'un représentant de la Ligue des Etats arabes, s'est rendue à Anjouan, le 27 février 2008. La mission s'est heurtée à l'intransigeance du Colonel Bacar. Dans l'intervalle, la 111^{ème} réunion du CPS tenue le 18 février 2008 a décidé de proroger, pour une période additionnelle de deux mois, les mesures imposées à l'encontre des autorités illégales d'Anjouan, ainsi que le mandat de la Mission d'assistance électorale et sécuritaire (MAES) de l'UA aux Comores.

29. Conformément au plan d'intervention arrêté lors de la réunion de Dar-es-Salaam, les troupes tanzaniennes devant participer à l'opération de débarquement à Anjouan ont commencé à arriver à partir du 11 mars 2008. Elles ont été rejointes peu après par des troupes soudanaises. La Libye a assuré le transport des troupes soudanaises ; elle a, en outre, apporté une assistance en équipement à l'AND. Il convient également de relever que la France a apporté un appui logistique à l'opération. Le débarquement à Anjouan, dénommé « Opération Démocratie aux Comores », a commencé le 25 mars 2008. Le lendemain, l'île était sous le contrôle total de la coalition, qui n'a subi aucune perte. Cette intervention a été accueillie avec liesse tant à Anjouan, où la population a fraternisé avec les forces de la coalition, que dans le reste de l'Archipel.

30. Le 31 mars 2008, les autorités de l'Union des Comores ont procédé à l'installation officielle du chef de l'exécutif intérimaire de l'île, chargé de la gestion des questions courantes et de l'organisation de l'élection du nouveau Président de l'île autonome d'Anjouan, prévue les 15 et 29 juin 2008. Au début du mois d'avril, le chef de l'Etat comorien a effectué une visite de plusieurs jours à Anjouan. A cette occasion, il a appelé les Anjouanais et, d'une façon générale, les Comoriens à enterrer définitivement le séparatisme prôné par le Colonel Bacar.

31. Dans une lettre qu'il a adressée au Président sortant de la Commission, le 7 avril dernier, le Président Sambu, après avoir réitéré ses remerciements et sa gratitude à l'UA pour la détermination avec laquelle elle a accompagné les Comores dans la lutte contre le séparatisme, a souligné que l'espoir né du rétablissement de l'autorité de l'Etat à Anjouan « ne peut se pérenniser sans un examen et une solution aux multiples problèmes auxquels se trouve confrontée cette île », dont la population reste statistiquement la plus pauvre

de l'Archipel. Il a lancé un appel solennel à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'elle appuie, avec la même détermination, l'œuvre de reconstruction qui doit être entreprise à Anjouan.

32. Lors de sa 124^{ème} réunion tenue le 30 avril 2008, le CPS a, entre autres, renouvelé le mandat de MAES pour un période additionnelle de 6 mois et lancé un appel à tous les Etats membres de l'UA et à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils apportent tout l'appui nécessaire à l'organisation de la prochaine élection présidentielle à Anjouan, ainsi qu'à la consolidation de la paix, de la stabilité et de la réconciliation aux Comores.

33. C'est dans le cadre du suivi de cette décision et de la lettre susmentionnées du Président Sambu que la Commission a dépêché, aux Comores du 14 au 18 mai 2008, une délégation comprenant des fonctionnaires des différents Départements concernés et représentants de partenaires de l'UA impliqués dans l'accompagnement des efforts en cours aux Comores, à savoir les Nations unies, l'Union européenne, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation internationale de la Francophonie et la Commission de l'Océan Indien. Cette mission visait un double objectif : d'une part, évaluer la situation dans l'archipel, afin de mieux apprécier les défis qui se posent dans l'entreprise de consolidation de la paix et de la stabilité aux Comores ; de l'autre, formuler des recommandations sur la nature de l'appui que l'UA pourrait apporter aux Comores en cette étape cruciale de son évolution politique.

34. Sur la base des discussions que la mission a eues, il apparaît que si la restauration de l'autorité de l'Etat à Anjouan a marqué un tournant dans l'histoire récente des Comores, de nombreux défis n'en restent pas moins à relever pour rendre irréversible l'avancée ainsi enregistrée. Dans le court terme, il s'agira d'aider à la bonne tenue du scrutin devant permettre d'élire le nouveau Président de l'île d'Anjouan; dans les moyen et long termes, les efforts doivent porter sur la recherche de remèdes aux dysfonctionnements institutionnels du Nouvel Ensemble Comorien (NEC) et l'amélioration de la gouvernance tant politique que socio-économique de l'archipel.

35. Au moment de la finalisation de ce rapport, la Commission était entrain de prendre les dispositions nécessaires pour appuyer, en collaboration avec les partenaires de l'UA, l'organisation de l'élection du Président de l'île d'Anjouan, tant à travers l'octroi d'une assistance financière et l'envoi d'observateurs qu'à travers la sécurisation du scrutin. Au delà de ce scrutin, l'UA accompagnera les parties comoriennes dans la consolidation des acquis enregistrés dans le processus de stabilisation de l'archipel. C'est dans ce contexte que s'inscrit le renforcement de la composante civile de la MAES pour lui permettre de mener à bien les différents volets de son mandat.

36. La Commission voudrait saisir cette occasion pour, tout à la fois, louer la détermination du Président Sambu et exprimer sa très sincère gratitude à la Tanzanie et au Soudan, ainsi qu'à la Libye et au Sénégal, pour avoir apporté l'assistance requise au Gouvernement de l'Union des Comores, conformément à la décision de la Conférence. La Commission voudrait

également exprimer, à nouveau, sa gratitude aux pays de la région qui, sous la direction de l'Afrique du Sud, n'ont, tout au long des dix années écoulées, ménagé aucun effort pour venir en aide aux Comores et y appuyer les efforts de réconciliation.

b) Somalie

37. La période examinée a été témoin des efforts soutenus pour promouvoir un processus politique global et une réconciliation nationale, en accord avec les recommandations du Congrès de réconciliation nationale (CRN) tenu à Mogadishu en juillet - août 2007, et le programme de travail du Gouvernement fédéral transitoire (GFT). Ce programme vise à faire avancer la réconciliation, promouvoir la paix et la sécurité, renforcer les institutions somaliennes et garantir la responsabilité dans la perception des recettes du gouvernement, ainsi que mettre en œuvre les principales tâches transitoires relatives à la Constitution et aux questions électorales.

38. Du 11 au 13 mars 2008, au Caire, Egypte, et dans le cadre des efforts pour soutenir le dialogue entre le GFT et l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS), des diplomates de certains partenaires de l'UA ont rencontré des représentants de l'ARS. Tout en imposant certaines conditions préalables à tout dialogue avec le GFT, la délégation de l'ARS a indiqué que son objectif n'était pas de renverser le GFT. Elle a également exprimé son engagement à la promotion des bonnes relations avec tous les voisins de la Somalie, sur la base du droit international.

39. Le 23 mars 2008, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a animé, à son siège à Mogadishu, une réunion entre le Premier ministre Nur Hassan Hussein et M. Mohammed Hassan Haad, chef du conseil de l'unité et de la culture du clan Hawiye. La réunion fait partie des efforts visant à mettre un terme aux activités violentes des éléments armés opposés au GFT dans et aux alentours de Mogadishu. Auparavant, le 22 février 2008, le Représentant spécial du Président de la Commission a organisé des entretiens à Mogadishu successivement avec le Premier ministre du GFT et le Président Abdullahi Yusuf Ahmed, saisissant l'opportunité de cette réunion pour réitérer la nécessité d'un processus politique global. Les deux dirigeants somaliens ont réaffirmé leur engagement au processus de réconciliation.

40. Au début avril 2008, à Nairobi, une délégation de l'ARS, avec à sa tête Sheikh Sheriff Hassan, Président de l'Alliance, a rencontré plusieurs membres de la communauté internationale, y compris des représentants des Nations Unies, de la Ligue des Etats arabes et de l'UA. La visite de la délégation d'ARS à Nairobi faisait suite à un appel du Premier ministre du GFT à tous les Somaliens de recourir au dialogue pour résoudre la crise dans leur pays, et une invitation ultérieure du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies.

41. C'est dans ce contexte qu'ont eu lieu les entretiens inter-Somaliens à Djibouti du 10 au 15 mai 2008, à l'invitation du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU. Des représentants du GFT et de l'ARS ont

assisté aux entretiens. L'UA, avec d'autres membres de la communauté internationale, était également représentée, et a joué un rôle actif dans les entretiens. A la fin des entretiens, qui étaient menés séparément alors que le Représentant spécial de l'ONU allait et venait entre les deux délégations, les parties ont convenu de se rencontrer à nouveau à Djibouti pour d'autres discussions. Pendant sa 132^{ème} réunion tenue le 29 mai 2008, le CPS a favorablement accueilli la tenue et le résultat de ces entretiens, et a encouragé les parties à poursuivre leurs efforts dans un esprit de compromis, tout en exhortant les parties somaliennes qui n'y ont pas participé à penser à se joindre au processus. Le CPS a appelé les membres de la communauté internationale, et les pays de la région en particulier à soutenir totalement les entretiens.

42. Comme prévu, les parties se sont rencontrées à nouveau à Djibouti du 31 mai 2008 au 9 juin. L'UA a assisté à cette deuxième série d'entretiens. Dans un signe d'appui supplémentaire à ces entretiens, le Commissaire Paix et sécurité, l'Ambassadeur Ramdane Lamamra, s'est rendu à Djibouti pour assister à la cérémonie d'ouverture, et s'entretenir avec les parties prenantes somaliennes et internationales. Il doit également être noté qu'une délégation du Conseil de sécurité a visité Djibouti début juin pour des consultations avec les parties somaliennes. Le Commissaire a saisi l'opportunité de sa présence à Djibouti pour rencontrer également la délégation du Conseil de sécurité, la mettre au courant et l'informer des points de vue de l'UA sur le processus politique et les efforts de stabilisation en Somalie.

43. Le 9 juin 2008, le GFT et l'ARS sont arrivés à un Accord. Ce document, qui doit être officiellement signé en Arabie Saoudite, prévoit l'interruption de tous les actes d'affrontement armé par les parties, 30 jours après sa signature. De plus, les parties ont convenu :

- de demander aux Nations Unies, en accord avec la Résolution 1814 du Conseil de sécurité (2008) et dans une période de cent vingt (120) jours, d'autoriser et déployer une force de stabilisation internationale de pays amis de la Somalie, à l'exception des états voisins ;
- que dans une période de 120 jours de la signature de l'Accord, le GFT agira conformément à la décision qui a déjà été prise par le Gouvernement éthiopien de retirer ses troupes de Somalie après le déploiement d'un nombre suffisant de forces de l'ONU ; et
- Que l'ARS doit, à travers une déclaration publique solennelle, cesser et condamner tous les actes de violence armée en Somalie et se dissocier de tous groupes ou individus armés qui n'adhèrent pas aux termes de cet Accord.

44. Cet Accord marque une étape significative dans les efforts destinés à promouvoir un processus politique global et amener la paix et la stabilité durables. La Commission salue le sens de responsabilité et l'esprit de

compromis démontré par les deux parties, et demande avec insistance à tous les autres acteurs somaliens concernés d'adhérer à ce processus. La Commission espère que, avec cet Accord, la Communauté internationale accordera plus de soutien aux efforts destinés à mettre un terme définitif à la violence qui a frappé la Somalie pendant près de deux décennies. L'UA fera son possible pour contribuer à la mise en œuvre réussie de l'Accord, dont les principes et objectifs sont en accord avec les efforts qu'elle fournissait dans le processus politique, ainsi que pour stabiliser la situation en Somalie à travers le déploiement d'AMISOM.

45. Pendant la période visée par le rapport, la situation sécuritaire en Somalie a continué à être une grande préoccupation. à Mogadishu, des incidents sont enregistrés presque quotidiennement. Les insurgés ont également continué à propager leurs activités dans la campagne. De plus, il y a eu un certain nombre d'attaques contre le personnel d'AMISOM. La Commission condamne fermement ces attaques et, encore une fois, rend hommage au personnel d'AMISOM pour leur engagement et leurs sacrifices. En réponse à la situation dominante, les forces du GFT, avec l'aide de l'armée éthiopienne, mènent des opérations régulières de recherche et de ratissage et d'autres mesures de contre-insurrection visant à faire sortir les éléments armés de leurs cachettes. Même si certains progrès ont été réalisés, la situation globale reste difficile, particulièrement à cause des nombreuses contraintes auxquelles font face l'armée du GFT et les forces de sécurité.

46. La piraterie le long des côtes de Somalie continue à être un problème majeur, menaçant la livraison des fournitures humanitaires - plus de 80% de l'assistance à la Somalie par le Programme alimentaire mondial (PAM) est délivrée par mer - et les autres activités maritimes. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1816 (2008) adoptée le 2 juin 2008, a décidé que les états coopérant avec le GFT seront autorisés, pendant une période de 6 mois, à entrer dans les eaux territoriales de Somalie et à utiliser tous les moyens nécessaires pour réprimer les actes de piraterie et de vol à main armée en mer, en accord avec les dispositions pertinentes du droit international.

47. La situation sécuritaire prévalente et le non respect général des lois ont fait beaucoup de victimes parmi la population civile, et ont aggravé davantage la situation humanitaire. D'autres facteurs en jeu dans l'aggravation de la situation humanitaire sont reliés aux prix record des produits alimentaires, l'hyperinflation et la sécheresse dans plusieurs parties du pays. En dépit de l'environnement très difficile dans lequel elles opèrent - situation sécuritaire précaire, prise des travailleurs de l'aide pour cible, menace d'enlèvement et réel kidnapping et pillage du secours alimentaire - les agences de l'ONU et les ONG continuent à fournir des efforts soutenus pour répondre aux besoins des groupes déplacés et vulnérables. De son côté, AMISOM continue à fournir un appui humanitaire limité à la population civile, y compris les services médicaux comme le traitement des maladies communes, la chirurgie, les blessures par balle, les femmes enceintes et les enfants, et l'approvisionnement en eau des communautés situées près de son Siège.

48. Pendant la période examinée, aucun avancement significatif n'a été réalisé concernant le déploiement d'AMISOM, dont le mandat a été prolongé par le CPS en janvier dernier pour une période supplémentaire de six mois. En juin 2008, la Mission était composée de près de 2.600 soldats (deux bataillons ougandais et un bataillon burundais), ce qui représente près de 30 pour cent du total autorisé de 8.000. Le deuxième bataillon promis par le Burundi est prêt à être déployé dès que les équipements et le soutien logistique requis seront fournis. Le Nigeria, qui a promis un bataillon de 850 personnes, a effectué une mission de reconnaissance d'une semaine à Mogadishu en mars. Aucune nouvelle promesse de troupes n'a été enregistrée pendant la période examinée.

49. Comme le Conseil en est conscient, AMISOM est confronté à de sérieuses contraintes financières et logistiques. Le budget total pour un AMISOM entièrement déployé, utilisant les normes des Nations Unies, pour une période d'un an, est de 817.500.000 \$EU. Le 20 février 2008, et conformément à la demande faite par le CPS pendant sa 105^{ème} réunion tenue le 18 janvier 2008, le Président de la Commission de l'époque a écrit au Secrétaire général de l'ONU demandant aux Nations Unies de mettre en place un ensemble d'assistance financière, logistique et technique pour AMISOM, couvrant les différents besoins de la Mission. En réponse, le Secrétaire général de l'ONU, dans une lettre datée du 23 avril 2008, a indiqué que l'organisation des Nations Unies était prête à entreprendre une approche sur deux fronts, à savoir renforcer la capacité de l'UA à faire face aux défis relatifs au déploiement et au maintien d'AMISOM à travers la fourniture de conseillers techniques supplémentaires de l'ONU ; et le développement de la coordination entre l'UA, les donateurs et les pays fournisseurs de contingents, en vue de garantir qu'un financement et un appui suffisants et de qualité des partenaires bilatéraux soient garantis pour AMISOM. Entre-temps, la Mission a continué à fournir l'appui au GFT, notamment en garantissant l'infrastructure majeure. AMISOM fournit également l'assistance humanitaire aux populations dans son environnement immédiat. De plus, AMISOM a établi des contacts rapprochés avec les principaux Somaliens influents, en vue de faciliter le dialogue et la réconciliation.

50. A la mi-mars 2008, le Secrétaire général des Nations Unies a soumis au Conseil de sécurité un rapport contenant un certain nombre d'options menant au déploiement possible d'une opération de maintien de la paix de l'ONU en Somalie. Dans ses remarques, il a encouragé les Etats membres ayant les capacités pour prendre l'initiative dans le déploiement d'une force internationale de stabilisation à faciliter le retrait des forces étrangères et à empêcher l'existence d'un vide par la suite. Il a également indiqué qu'entre-temps, une planification des mesures d'urgence pour une opération intégrée de maintien de la paix doit être mise à jour de manière continue, de façon à ce que l'ONU soit préparée pour le déploiement dès que les conditions le permettent. En même temps, il a souligné qu'une présence plus grande du personnel de l'ONU sur le terrain aiderait les parties dans le processus politique. Dans sa résolution 1814 (2007) adoptée le 15 mai 2008, le Conseil de sécurité a soutenu les propositions présentées par le Secrétaire général

d'avoir une présence plus importante du personnel de l'ONU sur le terrain, en Somalie.

51. Alors que la situation sécuritaire et humanitaire reste une grande préoccupation, il est néanmoins encourageant de noter l'avancement réalisé dans la promotion d'un processus global, comme le démontre l'Accord conclu récemment entre le GFT et l'ARS. Il est nécessaire d'encourager le GFT et toutes les parties prenantes somaliennes à poursuivre vigoureusement leurs efforts vers une réconciliation réelle et une paix durable, et fournir toute l'assistance requise dans ce but.

c) Processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie

52. Pendant la période examinée, aucun avancement n'a été réalisé dans le conflit frontalier entre l'Erythrée et l'Ethiopie, et la mise en œuvre globale du processus de paix. Comme le Conseil s'en rappellera, au début septembre 2007, à La Haye, la Commission d'arbitrage Erythrée - Ethiopie (EEBC) a rencontré les parties. A cause du manque d'avancement pour surmonter les difficultés entravant la mise en œuvre de la Décision de délimitation d'avril 2002, l'EEBC a rappelé aux parties sa déclaration du 27 novembre 2006, dans laquelle elle leur a donné une année pour régler leurs différends, après quoi, si aucun accord n'est atteint sur la manière de procéder à la démarcation, « la frontière restera automatiquement telle que démarquée par les points de frontière énumérés dans l'Annexe, et le mandat de la Commission pourra alors être considéré comme réalisé ». Par conséquent, l'EEBC a officiellement terminé ses activités à la fin novembre 2007.

53. L'Erythrée a déclaré la frontière démarquée par son acceptation de la décision de « démarcation virtuelle » de novembre 2007 par l'EEBC. Le 24 mai 2007, le Président Isaias Afewerki, à l'occasion du 17^{ème} anniversaire de l'indépendance de son pays, a déclaré : « notre frontière a été délimitée et le dossier est clos, grâce à la décision de démarcation virtuelle de la Commission ». Il a continué : « Il n'y a pas de problème qui reste, autre que le retrait des forces éthiopiennes d'invasion des territoires érythréens souverains. Le Conseil de sécurité de l'ONU est tenu par le devoir de respecter son obligation légale et morale de mettre un terme à cette invasion et à ses conséquences dangereuses ».

54. L'Ethiopie, de son côté, a maintenu son rejet de la décision de « démarcation virtuelle », l'écartant comme une « fiction légale », et insistant sur la nécessité de démarquer physiquement la frontière sur le terrain. Elle a également demandé que l'inviolabilité légale de la Zone de sécurité temporaire (ZST) soit restaurée et respectée par le retrait immédiat et inconditionnel des troupes érythréennes installées dans la Zone, et celles de leurs équipements lourds, ainsi que la levée des restrictions imposées par l'Erythrée sur la Mission des Nations Unies en Erythrée et en Ethiopie (UNMEE).

55. Comme le Conseil s'en souvient, l'UNMEE a, depuis le début de 2004, fait face aux restrictions croissantes, qui ont rendu difficile pour la Mission

d'exécuter son mandat. La situation a atteint un point critique en décembre 2007, quand tous les approvisionnements en carburant à la Mission en Erythrée se sont arrêtés. Par conséquent, l'UNMEE a été obligée de transférer temporairement son personnel et son équipement militaires de l'Erythrée, et de suspendre la mise en œuvre de ses opérations sur ce côté de la frontière.

56. A cause de cette situation, le Secrétaire général de l'ONU, dans son rapport au Conseil de sécurité daté du 7 avril 2008, a soumis un certain nombre d'options pour l'avenir de l'UNMEE, dont le mandat doit expirer le 31 juillet 2008. Celles-ci sont comme suit :

- Redonner à l'UNMEE sa force totale si l'Erythrée reconsidérerait sa position, reprendre les approvisionnements en carburant à la Mission, lever toutes les restrictions sur ses opérations et lui permettre de continuer à exécuter les tâches envisagées initialement dans l'Accord sur la cessation des hostilités ;
- Terminer le mandat de la Mission en l'absence des conditions nécessaires pour qu'elle exécute son mandat ;
- Déployer une petite mission d'observation dans la zone des frontières, qui fera son possible pour désamorcer les tensions, servir d'yeux et d'oreilles de la communauté internationale, et continuer à rendre compte au Conseil de sécurité sur la situation ;
- Créer des Bureaux de liaison à Asmara et Addis-Abeba pour maintenir l'ONU prête à assister les parties dans la mise en œuvre de la décision de démarcation de l'EEBC et l'Accord global de paix de décembre 2000.

57. Dans une déclaration de son Président datée du 30 avril 2008, le Conseil de sécurité a noté que la continuation des obstacles de l'Erythrée envers l'UNMEE a atteint un niveau qui sape la base du mandat de la Mission, et a obligé l'UNMEE à être temporairement transformée. Le Conseil de sécurité a noté les problèmes fondamentaux sous-jacents, et s'est déclaré prêt à assister les parties pour surmonter l'impasse actuelle, prenant en considération les intérêts et préoccupations des deux. Le Conseil de sécurité a souligné qu'il déciderait, à la lumière des consultations avec les parties, des termes d'un engagement futur des Nations Unies et de l'avenir de l'UNMEE.

58. Dans ce contexte, la Commission ne peut que réitérer la profonde préoccupation de l'UA par rapport à l'impasse continue dans le processus de paix éthio-érythréen, et ses implications pour la paix, la sécurité et la stabilité dans la région entière. Encore une fois, la nécessité d'avoir des efforts plus soutenus et coordonnés pour aider les parties à surmonter l'impasse actuelle dans le processus de démarcation et normaliser leurs relations devrait être soulignée. Comme par le passé, l'UA reste prête à assister l'Erythrée et l'Ethiopie dans de tels efforts.

d) Relations entre Djibouti et l'Erythrée

59. Le 24 avril 2008, le Ministre djiboutien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a adressé une lettre au Président du CPS pour le mois d'avril 2008, pour l'informer que l'Erythrée occupe, depuis le 16 avril 2008, une partie du territoire djiboutien, dans la zone de Ras Doumeira. Le Ministre a également fait état du renforcement du dispositif des forces érythréennes sur certaines parties de la frontière commune entre les deux pays.

60. La 121^{ème} réunion du CPS, tenue le même jour, a procédé à un échange de vues sur la situation. A la suite de cette réunion, et à la demande du CPS, la Commission a, le 1^{er} mai 2008, formellement saisi les autorités djiboutiennes et érythréennes pour les informer que le CPS se proposait de se réunir le lendemain pour examiner la situation et prendre, le cas échéant, la décision qu'il jugerait appropriée. A cet égard, et afin de faciliter les délibérations du CPS, la Commission a demandé aux deux pays de lui fournir toute information à leur disposition, y compris les contacts qui auraient eu lieu pour trouver une solution à l'amiable. Djibouti a répondu le même jour, transmettant à la Commission un document sur la chronologie des événements ainsi que la lettre adressée, le 18 avril 2008, par le Ministre djiboutien des Affaires étrangères à son homologue érythréen, au sujet de la présence de forces militaires érythréennes sur le territoire djiboutien.

61. Comme prévu, le CPS s'est réuni le 2 mai 2008. A cette occasion, le CPS a noté que la Commission a formellement écrit aux deux pays, le 1^{er} mai 2008. Le CPS a exhorté les deux pays à faire preuve de la plus grande retenue et à régler tout différend qui pourrait les opposer à travers le dialogue et sur la base des principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'UA et des autres instruments pertinents de l'UA, y compris le respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance et la promotion du bon voisinage. Le CPS a encouragé la Commission à rester en contact étroit avec les deux pays et à suivre l'évolution de la situation afin de prendre toute action qui serait jugée appropriée, y compris l'envoi, en temps utile, d'une mission pour évaluer la situation sur le terrain et entreprendre des consultations avec les autorités compétentes des deux pays. La Commission a formellement transmis copie de ce communiqué aux autorités djiboutiennes et érythréennes. Elle a saisi cette occasion pour indiquer au Ministère érythréen des Affaires étrangères qu'elle attendait toujours de recevoir les informations demandées le 1^{er} mai 2008, pour transmission au CPS.

62. Le 12 mai 2008, la Mission permanente de l'Etat d'Erythrée auprès des Nations unies, à New York, a publié un communiqué sur les accusations djiboutiennes. Dans ce communiqué, le Gouvernement érythréen s'est déclaré perplexe face aux accusations infondées formulées par Djibouti. Tout en indiquant que seul le temps et d'autres données additionnelles permettront de comprendre pleinement les motivations de ces accusations, le Gouvernement érythréen a indiqué que celles-ci avaient toutes les apparences d'une volonté délibérée de déclencher une nouvelle crise dans la

région. En tout état de cause, a conclu le communiqué, le Gouvernement érythréen n'est pas disposé à s'engager dans des accusations acrimonieuses futiles à ce stade. Ce communiqué a été transmis par la Commission aux membres du CPS, pour information.

63. A l'occasion de la session extraordinaire du Conseil exécutif tenue à Arusha les 6 et 7 mai 2008, le Commissaire chargé de la paix et de la sécurité a rencontré le Ministre djiboutien des Affaires étrangères, avec lequel il a eu des consultations sur les relations entre Djibouti et l'Erythrée. Malheureusement, il n'a pu, ainsi qu'il l'envisageait, rencontrer de représentant de l'Erythrée, ce pays n'ayant pas pris part à la session du Conseil exécutif. Pour sa part, le Président de la Commission a eu une conversation téléphonique avec le Président Ismaël Omar Guelleh de Djibouti ; de même, il eu des contacts avec d'autres membres de la communauté internationale sur la situation afin d'harmoniser les efforts en faveur d'un ajustement pacifique et rapide de la situation.

64. Le 23 mai 2008, l'Ambassade de Djibouti à Addis Abéba a transmis à la Commission une « Note sur la crise à la frontière entre Djibouti et l'Erythrée ». Dans cette Note, le Gouvernement djiboutien affirme que l'occupation de Ras Doumeira et de l'île de Doumeira se poursuit et que des travaux de génie militaire par les troupes érythréennes s'intensifient, que la tension est de plus en plus forte sur le terrain, où les militaires djiboutiens et érythréens se font face, et que toutes les tentatives de dialogue entreprises par Djibouti ont échoué. Le Gouvernement djiboutien a indiqué que si la crise perdure, il « ne se sent pas responsable de ce qui va se passer ». Dans ces conditions, Djibouti a estimé urgent l'envoi d'une mission d'enquête de l'UA. A la demande de Djibouti, cette Note a été communiquée aux membres du CPS.

65. Lors de sa 130^{ème} réunion tenue le 26 mai 2008, le CPS a, à nouveau, examiné la situation, soulignant l'urgence que revêt l'envoi, à Djibouti et en Erythrée, de la mission envisagée. Par la suite, la Commission a adressé des communications aux autorités djiboutiennes et érythréennes pour les informer qu'elle prenait les dispositions nécessaires pour l'envoi de la mission envisagée aux fins d'évaluer la situation et de consulter les deux pays. Le 2 juin 2008, Djibouti a confirmé sa disposition à recevoir la mission de l'UA aux dates proposées, à savoir du 5 au 9 juin 2008.

66. C'est dans ce contexte qu'une mission de la Commission a séjourné à Djibouti durant la période sus-indiquée. Comme indiqué, la mission a également pour mandat de se rendre en Erythrée, mais au moment de la finalisation du présent rapport, l'Erythrée n'avait pas encore marqué son accord à la recevoir.

e) Burundi

67. Au Burundi, le premier semestre de l'année 2008 a été marqué par la relance du processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2008. En effet, dès le mois de janvier, le dialogue a été renoué entre le Facilitateur, Charles Nqakula, Ministre sud-africain de la

Sécurité et de la Sûreté, et le Palipehutu-FNL, ouvrant ainsi la voie à la prolongation du mandat du Facilitateur par l'Initiative régionale pour une année supplémentaire (janvier à décembre 2008). Afin de mener à bien le processus pendant la période qui lui est impartie, le Facilitateur a initié ce qu'il a appelé « Programme d'action pour faire avancer le processus de paix au Burundi ». Ce Programme a été entériné par les Envoyés et Représentants spéciaux, dont le Représentant spécial de l'UA au Burundi, l'Ambassadeur Mamadou Bah, au cours d'un séminaire tenu au Cap, en Afrique du Sud, les 22 et 23 février 2008, puis par le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu-FNL.

68. Le Programme d'action prévoyait que les travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi (MCVS) reprendraient le 1^{er} avril 2008 et que le retour du chef du Palipehutu-FNL interviendrait au début du mois de mai. Malheureusement, ce calendrier n'a pu être respecté. En fait, la situation a connu une détérioration soudaine : alors que le Facilitateur, épaulé par le Directoire politique, travaillait à remettre le processus sur les rails, les hostilités entre les forces gouvernementales et les FNL reprirent dans la nuit du 17 au 18 avril 2008. Neuf positions de la Force de défense nationale (FDN) sises aux abords de la capitale et dans les provinces de Bubanza (nord de Bujumbura) et Kayanza (nord-est de la capitale) furent attaquées simultanément, entraînant la riposte des forces gouvernementales. Il convient de rappeler ici que le Directoire politique, qui comprend l'UA, l'ONU, l'UE, les ambassadeurs au Burundi, de l'Afrique du Sud, de l'Ouganda et de la Tanzanie, ainsi que le représentant du Facilitateur, a été créé en octobre 2007 et est chargé d'épauler ce dernier dans ses efforts ; il est présidé par le représentant du Facilitateur, cependant que le Représentant spécial de l'UA au Burundi en assure la vice-présidence et le secrétariat.

69. A la suite de la reprise des hostilités, les Président et vice-Président de l'Initiative régionale, les Présidents Yoweri Museveni et Jakaya Kikwete, se sont retrouvés à Kampala, où ils ont décidé de demander aux dirigeants du Palipehutu-FNL de respecter leur engagement à mettre en œuvre le Programme d'action du Cap. A cet effet, ils ont mandaté leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs, accompagnés du Facilitateur et du Ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, pour qu'ils transmettent au chef du Palipehutu-FNL le message selon lequel lui-même et ses cadres devraient se préparer à regagner Bujumbura le 15 mai 2008 au plus tard. Afin de préparer ce retour, le Directoire politique a dépêché son équipe technique à Dar-es-Salaam pour en finaliser les modalités pratiques.

70. Le 16 mai 2008, les représentants du Palipehutu-FNL au sein du MCVS et du Directoire politique sont arrivés à Bujumbura. Le Directoire, avec la participation du Gouvernement et du Palipehutu-FNL, s'est mis immédiatement au travail afin de parvenir à une cessation des hostilités. Le 22 mai, les parties ont accepté le principe d'une déclaration conjointe de cessation des hostilités. Cette déclaration a été effectivement signée le 25 mai 2008 ; selon ses propres termes, elle signifie « que la guerre s'arrête enfin et que tous les Burundais profitent d'une paix durable et de la stabilité ». Dans un communiqué daté du 27 mai 2008, la Commission s'est félicitée de

la signature de cette Déclaration. Elle a encouragé le MCVS et ses organes subsidiaires à ne ménager aucun effort pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration et réaffirmé l'engagement de l'UA à poursuivre son appui aux parties dans leurs efforts visant à parvenir à une paix durable au Burundi. Lors de sa 133^{ème} réunion tenue le 6 juin 2008, le CPS s'est également félicité de la signature de cette Déclaration conjointe.

71. Depuis la signature de la Déclaration conjointe, le Directoire s'emploie à mobiliser la communauté internationale pour qu'elle aide à consolider la cessation des hostilités, notamment à travers une assistance humanitaire aux combattants, et cela avant même l'enclenchement du processus de DDR. La Commission européenne et le Gouvernement suisse ont financé cette opération ponctuelle. Les combattants ont ainsi commencé à recevoir des ravitaillements en vivres et en médicaments, avec l'appui logistique du PAM, de la GTZ-IS et du CICR notamment. Les travaux du comité chargé du suivi de cette assistance sont coordonnés par la Mission de l'UA au Burundi (MIAB). La Force spéciale et les observateurs militaires de l'UA au Burundi jouent un rôle vital dans l'acheminement de cette aide aux combattants.

72. La 1^{ère} réunion de suivi des Envoyés et Représentants spéciaux s'est tenue à Magaliesburg, en Afrique du Sud, du 9 au 10 juin 2008. L'objectif était essentiellement de rendre compte à la communauté internationale de l'évolution de la situation et de solliciter son appui. Cette réunion a été sanctionnée par une déclaration au terme de laquelle le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu-FNL s'engagent à renoncer à la violence et à résoudre leurs différends par le dialogue, ainsi qu'à mener à bien le processus de mise en œuvre des Accords de 2006 dans les délais impartis.

73. Incontestablement, la signature de la Déclaration conjointe marque une étape cruciale dans le processus de consolidation de la paix au Burundi, dans la mesure où elle ouvre la voie à la mise en œuvre des Accords de 2006. Elle facilitera le processus de retour des réfugiés burundais, déjà bien enclenché, et permettra aux Burundais de s'investir résolument dans la tâche de relèvement socio-économique. La Commission exhorte les parties à respecter scrupuleusement les engagements pris, et les assure de l'appui continu de l'UA.

f) République démocratique du Congo (RDC)

74. En janvier dernier, la Commission a rendu compte de l'évolution politique encourageante de la situation en RDC, facilitée par l'amélioration notable de l'environnement régional. Elle avait également informé la Conférence de la situation sécuritaire et humanitaire dans les Kivus qui continuait à menacer le processus de paix. Depuis, la situation d'ensemble dans le pays a continué à s'améliorer.

75. S'agissant plus particulièrement de la situation dans les Kivus, il convient de rappeler que le Gouvernement congolais a organisé, du 6 au 23 janvier 2008, à Goma, la Conférence sur la paix, le développement et la sécurité des Kivus. Celle-ci a regroupé, autour de modérateurs désignés par le

Gouvernement, des représentants des groupes armés nationaux actifs dans la région et des organisations de la société civile des deux provinces. La facilitation était assurée par les représentants de la communauté internationale (Nations unies, Union africaine, Union européenne, ainsi que par des délégués de nombreux pays africains et étrangers).

76. La Conférence a traité de toutes les questions liées à la situation dans les Kivus. Le consensus auquel les parties sont parvenues a été consigné dans deux documents dits « Actes d'engagement des parties ». Ces Actes visent à ramener la paix, la sécurité et la stabilité dans les deux provinces, ainsi qu'à y restaurer l'autorité de l'Etat et à promouvoir le développement et la réconciliation dans la région. L'UA a signé les Actes d'engagement en qualité de facilitateur externe, aux côtés, entre autres, des Nations unies, de l'Union européenne, du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et du Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

77. Dans le souci de conforter l'évolution politique encourageante observée dans l'ensemble du pays, le Gouvernement congolais a tenu son Conseil des Ministres du 21 mars 2008, à Matadi, dans la province du Bas Congo. Il convient de rappeler que l'élection du Conseil provincial de cette région avait été marquée par des émeutes provoquées par le mouvement politico-religieux appelé *Bundu Dia Kongo* (BDK). L'action de la police en vue de contenir ces émeutes avait fait de nombreuses victimes. Présidé par le Président de la République, le Conseil a notamment instruit le Ministre chargé de l'Intérieur de retirer au BDK l'agrément qui lui avait été accordé en qualité d'organisation culturelle. Des poursuites judiciaires contre des éléments du BDK, présumés responsables des émeutes et des agents de police ayant outrepassé les instructions données ont été engagées. D'autres décisions visant à rendre opérationnel le programme « Amani » (structure mise en place dans le cadre de la mise en œuvre des Actes d'engagement issus de la Conférence de Goma) ont été prises par ce Conseil des Ministres.

78. Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Communiqué conjoint de Nairobi, le Groupe conjoint mis en place par le Sommet de la Tripartite+, tenu à Addis Abéba le 5 décembre 2007, s'est réuni à New York, le 2 avril 2008. La réunion a, entre autres, noté l'engagement des autorités congolaises à régler la question des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Dans ce contexte, le Gouvernement de la RDC a pris des mesures pour sensibiliser et encourager les éléments des FDLR à rejoindre le processus DDRRR. De même le Gouvernement se prépare-t-il à utiliser, le cas échéant, la force. Le représentant de la RDC a, enfin, informé la réunion de la mise à la disposition du programme DDRRR d'une zone dans le Katanga, pour accueillir, loin des frontières du Rwanda, les membres des FDLR qui voudraient rester au Congo. Pour sa part, le représentant du Rwanda, a informé la réunion des dispositions prises par son Gouvernement pour gérer au mieux les retours volontaires. La réunion de New York a fait plusieurs autres recommandations visant à limiter les activités et les mouvements des membres des FDLR aussi bien en RDC qu'à l'étranger.

79. La situation sécuritaire et humanitaire s'est significativement améliorée, dans les Kivus et en Ituri. Ainsi, le cessez-le-feu est globalement respecté par les différentes parties. La situation en Ituri est aussi globalement sous contrôle. Les éléments des milices armées continuent de se rendre en masse à la MONUC et à l'Armée congolaise. Toutefois, les éléments ougandais de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) repliés dans cette région continuent de commettre des exactions contre les populations civiles.

80. Lors de sa 119^{ème} réunion, tenue le 11 avril 2008, le CPS a examiné le rapport de la mission d'information sur les migrations des pasteurs nomades Mbororo, dépêchée en RDC, en RCA, au Soudan et au Cameroun, conformément à la décision de la 97^{ème} réunion du Conseil, tenue le 25 octobre 2007. La mission a rencontré les représentants des Gouvernements concernés et ceux des populations locales, des parlementaires, des responsables des missions et agences des Nations unies, des ONG et autres acteurs concernés. Examinant le rapport de cette mission et les recommandations qu'elle a soumises, le CPS a reconnu la complexité des problèmes liés au phénomène des migrations transfrontalières des populations nomades Mbororo et souligné la nécessité d'une approche régionale concertée, prenant en compte toutes les dimensions de la question, afin de trouver une solution appropriée. Le CPS a apporté son plein appui à la tenue, dans les meilleurs délais et sous l'égide de l'UA, d'une réunion des pays concernés, avec la participation des différentes parties prenantes, en vue de promouvoir une approche concertée et régionale.

g) Soudan

i) Sud Soudan

81. L'une des principales évolutions de la mise en oeuvre du CPA pendant la période considérée est liée au cinquième recensement national du Soudan qui s'est déroulé du 22 avril au 6 mai 2008. Cela, suite à quelques des accords de savoir si le processus devrait se poursuivre ou pas. Citant un certain nombre de raisons, y compris la non inclusion de l'appartenance ethnique et religieuse dans le questionnaire de recensement et la guerre qui se poursuit au Darfour, le Gouvernement du Sud Soudan (GoSS) a voulu que le processus soit retardé. Cependant, le 13 avril 2008, les partis soudanais ont accepté que le recensement se déroule comme prévu.

82. Selon le CPA, étant donné la nécessité de légitimer les arrangements acceptés dans l'accord, des lois électorales justes seront adoptées, y compris la libre création des partis politiques. Su la base des modalités de mise en oeuvre du CPA, les élections nationales sont censées se tenir pas plus tard que le 9 juillet 2008. Cependant, alors que le projet de lois sur les partis politiques a été votée, la loi électorale nationale n'était pas encore votée en début juin. La loi électorale préparerait le terrain pour la formation de la Commission électorale qui a un rôle très crucial à jouer pour la réussite du processus électoral.

83. En juin 2008, le Comité technique ad hoc sur les questions de frontières n'avait pas encore présenté son rapport final. Selon le CPA, la délimitation de la frontière Nord-Sud du 1^{er} janvier 1956 était supposée être accomplie pendant la période pré-intérimaire, après l'adoption de la Constitution nationale intérimaire. Jusqu'ici, le Comité a élaboré un nouveau programme pour produire ses résultats finaux. La délimitation de la frontière Nord-Sud influencera le partage de la richesse, du pouvoir de même que les Protocoles sur les dispositions sécuritaires.

84. Comme le Conseil le sait, suite à l'impasse de la mise en oeuvre du Protocole d'Abyei, la question a été soumise à la présidence. Les effets combinés du manque de redéploiement militaire total par les partis, l'absence d'une administration civile à Abyei et l'insuffisance des capacités des unités intégrées conjointes (GII) et les activités des autres groupes armés (OAG), ont créé davantage de tensions à Abyei. Les efforts des gouverneurs de Kordofan du Nord et du Sud et le Comité militaire conjoint de cessez-le-feu pour désamorcer la tension n'ont pas réussi. En conséquence, le combat a repris à Abyei le 18 avril 2008 entre les forces armées du Soudan et le SPLA, et a duré pendant un certain nombre de jours causant des morts et de blessés et un déplacement massif de la population civile.

85. Suite aux affrontements d'Abyei, la Commission politique de cessez-le-feu (CPC) s'est réuni en session spéciale le 27 mai 2008. Le CPC a réitéré l'engagement de deux partis à une résolution pacifique de conflit à Abyei et a invité la présidence à accélérer la résolution de cette question conformément au Protocole d'Abyei. En outre le CPC a demandé au Conseil conjoint de défense (JDB) à reconstituer les JIU d'Abyei à partir des éléments non impliqués dans incidents récents et à les redéployer à Abyei le plus tôt possible. Davantage de progrès a été réalisé le 8 juin 2008 quand le parti national de Congrès (NCP) et le Mouvement de libération de peuple (SPLM) ont finalement accepté la "La feuille de route pour le rapatriement des personnes déplacées et la mise en œuvre du Protocole d'Abyei". Cette feuille de route marque une étape importante de la résolution de l'impasse d'Abyei et assure la sécurité tant voulue dans la région d'Abyei. La feuille de route a également accepté l'installation d'une administration intérimaire de la région d'Abyei, et a encore approuvé la libre circulation de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan (AMIS) et libre accès à toute la région d'Abyei pour remplir son mandat tel que stipulé par le CPA.

86. En attendant, du 15 au 20 mai à Juba, le SPLM a tenu sa deuxième Convention nationale. Le thème de la Convention était: "Non à la guerre oui au Nouveau Soudan". La Convention, avec la participation de plus de 1 500 délégués venant de tous les pays, a unanimement élu M. Salva Kir comme son nouveau président.

87. Pendant la période considérée l'Union africaine a continué à appuyer la mise en oeuvre du CPA. Le 15 février, le président d'alors de la Commission a nommé Ambassadeur Oluyemi Adeniji, de la république fédérale de Nigeria, comme l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la mise en oeuvre du CPA. Au même moment des mesures ont été prises pour l'ouverture du Bureau de liaison de l'Union africaine à Khartoum, avec un Bureau à Juba. du 31 mars au 2 avril 2008, le Comité ministériel de l'Union africaine sur la reconstruction post-conflit du Soudan s'est rendu dans le pays. La Commission a rencontré le Président Omar Hassan Al Bashir, le Premier Vice-président, les fonctionnaires de l'AMIS, la Banque mondiale et la Commission d'évaluation (AEC). Le Comité a également rencontré le GoSS à Juba. Ces réunions ont été également une opportunité pour les partis soudanais de mieux souligner au Comité les domaines dans lesquels son appui est nécessaire. Du 17 au 19 mai 2008, le Président de la Commission, accompagné de l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, Commissaire en charge de Paix et de Sécurité se sont rendus au Soudan. Pendant cette mission il a rencontré les plus hautes autorités soudanaises, les assurant de l'engagement de l'Union africaine à continuer à supporter le CPA. Il s'est rendu à Juba le 19, où il a eu des échanges importants avec le Premier Vice-président Salva Kir sur la mise en oeuvre du CPA, ainsi que sur les autres questions relatives au Darfour et aux relations du Soudan avec ses pays voisins.

88. Cela vaut la peine de mentionner que, du 6 au 7 mai 2008, le troisième Consortium du Soudan (SC) s'est tenu à Oslo. Un total de 45 pays et organisations représentant les donateurs, les organisations internationales et la société civile y compris l'Union africaine ont participé à cette réunion. Les pays donateurs se sont engagés pour une somme totale de 4,8 milliards de dollar pour la reconstruction et le développement du Soudan, pour la période 2008-2011, en attendant, en février 2008, le Président Al Bashir a nommé un diplomate britannique Sir Derak Plumbly, comme chef de l'AEC, en remplacement de l'Ambassadeur Tom Vraalsen de Norvège.

89. Le processus de mise en oeuvre du CPA a évolué d'une manière significative. Les deux partis ont démontré un engagement clair pour le dialogue et a, de manière répétée, montré leur détermination à ne jamais recourir à la guerre comme moyen de résolution de leurs différends. En même temps un certain nombre de défis doit encore être relevés, d'où la nécessité pour les partis de faire des efforts soutenus et continues pour aborder les questions restantes de la mise en oeuvre du CPA.

i) Darfour

90. Pendant la période considérée, la Médiation Afrique – Nations Unies sous la direction des Envoyés spéciaux de l'Union africaine et des Nations Unies a continué à déployer d'énormes efforts pour commencer un processus tout inclusif qui mènerait au règlement du conflit qui dure depuis longtemps au Darfour. Les efforts se sont également poursuivis pour le déploiement total de la Mission hybride Afrique – Nations Unies au Darfour (UNAMID).

91. Le Conseil a rappelé que les réunions tenues à Arusha en juillet et à Djamena en août 2007, avaient pour but de servir de plate-forme pour les Mouvements de Darfour leur permettant de parvenir à des positions communes de négociation à moins accepter de réunifier leurs rangs. L'unité envisagée n'a pas été matérialisée. En conséquence, et en préparation de la reprise des pourparlers, des consultations extensives ont été menées avec plusieurs parties prenantes du Darfour et les partenaires régionaux et internationaux.

92. Comme observé dans le dernier rapport de la Commission au Conseil, après la suspension des pourparlers politiques de Syrte en décembre 2007, la Médiation, devait redéfinir ses stratégies et continuer à encourager les efforts d'unification en cours à l'époque à Juba et sur le terrain au Darfour, avec le même objectif de permettre aux Mouvements de parvenir à former des équipes de négociations pour une position commune. En même temps des consultations intensives ont continué avec la société civile élargie, les groupes de femmes et les autorités tribales. Les efforts menés par le SPLM ont produit les résultats positifs. Ils ont réussi à diminuer le nombre de groupes dissidents présents à Juba, passant de dix-huit (18) à deux (2) groupes principaux: le Front Uni de Résistance (RUF), avec 5 factions, et le Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLM-A) – Abdul Shafie, avec 11 factions/personnalités. Suite à cette évolution la Médiation et les partenaires internationaux ont estimé qu'ils pouvaient traiter avec 5 coalitions principales à savoir: SLM/A-AW; JEM-KI; URF; SLM/A-Unity et SLM/A-AS.

93. Au cours des réunions tenues à Sharm-El-Sheikh, le 4 décembre 2007 et à Genève les 17 et 18 mars 2008, la Médiation ainsi que les partenaires régionaux et internationaux ont évalué la situation du processus de paix à la lumière des consultations entreprises par des envoyés spéciaux et échanger sur la voie à suivre. A Genève, la communauté internationale a fait observer le haut niveau d'insécurité résultant de la reprise des affrontements entre les parties. La réunion a exprimé le souci par rapport au grand nombre de morts et de blessés civils et de personnes déplacées et a convenu du besoin urgent de diminuer le niveau de violence et de créer les conditions propices aux négociations pacifiques.

94. Après des consultations supplémentaires à l'intérieur et à l'extérieur du Soudan, la Médiation a décidé d'inviter les parties à des consultations informelles sur des questions relatives à la sécurité. Le but était de traiter de préoccupations sur les questions sécuritaires soulevées par les différentes parties prenantes dont M. Abdel Wahid El Nour, Président du SLM/A. L'objectif ultime de la Médiation, après ce qui était considéré comme exercice de mise en confiance était d'amener les partis à graduellement accepter de cesser des hostilités. Les consultations informelles, prévues se tenir en fin mai, toutefois, ont été reportées à la dernière minute, comme certains Mouvements en particulier SLM/A Abdul Wahid et le JEM-Khalil, après avoir mis plusieurs conditions préalables à leur participation ont opté de ne pas y participé.

95. Il est évident que les partis ne sont pas encore prêts à s'engager dans des négociations substantives à ce stade. La méfiance continue entre les partis et le gouvernement, le manque de leadership fort, et une vision unique de la structure politique au sein des Mouvements et leur préférence pour une solution militaire ont contribué à telle hésitation. De plus:

- SLM/A-AW a continué à insister sur la sécurité minimale ou total (dans le deux cas, avec un déploiement total de l'AMIS et me désarmement de Jajaweeds), le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées à leur lieu d'origine, et le paiement de compensation, comme conditions préalables pour s'associer aux négociations;
- JEM-Khalil insiste toujours pour une solution militaire comme son option préférée. Cela a abouti à l'attaque sur Omdurman de 10 mai 2008. JEM-Khalil déclare qu'il est le seul Mouvement crédible du Darfour et considère les autres Mouvements comme étant insignifiants. JEM insiste qu'il ne négocierait pas avec une autre partie en dehors du Gouvernement, mais accepte les auspices de la Médiation Union africaine – Nations Unies.
- Le RUF est confronté à des tendances de dissidence par le SLM/A et le RUF, qui a déclaré son départ de l'ombre du RUF. Les factions restantes du RUF qui ont exprimé qu'ils sont prêts à se rendre à la réunion de Genève, se sont finalement rétractées;
- SLM/A-AS a des problèmes pour rentrer au Darfour, il est bloqué quelque part au Sud Soudan.;
- SLM/A-Unity semble être le seul Mouvement qui est continuellement exprimé qu'il était prêt à aller partout pour des pourparlers substantifs plus tôt que pour des simples consultations informelles sur les dispositions sécuritaires;
- Le Gouvernement du Soudan pour sa part, du fait de la récente attaque sur la capitale par JEM, a déclaré son manque de volonté de négocié avec ce Mouvement, le qualifiant de Mouvement terroriste.

96. Face à la situation actuelle, conséquence du refus de certains Mouvements de participer même à des consultations informelles sur les questions sécuritaires, la Médiation a tenu des consultations avec les partenaires régionaux et internationaux les 4 et 5 juin 2008 à Genève. La réunion a convenu que les efforts doivent être intensifiés pour obtenir un arrêt tout inclusif des hostilités. La réunion a également souligné la nécessité d'une approche globale qui prenne en considération les dimensions nationale, régionale et internationale du conflit du Darfour.

97. Au lendemain de l'attaque d'Omdurman du 10 mai perpétré par le JEM, la Commission a publié une Déclaration condamnant avec véhémence cette attaque. La Commission a par la suite lancé un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles fassent montre de retenue et qu'elle s'abstienne de toute action susceptible d'envenimer l'escalade. Le 14 mai 2008, le Commissaire en charge du département Paix et sécurité a informé le COREP de l'attaque survenu ainsi que des derniers événements qui s'y rapportent. A l'issue de leurs travaux, le COREP a condamné vivement cette attaque et a exprimé sa préoccupation devant l'escalade des tensions entre le Tchad et le Soudan qui a provoqué la rupture des relations diplomatiques et la clôture de la frontière commune entre les deux pays..

98. Après l'attaque d'Omdurman par le JEM, le Président de la Commission et le Commissaire en charge des questions paix et sécurité s'est rendu en visite au Tchad et au Soudan du 15 au 2 mai 2008. Leur entretien avec les dirigeants des deux pays a été cordiale et constructif, soulignant le désir partagé de toutes les parties de promouvoir constamment la pleine réalisation des principes et de l'objectif de l'Union africaine. Ces entretiens ont également favorisé la convergence des positions des parties de dissiper les tensions qui existent et de recourir aux moyens pacifiques pour résoudre les différends bilatéraux entre le Soudan et le Tchad dans un esprit de bon voisinage et l'application scrupuleuse de l'accord de Dakar et d'autres accords conclus auparavant par les deux pays. Qui plus est, ces échanges de vues et de perspectives ont donné l'occasion de souligner l'importance de redynamiser le processus politique au Darfour sur la base de l'Accord d'Abuja et de promouvoir l'efficacité de l'UNAMID.

99. La situation sécuritaire générale au Darfour au cours de la période sous examen est restée volatile. L'Affrontement le plus significatif entre la SASAF et les Mouvements armés est survenu au début de l'année lorsque JEM/Khalil a attaqué et occupé trois villages de la région de Jebel Moon. Des agressions de vols, de meurtres de détournements de véhicules, des vols de bétails et de diverses autres activités du genre, se sont multipliés. Le nombre total de ces agressions répertoriés jusqu'ici est passé de 130 en janvier à 325 en avril 2008. Il y a eu 113 détournements de véhicules humanitaires dont ceux loués par le PAM, 10 attaques lancées contre des convois humanitaires et 46 assauts contre complexes des opérations humanitaires.

100. Malgré cette situation, environ 14.700 travailleurs humanitaires, dont près de 800 personnels recrutés à l'international, continuent à aider 4.27 millions de personnes affectées par les conflits, y compris 2.45 millions de personnes déplacées. Étant donné le fait que l'évaluation récente de la situation alimentaire indiquait que la production de céréales dans Darfour est inférieure à celle des dernières saisons, l'on s'attend à voir augmenter le nombre de populations du Darfour dans les camps des personnes déplacées pour l'aide, ce qui empirera, de ce fait, les conditions de vie dans les camps.

101. La force actuelle de l'UNAMID au Darfour demeure à 7.728 éléments, sur les 19.555 éléments de la force militaire autorisée par la Résolution 1769 du

Conseil de sécurité des Nations Unies (2007). Dans le cadre du plan de déploiement actuel, on l'envisage que, au plein de sa force, l'UNAMID sera composée de 20 bataillons. L'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Ghana, le Malawi et le Burkina Faso auraient déployé chacun un bataillon. Le Sénégal, l'Égypte et l'Éthiopie auraient déployé deux bataillons chacun, alors que le Nigeria et le Rwanda auraient déployé quatre bataillons chacun. Tandis que de nombreux pays africains sont prêts à participer à l'UNAMID, la plupart d'entre eux cependant, ont besoins de l'appui logistique des équipements nécessaires de la part de tiers. Un bataillon thaïlandais peut également être déployé à une certaine étape. L'on l'envisage également qu'une compagnie de réserve (forces spéciales) sera déployée par le Népal, alors que 3 compagnies d'infanterie de réserve seront déployées par le Bangladesh, le Nigeria et le Népal. L'on l'envisage également que les 3 compagnies de reconnaissance de secteur seront fournies par l'Éthiopie, la Malaisie et le Nigeria.

102. En ce qui concerne les Force Enablers, 2 des 3 unités de logistique polyvalentes seront fournis par le Bangladesh et l'Éthiopie, alors que les 3 groupes de génie nécessaires seront apportés à la mission par la Chine, l'Égypte et le Pakistan. Il existe encore d'importantes lacunes dans le domaine des multiplicateurs des forces, c'est à dire des unités d'aviation, (hélicoptères d'attaque, hélicoptères de service et reconnaissance aérienne), des unités de transport terrestre lourdes et moyennes et les unités de logistique polyvalentes.

103. La force établie de différents officiers de police pour l'UNAMID est de 3.772 éléments, dont 1.596 sont déployés dans le secteur de la mission. En attendant, sur les 19 unités de police formées établies, une seule, celle du Bangladesh, a été déployée dans le secteur de la mission et est basée à Nyala au sud du Darfour.

h) Relations Tchad-Soudan

104. La dernière session ordinaire du Conseil s'est déroulée dans un contexte marqué par une forte tension dans les relations entre le Tchad et le Soudan. Cette tension faisait suite à l'attaque perpétrée contre le Tchad, en particulier la capitale N'Djamena, dans la période entre le 28 janvier le 4 février 2008, par une coalition de mouvements rebelles. Réagissant à cette situation, la Conférence de l'Union a adopté une décision condamnant l'attaque et exprimant le rejet par l'UA de tout changement anticonstitutionnel. La Conférence a mandaté le Président Denis Sassou-Nguesso de la République du Congo et le Guide de la Jamahiriya arabe libyenne, Muammar Al-Gaddafi, de prendre contact avec les parties tchadiennes en vue de mettre un terme aux combats et de prendre des initiatives visant à trouver une solution durable à la crise qui prévaut dans ce pays.

105. Dans le prolongement de la décision de la Conférence, une équipe composée des représentants des deux médiateurs s'est rendue à N'Djamena, où elle a rencontré les autorités tchadiennes, notamment le Président Idriss Déby Itno, le 13 février 2008. Par la suite, au niveau régional, une réunion

extraordinaire de la CEEAC, consacrée au Tchad, a eu lieu le 10 mars à Kinshasa, sur convocation de son Président en exercice, le Président Joseph Kabila. Le Sommet a exprimé sa « *condamnation ferme du recours aux armes et autres voies non constitutionnelles comme mode d'accès au pouvoir, ainsi que toute déstabilisation des institutions démocratiques issues de la volonté du peuple tchadien* ». Il a aussi appelé les parties à « *appliquer tous les accords antérieurs, notamment ceux de Tripoli et de Riyad, entre la République du Tchad et la République du Soudan* ». Après s'être félicités des Accords conclus le 13 août 2007 à N'djamena et le 25 octobre 2007 à Syrte, dans le cadre du dialogue politique inter-tchadien, les chefs d'Etat ont encouragé la République du Tchad « *à poursuivre, sans relâche, l'application de ces accords en vue de renforcer l'état de droit et d'instaurer une paix durable et définitive au Tchad* ».

106. Dans le cadre de la recherche d'une solution durable à la crise entre le Tchad et le Soudan, le Président Abdoulaye Wade du Sénégal a organisé, en marge de la réunion au Sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) qui s'est tenue à Dakar du 12 au 13 mars 2008, une rencontre entre les Présidents Idriss Déby Itno et Omar Hassan El Béchir. Les deux Présidents ont signé « l'Accord dit de Dakar » le 13 mars 2008, aux termes duquel ils « *s'engagent solennellement à interdire toutes activités de groupes armés et à empêcher l'utilisation des territoires respectifs pour la déstabilisation de l'un ou l'autre Etat* ». Par ailleurs, les deux chefs d'Etat s'engagent à respecter les engagements pris antérieurement. En vue de mettre en œuvre de façon effective ces accords, il a été demandé « à la communauté internationale, en général, et, en particulier, à la Libye, au Congo, au Sénégal, au Gabon, à l'Erythrée, à la CEN-SAD, à la CEEAC et à l'UA, de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise sur pied d'une force de paix et de sécurité afin de garantir et d'observer les opérations mixtes de sécurisation de la frontière commune ». A cet égard, l'Accord met sur pied un « Groupe de contact » composé des Ministres des Affaires étrangères des pays ci-dessus cités, afin de suivre sa mise en œuvre. Le Groupe de contact est co-présidé par la Libye et la République du Congo.

107. La première réunion ministérielle du Groupe de contact a eu lieu à Libreville le 10 avril 2008. Dans le communiqué final, les participants ont lancé un appel solennel à l'ensemble des acteurs politiques tchadiens afin qu'ils persévèrent sur la voie du dialogue et de la négociation. La réunion a aussi invité le Tchad et le Soudan au respect de l'Accord de paix signé à Dakar et de tenir les engagements pris antérieurement. Une deuxième réunion du Groupe de contact a eu lieu à Tripoli du 12 au 13 mai 2008. Préparée par une réunion d'experts en matière de défense, de sécurité et de renseignement, qui a eu lieu à Tripoli le 28 avril 2008, cette deuxième réunion avait pour objectif d'adopter le plan pour la formation des Forces d'observation des frontières entre le Tchad et le Soudan préparé par les experts.

108. C'est dans ce contexte qu'est intervenue l'attaque du JEM sur Omdurman, dans les faubourgs de Khartoum, le 10 mai 2008. Cette attaque n'a pas permis au Groupe de Contact d'examiner son ordre du jour. En effet,

le Soudan accusait le Tchad de complicité avec le Mouvement rebelle et, dès le 11 mai 2008, annonçait la rupture de ses relations diplomatiques avec le Tchad. Dans un communiqué du 10 mai, le Gouvernement tchadien a *démenti « toute implication dans cette aventure qu'il condamne sans réserve, quels qu'en soient les auteurs »* et, le 12 mai, il a décidé de *« la fermeture hermétique de la frontière afin d'éviter toute infiltration et tout trafic suspect »*.

109. Compte tenu de ces événements, le Groupe de contact, constatant l'absence du Soudan à la réunion, et après des consultations intenses, a rendu public un communiqué dans lequel il *« a exprimé sa très vive préoccupation et a fermement condamné cette tentative de déstabilisation menée contre le Gouvernement et les institutions légales du Soudan »*, et a exprimé sa profonde solidarité avec ce pays. Le Groupe de contact *a invité le CPS à se réunir d'urgence sur les événements survenus le 10 mai 2008 au Soudan et à diligenter une enquête à l'effet d'identifier les assaillants et de situer les responsabilités.*

110. L'attaque sur la capitale du Soudan a été unanimement condamnée par de nombreux pays africains ainsi que par le reste de la communauté internationale y compris les Nations Unies, l'Union européenne, la Ligue arabe, la CEN-SAD. La Commission a fermement condamné cette attaque et lancé un appel à toutes les parties pour qu'elles cessent de recourir à la force et renouvellent leur engagement en faveur du dialogue comme étant le seul moyen pour mettre un terme au conflit du Darfour et aux souffrances infligées à la population civile. Le 14 mai 2008, le CPS a fait de même et *a exhorté les deux pays à faire preuve de la plus grande retenue, à recourir au dialogue pour résoudre leur différend et à renouveler leur engagement à la mise en œuvre scrupuleuse et de bonne foi de leurs obligations contenues dans l'Accord de Dakar et dans les accords précédents.*

111. Afin de désamorcer la tension rapide qui montait entre le Tchad et le Soudan, recueillir des informations de première main auprès des dirigeants des deux pays, et appeler directement leurs dirigeants au calme et à la retenue, le Président de la Commission a entrepris une navette diplomatique entre les deux pays dans la période du 15 au 19 mai 2008, accompagné du Commissaire à la paix et à la sécurité. La délégation a eu des entretiens avec le Président Idriss Deby Itno le 15 mai 2008. A la suite de ces entretiens, le Gouvernement du Tchad, dans un communiqué, *s'est félicité de la démarche de l'Union africaine qui privilégie la diplomatie et réitère son engagement à respecter et appliquer l'Accord de Dakar et les Accords précédents.* La délégation a rencontré à Khartoum, le 18 mai 2008, le Président Omar Hassan Al Bashir, et lui a tenu le même langage d'apaisement. A son tour, le Gouvernement soudanais a, dans un communiqué, déclaré que le Soudan, *« a été celui qui a le plus montré une volonté de maintenir de bonnes relations avec le Tchad et à accepter les mécanismes mis en place afin d'améliorer les relations entre les deux pays »*. Le communiqué déclare aussi que *« le Soudan reste déterminé à maintenir de bonnes relations avec tous ses voisins mais n'acceptera pas d'immixtion dans ses affaires intérieures... »*. Le 19 mai, la délégation s'est à nouveau rendu auprès du Président Idriss Déby

Itno à N'Djamena, afin de l'informer de la teneur de ses entretiens avec le Président Omar Al Bashir.

112. La Commission exhorte le Tchad et le Soudan à continuer à observer la retenue dont ils ont fait preuve jusqu'à présent et à rétablir le plus rapidement possible leurs relations diplomatiques. Elle les exhorte à reprendre le dialogue qu'ils avaient si bien entamé dans le cadre des différents accords qu'ils ont signés, notamment l'Accord de Dakar du 13 mars 2008. Elle encourage enfin les chefs d'Etat à prendre les initiatives nécessaires pour la normalisation des relations entre les deux pays.

113. A cet égard, la Commission note avec satisfaction que, grâce aux efforts des dirigeants africains en marge de la réunion de la TICAD IV à Yokohama, au Japon, le Soudan a accepté de reprendre sa place au sein du Groupe de contact de l'Accord de Dakar, permettant ainsi la tenue fructueuse, à Brazzaville, le 9 juin 2008, de la troisième session de cette structure, ce qui constitue un témoignage de la volonté des deux Gouvernements de renouer le dialogue.

i) République centrafricaine (RCA)

114. La situation en RCA a connu une évolution fort encourageante depuis février 2008. Au niveau politique, le processus du dialogue politique s'est poursuivi. Le Comité préparatoire du dialogue politique inclusif (CPDPI) a clos ses travaux le 31 mars 2008, et a remis son rapport final au Président Bozizé le 25 avril 2008. Il a fait plusieurs suggestions sur les différents aspects de sa mission. Les membres du CPDPI ont recommandé que le dialogue se tienne à Bangui, étant entendu que les autorités centrafricaines devraient prendre toutes les dispositions nécessaires tant sur le plan judiciaire que sécuritaire. L'UA a été proposée comme facilitateur international à l'instar de l'ONU et de l'OIF. Les autorités centrafricaines s'attèlent à prendre les mesures nécessaires afin d'organiser le dialogue proprement dit.

115. L'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), qui était jusque-là le groupe le plus actif dans le Nord du pays, a finalement rejoint le CPDPI et pris part aux travaux. La participation de l'APRD au dialogue est le résultat de longues tractations avec les principaux chefs de ce groupe politico-militaire, menées avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, chef du Bureau des Nations unies en Centrafrique (BONUCA), M. François Lonsény Fall. Ces contacts renouvelés ont finalement abouti à la signature, à Libreville, le 9 mai 2008, d'un Accord de cessez-le-feu et de paix entre le Gouvernement centrafricain et l'APRD, sous les auspices du Président El Hadj Omar Bongo Ondimba. La Commission s'est félicitée de cet Accord, qui permet d'envisager le prochain dialogue politique dans un environnement apaisé et sur des bases consensuelles et inclusives.

116. Malgré les avancées ainsi enregistrées, la RCA reste confrontée au phénomène du grand banditisme entretenu par les *Zaraguinas*, ou coupeurs de route. L'activité des *Zaraguinas* reste diffuse et difficile à circonscrire, mais

elle tend à se concentrer autour des zones d'élevage ou d'activité minière. De fait, une insécurité devenue chronique règne sur une grande partie des provinces de l'hinterland et sur certains axes routiers de la RCA. Confronté à de sérieuses contraintes en termes de ressources humaines et matérielles, le Gouvernement centrafricain éprouve de grandes difficultés à faire face à cette situation.

117. Dans ces conditions, les populations continuent de fuir vers les pays voisins, tels que le Tchad ou le Cameroun, de se cacher dans les champs, ou de s'organiser en groupes d'autodéfense. A l'exception de la préfecture de la Vakaga, où un retour des populations dans les villages a été noté, dans les régions du Nord-Ouest et du Centre Nord, la situation humanitaire s'est plutôt dégradée. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a ainsi noté qu'entre août et octobre 2007, le nombre de réfugiés centrafricains au Cameroun est passé de 26 000 à 45 192. L'ensemble des déplacés centrafricains est estimé à 197 000.

118. En organisant à Bangui, du 14 au 17 avril 2008, avec l'appui du PNUD et des partenaires au développement, un séminaire sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS), le Gouvernement centrafricain entendait mettre en œuvre le premier pilier de sa Stratégie de réduction de la pauvreté. Le séminaire avait pour objectif de permettre au Gouvernement centrafricain de déterminer de manière inclusive les grands axes de la nouvelle stratégie nationale en matière de sécurité, de définir les modalités de mise en œuvre de cette stratégie ainsi que des mécanismes de coordination qui prennent en compte la place des partenaires sous-régionaux régionaux et internationaux, et d'identifier des programmes d'intervention et des projets prioritaires.

119. D'autre part, la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC) a poursuivi ses activités de sécurisation du pays, en appui aux forces de défense centrafricaines. Elle a ouvert un quatrième camp à Paoua, et un contingent camerounais fort de 119 hommes a été déployé depuis le 23 mai 2008, portant ainsi le nombre total des troupes à près de 500. Dans le même temps, le processus de transfert de l'autorité de tutelle de la Force de la CEMAC à la CEEAC est très avancé et devrait être bientôt achevé.

120. La mise en place de la Mission des Nations unies en RCA et au Tchad (MINURCAT) se poursuit, et elle devrait s'installer très prochainement à Bangui. L'opération de l'Union européenne (EUFOR) destinée à sécuriser la MINURCAT a atteint sa capacité opérationnelle depuis mars 2008. En RCA, l'action de l'EUFOR a d'abord consisté à faire passer les troupes françaises installées à Birao, dont l'effectif s'élève à 200 hommes, sous le commandement de l'EUFOR. Il est prévu que l'opération atteigne sa pleine capacité opérationnelle avec le déploiement de la totalité de son effectif, soit 3700 hommes, d'ici au mois de juin 2008, ce qui permettra à la MINURCAT de procéder à la mise en place de plusieurs commissariats de police, dont un à Birao.

121. La difficulté majeure à laquelle fait face la RCA est d'ordre économique et financier. La grève générale des fonctionnaires qui a eu lieu au début de

l'année 2008 a montré la fragilité de la situation économique et financière du pays. Les efforts du Gouvernement, notamment pour la mise en œuvre des programmes de réforme arrêtés avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD), en vue de relever le niveau de la collecte fiscale, n'ont pas encore permis de dégager de ressources suffisantes pour couvrir les besoins les plus urgents. Certes, le pays a atteint le point de décision pour l'allègement de sa dette au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), à la suite de l'adoption, en septembre 2007, du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Mais pour que la RCA bénéficie d'un allègement irrévocable de sa dette au point d'achèvement de l'Initiative PPTE, les autorités devront poursuivre et maintenir les réformes engagées dans le cadre de la Facilité de réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI, poursuivre la mise en œuvre de la SRP et mener à bien certaines réformes clés qui permettront d'améliorer la gestion des finances publiques, la gouvernance et la transparence, particulièrement dans les secteurs minier et forestier.

122. La Commission a poursuivi ses activités d'appui aux autorités centrafricaines à travers notamment la mise en œuvre du communiqué de la 67^{ème} réunion du CPS du 7 décembre 2006. C'est dans ce cadre que la Commission a apporté une contribution de 50 000 dollars américains pour aider à l'organisation du dialogue politique inclusif. En outre, mon Envoyé spécial, M. Sadok Fayala, s'est rendu à Bangui du 3 au 6 mars, pour examiner avec les autorités centrafricaines et les autres acteurs concernés, le rôle que l'UA pourrait jouer dans l'organisation du dialogue proprement dit et évaluer la situation politique et sécuritaire du pays. De même, la Commission a suivi le séminaire sur la réforme du secteur de la sécurité. Enfin, la Commission a maintenu une collaboration fructueuse avec la Commission européenne, dans le cadre de l'appui apporté à la FOMUC à travers la Facilité pour la paix en Afrique. Des discussions sont en cours pour définir les contours d'une prochaine mission conjointe UA-UE d'évaluation de la FOMUC.

123. La situation en RCA a été examinée par le CPS lors de sa 130^{ème} réunion tenue le 29 mai 2008. A cette occasion, le CPS a encouragé les partenaires au développement à poursuivre et à renforcer leur appui en vue de contribuer à la consolidation de la paix et de la stabilité en RCA, et a demandé à la Commission de poursuivre et d'intensifier ses efforts en vue d'assurer le suivi adéquat des conclusions de la Conférence de solidarité tenue à Addis Abéba en octobre 2007. Le CPS a également demandé à la Commission de continuer à appuyer le dialogue politique inclusif et les efforts de consolidation de la paix en RCA et de prendre les dispositions nécessaires en vue de l'ouverture d'un Bureau de liaison à Bangui.

j) Liberia

124. Au cours de la période considérée, la Présidente Johnson-Sirleaf et son gouvernement ont fait d'énormes efforts pour consolider la paix et pour reconstruire le Libéria qui émerge de plusieurs années de conflit et de destruction. Les efforts du Libéria pour dépasser son passé, améliorer la gouvernance et l'Etat de droit et reconstruire et améliorer les infrastructures et les services sociaux de base sont reconnus par la communauté internationale. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux continuent de manifester leur confiance au pays et de lui apporter leur soutien par le biais d'investissements substantiels dans différents secteurs de l'économie.

125. Le Libéria a créé sa police nationale connue sous le nom de police nationale du Libéria et est en train de finaliser la formation des Forces armées du Libéria. Le pays jouit d'une stabilité relative par rapport au passé, et ses relations avec les pays voisins sont également stables. L'initiative récente de la Côte d'Ivoire d'adhérer à l'Union du fleuve Mano est très louable car elle contribuera grandement à stabiliser les zones les plus troublées de la région de l'Afrique de l'ouest.

126. Le pays a également fait de grandes avancées sur le plan politique en veillant à ce que les politiques, les structures et les processus de gouvernance reflètent les principes de la bonne gouvernance démocratique basés sur la transparence et le sens des responsabilités au niveau du leadership et l'implication de l'ensemble des citoyens dans les processus de gouvernance. Les différents organes du gouvernement continuent de jouer leurs rôles respectifs et l'opposition poursuit le dialogue avec le gouvernement. Les efforts se poursuivent dans la lutte contre la corruption.

127. La Commission Vérité et Réconciliation avance normalement dans son travail malgré quelques difficultés internes. L'accès à la justice, les retards et les pratiques corrompues dans le système judiciaire continuent d'être un défi.

k) Côte d'Ivoire

128. Les effets positifs engendrés par l'Accord politique de Ouagadougou et ses Accords complémentaires ont permis de maintenir un climat politique serein en Côte d'Ivoire. Ce nouveau climat a été renforcé par la bonne collaboration entre le Président Laurent Gbagbo et le Premier Ministre Guillaume Soro, l'implication dans le processus de tous les acteurs politiques et de la société civile, ainsi que par l'approche consensuelle adoptée dans la prise des décisions du Gouvernement.

129. Dans ce contexte, et dans la perspective des élections devant conclure le processus de paix, les principaux partis politiques ont intensifié leurs activités à travers le pays. Ainsi, du 1^{er} au 3 février, le Rassemblement des Républicains (RDR) a tenu son 2^{ème} Congrès à Abidjan, au cours duquel M. Alassane Ouattara a été reconduit à la tête du parti pour un autre mandat de cinq ans et désigné comme candidat du RDR à l'élection présidentielle. Pour sa part, le Président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA) a animé des réunions publiques dans plusieurs localités, dont une rencontre à Soubré, en avril, dans la région du

Fromager, région d'origine du chef de l'Etat. Du 31 mars au 26 avril, le Président du Front populaire ivoirien (FPI) a sillonné le grand nord ivoirien. Du Département de Ferkéssédougou, d'où est originaire le Secrétaire général des Forces nouvelles, à ceux de Korhogo et de Boundiali, sous contrôle des Forces nouvelles, en passant par le village de Kong, lieu de naissance d'Alassane Ouattara, le Président du FPI a réaffirmé la fin définitive de la guerre et invité les fonctionnaires encore hésitants à rejoindre leurs postes de travail.

130. En dépit de quelques incidents signalés çà et là et de la recrudescence du banditisme, principalement dans l'Ouest du pays, la situation sécuritaire est restée stable au cours de la période sous examen. De fait, le Secrétaire général des Nations unies a décidé de revoir à la baisse les niveaux du plan de sécurité en les ramenant à la phase I dans certaines zones du Sud et du Nord et dans la zone Bondoukou-Bouna, et à la phase III dans la zone de Guiglo à l'Ouest, le niveau restant inchangé dans le reste du Nord du pays.

131. Quant à la situation humanitaire, elle est caractérisée par un mouvement de retour volontaire des déplacés dans leurs localités d'origine, avec le soutien du Gouvernement et celui des agences et ONG humanitaires. Cependant, la persistance de la méfiance, la lutte pour le contrôle des terres, principalement à l'Ouest, ainsi que la faiblesse des ressources et le manque de services sociaux de base constituent encore un handicap à surmonter. Les autorités nationales et la communauté humanitaire n'épargnent aucun effort pour accélérer ce mouvement. C'est dans ce cadre que des séminaires et des ateliers sur la cohésion sociale ont été organisés et qu'une Charte de la réconciliation nationale et un Observatoire de la solidarité et de la cohésion ont été adoptés pour consolider la dynamique de paix. Dans le même contexte, en janvier dernier, l'UA a accordé une contribution financière de 100.000 dollars américains à la Côte d'Ivoire par l'entremise du Bureau du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) en Côte d'Ivoire.

132. Au plan économique, l'on assiste à la reprise progressive par la communauté financière internationale de la coopération avec la Côte d'Ivoire dans le cadre des programmes d'assistance post-conflit, ainsi qu'à un regain d'intérêt de la part des investisseurs étrangers. Dans le même temps, le retour des établissements bancaires se renforce dans les zones centre, nord et ouest.

133. La mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires a connu des avancées significatives, même si le calendrier initialement prévu n'a pu être respecté. Ainsi, pour ce qui est de l'identification des populations, l'opération des audiences foraines en vue de l'établissement des jugements supplétifs d'actes de naissance s'est bien déroulée sur l'ensemble du territoire national. Au 15 mai, date de clôture de l'opération, sur 623.363 requêtes enregistrées, 592.474 ont été agréées et 28.224 rejetées. Toutefois, des opérations exceptionnelles de rattrapage sont prévues dans les localités où elles se révéleront nécessaires. Par ailleurs, les

préparatifs de l'opération de reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits ont été bouclés.

134. S'agissant du processus électoral, il convient de souligner la signature, le 27 mars, par le Gouvernement, d'une convention avec la société SAGEM, d'un montant de 66,7 milliards de FCFA, pour l'établissement de la liste électorale et des cartes d'électeur, en collaboration avec l'Institut national de la statistique (INS). Dans le prolongement de cet accord, et à l'issue du Conseil des Ministres extraordinaire du 14 avril, le Président Laurent Gbagbo a signé une série de textes législatifs et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des Accords, dont le décret n° 2008-134 portant convocation du collège électoral de la République de Côte d'Ivoire en vue de l'élection du Président de la République au 30 novembre 2008.

135. Dans le cadre des efforts menés pour préserver un climat politique apaisé, un code de bonne conduite des partis politiques, des groupements et des forces politiques, ainsi que des candidats aux élections en Côte d'Ivoire, a été signé le 24 avril, en présence du Secrétaire général des Nations unies. Par cette signature, les parties s'engagent, entre autres, à soutenir la tenue d'élections démocratiques, libres, ouvertes et transparentes, à respecter le verdict des urnes et, en cas de contestation éventuelle, à recourir à la procédure judiciaire légale. Dans la même logique, un guide de la couverture médiatique des élections a été adopté, le 31 mai, à l'issue du Forum national sur la mission des médias en période électorale.

136. S'agissant des aspects militaires, il convient de relever la bonne entente entre les Etats-majors des deux forces ex-belligérantes et le bon fonctionnement du Centre de commandement intégré (CCI), auquel on doit la sécurisation des audiences foraines sur toute l'étendue du pays. Il convient également de souligner que le regroupement des ex-combattants a pu se dérouler dans les délais impartis pour les Forces gouvernementales, alors que des difficultés d'ordre logistique et financier ont retardé le regroupement des éléments des Forces nouvelles, qui n'a pu commencer de manière significative qu'en mai. Par ailleurs, les textes de restructuration des FDSCI qui devaient être disponibles au 15 décembre 2007, selon le 3^{ème} Accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou, ne le seront pas avant le 20 juin. De même, par rapport aux dispositions de l'Accord précité, le désarmement et le démantèlement des milices, ainsi que le Service civique national accusent du retard.

137. En dépit des conditions de travail difficiles auxquelles les préfets et sous-préfets sont confrontés, des avancées réelles ont été enregistrées en ce qui concerne la restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'Administration. Un nombre important de fonctionnaires et agents de l'Etat ont rejoint leurs postes en zones centre, nord et ouest, et la réhabilitation des édifices publics, ainsi que leur équipement, sont en cours avec l'appui des bailleurs de fonds. Il convient, en outre, de souligner qu'un cordon douanier mixte, composé d'agents des douanes et des éléments des Forces nouvelles, est en cours de déploiement, en zone centre, nord et ouest, en prélude au

redéploiement de l'Administration fiscale et douanière sur la base du principe de l'unicité de caisse.

138. Les mécanismes de suivi et de concertation prévus par l'Accord de Ouagadougou ont joué un rôle important dans le maintien d'un climat serein entre les principaux acteurs politiques. Le Cadre permanent de concertation (CPC) regroupant, autour du Facilitateur, le Président de la République, le Premier Ministre, le Président du PDCI-RDA et le Président du RDR, s'est réuni les 24 janvier et 9 mai. Quant au Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA), composé des représentants des parties signataires de l'Accord politique de Ouagadougou, il s'est réuni les 14 janvier et 21 mars. Ces réunions, qui se tiennent en présence des représentants de la communauté internationale regroupés au sein de l'Organe consultatif international (OCI), offrent l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre des Accords et de formuler des recommandations.

139. Au-delà des efforts louables des parties ivoiriennes, le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire a bénéficié de l'implication soutenue du Facilitateur, des Nations unies, des pays et des organisations internationales regroupés au sein de l'OCI. En effet, conformément à l'Accord politique de Ouagadougou, le Facilitateur a présidé toutes les réunions du CPC et du CEA et, compte tenu du caractère inclusif du processus de sortie de crise, il a reçu régulièrement des dirigeants politiques et des représentants d'autres catégories de la société civile ivoirienne.

140. Le 15 janvier 2008, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1795 (2008) par laquelle il a, entre autres, entériné les Accords complémentaires et décidé de proroger le mandat de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et des Forces françaises qui la soutiennent, jusqu'au 30 juillet 2008. Dans le même temps, en consultation avec le Facilitateur et les parties ivoiriennes, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Côte d'Ivoire a adopté le cadre de certification du processus électoral, conformément à la mission qui lui est dévolue sur la base de la résolution 1765 (2007) du 16 juillet 2007. Pour leur part, au cours d'une conférence de presse organisée le 7 mai, les bailleurs de fonds ont annoncé la mobilisation de ressources financières à hauteur de 11 milliards de FCFA pour les élections et de 104 milliards de FCFA pour les autres programmes de sortie de crise. Le Gouvernement ivoirien estime cependant que des difficultés de financement subsistent et demande à la communauté internationale d'apporter l'appui nécessaire.

141. A travers son Bureau de liaison en Côte d'Ivoire, l'UA a, au cours de la période considérée, continué à encourager les forces politiques et la société civile ivoiriennes à tout mettre en œuvre en vue de consolider la dynamique de paix enclenchée dans le pays et à contribuer à la création de conditions propices à la bonne organisation de l'élection présidentielle dans les délais convenus. En outre, le CPS a, lors de sa 128^{ème} réunion tenue le 26 mai 2008, examiné la situation en Côte d'Ivoire. A cette occasion, le CPS a noté avec satisfaction les progrès enregistrés dans le processus de paix et s'est félicité, en particulier, des dispositions prises, sur une base consensuelle,

pour la fixation de la date de l'élection présidentielle au 30 novembre 2008. Dans le même temps, le CPS a exhorté le Gouvernement, la classe politique et l'ensemble des parties ivoiriennes à intensifier leurs efforts en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires. La Commission envisage de dépêcher une mission pluridisciplinaire d'évaluation préélectorale en Côte d'Ivoire chargée d'évaluer la situation et de faire des recommandations sur l'appui que l'UA pourrait apporter dans le cadre du processus électoral, y compris l'observation des élections du 30 novembre 2008.

142. En conclusion, la Commission voudrait se féliciter des progrès considérables enregistrés dans le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire. Elle encourage les parties ivoiriennes à persévérer dans leurs efforts. La Commission réitère son appréciation au Facilitateur et l'assure, une fois de plus, de l'appui de l'UA. Enfin, la Commission lance un appel aux partenaires internationaux afin qu'ils continuent d'accompagner les efforts du Gouvernement ivoirien.

I) Sahara occidental

143. En janvier dernier, à Addis Abéba, le Conseil a été informé des tentatives de négociations directes entre le Maroc et le Front POLISARIO, en vue de sortir de l'impasse le processus de paix du Sahara occidental. Il est rappelé qu'en avril et octobre de l'année dernière, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté les résolutions 1754 et 1783, qui avaient toutes deux, en effet, tenu compte des propositions des deux parties et appelé aux négociations, sans conditions préalables et de bonne foi, en vue d'une solution politique juste et mutuellement acceptable, qui garantirait l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

144. C'est sur la base de ces résolutions que le Secrétaire général des Nations Unies a organisé quatre séries de négociations entre les deux parties, en juin et août de l'année dernière, et de nouveau en janvier et mars 2008 à Manhasset, New York. Les pourparlers ont été facilités par l'Ambassadeur Peter van Walsum, Envoyé Personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental. Une cinquième série a été convenue, mais les dates de sa tenue n'ont pas encore été fixées. Comme le Conseil en est conscient, le Maroc et le Front POLISARIO ont soumis leurs propositions respectives au Secrétaire général des NU, dans lesquelles le Royaume du Maroc a proposé l'autonomie, sous son administration, comme solution au conflit et le Front POLISARIO a proposé un référendum d'autodétermination, contenant trois options de vote: intégration ou autonomie, sous administration marocaine et indépendance, avec une coopération privilégiée avec le Maroc, comme autre alternative.

145. A ce jour, les pourparlers, qui ont également porté sur de possibles mesures de renforcement de la confiance entre les deux parties, n'ont donné lieu à aucune avancée dans la recherche d'une solution à la longue dispute sur le statut final du Sahara occidental. C'est dans ce contexte que le Conseil de Sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général des Nations

Unies en date du 14 avril 2008, sur la situation du Sahara occidental. Dans sa résolution 1813 (2008), adoptée le 30 avril 2008, le Conseil de Sécurité, entre autres, a appelé les parties à continuer à faire preuve de volonté politique et travailler dans une atmosphère propice au dialogue, en vue d'entrer dans à une phase de négociations plus intense et substantielle.

146. Pendant ce temps, le Conseil de Sécurité a décidé de prolonger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 30 avril 2009. Pour sa part, le Bureau de Liaison de l'UA à Laayoune (Sahara occidental), qui a à sa tête l'Ambassadeur Yilma Tadesse, continue de fonctionner dans les locaux de la MINURSO, de coopérer pleinement avec la MINURSO et de surveiller étroitement les activités que couvre le mandat de la MINURSO.

147. En conclusion, la Commission voudrait espérer que les deux parties saisiront l'opportunité que constitue cette cinquième série de pourparlers pour réaliser des avancées vers une solution conforme à la légalité internationale, en particulier, aux principes gravés dans la Charte des Nations Unies, et dans l'Acte Constitutif de l'Union africaine.

IV. LA FACILITE AFRICAINE POUR LA PAIX

148. En Janvier 2008, le Conseil a été informé des conclusions de l'Atelier conjoint UA-UE sur les leçons apprises eu égard à la mise en œuvre de la Facilité africaine pour la Paix (FAP) pendant la période 2004 – 2007, tenu à Djibouti en novembre 2007. Le Conseil voudrait rappeler que la FAP a été créé pour une période de trois ans par l'EU, avec un budget de financement total de € 250 millions provenant du 9^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), pour financer les opérations de maintien de la paix menées sous l'autorité de l'UA. La création de la FAP, qui est devenue opérationnelle à partir de mai 2004, faisait suite à la demande exprimée par la Conférence de l'UA, à Maputo, en juillet 2003. Plus tard, et à la demande de l'UA, la FAP a été reconstituée à la fois à travers le FED et grâce aux contributions supplémentaires et volontaires de plusieurs Etats membres de l'UE. Ces reconstitutions ont permis d'élever l'enveloppe totale de la FAP du montant initialement prévu de €250 millions à près de €440 millions.

149. Les conclusions de l'atelier de Djibouti ont été soumises à la 4ème réunion du Comité conjoint de Coordination (CCC) tenue à Addis-Ababa le 4 février 2004, avec la participation des représentants des CER/MR, et des représentants respectifs des présidents du CPS et de l'UA. Il est rappelé que le CCC est un organe co-présidé par l'UA et l'UE et créé pour revoir les opérations de la FAP.

150. La réunion a souligné qu'en général, la FAP a fait la preuve de sa pertinence et de son efficacité en général, et par conséquent, ses caractéristiques essentielles devraient être maintenues. Parallèlement, la réunion a convenu qu'il y a lieu de faire certains ajustements liés aux expériences antérieures et aux leçons apprises, d'une part, et aux priorités de la Stratégie conjointe Afrique-UE et de son Plan d'Action (2008-2010), d'autre

part. A cet égard, il a été convenu que la future FAP devrait, dans un esprit de solidarité africaine, être un instrument véritablement panafricain qui implique pleinement tous les pays africains ; être basée sur un partenariat renforcé "Afrique-UE" qui repose sur le renforcement du dialogue, le partage des analyses et des rapports, les enquêtes conjointes et les missions d'évaluation ; s'assurer des mécanismes conjoints de coordination impliquant tous les acteurs pertinents pour chaque opération de maintien de la paix appuyée par les partenaires; être informée par le cadre APSA qui constituera la principale référence pour la FAP et son organisation; favoriser le soutien total du renforcement de la paix ; accorder une plus grande importance à la composante civile des initiatives et des actions pertinentes; accorder plus d'importance au renforcement des capacités des institutions et structures africaines pertinentes; et accroître le soutien à la coopération CUA-CER /MR .

151. Le 13 mai 2008, et conformément aux règles régissant la mise en œuvre du 10^{ème} FED et au principe de l'appropriation, le Commissaire Paix et Sécurité a écrit au Directeur général du Développement et de la Coopération avec les ACP à la Commission européenne, pour demander officiellement à l'UE de prendre les mesures nécessaires pour le lancement de la nouvelle FAP pendant la période 2008 – 2010, qui correspond à la période de la mise en œuvre du premier Plan d'Action conjoint Afrique-UE. Dans le cadre des ressources financières identifiées dans le Plan d'Action, un montant de €300 millions du FED a été réservé à la FAP.

V. SUIVI DE LA DECISION ASSEMBLY/AU/DEC. 145 (VIII) SUR LE FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX CONDUITES PAR L'UA

152. En Janvier, le Conseil a été informé des mesures prises pour donner suite à la Décision Assembly/AU/DEC.145 (VIII) de Janvier 2007 relative au financement des opérations de maintien de la paix conduites par l'UA à travers les contributions statutaires des Nations Unies. Il a été rappelé au Conseil que, le 28 mars 2007, le Conseil de Sécurité a adopté une Déclaration présidentielle demandant au Secrétaire général de soumettre un rapport, après consultation des organisations régionales pertinentes, en particulier l'AU, sur les propositions spécifiques sur la manière dont les Nations Unies pourraient mieux soutenir la coopération et la coordination avec les organisations régionales conformément au chapitre VIII des accords. Cette Déclaration présidentielle a sanctionné une initiative de l'Afrique du Sud, faisant suite à la Décision sus mentionnée de la Conférence, d'organiser un débat sur le thème "Relations entre les Nations Unies et les organisations régionales, en particulier, l'Union africaine, dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationale".

153. Dans sa décision sur les activités du CPS et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence a favorablement accueilli l'offre faite par l'Afrique du Sud de profiter de sa présidence du Conseil de Sécurité, en avril 2008, pour discuter du rapport qui était attendu du Secrétaire général. La Conférence a demandé au Conseil de

Sécurité d'examiner ce rapport sous l'angle des résultats concrets à réaliser pour davantage renforcer la coopération entre l'UA et les Nations Unies.

154. Le 7 avril 2008, le Secrétaire général a soumis son rapport sur la relation entre les NU et les organisations régionales, en particulier, l'Union africaine, dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Dans ce rapport, le Secrétaire général, après avoir examiné les questions importantes qui définissent la nature du partenariat de collaboration dans le domaine de la paix et de la sécurité internationale entre les Nations Unies et les organisations régionales, en particulier, l'UA, et le partage des responsabilités entre les Nations Unies et ces organisations dans le Chapitre VIII de la Charte des NU, a fait un certain nombre de recommandations. Ces recommandations sont relatives aux aspects suivants: nature et structure du partenariat ; mécanismes de coordination et de consultation; renforcement et amélioration de la livraison pour le renforcement des capacités pour les opérations de maintien et de consolidation de la paix avec les organisations régionales; prévention des conflits et médiation; soutien à la construction de la paix et à la reconstruction post-conflit; droits de l'homme et action humanitaire.

155. S'agissant de la question spécifique de la prévisibilité, de la durabilité et de la flexibilité du financement octroyé aux organisations régionales qui entreprennent des opérations de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies, et, s'appuyant sur une proposition faite par le CPS en novembre 2007 à titre de contribution au rapport demandé par le Conseil de Sécurité, le Secrétaire général a proposé la création d'un panel Union africaine – Nations Unies, dans un intervalle de trois mois, composé de personnalités éminentes, en vue d'examiner en profondeur les modalités de soutien, y compris le soutien financier, des opérations de maintien de la paix entreprises par les organisations régionales, en particulier, les fonds de démarrage, l'équipement et la logistique, et de faire des recommandations concrètes. Le Conseil de Sécurité, à travers sa résolution 1809 (2008) adoptée le 16 avril 2008, a favorablement accueilli la proposition du Secrétaire général relative à la création de ce panel. A leur 2^{nde} réunion conjointe tenue à New York, le 17 avril 2008, le Conseil de Sécurité et le CPS de l'UA ont exprimé leur satisfaction pour les efforts déployés en vue de renforcer leur relation à travers, entre autres, les mesures prises pour identifier les ressources prévisibles, durables et flexibles pour permettre à l'UA d'entreprendre des opérations de maintien de la paix dans le contexte du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Au moment de l'achèvement du présent rapport, des consultations étaient en cours sur le recrutement des membres du panel et l'adoption des termes de référence dudit panel.

VI. MISE EN PLACE D'UNE CAPACITE DE NIVEAU STRATEGIQUE DE GESTION DES CONFLITS ET DE L' INFRASTRUCTURE A ADDIS-ABABA

156. Comme le Conseil le sait, le rôle de l'AU dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits sur le continent est devenu substantiellement plus important ces dernières années. Cette situation a eu pour conséquence une

importante augmentation des effectifs du personnel de la DPS qui continuent de croître. Cependant, il est clair aujourd'hui que les bureaux actuels ainsi que l'espace de travail ne peuvent plus satisfaire aux besoins de l'UA. Il n'y a simplement pas d'espace pour le personnel dont le recrutement a été prévu ou approuvé. Un nouveau bâtiment, qui doit abriter le Centre de gestion des conflits, est nécessaire pour abriter le nombre indispensable de personnel, mais aussi pour donner à la DPS les instruments dont elle a besoin pour remplir efficacement son mandat.

157. Au cours de la Consultation annuelle entre l'UA, les Mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits, les pays membres du G8 et les autres partenaires de l'UA, tenue en avril 2005, les partenaires ont convenu de la nécessité de mettre en place une capacité de niveau stratégique de l'UA de gestion des conflits à Addis Abeba, qui puisse également gérer l'infrastructure. Ceci a été réitéré au cours de la réunion technique de suivi tenue en octobre 2005. Pendant les préparatifs de la Consultation annuelle tenue en mai 2007, la question a été discutée avec le président Allemand du G8. En août 2007, la Commission a officiellement demandé à l'Allemagne de fournir le soutien requis.

158. Le 28 avril 2008, le Ministre Allemand des Affaires étrangères a écrit au Président de la Commission pour confirmer officiellement que l'Allemagne accepterait de construire la facilité requise. Le 13 mai 2008, le Président de la Commission a écrit au Ministre Allemand des Affaires étrangères pour remercier son pays pour son appui. Dans cette lettre, le Président a en outre indiqué que les services pertinents de la Commission entreraient en contact avec l'Allemagne pour discuter des modalités de mise en œuvre du projet.

159. Depuis lors, la Commission a eu des discussions préliminaires avec la partie allemande, dont GTZ, qui sera responsable de la mise en œuvre du projet. Dans les semaines à venir, un certain nombre de mesures seront prises pour ouvrir la voie au démarrage du projet, parmi lesquelles, la désignation des points focaux au sein des structures pertinentes de la Commission, ainsi que l'identification du site de l'immeuble prévu.

B. AFFAIRES POLITIQUES

B.I. DÉMOCRATIE, GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME

160. Dans le cadre du mandat du Département des Affaires politiques, la promotion de la démocratie, les élections, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme continuent d'être les secteurs prioritaires de la Commission. Au cours de la période considérée, le suivi des élections, les mesures prises pour résoudre la crise au Kenya et la situation au Zimbabwe, ont été défis de taille.

161. Si la Commission continue de faire face aux défis et aux crises qui interviennent dans la gouvernance, elle a, toutefois, mis l'accent sur les efforts visant à assurer la ratification et la mise en œuvre des conventions et chartes adoptées par la Conférence. La Convention sur la prévention et la

lutte contre la corruption, qui est entrée en vigueur en juillet 2003, est en cours de mise en œuvre. De plus, des efforts ont été déployés pour la popularisation et la ratification, par les États membres, de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance.

B.II. GOUVERNANCE ET DÉMOCRATIE

162. Au cours de ces derniers mois, des efforts ont été intensifiés en vue de la popularisation de la Charte sur la démocratie, les élections et la gouvernance. Dans le cadre de son mandat, la Commission a adopté une approche globale pour les questions de démocratie et de gouvernance. Outre le lancement des activités de recherche sur l'architecture des interventions en matière de gouvernance sur le continent, l'attention a été également accordée aux questions relatives à la signature et à la ratification de la Charte, ainsi qu'à la promotion du dialogue sur les Constitutions africaines.

Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance

163. Une réunion d'experts tenue en Namibie, en novembre 2007 sur la Charte, a recommandé la tenue de réunions régionales sur la popularisation de la Charte. La première de ces réunions a été l'atelier de la région d'Afrique australe tenue du 20 au 22 décembre 2007 au Lesotho. La réunion d'experts et la réunion régionale initiale ont, ensemble, permis l'élaboration d'un Plan d'action consolidé sur la popularisation et la ratification de la Charte.

164. Après cette première réunion régionale, une deuxième réunion régionale s'est tenue du 17 au 19 mars 2008 à Bujumbura (Burundi). Les représentants des États membres qui ont participé à cette réunion provenaient des régions de l'Afrique du Nord, de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'ouest. Les représentants des organisations partenaires et de la société civile y ont également participé. L'atelier a servi à susciter davantage d'enthousiasme pour la popularisation et la ratification de la Charte par les États membres. Il a également servi à renforcer le Plan d'action consolidé qui est le résultat de la réunion d'experts tenue en Namibie.

165. Dans le cadre du processus de popularisation de la Charte, une autre réunion régionale pour la région de l'Afrique de l'est a été organisée du 29 au 31 mai 2008 à Kigali (Rwanda). Le succès de la réunion régionale sur la popularisation et la ratification de la Charte s'est traduit par l'enthousiasme suscité chez les États membres pour la ratification de la Charte. Avant l'organisation de ces ateliers, deux États membres seulement avaient signé la Charte. Ce nombre a augmenté de manière considérable et plus de 20 États membres ont signé la Charte à l'heure actuelle. L'engagement de tous les États membres est également reflété dans les plans d'action qui ont été adoptés par les réunions régionales.

166. La signature de la Charte témoigne de l'engagement vis-à-vis de sa ratification. Il est toutefois rappelé aux États membres que la ratification est essentielle et permettra à l'Union africaine de nouer le dialogue avec les États membres là où des changements inconstitutionnels sont intervenus et

où des préoccupations sont exprimées en matière de gouvernance et de pratiques démocratiques.

Le constitutionalisme en Afrique

167. Un atelier organisé en novembre 2007 sur les Constitutions africaines a suscité l'enthousiasme pour la compréhension des pratiques constitutionnelles en Afrique. Cet atelier a fourni une base pour la réflexion sur la situation des Constitutions africaines et a mis au point des stratégies visant à promouvoir le constitutionalisme en Afrique. L'atelier a également conclu que davantage de travail devrait être effectué pour renforcer la mise en œuvre des Constitutions dans les États membres.

168. Dans le cadre de la préparation d'une conférence continentale sur les Constitutions prévue au cours du dernier trimestre de 2008, une brève séance de réflexion a eu lieu en marge de l'atelier organisé sur la Charte à Kigali (Rwanda). La réunion de réflexion des experts a généré un intérêt particulier pour la conférence dont la tenue est envisagée en mettant l'accent sur les documents devant être préparés afin de renforcer l'autorité des Constitutions.

Architecture des interventions de gouvernance

169. Pour renforcer la coopération avec les partenaires du développement et avec d'autres organismes actifs en matière de « gouvernance », la Commission est en train d'effectuer une étude préliminaire sur les interventions de gouvernance en Afrique et sur la manière dont elles peuvent être mises ensemble, et quel rôle de leadership devrait jouer l'Union africaine dans ce contexte.

170. L'étude préliminaire sur l'Architecture de la gouvernance sera achevée dans les mois à venir et comportera le dialogue avec les partenaires et d'autres organismes actifs en matière de gouvernance en Afrique. À cet égard, un atelier impliquant toutes les parties prenantes concernées sera organisé au cours du dernier trimestre de 2008. Il est envisagé que l'étude et l'atelier fourniront la base pour une coopération efficace, garantiront un leadership de l'Union africaine ainsi qu'un impact coordonné des questions de gouvernance sur le continent.

B.III. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

171. Dans le cadre de sa responsabilité de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, la Commission a participé activement à la 7^{ème} session du Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, à laquelle la Commissaire en charge des Affaires politiques a prononcé une allocution sur les efforts déployés par l'UA en vue de promouvoir les droits de l'homme et les valeurs démocratiques à travers le continent. De plus, la Commission a organisé une session sur la commémoration du génocide au Rwanda ainsi qu'un atelier sur la prévention des conflits aux moyens de la démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme. Un atelier a été

également organisé sur l'éducation en matière de droits de l'homme en vue de la promotion des droits de l'homme.

Septième session du Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme

172. En vue de la session susmentionnée, il s'avère nécessaire que l'Union africaine continue de jouer son rôle crucial de promoteur et de protecteur des droits de l'homme sur le continent, en apportant un appui au Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme et au Groupe de l'Examen périodique universel, et en participant activement à la commémoration du sixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en collaboration avec ses partenaires.

173. La Commission, en collaboration avec le Gouvernement de la République burundaise, a organisé un atelier sur la Stratégie de prévention des conflits par la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme dans les pays en conflit ou émergeant des conflits, qui a été organisé du 20 au 22 mars 2008 à Bujumbura (Burundi). L'atelier auquel ont participé des représentants des États membres, des institutions nationales des droits de l'homme, des institutions des Nations Unies, des organisations humanitaires, des organes de l'Union africaine, des Communautés économiques régionales et des experts, a mis en exergue les expériences des pays, les systèmes juridiques internationaux et régionaux de transition ainsi que les mécanismes pour la promotion de la paix, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Il a été par ailleurs noté que les conflits entravent le développement du continent et que la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'obligation de rendre compte sont des éléments cruciaux pour créer un environnement qui empêche la prévalence ou la présence des conflits sur le continent. Les recommandations majeures de l'atelier comprennent l'organisation d'un atelier de suivi et global sur la « Justice de transition, la promotion de la démocratie et des droits de l'homme pour les pays en conflits ou émergents des conflits.

174. La Commission, en collaboration avec l'Ambassade de Suède, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes et l'Institut pour les études en matière de sécurité, a organisé une conférence sur la Fin de la violence à l'égard des femmes en temps de conflits, ayant pour thème : Leçons apprises du génocide au Rwanda, qui s'est tenue les 4 et 5 avril 2008 à la Commission de l'Union africaine. La conférence, à laquelle ont participé des représentants des gouvernements, des organes de l'Union africaine (PAP, ACHPR, AfCHPR), les CER, des organismes et institutions des Nations Unies, des organisations internationales non gouvernementales, des organisations de la société civile, des établissements scolaires et des experts, a demandé qu'aucun effort ne soit ménagé pour prévenir les conflits et pour s'assurer que la question de la violence sexuelle en temps de conflits et post conflits soit traitée de manière appropriée. Les représentants du Gouvernement rwandais ont exprimé le souhait d'abriter une conférence

similaire lors de la commémoration du 15ème anniversaire du génocide au Rwanda.

175. Cet événement, qui a été suivi d'un autre événement commémoratif, a été axé sur le thème " Se rappeler du génocide, lutter contre son idéologie, prendre soin des survivants et faire avancer le développement ", et a été organisé le 7 avril 2008 à la Commission de l'Union africaine.

Atelier sur l'éducation en matière de droits de l'homme

176. La Commission, en collaboration avec le Gouvernement gambien et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et avec l'appui technique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, a organisé un atelier sur l'éducation en matière de droits de l'homme pour l'Afrique de l'Ouest, ayant pour thème : " Réaliser les droits des femmes par l'éducation en matière de droits de l'homme", qui s'est tenu du 14 au 16 avril 2008 à Banjul (Gambie).

177. Les Etats membres, les organes de l'Union africaine, les institutions des Nations Unies, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les experts ont participé audit atelier. Les travaux ont porté essentiellement sur le programme mondial de l'éducation en matière de droits de l'homme, les expériences des pays, le programme de l'UA pour l'éducation, la Déclaration solennelle de l'UA sur l'égalité entre hommes et femmes, le rôle de la Commission africaine, les institutions nationales africaines des droits de l'homme, les organisations de la société civile s'occupant de l'éducation en matière de droits de l'homme ainsi que sur l'examen des recommandations des Plates-formes d'action de Beijing et de Dakar et les résultats de la 7ème conférence régionale sur les femmes.

178. Les participants à l'atelier se sont félicités des efforts déployés par les parties prenantes aux niveaux national, régional et international dans le cadre de la promotion des droits des femmes par l'éducation en matière de droits de l'homme. Il a mis en exergue le rôle central du programme mondial sur les droits de l'homme, du programme de l'UA pour l'éducation, des instruments et des mécanismes s'occupant des droits des femmes. L'atelier a fait observer que toutes les parties prenantes doivent déployer davantage d'efforts visant à assurer la pleine réalisation des droits des femmes.

179. Les recommandations majeures de l'atelier comportent la mise en œuvre du programme mondial sur l'éducation en matière de droits de l'homme, du programme de l'UA pour l'éducation et du programme sur les droits des femmes. L'atelier a également encouragé l'établissement de partenariats plus renforcés entre les États membres, les organes de l'UA, les institutions des Nations Unies, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile dans le cadre de la mise en œuvre des programmes.

B.IV. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

180. La mise en œuvre de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption est prévue depuis sa ratification par plus de quinze (15) États membres et son entrée en vigueur. Dans le cadre de la Convention, le processus de nomination des membres du comité consultatif anti-corruption a été lancé et les nominations ont été effectuées. Les noms des membres du Comité consultatif sont soumis à la Conférence, pour approbation.

181. Au cours de la période considérée, le bureau de la 2^{ème} réunion des organes anti-corruption a été redynamisé et est en train de développer un « Plan d'action » quinquennal pour la mise en œuvre de la Convention et de déployer d'autres efforts d'appui à la lutte contre la corruption. Une liste de contrôle et un outil d'autoévaluation, pour soutenir la mise en œuvre de la Convention par les États membres, ont été élaborés et communiqués pour utilisation, aux États membres qui ont ratifié la Convention. Un processus est également en cours en vue d'engager les services d'un expert pour rédiger un guide législatif sur la mise en œuvre de la Convention.

182. Pour faire montre davantage d'engagement, la 3^{ème} réunion des organes de lutte contre la corruption est prévue au cours du quatrième trimestre de 2008. Cette réunion permettra de renforcer l'enthousiasme pour la ratification et d'intensifier également le dialogue entre les États membres sur la situation de la corruption et sur les mesures pouvant être prises pour prévenir et lutter contre la corruption.

B.V. DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DE L'ÉTAT

183. Le bureau établi par la 5^{ème} Conférence panafricaine des ministres de la Fonction publique demeure actif en menant des activités positives pour promouvoir les capacités des États membres à développer et fournir des services. Le bureau ministériel qui dirige les activités s'est réuni le 7 avril 2008 à Bujumbura (Burundi). Cette réunion a permis d'évaluer le progrès réalisé dans tous les secteurs qui entrent dans le cadre du mandat de travail établi aux termes de la Déclaration d'Addis-Abeba de la 5^{ème} conférence des ministres. La réunion a également confirmé que la 6^{ème} conférence des ministres de la Fonction publique sera organisée du 8 au 11 juillet en Afrique du Sud. Le thème prévu pour la conférence est : " Renforcement des capacités pour les possibilités futures de la Fonction publique africaine".

Prix panafricain de l'Innovation pour le secteur public de l'Afrique

184. Les prix d'innovation pour le secteur public de l'Afrique ont été établis pour reconnaître les bonnes pratiques du secteur public dans les États membres et pour servir de cadre pour l'échange d'expériences et de pratiques. Sous la direction de Maurice, des nominations ont été reçues pour toutes les catégories établies et le jury approprié se réunira avant la tenue de la 6^{ème} Conférence pour se prononcer sur les gagnants dans chaque catégorie. Des distinctions seront remises aux gagnants pendant la 6^{ème} conférence des ministres de la Fonction publique.

La Charte pour la fonction publique africaine

185. Sous la conduite de l'Algérie, une réunion s'est tenue à Alger en décembre 2007 pour examiner la Charte actuelle pour la Fonction publique africaine. Cette réunion a permis de réaffirmer l'engagement des États membres à améliorer la situation de leurs fonctions publiques et à assurer que des normes communes sont établies dans les États membres. La réunion d'Alger a conclu que la Charte devrait être mise à jour afin de devenir un instrument juridique de l'Union africaine.

186. Conformément à la décision du Conseil exécutif sur la Charte pour la fonction publique africaine, le document est en train d'être peaufiné pour être dans le langage juridique approprié de l'UA. Le document ainsi révisé sera soumis à la 6^{ème} conférence des ministres de la Fonction publique, pour examen et finalisation avant sa soumission au Conseil exécutif et à la Conférence. Les travaux de ces dernières années sur la Charte reflètent, de manière très positive, l'engagement des ministres de la Fonction publique à promouvoir les efforts de développement des capacités de l'État.

Journée de la Fonction publique en Afrique

187. Les ministres africains de la Fonction publique ont proclamé le 23 juin 2007, la Journée de la Fonction publique en Afrique. Cette Journée est célébrée par un certain nombre d'États membres. En effet, il s'avère impératif que la journée de la Fonction publique en Afrique soit célébrée dans tous les États membres et au sein de la Commission de l'Union africaine. La célébration de cette Journée offre l'occasion de renforcer le rôle de la Fonction publique dans le continent et au sein des organisations africaines telles que la Commission de l'Union africaine. Le thème choisi pour la Journée de la Fonction publique en Afrique pour 2008, tel que décidé par les ministres de la Fonction publique/civile africaine est : " De la politique aux résultats fondés sur la mise en œuvre ".

B.VI. DÉMOCRATISATION ET OBSERVATION DES ÉLECTIONS

188. Le continent reste encore confronté aux défis de conduire des élections libres et justes pour consolider les valeurs et les principes démocratiques de la bonne gouvernance tels que stipulés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. À cet égard et tel que recommandé dans la Déclaration sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, adoptée en juillet 2002 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA), la Commission a déployé des missions d'observation à Djibouti et au Zimbabwe. En général, les élections dans ces deux pays ont été conduites d'une manière satisfaisante. À Djibouti, les élections législatives du 8 février 2008 se sont déroulées sans heurt et dans la transparence. Une mission d'observation de l'UA a été également déployée dans le cadre des élections présidentielles et parlementaires organisées au Zimbabwe le 29 mars 2008.

189. Pour la première fois dans son histoire, la Commission de l'Union africaine a envoyé une mission d'évaluation au Zimbabwe avant les élections; cette mission était conduite par le Juge Lewis Makame, président de la Commission électorale de la Tanzanie, quoique l'invitation de la Commission électorale du Zimbabwe (ZEC) ne soit pas parvenue à la Commission dans les délais prescrits. Il importe de rappeler la Déclaration de Durban de juillet 2002 sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique stipulant que les États membres devraient s'assurer que des invitations demandant à l'UA de participer à l'observation d'élections ou à leur suivi soient envoyées au moins deux (2) mois avant la date des élections. Les États membres sont donc invités à se conformer aux dispositions pertinentes de la Déclaration de Durban.

190. Les objectifs de la mission préélectorale d'évaluation étaient de recueillir les informations appropriées sur tous les aspects concernant la conduite d'élections sans heurt au Zimbabwe. Ceci a nécessité la rencontre avec les autorités responsables des élections, les représentants des principales parties politiques et des organisations non gouvernementales afin d'évaluer le niveau d'appui d'une présence d'observateurs de l'Union africaine. C'était sur la base de la mission de pré évaluation que l'UA a décidé de déployer une mission d'observateurs pour surveiller les élections harmonisées du Zimbabwe, le 29 mars 2008. Cette mission a été dirigée par l'ancien président de la Sierra Leone, M. Ahmed Tejan Kabbah.

191. D'une manière générale, les élections harmonisées du Zimbabwe se sont déroulées dans une atmosphère pacifique sans intimidations, et avec une forte participation de votants le jour des élections. Cependant, des problèmes se sont posés dans le cadre de l'annonce des résultats de l'élection présidentielle par la Commission électorale du Zimbabwe (ZEC). Ce retard est dû aux demandes de recomptage des voix dans 23 collèges électoraux.

192. Le 12 avril 2008, la SADC a organisé un sommet extraordinaire à Lusaka, (Zambie), en vue de trouver des solutions à l'impasse résultant du retard enregistré dans l'annonce des résultats de l'élection présidentielle. Dans un communiqué, le Sommet de la SADC a également invité la ZEC à accélérer la vérification des résultats en vue de les proclamer conformément à la loi électorale. De plus, le Sommet de la SADC a fait montre de diligence en envoyant des observateurs pour surveiller le recomptage des voix.

193. Il convient de faire observer que, la mission d'observation de l'UA a conclu que les élections harmonisées du Zimbabwe se sont déroulées dans une atmosphère calme, pacifique et ordonnée. Ses conclusions n'étaient pas divergentes de celles d'autres missions d'observation au Zimbabwe.

194. À l'issue de ma mission de trois jours dans la région, notamment en Afrique du Sud, en Zambie et au Zimbabwe du 3 au 5 mai 2008, ma délégation a rencontré le Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud, le facilitateur de la SADC, Dr Patrick Mwanawasa, le Président zambien et Président en exercice de la SADC, et le président Robert Mugabe du Zimbabwe. J'ai également rencontré l'honorable juge George M. Chiwashe,

président de la Commission électorale du Zimbabwe (ZEC). Nous avons eu de longues discussions sur le déroulement du processus électoral. La ZEC a, entre autres, fourni des informations détaillées concernant le retard intervenu dans l'annonce des résultats du scrutin présidentiel.

195. Les résultats ont été annoncés après le recomptage des voix comme suit : le Mouvement pour le changement démocratique (MDC) de Morgan Tsvangirai a obtenu 47.9%, L'Union nationale africaine du Zimbabwe - Front patriotique (Zanu-PF) du Président Robert Mugabe 43.2% et Simba Makoni 8.3% des voix. Étant donné que les résultats obtenus n'ont pas produit de gagnant au premier tour, d'autres élections présidentielles seront organisées le 27 juin 2008 conformément aux dispositions de l'Acte électoral du Zimbabwe.

196. L'Union africaine réitère son engagement à approuver totalement les efforts de médiation de la SADC, déployés par le Président Thabo Mbeki. L'Union africaine s'est engagée à envoyer une mission d'observation pour surveiller le déroulement de l'élection présidentielle au Zimbabwe afin d'assurer la transparence du scrutin et d'améliorer les conditions électorales pour permettre au peuple zimbabwéen d'exercer leur droit de vote.

Partenariat UA/UE en matière de gouvernance

197. Depuis janvier 2008, une série de réunions techniques UA/UE ont été organisées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie commune UE/UA et de son premier Plan d'action. La première réunion de cette série s'est tenue le 4 février 2008 à Addis-Abeba et a permis aux deux parties de s'engager vis-à-vis de leurs plans d'action et de convenir sur la voie à suivre. Ce Plan de l'Union africaine était fondé sur l'organisation des séminaires régionaux en vue de définir un concept africain de gouvernance. Le Plan de l'UE envisage la création de 8 groupes de travail et de mise en œuvre, chacune comprenant la CE, le secrétariat du Conseil de l'UE et les États membres intéressés. Les deux parties ont souligné la nécessité d'impliquer les États membres dans le processus de consultations sur la mise en œuvre du partenariat.

198. La deuxième réunion de l'UA/UE s'est tenue le 29 février 2008 à Addis-Abeba pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail annuel et les réalisations. Cette réunion a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du projet. Elle a également indiqué qu'il importe d'organiser une retraite pour les experts nouvellement recrutés dans le cadre de 55 millions d'euros et de désigner des points focaux pour examiner les procédures du FED.

199. La troisième réunion qui a eu lieu les 18 et 19 avril 2008 à Addis-Abeba était celle du groupe de travail conjoint UE/UA. Au cours de cette réunion, le groupe de travail conjoint UA-UE sur la gouvernance a examiné, entre autres, la question de l'existence d'une plate-forme de gouvernance, les questions concernant la composante de la gestion du programme d'appui de l'UE de 55 millions d'euros ; et la possibilité d'explorer d'autres sources de

financement pour le partenariat en matière de gouvernance. Le groupe a conclu qu'un dialogue doit se poursuivre entre l'Europe et l'Afrique en vue d'une compréhension commune du concept et de la portée de la gouvernance. L'Union africaine a promis d'entamer dans les meilleurs délais avec les États membres et d'autres organisations des parties prenantes, l'élaboration d'une définition et d'un contenu clairs de la gouvernance devant être harmonisés avec ceux du côté européen avant leur soumission à la prochaine réunion UA/UE Troïka en juillet 2008.

200. La réunion s'est également félicitée de ce que les experts responsables de la gouvernance et des droits de l'homme dans le cadre des 55 millions d'euros de l'UE étaient déjà en poste.

B.VII. AFFAIRES HUMANITAIRES, RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR DES PAYS

201. Au moment de l'établissement du présent rapport, il est encourageant de constater que des milliers de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur des pays ont continué de retourner chez eux. Les réfugiés sont retournés principalement au Burundi, en République démocratique du Congo, au Libéria et dans la région australe du Soudan. De plus, quelques pays ont également commencé l'intégration des réfugiés au sein de leurs sociétés, ce qui atténuera par conséquent le fardeau supporté par les pays d'accueil étant donné que cette catégorie de personnes deviendra autosuffisante. Il existe également des perspectives de rapatriement dans la mesure où les pays d'origine respectent les accords de paix et continuent de créer des conditions favorables pour le rapatriement de leurs ressortissants.

202. Je voudrais informer le Conseil que bien que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées ait continué de diminuer, de nouveaux flux de réfugiés ont réapparu, en particulier au Darfour, à l'ouest du Soudan, en République démocratique du Congo, au Libéria et au Soudan. Les victimes de déplacement forcé, notamment les femmes et les enfants, continuent d'être victimes de différentes formes d'abus tels que le passage au tabac, des rapt, des sévices sexuels et des viols qui, par voie de conséquence, les laissent avec des blessures physiques et mentales. Une solution devrait être trouvée pour ces abus au niveau le plus élevé. L'Afrique compte toujours le plus grand nombre de victimes de déplacement forcé dans le monde avec près de 3 millions de réfugiés et plus de 15 millions de personnes déplacées à l'intérieur des pays.

203. Il conviendrait également de noter qu'un certain nombre de personnes sont également considérées comme étant déplacées à l'intérieur des pays en raison de la récurrence des catastrophes naturelles et du fait de l'homme qui ravagent notre continent. À cet égard, l'Union africaine a accordé des subventions financières à deux États membres pour les aider à faire face aux victimes des catastrophes. Madagascar a reçu un montant de 75.000 dollars E-U, et le Rwanda, 50.000 dollars E-U. Pour sa part, la Commission de l'Union africaine a amorcé le processus de gestion des catastrophes afin de mettre en place des mécanismes pour gérer ces situations.

204. Je voudrais informer le Conseil que l'Union africaine ne peut pas, à elle seule, relever les nombreux défis auxquels elle est confrontée dans la recherche de solutions au problème de déplacement forcé. Par conséquent, la Commission et le Sous-comité du COREP pour les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur des pays ont continué de travailler en étroite collaboration avec les partenaires de l'UA, notamment le Comité international de la croix rouge (CICR), le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation internationale pour la migration (OIM) et l'Action humanitaire africaine (AHA), dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif et de la Conférence.

205. Au moment de l'établissement du présent rapport, certains des programmes et activités majeurs qui ont été entrepris avec nos partenaires comprennent les missions du Sous-comité du COREP pour les réfugiés pour les régions de l'Est et du Centre, les préparatifs pour le sommet spécial des chefs d'État et de gouvernement sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur des pays en Afrique, prévu en novembre 2008 ainsi qu'une session biennale conjointe UA/CICR des ambassadeurs africains. Le HCR a également renforcé la capacité de la Commission en y affectant des fonctionnaires qui s'occupent uniquement des préparatifs du sommet spécial de novembre 2008.

206. Le Sous-comité du COREP pour les réfugiés, qui revêt une importance capitale pour les questions humanitaires de déplacement forcé, a mis en œuvre son programme d'activités au titre de l'année 2008 en tenant ses réunions et en visitant quelques États membres qui ont été affectés par le problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. Il s'est rendu au Cameroun, au Tchad, en République Centrafricaine et au Kenya. Les équipes des missions ont rencontré des fonctionnaires du gouvernement, des représentants du bureau de l'Union africaine, du HCR et d'autres organisations humanitaires des Nations Unies, ainsi que des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays (IDP). De longues discussions se sont tenues et quelques données ont été collectées et serviront à étoffer le rapport. Il a été observé que, dans la plupart des cas, les pays qui accueillent les victimes de déplacement forcé manquent d'aide financière pour s'occuper des dites victimes, ce qui fait que beaucoup de programmes ne bénéficient pas de fonds suffisants.

207. Il est encourageant de noter que, conformément à la décision du Conseil exécutif adoptée en juillet 2004, la Commission a tenu une deuxième réunion d'experts juridiques des États membres sur le projet de convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, qui s'est tenue du 2 au 6 juin 2008 au siège de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie).

208. Pour conclure, je voudrais rappeler la décision du Conseil prise lors de sa réunion tenue en juillet 2006 de convoquer le premier sommet spécial des chefs d'État et de gouvernement sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées prévu en novembre 2008. Ce sommet devrait adopter

le projet de Convention. J'invite la Communauté internationale à continuer de fournir l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur des pays, qui constituent la majorité des victimes de déplacement forcé. Une fois de plus, les États membres sont instamment invités à participer à ce sommet très important, au cours duquel nos dirigeants africains prendront des décisions sous forme d'une déclaration solennelle qui aidera le continent à attaquer les causes profondes de déplacement forcé et, par la suite, les États membres pourront se concentrer sur le développement socio-économique.

C. COMMERCE ET INDUSTRIE

C.I. INTRODUCTION

209. Depuis le Sommet de janvier 2008, tenu à Addis-Abeba sous le thème 'Industrialisation de l'Afrique', la Commission s'est penchée sur la mise en oeuvre des décisions et déclarations du Conseil Exécutif et de la Conférence dans les domaines du commerce et de l'industrie.

C.II. CONFÉRENCE CONJOINTE MINISTRES DU COMMERCE ET DES FINANCES

210. Conformément aux directives de la Déclaration Assembly/AU/Decl.2 (X) des Chefs d'Etats et de gouvernement lors de leur dixième Sommet en janvier 2008 à Addis Abeba, la Commission a organisé une réunion de la Conférence des Ministres de l'Union africaine en charge du Commerce et des Finances, le 3 avril 2008 à Addis Abéba en préparation des consultations avec l'Union Européenne sur les APE. Cette réunion s'est tenue pour donner suite à la Déclaration du Président de la Commission européenne durant le Sommet de Lisbonne en décembre 2007 qui préconisait de recourir à l'organisation d'une réunion de haut niveau pour chercher une suite favorable à l'établissement d'APE qui prennent en compte les préoccupations africaines en premier lieu. Elle a aussi permis l'harmonisation et la coordination du processus de négociations des APE, au moment où de nombreux pays africains ont paraphé ou signé des Accords Intérimaires individuels. La réunion a aussi permis d'engager des discussions sur le processus de négociations en cours à l'OMC et tout particulièrement sur l'initiative Aide pour le Commerce.

211. La réunion a traité des questions de l'OMC, de l'Aide pour le commerce et des APE, a défini une position commune africaine dans le cadre de la douzième session de la CNUCED qui s'est tenue à Accra (Ghana) du 20 au 25 avril 2008. Elle a décidé que l'urgence dans la conclusion des négociations du cycle de Doha ne doit pas être privilégiée sur les conclusions des débats de fond sur les questions de développement, de transparence et de cohérence. Sur l'Aide pour le Commerce, la réunion a été décidé de soumettre pour financement des projets africains aux niveaux national, régional et continental et a discuté des mécanismes innovants d'accès aux fonds des donateurs. S'agissant des négociations des APE, la réunion a

décidé de reprendre les négociations de certaines dispositions non favorables des accords intérimaires, de persévérer dans la concrétisation de l'objectif développement et de poursuivre la sensibilisation du parlement européen et des états membres en vue du soutien de la position africaine. Les ministres ont aussi recommandé la diversification des partenariats, notamment sud-sud.

212. Enfin, la Conférence a permis d'adopter trois Déclarations relatives respectivement aux négociations à l'OMC, aux démarches futures par rapport aux APE ainsi qu'à une position commune africaine par rapport aux questions en discussion à la CNUCED XII.

C.III. COMMERCE INTRA-AFRICAIN/DOUANES

213. Dans le cadre du processus de l'harmonisation des procédures douanières visant l'intégration de l'Afrique, la Commission a organisé les 21 et 22 avril 2008, un séminaire à l'intention des experts douaniers des Etats membres et des CER afin de coordonner leur position sur les règles d'origine, dans le cadre des négociations sur les APE. Toujours en exécution de son programme de travail, la Commission a mis sur pied un mécanisme de coordination CUA/CER sur les douanes dont la tâche principale est de coordonner les programmes et activités de ces communautés en vue de la mise en place des unions douanières régionales et de l'Union douanière continentale préconisées par le Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine.

214. Par ailleurs, la Commission intensifie des pourparlers avec le Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en vue de signer un Mémoire d'entente visant à renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'OMD.

C.IV. NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES

1. OMC

215. La Commission de l'Union africaine a continué de fournir l'appui technique et logistique au Groupe africain à Genève en charge des questions de l'OMC. La Commission a en outre participé à la Conférence des ministres de l'OMC PMA qui s'est tenue à Maseru (Lesotho) en février 2008. La déclaration qui a été adoptée par la conférence a été une contribution aux discussions sur les questions de l'OMC de la Conférence conjointe des ministres de l'UA du Commerce et des Finances organisée le 3 avril 2008 à Addis Abeba.

216. Les membres de l'OMC continuent de mener des négociations intensives en vue finaliser l'Agenda de Doha pour le développement (DDA) en 2008. La position de l'Afrique dans les négociations a été constante : Les négociations de Doha offrent des avantages réels et palpables de développement, tel que contenu dans la Déclaration ministérielle de Doha de novembre 2001. S'il

s'avère urgent d'achever ces négociations, cette urgence doit être équilibrée avec des résultats concrets de développement.

217. La réalisation de progrès satisfaisants dans les négociations agricoles reste cruciale pour le succès des négociations de Doha. La crise alimentaire actuelle rend urgente encore, le règlement des questions en suspens dans le domaine de l'agriculture. Certaines de ces questions sont liées aux produits sensibles, aux produits spéciaux, au coton, et à l'érosion des préférences. D'autres questions de développement telles que les préoccupations spécifiques des PMA, les économies à petite échelle et vulnérables, et les membres qui ont accédé récemment, doivent également être traités sérieusement. Avant la tenue d'une réunion ministérielle de l'OMC, il conviendrait d'achever la révision des projets de modalités d'accès au marché des produits non agricoles (NAMA). Les pays développés devront envisager des politiques suffisamment souples pour les pays en développement et adopter, entre autres, les formules les plus ambitieuses possibles en vue de la réduction des tarifs dans l'agriculture et le NAMA.

218. L'adoption de l'initiative Aide au commerce est, à ce jour, un des résultats majeurs de développement des négociations de Doha. Certains partenaires au développement de l'Afrique ont pris des engagements financiers dans le cadre de la mise en œuvre de ladite initiative. Pour tirer le maximum de profit de l'initiative, les États membres de l'UA et les CER doivent, de toute urgence, prendre les mesures nécessaires, tel que recommandé dans la Position africaine commune sur l'Aide au commerce et dans le Rapport sur l'Aide à la région Afrique pour la réunion de révision du commerce.

2. Accords de partenariat économique

219. Au cours de la période considérée et outre la Conférence conjointe des ministres du Commerce et des Finances qui s'est tenue à Addis-Abeba sur les APE, la Commission a participé à diverses réunions organisées par d'autres institutions et au cours desquelles elle a saisi l'occasion pour mener de larges consultations sur la mise en œuvre de la déclaration des ministres du Commerce et des Finances. Par le truchement du Bureau de Bruxelles, la Commission de l'UA a organisé une retraite les 16 et 17 mai 2008 à Dinant (Belgique) sur la voie à suivre dans le cadre des négociations des APE à l'intention du Groupe des ambassadeurs africains à Bruxelles.

220. Dans le cadre de l'Accord de partenariat de Cotonou, qui a été signé en 2000 par les pays de l'UE et des ACP, les parties se sont engagées à conclure avant le 31 décembre 2007 un régime commercial compatible avec l'OMC sous la forme d'APE. En raison d'un sous ombre de problèmes dont la divergence des positions sur quelques questions majeures, il n'a été possible à aucun des quatre groupements africains qui sont en pourparlers avec l'UE depuis 2002, de conclure des APE complets avant la date limite du 31 décembre 2007. Toutefois, à cette date, dix-huit (18) pays africains avaient paraphé des APE intérimaires avec l'UE. Certains d'entre eux, principalement les non PMA, ont dû les parapher sous la pression afin d'éviter l'interruption

de l'accès de leurs exportations au marché de l'UE. La conclusion de ces APE intérimaires par les pays africains concernés a été faite dans la précipitation et en dehors du cadre des groupements géographiques dans lesquels les négociations ont été menées avec l'UE.

221.L'analyse des dix-huit (18) APE intérimaires conclus par les pays africains révèle qu'ils sont différents les uns des autres et que ce n'est que dans une région (la Communauté de l'Afrique de l'Est), que plus d'un pays ont les mêmes engagements de libéralisation commerciale. Les différences entre les pays africains appartenant aux mêmes CER en termes de calendriers et de paniers de produits pour la libéralisation dans l'APE intérimaire compromettront les initiatives régionales de l'intégration de l'Afrique au lieu de les renforcer comme convenu dans l'Accord de partenariat de Cotonou. De plus, la question de la dimension du développement, y compris les engagements contraignants sur les ressources supplémentaires pour couvrir les coûts d'ajustement et renforcer le côté de l'offre n'a pas été traitée de manière appropriée dans l'APE intérimaire. Par ailleurs, les APE intérimaires qui ont été paraphés contiennent un certain nombre de questions controversées telles que la clause du MFN, la clause de non-exécution, presque tout le commerce, les périodes de transition, les taxes à l'exportation, les dispositions d'arrêt, la libre circulation des biens, le traitement national, les sauvegardes bilatérales et les questions de Singapour.

222.La Commission européenne a fait pression sur les pays qui ont paraphé des accords intérimaires en vue de leur signature et ratification. Les accords intérimaires ont été conclus en tant que mesures provisoires pour se conformer aux règles de l'OMC et éviter l'interruption du commerce. La notification des accords intérimaires est suffisante pour être en conformité avec l'OMC. La ratification des accords intérimaires comportant des dispositions controversées et qui n'ont pas été traitées de manière appropriée, rendra difficile le réexamen de ces questions de même que leur renégociation dans le contexte des APE complets et globaux.

223.L'UA n'est pas partie aux négociations des APE. Elle a, toutefois, reçu le mandat de coordonner et d'harmoniser les efforts des pays africains et des régions dans le cadre des pourparlers des APE avec l'UE de manière que l'Afrique soit en mesure de parler d'une seule voix. La CUA a joué un rôle déterminant dans l'élaboration et l'adoption des positions africaines communes, des décisions et des déclarations sur les APE par les organes de décision de l'UA. Sur la base du rapport soumis au sommet de l'UA sur les négociations des APE, les chefs d'État et de gouvernement africains ont attiré l'attention de leurs homologues européens sur la question des APE lors du sommet Afrique-UE qui a été tenu à Lisbonne vers la fin de 2007. À ce sommet, il a été convenu que des consultations devraient être menées au haut niveau entre les parties Afrique et UE en vue d'aborder les questions de controverse dans les négociations des APE.

224.Le dernier sommet de l'UA qui s'est tenu à Addis-Abeba, a demandé à la Commission de l'UA d'organiser une conférence conjointe des ministres africains du Commerce et des Finances pour examiner et faire des

recommandations concernant les négociations des APE. La Conférence conjointe, qui s'est tenue à Addis-Abeba le 3 avril 2008, a adopté une déclaration dans laquelle elle a demandé, entre autres, que les questions à controverse dans les accords intérimaires des APE complets soient examinées et négociées de nouveau. Elle a invité instamment l'Union européenne à fournir des ressources supplémentaires suffisantes et prévisibles au delà du FED pour couvrir les coûts de l'ajustement, soutenir la capacité du côté de l'offre et renforcer l'infrastructure, la capacité de normalisation, la compétitivité et l'inter connectivité au niveaux national et régional. La Conférence conjointe des ministres du Commerce et des Finances a demandé à la Commission de l'UA de développer, en collaboration avec la CEA et les CER, un modèle d'APE qui servirait aux pays africains et aux régions dans le cadre de leurs négociations totales et complètes des APE avec l'UE.

225. Le travail d'élaboration du modèle d'APE a débuté. Le président de la Commission de l'UA a adressé une correspondance au président de la Commission européenne sur la tenue des consultations au haut niveau entre l'Afrique et l'UE, comme convenu au Sommet de Lisbonne. La réponse de la Commission de l'UE est attendue. Dans le cadre de leur engagement avec l'UE dans les négociations des APE, les pays africains doivent rester unis et respecter les positions communes adoptées par les organes de décision de l'Union africaine afin d'obtenir des APE qui serviront d'instruments pour la promotion du développement durable, l'éradication de la pauvreté, l'intégration progressive de l'Afrique dans l'économie mondiale, et le renforcement des initiatives régionales d'intégration de l'Afrique, tel que préconisé dans l'Accord de partenariat de Cotonou.

C.V. INDUSTRIE

226. Dans le cadre du "Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique" la dixième session du Sommet a demandé à la Commission d'établir les priorités nécessaires, en collaboration avec d'autres parties prenantes. En conséquence, dans le cadre de la mise en œuvre de cette directive, la Commission a organisé le 12 avril 2008 la première réunion des parties prenantes au Caire (Égypte). Cette réunion avait pour principal objectif de recueillir la contribution des parties prenantes en vue de rendre le Plan d'action opérationnel. La réunion a également discuté des préparatifs pour la 18ème session de la Conférence des ministres africains de l'Industrie (CAMI 18) prévue en Afrique du Sud en novembre 2008.

C.VI. COOPERATION MULTILATERALE

1. UNCTAD XII

227. Avant la tenue de l'importante réunion de la CNUCED XII à Accra du 20 au 25 avril 2008, la Commission a organisé les 22 et 23 février 2008 à

Montreux, (Suisse), une retraite réunissant le Groupe africain de Genève, le secrétariat de la CNUCED, les partenaires de la Commission et des ONG. Cette retraite a permis au Groupe africain à Genève de s'accorder sur toutes les questions majeures concernant les économies africaines devant figurer sur le texte de la douzième CNUCED en cours de négociations. Par la suite, le Groupe africain à Genève a élaboré un projet de déclaration sur la CNUCED XII que la Conférence conjointe des ministres africains du Commerce et des Finances a adopté le 3 avril 2008. C'est fort de cette position commune africaine à la CNUCED XII que toutes les délégations africaines se sont présentées à Accra et ont facilité la participation effective du Groupe africain, surtout à la Table Ronde des PMA et du Groupe des 77 et la Chine.

228. La Commission elle-même a également participé activement à la 12^{ième} session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED XII) à laquelle ont participé des délégations de 146 Etats membres de l'Organisation, y compris 44 États membres de l'Union africaine. Le thème de la CNUCED XII était " Perspectives et enjeux de la mondialisation pour le développement ". Une caractéristique majeure de la conférence a été une réunion de haut niveau sur le " Commerce et le développement pour la prospérité de l'Afrique : action et orientation", qui a été présidée par le Secrétaire Général des Nations Unies, avec le Secrétaire Général de la CNUCED comme modérateur, les Présidents du Ghana, du Brésil, de la Finlande, de la Sierra Leone, l'ancien Président Mkapa de la Tanzanie et le Vice-président du Salvador faisant partie du panel des éminentes personnalités. Cette conférence a été suivie de tables rondes sur les questions majeures liées au thème de la Conférence.

229. À l'issue des débats de la CNUCED XII, deux principaux documents ont été adoptés, à savoir : la Déclaration d'Accra et l'Accord d'Accra, qui reconnaissent tous les deux la pertinence continue de la CNUCED, dans une économie globale de plus en plus complexe, en tant qu'institution dotée de membres universels et ayant comme mandat de servir de point focal des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement ainsi que des questions connexes dans les domaines des finances, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. L'Accord d'Accra a défini les mesures requises de la CNUCED pour aider les pays en développement à saisir les opportunités et relever les défis du développement afin de leur permettre de tirer profit des avantages de la globalisation. Il a de même été demandé à la CNUCED d'accorder une attention particulière aux besoins de l'Afrique et des pays les moins avancés dans le cadre de la mise en oeuvre de son mandat renforcé.

230. À la Conférence des ministres du Commerce et des Finances de l'UA qui s'est tenue à Addis-Abeba avant la CNUCED XII, un protocole d'accord (MOU) entre la CUA et la CNUCED a été signé. Ce protocole d'accord fournit un cadre pour la coopération entre les deux organisations et permet de s'assurer de l'appui de la CNUCED dans le cadre des trois piliers de son mandat. La CUA envisage d'organiser une réunion CUA-CNUCED pour développer et accorder la priorité à un programme de coopération qui aidera

l'Afrique à saisir les opportunités, à relever les défis et à tirer profit de la globalisation conformément à la Déclaration d'Accra et à l'Accord d'Accra.

2. TICAD IV:

231. La TICAD est un processus multilatéral, co-organisé par le Japon, les Nations Unies, le PNUD et la Banque mondiale avec la participation des organisations internationales, des donateurs et les pays asiatiques et non un forum Japon-Afrique. En vue de la préparation de la TICAD VI qui s'est tenue à Yokohama du 28 au 30 mai 2008 et de son intégration dans le programme de coopération y afférent, la Commission a participé à toutes les réunions préparatoires de cette Conférence qui se sont tenues respectivement à Lusaka (Zambie) en octobre 2007 pour les régions de l'Afrique de l'Est et Australe, à Tunis (Tunisie) en novembre 2007 pour les régions de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale et à Libreville (Gabon) en mars 2008 pour la réunion ministérielle.

232. Des recommandations ont été émises lors des deux réunions régionales, qui ont permis l'élaboration d'un projet de déclaration de Yokohama qui a été discuté à Libreville. La conférence ministérielle de Libreville a aussi permis aux co-organisateur et aux États africains d'avoir des échanges approfondis sur les actions devant être réalisées pour donner suite à la déclaration de Yokohama. Par ailleurs, le projet de mécanisme de suivi a été discuté. Les thèmes essentiels pour la TICAD IV sont l'accélération de la croissance économique, la sécurité humaine à travers la réalisation des OMD et la consolidation de la paix et la sécurité, ainsi que les questions environnementales et le changement climatique.

D. AFFAIRES SOCIALES

233. La Commission de l'UA continue à faire face aux défis sociaux, politiques et économiques qui constituent une barrière à l'intégration rapide du continent africain dans l'économie mondiale. Le Département des Affaires sociales a contribué de manière considérable à ce processus en mettant en œuvre des programmes et des activités dans les domaines de la santé, de la population, du bien-être social, de l'emploi, du travail et de la migration.

D.I. SANTÉ, POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

234. Après l'approbation de la Stratégie de santé de l'Afrique lors du sommet de juillet 2007 tenu à Accra, la Commission de l'UA a travaillé en étroite collaboration avec le bureau de la Conférence des ministres africains de la Santé (CAMH) en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre qui a été adopté par le bureau de la CAMH en novembre 2007. La Commission de l'UA a convoqué une réunion du Comité technique en Afrique du Sud en février 2008, qui a élaboré un plan de mise en œuvre.

235. La Commission de l'UA a organisé une session spéciale de la Conférence des ministres de la Santé (CAMH) en mai 2008 à Genève, afin

d'examiner la mise en œuvre des rapports de la Déclaration d'Abuja sur le VIH et le SIDA, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses connexes.

236. Il est envisagé de tenir une conférence sur la Médecine traditionnelle africaine en août 2008 afin de discuter d'un rapport sur l'évaluation à mi-parcours de la Décennie de l'UA sur la Médecine traditionnelle africaine.

237. Concernant la Stratégie de santé pour l'Afrique, la Commission de l'UA soumettra un rapport sur son état de mise en œuvre avant la fin de l'année 2008.

VIH/SIDA, TB et Paludisme

238. Pendant longtemps encore, l'Afrique continuera à être confrontée à l'immense défi dû à l'impact du VIH/SIDA, du TB et du paludisme sur le développement socio-économique du continent. En vue de donner une réponse efficace à tous les niveaux, l'UA devrait s'assurer que les trois maladies figurent au premier plan de leurs préoccupations tel que demandé par la Conférence, entre autres stratégies, afin de promouvoir la santé et le bien-être.

239. Au cours de la période considérée et en conformité avec l'Appel d'Abuja pour l'action accélérée vers l'accès universel aux services de VIH/SIDA, de TB et pour le paludisme, la Commission, avec l'assistance de l'OMS et de l'ONUSIDA, a préparé un rapport d'activités continental sur la situation du VIH/SIDA, du TB et du paludisme et présenté les rapports à la session spéciale de la conférence des ministres de la Santé (CAMH) à Genève.

240. Concernant le Plan de mise en œuvre 2008-2010 pour le plan stratégique de la Commission de l'UA et le cadre stratégique AIDS Watch Africa (AWA), il est envisagé de réexaminer les fonctions et la structure de AIDS Watch Africa. La Commission poursuit la mise en œuvre des activités prioritaires dans le domaine du VIH/SIDA et les militaires, du vieillissement et VIH/SIDA et celui des orphelins et des enfants vulnérables (OEV). Dans le cas particulier des OEV, le VIH/SIDA et le paludisme ont été intégrés dans l'Appel du Caire pour une action accélérée vers " Une Afrique digne des enfants", résultat principal de l'examen à mi-parcours d'" Une Afrique digne des enfants" effectué au Caire (Égypte) du 29 octobre au 2 novembre 2007.

241. Afin de susciter et de maintenir l'enthousiasme de la campagne mondiale de lutte contre le SIDA et la sensibilisation, la Commission a organisé un programme des activités au sein de la Commission de l'UA et dans quelques bureaux régionaux, et a procédé à une distribution de matériels éducatifs et d'autres objets souvenirs. En conformité avec la campagne/programme d'élimination du paludisme de l'UA, la campagne d'élimination du paludisme en Afrique a été commémorée le 25 avril 2008 sur le thème " : La lutte contre le paludisme : l'Afrique passe de la lutte à l'éradication d'ici à 2010".

242.Des efforts se poursuivent aux niveaux national et régional et seront intensifiés en vue de l'élimination du paludisme d'ici 2010 dans le cadre de la campagne d'élimination du paludisme lancée en avril 2007.

Population

243.Dans le domaine de la population et du développement en Afrique, la Commission de l'UA déploie des efforts pour éveiller la conscience et sensibiliser les Communautés économiques régionales (CER), les États membres, les partenaires au développement et les organisations de la société civile en vue de l'intégration de la population et de la dynamique démographique dans les stratégies de développement national et de réduction de la pauvreté. Certaines des activités sont :

- Organisation de fora régionaux sur la population et le développement, y compris la promotion de la maternité sans risque en Afrique, dans le cadre de la mise en œuvre des OMD;
- Organisation de réunions de l'Assemblée générale biennale de la Commission africaine de la population (CAP) et participer aux réunions du bureau de la CAP ;
- Etablissement du profil des commissions nationales de la population dans les États membres de l'UA ;
- Rassembler et publier les informations démographiques et sur la population sous forme de rapports – par exemple « le Rapport biennal sur l'état de la population africaine » qui a été créé en 2004 et est publié tous les deux ans depuis lors.
- Élaborer et diffuser des politiques relatives à la population et à la santé en matière de procréation.
- Organisation d'un atelier régional sur le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Maputo sur la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité (SRHR) en Afrique
- Préparation du Rapport sur l'état de la population africaine 2008 qui doit être publié en octobre 2008 ;
- Convocation de deux fora consultatifs sous-régionaux sur la population et le développement en mettant l'accent sur la santé maternelle dans les régions de l'Afrique Centrale et de l'Est (octobre et novembre 2008) ;

244.En outre, des efforts sont déployés pour renforcer le partenariat avec la Commission de la population des Nations Unies, la CEA, le FNUAP et d'autres institutions des Nations Unies en Afrique et ailleurs. Par exemple, la Commission de l'UA et la CEA collaborent pour promouvoir conjointement l'état de mise en œuvre du programme d'action de l'Afrique de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (1994) (ICPD + 15 rev.).

D.II. EMPLOI ET MIGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

245.Conformément au Sommet extraordinaire tenu en 2004 à Ouagadougou sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté, l'UA a élaboré un

programme de lutte contre la pauvreté. Le secteur non structuré a été considéré comme un important employeur des groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées vivant dans des conditions de travail médiocres et malsaines. A cet égard, la Commission a achevé l'étude sur le secteur non structuré en Afrique, qui a identifié quatre principaux domaines à analyser à savoir : politiques et législations du travail, politiques et pratiques en matière de sécurité sociale, politiques et pratiques financières et politiques de formation et d'éducation.

246. Il est prévu de se rendre dans les États membres et auprès des CER en vue de les sensibiliser aux cadres régionaux pour les politiques et les programmes d'intégration pour la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté adoptés lors des ateliers régionaux en vue de les mettre en oeuvre. La Commission organisera un atelier sur l'Information concernant le marché du travail avant la fin de l'année.

247. Concernant les propositions des candidatures pour les présidences de haut niveau du Comité et des Conférences de l'Organisation internationale du travail (BIT), les États membres ont approuvé la décision et envoyé leurs propositions par le biais du Groupe africain, membre du Conseil d'administration, à travers le bureau de l'UA à Genève, à la CTAS pour examen.

248. Les mesures nécessaires pour réviser le mandat et la structure de l'Institut africain de réadaptation (IAR) sont à une étape avancée entre la Commission et le Conseil d'administration de l'IAR, et le rapport sera présenté lors de la réunion des Ministres en charge du développement social prévue en Namibie en octobre 2008.

249. La Commission a convoqué la 6ème session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA dont le rapport est soumis au Conseil Exécutif dans un document séparé.

Migration et développement

250. Conformément à la Décision de Banjul EX.CL/276.304 (ix) sur le Cadre d'orientation pour la Migration en Afrique, adopté en juin 2006, la Commission a commencé la mise en œuvre du Cadre d'orientation pour la Migration en Afrique (Banjul, 2006), *la Position africaine commune sur la Migration et le Développement* (Alger, 2006), La Déclaration conjointe Afrique-UE sur la Migration et le Développement (Tripoli, 2007), le Plan d'action de Ouagadougou pour la lutte contre le trafic des êtres humains, particulièrement les femmes et les enfants (Tripoli 2006) et le Partenariat stratégique Afrique - UE et son premier Plan d'action (2008-2010) (Lisbonne 2007). Ceci nécessite le recrutement d'un Coordonnateur de programme pour la Migration et la préparation *d'un Plan biennal (2008-2009) des activités du programme pour la migration*.

251. Par ailleurs, sur la base de la Déclaration conjointe Afrique-UE de Tripoli sur la Migration et le Développement, du Partenariat stratégique Afrique-UE

de Lisbonne et du premier Plan d'action 2008-2010 sur la Migration, la Mobilité et l'Emploi, une proposition de projet/document d'orientation en vue de la création d'institutions africaines de transfert de fonds a été soumise à l'UE le 14 février 2008 pour financement. De nombreuses réunions bilatérales ont également été tenues avec l'UE, l'Organisation internationale pour la Migration (OIM) et le Centre international pour la politique de migration (ICMPD). Des documents d'informations ont également été préparés et présentés à la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) sur la migration irrégulière et illégale, et sur la proposition de la Commission de l'UE concernant la Carte bleue.

252. Afin d'améliorer la coopération inter États et intra régionale dans le domaine de la gestion de la migration en Afrique de l'Est, les responsables gouvernementaux de la région se sont réunis du 12 au 14 mai 2008 à Addis Abéba (Ethiopie). Cet atelier a ouvert la voie à un processus de consultation régional (PCR) sur la migration pour les pays de l'IGAD, à savoir Djibouti, Ethiopie, Kenya, Somalie, Soudan et Ouganda, pour lutter contre la famine généralisée, la dégradation de l'environnement et les difficultés économiques extrêmes rencontrées en Afrique de l'Est.

Promotion du Tripartisme

253. Conformément au principe du tripartisme encouragé par La Commission du Travail et des Affaires sociales, la Commission, en collaboration avec l'Organisation de la Confédération panafricaine des Employeurs (CPE), se propose d'organiser un atelier consultatif à l'intention des responsables en vue de sensibiliser les employeurs à la mise en œuvre des conclusions du Sommet de 2004 tenu à Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté.

D.III. BIEN-ÊTRE SOCIAL

1. Survie, protection et développement de l'enfant

Ratification et mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

254. La Commission a poursuivi ses activités visant à promouvoir la protection, le développement et la survie des enfants de l'Afrique conformément aux dispositions de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Des efforts ont été déployés pour sensibiliser les États membres qui ne l'ont pas encore fait, afin qu'ils ratifient la Charte africaine. À ce jour, 41 seulement des 53 États membres de l'UA ont ratifié la Charte africaine. Il importe que tous les États membres ratifient la Charte afin de promouvoir et sauvegarder les droits des enfants et assurer leur bien-être et leur développement.

Appel pour une action accélérée en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour une Afrique digne des enfants

255. Dans l'Appel pour une action accélérée, les États membres ont réaffirmé leurs engagements vis-à-vis de la réalisation des objectifs du Plan d'action. Plus spécifiquement, il a été demandé à la Commission de l'UA d'élaborer un cadre avec des objectifs et des indicateurs appropriés pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Appel par les pays, y compris le partage des connaissances et des bonnes pratiques en vue d'améliorer les interventions visant à réaliser les objectifs en faveur des enfants.

256. L'Appel pour une action accélérée a été présenté comme la contribution de l'Afrique à la Réunion plénière commémorative de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée au suivi de la session spéciale des Nations Unies de 2002 sur les enfants, tenue à New York en décembre 2007.

2. Promotion du bien-être des personnes âgées et du vieillissement

257. Il convient de rappeler que la 4^{ème} session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA a demandé à la Commission de l'UA d'élaborer les incidences financières de la création d'un Conseil consultatif sur le vieillissement tel que demandé dans le Cadre d'orientation et le Plan d'action de l'UA sur le vieillissement en Afrique. En raison des coûts élevés liés à la création du Conseil consultatif, il est proposé qu'un Comité directeur soit créé en attendant. La Commission, en collaboration avec HelpAge International – Région Afrique, a préparé un document sur la création de ce Comité directeur. Le document sera soumis pour examen à la première Conférence des Ministres en charge du Développement social prévue pour octobre 2008. Si le document est adopté, le Comité directeur sur le vieillissement se réunira peu après la conférence.

258. Dans le cadre de la mise en œuvre d'une résolution concernant l'élaboration d'un protocole sur les droits des personnes âgées, la Commission a demandé à HelpAge International – région Afrique, de l'assister dans l'élaboration d'un projet. Elle produira bientôt un rapport sur ce projet de document.

3. Questions de développement Social

a. Protection sociale

259. Les progrès réalisés dans la promotion des droits et des actions sociales en vue du renforcement des capacités et du bien-être de la population, particulièrement des groupes vulnérables, ont été limités dans le monde en développement. De même, le développement durable et le secours humanitaire visant à sortir un grand nombre de personnes, en particulier les groupes marginalisés et défavorisés, de la pauvreté ont été insuffisants. Dans le cadre de la politique sociale de l'UA et du suivi des Appels pour l'action de Livingstone et de Yaoundé pour la protection sociale, la Commission, en collaboration avec HelpAge International, a organisé trois réunions régionales du groupe d'experts sur la protection sociale avec pour thème : " Investir dans la protection sociale en Afrique ", pour couvrir les cinq régions du continent. Les réunions ont eu lieu en Ouganda, Égypte et Sénégal entre les mois d'avril

et de juin 2008. Au cours de ces réunions, les pays ont présenté leurs rapports sur les progrès accomplis dans le cadre de la protection sociale dans leurs pays respectifs. Par ailleurs, la sensibilisation aux choix, opportunités et problèmes de protection sociale ainsi que les questions de ressources ont été soulevées ; l'accent a été mis sur les bonnes pratiques, les expériences et les projets pilotes; et un réseau de protection sociale avec les parties prenantes régionales et internationales a été créé. Les rapports des réunions régionales seront regroupés dans un rapport qui sera présenté à la première Conférence des Ministres en charge du Développement social.

260. Pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité de larges couches de la population, établir les divers modèles existants de protection sociale dans les États membres et identifier les débats et les politiques favorisant la protection sociale en Afrique, la Commission a recruté un consultant pour entreprendre une étude sur la protection sociale en Afrique. L'étude est financée par la Norvège et la Suède dans le cadre du partenariat existant entre l'UA, la Norvège et la Suède. L'étude, qui complète les réunions régionales sur la protection sociale sera également présentée à la conférence ministérielle sur le développement social.

b. Cadre de politique sociale

261. Le projet de cadre de politique sociale pour l'Afrique a été examiné par plusieurs sessions de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA. Il a été finalement adopté et recommandé par le Conseil exécutif qui a demandé à la Commission d'améliorer le document en traitant toutes les questions de développement social et de le soumettre pour examen aux Ministres en charge du développement social. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, la Commission, avec l'assistance du FNUAP, a recruté un consultant pour examiner le projet de cadre de politique sociale. Ce projet sera ensuite soumis pour examen à la première conférence des Ministres en charge du développement social prévue en octobre 2008.

c) Première conférence des Ministres africains en charge du développement social

262. La préparation de la convocation de la première conférence des Ministres africains en charge du développement social est en cours en application de la décision EX.CL.290 (ix) adoptée par la 9^{ième} session du Conseil exécutif et approuvée par la 7^{ième} Conférence des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2006. La conférence devait à l'origine se tenir à Addis-Abeba (Éthiopie) en mai 2008. Le gouvernement de la République de la Namibie a, toutefois, offert d'accueillir la conférence et demandé plus de temps pour lui permettre de bien préparer la réunion. Il est prévu que la conférence se tiendra en octobre 2008. Cette conférence entre également dans le cadre des divers instruments adoptés par l'Union africaine et plus spécifiquement la Position africaine commune sur le développement humain et social en Afrique qui était la contribution de l'Afrique au Sommet mondial sur le Développement social en 1994 ainsi que les OMD.

4. Questions relatives aux personnes handicapées

a) L'Institut africain de Réadaptation (IAR)

263. Il convient de rappeler que l'Institut africain de Réadaptation (IAR) a été créé pour coordonner toutes les questions concernant les personnes handicapées sur le continent et pour promouvoir le développement des services de prévention et de réadaptation. Toutefois, en raison de problèmes administratifs et financiers, l'IAR n'a pas été en mesure de s'acquitter de son mandat de manière efficace. À cet égard, le Conseil d'administration de l'IAR a demandé à la Commission de l'assister dans la redynamisation et le renforcement de l'Institut pour lui permettre de fonctionner de manière appropriée. Par la suite, la Commission de l'UA a recruté un consultant pour effectuer une étude et faire des propositions concrètes sur le processus de redynamisation. L'étude du consultant sera présentée à une session extraordinaire du Conseil d'Administration de l'IAR prévue en septembre 2008. Les résultats de la session extraordinaire seront soumis pour examen à la première Conférence des Ministres africains en charge du développement social.

b) Décennie africaine des personnes handicapées

264. Il convient de rappeler que la période 1999-2009 a été proclamée la Décennie africaine des personnes handicapées et qu'un Plan d'action a été adopté pour mettre en œuvre les objectifs de la décennie. Dans ce Plan d'action, il a été demandé aux États membres d'accélérer les actions au niveau national pour la mise en œuvre des douze activités prioritaires. À la fin pratiquement de la Décennie, peu de progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de la Décennie et de son Plan d'action. Un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Décennie sera présenté à la conférence ministérielle sur le développement social, pour examen et directive sur la voie à suivre.

5. Famille et développement

265. La Commission n'a pas cessé de déployer des efforts pour sensibiliser les États membres au Plan d'action de 2004 sur la famille et à sa matrice de mise en œuvre. Toutefois, on sait peu des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Plan d'action. La Commission est en train d'élaborer un questionnaire sur la mise en œuvre du Plan d'action qui sera communiqué aux États membres pour action. Les réponses des États membres seront regroupées dans un rapport qui sera présenté pour examen à la conférence ministérielle sur le développement social.

6. Lutte contre la drogue

266. Parmi les défis de développement que l'Afrique doit relever, figurent la production et l'abus des drogues, ainsi que l'utilisation du continent comme lieu de transit ou de stockage des drogues. Les jeunes courent des risques énormes tant pour l'abus que le trafic des drogues et des crimes liés au blanchiment de l'argent et au trafic des êtres humains. Il convient également

de reconnaître que les actes de violence et les crimes contre l'humanité dans les situations de conflit sont dans une large mesure aggravés par l'abus de drogues. Les drogues constituent, par conséquent, une menace à la sécurité et au développement humains.

267.À cet égard la Commission et les CER, en collaboration avec les partenaires appropriés, assurent le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du Plan d'action sur la drogue en vue de la lutte contre l'abus des drogues.

D.IV. CULTURE ET SPORT

Culture

268.Dans le domaine de la culture, la Commission participe activement à la mise en oeuvre de la Charte culturelle de l'Afrique en application des recommandations de la Conférence des ministres de la Culture. Des plans sont en cours pour développer la coopération technique pour que la Charte devienne opérationnelle et pour promouvoir l'échange d'informations sur la Charte culturelle. La Commission envisage d'effectuer une étude et d'assister, dans l'harmonisation de politiques et programmes culturels en Afrique. A cet égard, la Commission organise une Conférence sur la culture en juillet 2008, en Afrique du Sud. Par ailleurs, la Commission établira un éventaire de biens culturels de l'Afrique avec l'assistance de l'UNESCO. De même le renforcement du CELTHO revêt une importance capitale pour la Commission.

Sport

269.Les États membres, les fédérations sportives africaines et les fédérations sportives internationales devraient accorder une grande importance au développement du sport sur le continent dans leurs programmes nationaux de développement, conformément aux engagements pris antérieurement à tous les niveaux. A cet égard, la restructuration du Comité technique spécialisé devra tenir compte des activités. La Conférence des ministres du Sport en conformité avec la décision sur les Comités techniques spécialisés, en étroite consultation avec le bureau de la Conférence des ministres des Sports devrait superviser la mise en œuvre des activités stipulées conformément à sa Déclaration d'Addis-Abeba de 8 juin 2007.

270.Les Etats membres de l'UA sont entrain de mettre en œuvre des activités devant se poursuivre jusqu'en 2010 en vue de populariser l'Année internationale du football africain et le Programme du legs africain de la coupe du monde de la FIFA 2010.

271.La Commission élabore actuellement le Cadre de politique générale de l'Union africaine en matière de sport qui sera soumis aux organes délibérants de l'UA en temps opportun.

272. La Commission assure la coordination des activités du Comité ayant reçu le mandat de restructurer le Conseil suprême du Sport en Afrique, ainsi que les relations entre les gouvernements, les fédérations sportives nationales et les fédérations sportives internationales. Les résultats du travail du Comité fera l'objet d'un rapport au Conseil exécutif en temps opportun.

E. ECONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

E.I. Mise en oeuvre du programme africain de l'agriculture dans le cadre du PDDAA et de la Déclaration de Syrte

273. Tout au long du premier semestre de 2008, la Commission a poursuivi sa collaboration avec les Communautés Economiques Régionales (CER), le Secrétariat du NEPAD, les partenaires du développement et les autres institutions régionales et internationales, dans la mise en œuvre du Programme Africain de l'Agriculture. Le cadre qui sous-tend la mise en œuvre de ce programme, est le Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique (PDDA), la Déclaration de Syrte sur l'Agriculture et l'Eau, et les Décisions et Déclarations existantes du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA.

274. Des progrès notables ont été enregistrés en ce qui concerne les avantages comparatifs qui accélèrent la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'amélioration des moyens de subsistance, l'environnement durable et la mise en valeur des ressources naturelles en Afrique. L'organisation de la troisième réunion de la plate-forme du partenariat PDDAA/Déclaration de Syrte de l'UA/NEPAD/CER et les Principales institutions sur la mise en œuvre du PDDAA/Déclaration de Syrte du 17 au 22 mars 2008 aux Seychelles a permis de promouvoir, de façon spécifique, la coordination et la mise en œuvre du Programme Africain de l'Agriculture aux niveaux national, régional et continental.

275. Des progrès importants ont également été enregistrés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Développement et du Plan d'action relatifs aux changements climatiques (clim- dev- Afrique); le document connexe du PDDAA en ce qui concerne la mise en place de partenariats stratégiques pour la viabilité de la pêche; l'accélération des évaluations et consultations régionales sur l'initiative relative aux directives et le Cadre de politique agricole continentaux conjoints de la l'UA/CEA/BAD; la mise en place d'un groupe de travail d'experts pour élaborer un cadre pastorale pour le continent; et le renforcement des capacités en ce qui concerne la garantie de la qualité des laboratoires nationaux et régionaux de production de vaccins vétérinaires. Des progrès notables ont été réalisés dans la mobilisation des ressources, notamment en faveur du Cadre et des Directives pour la politique agricole, de l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase et de la lutte contre la grippe aviaire (HPAI) hautement pathogène en Afrique. Les récapitulatifs des progrès enregistrés par les trois Divisions du département et par les bureaux techniques spécialisés est ce qui suit:

E.II. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AFRICAIN DE L'AGRICULTURE DANS LE CADRE DU PDDAA/DECLARATION DE SYRTE

276. La troisième réunion de la plate forme du partenariat du PDDAA a eu lieu du 19 au 20 mars 2008 à Mahé, Seychelles. Il y a été convenu qu'une réunion spéciale de haut niveau serait organisée pour attirer l'attention sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PDDAA au cours des cinq dernières années depuis son adoption, et obtenir des engagements pour promouvoir ces progrès et leçons. Il a été proposé que cette réunion de haut niveau se tienne en octobre 2008 à Maputo, au Mozambique. Il a par ailleurs été décidé d'identifier des personnalités de haut niveau, telles que des chefs d'Etat en fonction ou à la retraite passionnés par l'agriculture/sécurité alimentaire pour être les "Chantiers » du PDDAA.

E.III MISE EN ŒUVRE DU PDDAA : PILIER 1 : ELARGISSEMENT DE LA SUPERFICIE DANS LE CADRE DES SYSTEMES DE GESTION DURABLE DES TERRES ET CONTROLE FIABLE DE L'EAU.

1. Cadre et Directives pour la politique agraire en Afrique

277. Au cours de la période considérée, le consortium conjoint Commission de l'Union africaine/Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque Africaine de Développement (BAfD) sur la politique agraire en Afrique a entrepris un certain nombre d'activités pour accélérer le processus d'élaboration d'un Cadre et des Directives pour la politique agraire en Afrique. Le consortium a poursuivi le renforcement de ses partenariats avec les principaux partenaires du développement tels que la FAO, le FIDA, le PNUD, la Fondation Rockefeller, les Communautés Economiques Régionales et les Organisations de la société civile en vue de s'assurer leur collaboration et de mobiliser des ressources pour financer l'initiative. Un montant total de 298.000 \$EU a été obtenu grâce à l'assistance de la FAO/TCP à ICARRD pour assurer le suivi de l'Initiative pour la politique agraire en Afrique et du dialogue régional entre les parties prenantes. Ces fonds ont été utilisés pour financer l'atelier Régional Consultatif sur la Politique Agraire en Afrique de l'Ouest, qui a eu lieu du 15 au 18 avril 2008 à Ouagadougou (Burkina Faso). Les fonds restants seront utilisés pour financer un atelier similaire pour l'Afrique centrale en juillet 2008. En mai 2008, le FIDA a approuvé une subvention de 700.000 \$ EU pour financer l'Initiative.

278. La principale tâche accomplie a été la réalisation des évaluations régionales pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Une réunion consultative régionale pour l'Afrique de l'Est a été organisée du 16 au 18 janvier 2008 à Kigali (Rwanda). Une réunion consultative similaire sur la politique agraire en Afrique de l'Ouest a été organisée du 15 au 18 avril 2008 à Ouagadougou. Les ateliers consultatifs ont rassemblé une large gamme de parties prenantes sur les questions agraires dans les régions respectives, notamment des représentants de haut niveau des gouvernements, de la société civile, du secteur privé, des centres d'excellence et des partenaires du développement. Les consultations régionales ont formulé d'importantes

recommandations sur la révision du document régional de base dont les éléments enrichiront le projet de directives et de cadre continentaux pour la politique agricole, et une feuille de route pour l'élaboration de critères et d'indicateurs, ainsi que les mécanismes pour l'évaluation de la performance des processus agricoles.

279. Les évaluations régionales de la politique agricole en Afrique centrale actuellement en cours fourniront des éléments qui seront examinés au cours des consultations régionales qui auront lieu en juillet 2008 à Yaoundé au Cameroun.

2. Programme de climat pour le développement en Afrique (ClimDevAfrique)

280. Après l'adoption de la décision sur le changement climatique par la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine en janvier 2007, la Commission a élaboré un programme de mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action, relatif aux changements climatiques pour le développement. Ce programme est exécuté en collaboration avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque Africaine de développement (BAfD), pour aider les Etats membres à élaborer et à mettre en œuvre des solutions nationales aux problèmes relatifs aux changements climatiques auxquels le continent est confronté.

281. Le document sur le climat pour le Développement en (ClimDevAfrique) a été élaboré par des consultants sous la supervision des trois institutions (Commission de l'UA, CEA et BAfD). Une réunion du groupe de travail spécialisé tenue du 18 au 19 mars 2008 au Siège de la Commission de l'UA a examiné l'avant projet du document qui fait actuellement l'objet d'une révision détaillée avant d'être approuvé par les trois institutions et le groupe de travail spécialisé.

3. L'Initiative de la Muraille verte pour le Sahara

282. L'Initiative de la Muraille verte pour Sahara continue d'enregistrer des progrès considérables depuis son adoption par le Sommet de l'UA en janvier 2007. D'éminents experts africains dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de la sylviculture, du développement rural et du pastoralisme avaient élaboré un plan de mise en œuvre à travers un processus consultatif en septembre 2007. La Commission travaille actuellement en étroite collaboration avec la CEN-SAD pour harmoniser ce document avec celui qui avait été préparé par OSS. Des contacts sont également en cours avec le Sénégal pour rationaliser et mieux coordonner les modalités et les stratégies de mise en œuvre. Des missions de sensibilisation ont été envoyées au Burkina Faso, au Sénégal, à Djibouti, au Tchad, auprès des secrétariats de l'IGAD et du CILSS pour discuter de l'initiative et des futurs plans.

283. Dans le cadre du partenariat stratégique entre l'UA et l'UE, cette dernière a accepté d'assister la Commission dans la mise en œuvre de l'Initiative de la muraille verte pour le Sahara. Le projet de termes de référence pour l'étude

de faisabilité de la ceinture verte est en préparation et le financement de l'UE est sollicité en faveur de l'initiative.

4. Renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

284. S'agissant du Programme de la CE pour le renforcement des capacités en ce qui concerne la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays du Groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique, des discussions bilatérales entre l'UE et la Commission de l'UA sont bien avancées pour que la Commission de l'UA serve de centre ou de secrétariat régional pour une mise en œuvre améliorée des conventions africaines sur l'environnement ainsi que des conventions des Nations Unies sur les produits chimiques, les pesticides, la biodiversité, la désertification et les changements climatiques. Il s'agit d'un programme quadriennal qui sera coordonné et animé par le PNUE et qui apportera environ 3 millions d'Euros à la Commission de l'UA en tant que secrétariat régional pour l'Afrique, au cours des quatre prochaines années. L'objectif du programme est d'améliorer la situation de l'environnement dans les pays africains conformément à l'objectif de développement du millénaire numéro 7 sur la Viabilité de l'Environnement, alors que l'objectif spécifique du secrétariat régional pour l'Afrique sera de renforcer les capacités de la Commission de l'UA, des Communautés Economiques Régionales mais aussi des Etats africains, pour la mise en œuvre effective des accords régionaux et mondiaux sur l'environnement et les autres instruments juridiques internationaux. La Commission a participé à la réunion consultative des parties prenantes tenue du 26 au 27 février 2008 à Bruxelles au cours de laquelle toutes les parties prenantes se sont mises d'accord sur une feuille de route pour la mise en œuvre du Programme de la CE sur une période de 4 ans.

5. Evaluation africaine de l'environnement pour le développement durable

285. La Commission abrite le Projet relatif à l'évaluation africaine de l'environnement pour le développement durable (AMESD) au niveau de 5 Communautés Economiques Régionales (CER) et des organisations intergouvernementales participantes, qui sont la CEDEAO, la CEMAC, l'IGAD, la COI, et la SADC. Ces CER et organisations intergouvernementales d'exécution ont désigné la Commission de l'UA comme Institution régionale agréée déléguée du projet AMESD. Le projet est financé par l'UE à travers le 9^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) pour un budget total de 21 millions d'Euros, sur une période de 4 ans.

286. Le projet AMESD est un programme africain qui assure sur la promotion des systèmes appropriés d'observation de la Terre pour appuyer les politiques de développement et assurer une meilleure diffusion et utilisation de l'information sur l'environnementale afin de faciliter les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision à travers la mise en œuvre d'une grande variété de politiques.

287. La première réunion sur l'état d'avancement du projet AMESD s'est tenue du 6 au 14 février 2008 à Addis Abeba, tandis que les premiers ateliers opérationnels pour la CEMAC et la Commission de l'Océan Indien (COI) se sont tenus respectivement du 26 au 27 février 2008 à Kinshasa (R. D. du Congo) et aux Quatre Bornes (Maurice) du 13 au 15 mars 2008. Ces ateliers ont identifié les partenaires et les bénéficiaires pour la mise en œuvre du réseau thématique dans leurs régions respectives. Après ces ateliers, le Centre Régional de Mise en œuvre (CRI), les Experts de l'Assistance Technique et leurs collègues des CRI ont effectué des missions d'évaluation des besoins dans leurs régions et se sont rendus dans 20 pays au total. L'évaluation des besoins sont actuellement en cours de validation par les ateliers régionaux dans chaque CER.

6. Réduction de risques de Catastrophes et élaboration et Mise en œuvre du Programme

288. Compte tenu de l'impact négatif des catastrophes naturelles sur le développement économique, social et environnemental de l'Afrique, et de l'appel mondial en faveur de l'action contenu dans le Cadre d'Action de Hyogo (CAH) pour la Réduction des effets des Catastrophes Naturelles adopté par la deuxième conférence mondiale sur la réduction des effets des catastrophes naturelles tenue en janvier 2004, l'une des activités principales de la Division de l'Environnement et des Ressources Naturelles est la promotion de la réduction des risques de catastrophes naturelles sur le continent, en vue de protéger les vies et les biens pour le développement durable, conformément aux objectifs du NEPAD et en réponse à l'appel en faveur de l'action contenu dans le CAH.

289. L'objectif général du programme de réduire des risques de catastrophes naturelles et de minimiser l'impact social, économique et environnemental des catastrophes naturelles sur les populations et l'économie africaines, facilitant ainsi la réalisation des ODM et d'autres objectifs de développement du NEPAD en Afrique. Le rapport de la conférence ministérielle de l'UA sur la réduction des risques de catastrophes naturelles tenu en 2006 est en train d'être imprimé dans toutes les langues de travail de l'UA en tant que document de plaidoyer. Un atelier de formation pour l'Afrique subsaharienne sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophes naturelles et l'Evaluation des Dégâts et des pertes dus aux Catastrophes Naturelles dans le développement organisé conjointement par la Commission de l'UA, le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la Réduction des Catastrophes, la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), s'est tenu du 14 au 17 avril 2008 à Dakar (Sénégal).

7. Gestion des Ressources en eau

290. Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du sommet de Sharm-El-Sheikh sur l'Eau et l'Assainissement, la Commission a établi des contacts avec le Conseil des Ministres Africains sur l'Eau (AMCOW), UNSGAB, le

PNUE et avec la Banque Africaine de Développement afin de préparer ce sommet. La session de préparation technique s'est tenue du 5 au 11 mai 2008 au Caire (Egypte).

8. Commémoration de la Journée Africaine de l'Environnement

291. La journée africaine de l'environnement édition 2008 a été commémorée en collaboration avec les Entreprises Bio-farm le 3 mars 2008 avec des activités de plantation d'arbres par le personnel de la Commission de l'UA, des Ambassades et des Communautés internationales.

9. Instruments d'évaluation de la mise en valeur des ressources naturelles du Plateau du Fouta Djallon

292. L'objectif principal de cette initiative est la mise en place de « l'Observatoire Régional des ressources Naturelles du Fouta Djallon » pour évaluer et surveiller les changements de la situation des ressources naturelles du Plateau du Fouta Djallon.

293. Un consultant régional a été recruté pour d'un Plan d'action pour la mise en place de l'observatoire régional. Il est également chargé de l'étude institutionnelle des principales institutions et programmes nationaux et régionaux oeuvrant dans le domaine de l'inventaire et de l'évaluation des ressources naturelles. Le projet de Plan d'action pour la mise en place de l'observatoire régional et le rapport de l'étude institutionnelle ont été soumis pour validation à la deuxième réunion des experts tenue en juin 2008 à Niamey (Niger).

10. Elaboration et diffusion des politiques et pratiques relatives à la gestion des ressources de la terre, y compris l'élevage

294. Une assistance a été accordée à l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et à l'Autorité du bassin du fleuve Niger (NBA) pour organiser deux réunions en avril 2008. La première réunion avait pour but de valider le Plan d'action Stratégique de l'OMVS dans le domaine de l'environnement. L'Autorité du bassin du Niger a organisé des réunions d'experts, une session extraordinaire du Conseil des Ministres et le 8^{ème} sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement. Au cours de ces réunions, le Programme d'Investissement de l'Autorité pour 2008 -2027 et la Charte de l'Eau du Bassin du Niger ont été examinés par les Experts et par les Ministres avant d'être entérinés par les Chefs d'Etat. Le Bureau du Fouta Djallon a fait des progrès notables dans le domaine de la communication et de la vulgarisation. Deux dépliants ont été produits et diffusés. La première édition du « Fouta Djallon », un bulletin trimestriel, est sortie en avril 2008.

E.IV MISE EN ŒUVRE DU PDDAA : PILIER 2 : Amélioration de l'infrastructure et des capacités liées au commerce en vue de faciliter l'accès au marché

1. Marché commun africain pour les produits agricoles

295. Malgré l'importance de l'agriculture dans les économies de la plupart des pays africains, le commerce des produits agricoles entre les Etats africains reste relativement faible. Un des engagements pris lors du Sommet extraordinaire de l'UA sur l'Agriculture et l'Eau en février 2004 à Syrte (Libye) était la mise en place immédiate du « marché Commun pour les Produits agricoles conformément à la décision du Sommet de Lusaka ». La Commission, en collaboration avec la FAO a réalisé une étude sur la mise en place d'un marché commun africain pour les produits agricoles. L'étude analyse les principaux aspects économiques et juridiques relatifs à la mise en place du marché commun et en particulier la façon dont les politiques et les instruments juridiques nationaux peuvent être utilisés pour promouvoir le commerce des produits stratégiques, et elle recommande des stratégies à mettre en œuvre pour réaliser l'objectif d'un marché commun continental. L'étude de faisabilité a été achevée en novembre 2007 et un atelier des parties prenantes s'est tenu en janvier 2008 pour valider l'étude. Les recommandations formulées par l'atelier de validation demandent l'élaboration d'un « Plan d'action » pour la mise en œuvre du Marché Commun Africain pour les Produits agricoles. L'élément central du Plan d'action est l'élaboration d'un Protocole pour la mise en place du Marché commun.

2. Commerce des produits de base

296. Des investissements importants dans le secteur de l'élevage dépendent de l'accès aux marchés. Tant que les pays n'auront pas perçu les revenus réels et vu la réduction de la pauvreté résultant de leur secteur de l'élevage, ce secteur restera relativement marginal et peu financé. De même, le secteur privé n'investira pas dans le développement de l'infrastructure, les usines de transformation et dans la pratique de fabrication des produits de l'élevage, tant que l'accès au marché n'est pas assuré.

297. L'Afrique doit, de toute urgence, examiner l'opportunité d'enlever les barrières techniques au commerce (BTC) et en particulier les mesures sanitaires et phytosanitaires parce que les normes de santé animale constituent actuellement des obstacles à l'accès des produits de l'élevage africains aux grands marchés. Pour promouvoir un regain de vitalité du commerce des produits de l'élevage, la Commission, avec l'assistance financière du Département du Développement International du Royaume-Uni (DFID) a organisé une réunion d'Experts à Addis-Abeba (Ethiopie), dans le cadre du processus d'une initiative à long terme pour améliorer l'accès au marché des produits de l'élevage africain, en particulier les marchés émergents d'Asie et du Pacifique, ainsi que les marchés particulièrement lucratifs de l'UE.

298.L'atelier a formulé un certain nombre de recommandations et adopté un Plan d'action avec une série d'actions à entreprendre immédiatement après des consultations, ainsi qu'une initiative à moyen terme (trois ans) pour élaborer des politiques en matière de commerce des produits de base, à l'intention des Etats membres de l'UA.

E.V. MISE EN ŒUVRE DU PDDAA : PILIER 3 : Amélioration de l'Approvisionnement en produits alimentaires et réduction de la faim

1. Programme Africain pour les semences et la biotechnologie (PASB)

299.Dans le cadre de l'élaboration du Programme Africain pour les Semences et la Biotechnologie proposé tel que demandé, la Commission, en collaboration avec la FAO, a organisé plusieurs ateliers de consultations d'Experts sur le PASB en 2006 et 2007 avec des représentants des Communautés Economiques Régionales (CER) et d'autres acteurs et parties prenantes. Une décision entérinant le programme PASB a été adoptée au Sommet de janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie). Avec l'assistance d'un Projet de Coopération Technique de la FAO, la Commission a élaboré des descriptifs de projets pour la mise en œuvre du PASB et organisé des missions de sensibilisation auprès des différentes CER, notamment un atelier des parties prenantes sur la mise en place des mécanismes institutionnels nécessaires pour le PASB du 19 au 21 février 2008 au Siège de l'UA, Addis-Abeba. Les prochaines étapes porteront sur l'élaboration d'un projet de mécanismes institutionnels élaboré au cours de l'atelier pour la mise en œuvre du PASB.

2. Réunion des experts de la réunion de la Conférence des Ministres Africains de l'Agriculture (CAMA)

300.La 4^{ème} session de la conférence des Ministres africains de l'Agriculture était prévue pour le 18 juin à Nairobi (Kenya). Plus tôt au début de l'année, la réunion des experts s'est tenue du 26 au 29 février 2008 à Addis Abeba (Ethiopie). Les experts ont examiné le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur la sécurité alimentaire, une Position africaine commune sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), et le cadre du Pilier III du PDDAA (Cadre pour la Sécurité Alimentaire en Afrique–CSAA) ainsi que d'autres questions relatives au PDDAA. La réunion des experts a formulé plusieurs recommandations qui seront présentées à la 4^{ème} Conférence des Ministres Africains de l'Agriculture (CAMA) à Nairobi (Kenya).

3. Mise en place d'un Forum des Agriculteurs Africains (FAA)

301.Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la mise en place d'un forum des agriculteurs africains. Des consultants ont été identifiés pour mener un inventaire et une évaluation des organisations d'agriculteurs existantes. Un premier atelier a eu lieu à Yaoundé avec deux consultants, pour

commencer à dresser un inventaire et une évaluation pour l'Afrique centrale. Le rapport de cette évaluation est actuellement en cours de révision.

E.VI. MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT CONNEXE DU PDDAA

1. Fonds d'Investissement du Partenariat stratégique pour le Développement de la Pêche Durable

302. Le Fonds Stratégique d'Investissement du Partenariat pour le Développement de la Pêche Durable pour les grands écosystèmes marins de l'Afrique est une initiative nouvelle pour ouvrir l'accès aux ressources financières du Fonds pour l'environnement mondial et d'autres partenaires, pour les pays côtiers africains en vue d'aider à financer une pêche marine durable. Les objectifs de cette initiative sont de financer les investissements stratégiques nationales en vue de (i) inverser la tendance à la diminution des ressources de la pêche dans les grands écosystèmes marins ; (ii) aider les différents Etats côtiers à réaliser les objectifs de l'industrie de la pêche et de l'éradication de la pauvreté fixés par le Sommet mondial sur le développement durable ; et (iii) compléter les initiatives LME en cours.

303. La structure de la gouvernance de ce Partenariat Stratégique comprend un Comité consultatif Régional (CCR) présidé par l'Union africaine et composé de parties prenantes régionales. Le Comité Consultatif Régional a tenu sa deuxième réunion du 23 au 25 avril 2008 et examiné les demandes de financement présentées par le Kenya, le Ghana et le Conseil Sous Régional de la Pêche en Afrique de l'Ouest (SRFC). Les principales recommandations de la réunion étaient les suivantes : (i) les demandes du Kenya, du Ghana et du SRFC ont été examinées et recommandées à la Banque mondiale pour financement avec des observations demandant l'ouverture de la procédure d'octroi de subventions ; (ii) les membres du Conseil consultatif ont admis en qualité de membre du CCR, le comité des entreprises de pêche de l'ouest et du Golfe central de Guinée (FCWC) ; et (iii) le processus de la Note de pays et le calendrier de chaque étape ont été examinés et actualisés.

E.VII. QUESTIONS INTERSECTORIELLES

1. Renforcement de la coopération régionale dans le plateau du Fouta Djallon

304. L'objectif principal de cette activité est de mettre en place les instruments juridiques et institutionnels de coopération régionale qui vont renforcer l'engagement des pays en faveur de la gestion durable du plateau du Fouta Djallon en vue de préserver notamment les ressources en eau. L'affirmation de la nature internationale du plateau du Fouta Djallon facilitera la mobilisation des ressources et la coordination des interventions dans le Fouta Djallon.

305. Une réunion du Comité consultatif régional (CCR) s'est tenue du 6 au 9 février 2008. Ont participé à la réunion les points focaux de tous les Etats

membres (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Sierra Leone, et des représentants de la CEDEAO, du CILSS, des organisations/offices des bassins fluviaux (fleuves Niger, Sénégal et Gambie), du mécanisme mondial de l'UNCCD, de l'Union africaine, et de plusieurs autres acteurs.

306. A la fin de la session, les conclusions et les recommandations suivantes ont été formulées :

- i. Finalisation des documents d'évaluation du Projet sur la gestion intégrée des ressources naturelles du Fouta Djallon et présentation aux autorités du Fonds pour l'environnement mondial pour financement dans les plus brefs délais;
- ii. Formulation et formalisation effective d'une vision concertée et solidaire sur le massif du Fouta Djallon ;
- iii. participation aux efforts de plaidoyer des partenaires du Programme Régional de Développement, notamment le GM/UNCCD, en vue de mobiliser des ressources additionnelles pour la promotion et la mise en œuvre du programme en tenant compte des aspects relatifs à la biodiversité et aux changements climatiques ;
- iv. prise de contact avec la CEDEAO, une communauté économique régionale appropriée et les organisations des bassins fluviaux ayant des activités dans le massif du Fouta Djallon en vue de les faire participer plus activement à la gestion du programme régional pour le développement intégré du massif du Fouta Djallon ;
- v. Tenue d'une session de la conférence ministérielle du Programme régional à Conakry pour lancer officiellement le Programme de gestion intégrée des ressources naturelles du massif du Fouta Djallon.

2. Mobilisation des ressources

307. Faisant suite aux recommandations de la Conférence des Ministres, le Bureau de coordination de l'Union africaine, en collaboration avec les États membres et l'appui du PNUE et de la FAO, a pris l'initiative d'élaborer un projet à soumettre au Fonds pour l'environnement mondial pour financer, le Programme du Fouta Djallon. Le projet « Gestion Intégrée des ressources Naturelles du Fouta Djallon » a été élaboré et présenté au Conseil du Fonds pour l'Environnement Mondial qui a accepté de le financer à hauteur de 11 millions de dollars en deux phases couvrant une période de 10 ans. Les documents relatifs à l'évaluation du projet ont été finalisés et présentés au PNUE/Fonds pour l'Environnement mondial en avril 2008. Le poste de Conseiller Technique en Chef (CTC) a été publié par la FAO et plus de 80 candidatures ont été enregistrées. L'autorisation du Fonds pour

l'Environnement mondial pour le lancement du projet est prévue pour juin 2008.

E.VIII. PROGRAMMES SPECIALISES

E.VIII.1 PATTEC : Campagne Panafricaine pour l'Eradication de la Mouche Tsé-tsé et de la Trypanosomiase

308. La mise en œuvre du programme financé par la Banque Africaine de Développement de la PATTEC dans six pays (Ethiopie, Kenya, Ouganda, Burkina Faso, Ghana et mali) est entrée dans sa troisième année et se poursuit bien. Le rôle du Bureau de coordination de la PATTEC dans les actions de mobilisation, d'organisation et de coordination est en train d'être renforcé. Des consultations ont été menées avec les gouvernements angolais et zambien en vue de fournir les fonds nécessaires pour les opérations de pulvérisation aérienne dans la région de Kwando/Zambèze au cours de la deuxième phase du projet régional du programme de la PATTEC. La Zambie a pris des dispositions pour donner une contribution de 3,7 millions de dollars et l'Angola 5,1 millions, pour financer les opérations de pulvérisation aérienne et les activités connexes, qui doivent commencer vers la fin du mois de mai 2008 pour débarrasser une zone de 15000 de km² de la mouche tsé-tsé d'ici août 2008.

309. Des efforts sont en cours pour mobiliser les ressources en vue d'augmenter l'assistance fournie par la Banque Africaine de Développement. Le déblocage des fonds annoncé par la Banque Africaine de Développement au cours de la conférence spéciale des Donateurs sur la PATTEC pour financer le prochain groupe de pays devrait promouvoir les chances de succès de la réalisation des objectifs de la PATTEC. Une conférence spéciale des donateurs de la PATTEC pour les Etats de l'Afrique centrale actuellement prévue, se tiendra en décembre 2008 à N'Djamena au Tchad. Une mission dans six pays arabes du golfe, conduite par l'épouse du Président du Soudan pour mobiliser une assistance financière en faveur de la PATTEC, a été effectuée en mai et juin 2008. Les réactions aux démarches et demandes d'assistance en faveur de la PATTEC, auprès du FIDA et de la BADEA sont attendues. Un mécanisme pour faire fonctionner et gérer la Fondation pour la lutte contre le Contrôle du Vecteur de la Trypanosomiase et la Recherche (TVRC) une organisation philanthropique au titre des dispositions de 501 (c) (3) mis sur place et été enregistré aux Etats-Unis pour mobiliser l'assistance en faveur de la lutte contre la trypanosomiase en Afrique et en Amérique latine est en cours d'établissement. Un Protocole d'accord a été signé le 25 janvier 2008 entre la Fondation pour les Nouveaux diagnostics Novateurs (FIND) et la Commission sur la coopération dans l'assistance à la PATTEC, d'un montant de 850.000 \$ EU, au cours des trois prochaines années. Par ailleurs, la FIND a détaché un poste d'un fonctionnaire chargé du plaidoyer au bureau de coordination de la PATTEC.

310. Le Bureau de coordination de la PATTEC a organisé plusieurs ateliers de planification technique pour examiner les propositions de projets dans

différents pays ainsi que les modalités de coopération entre les Etats qui entreprendront des actions conjointe dans les zones couvrant une même ceinture géographique infestée de mouche tsé-tsé. Deux projets multinationaux d'éradication de la mouche tsé-tsé (impliquant le Nigeria, le Niger, le Bénin le Burkina Faso et le Togo ; et le Cameroun le Tchad, la RCA et le Nigeria) ont été élaborés, et des efforts sont en cours pour mobiliser les fonds nécessaires à leur exécution. Une proposition de projet multinational d'éradication de la mouche tsé-tsé est en cours d'élaboration pour les Etats de la région de l'Afrique australe, à savoir le Mozambique, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe sur une superficie de 250.000 Km² de leur ceinture commune infestée de mouche tsé-tsé. Un projet conjoint d'éradication de la mouche tsé-tsé a été préparé et a fait l'objet de discussions entre le Mozambique et l'Afrique du sud et des discussions sont en cours sur l'élaboration d'un plan des activités et les possibilités de financement de sa mise en œuvre. Il y a également un projet conjoint entre l'Ethiopie et le soudan pour l'éradication de la mouche tsé-tsé le long de la frontière entre les deux pays, et les efforts sont en cours pour préparer une proposition de projet bancable pour la mobilisation des ressources. Une réunion interministérielle pour examiner les plans pour la mise en œuvre de la PATTEC dans les Etats situés le long de la côte de l'Afrique de l'ouest (Gambie, Guinée Bissau, Sénégal, Guinée, Sierra Leone, Liberia et Cote d'Ivoire) est prévue pour juillet/août 2008 à Monrovia (Libéria).

311. La préparation d'un Protocole sur le suivi et l'évaluation pour faciliter la supervision de la mise en œuvre est en cours et ainsi que les consultations en vue de la mise en place d'un réseau électronique de la PATTEC. Une vaste série de stages de formation au niveau régional en vue de fournir les capacités techniques et les cadres nécessaires à l'exécution des projets de la PATTEC est prévue et le financement de ces stages est en cours d'examen avec les différents partenaires.

E.VIII.2 Bureau Inter Africain des Ressources Animales (UA/IBAR)

312. En sa qualité d'institution chef de file du sous secteur de l'élevage du PDDAA, l'IBAR a produit un document sur « Les principales questions du sous Secteur de l'Elevage à inclure dans les Cadres des Piliers du PDDAA ». Ce document servira à intégrer le sous secteur de l'élevage dans les accords nationaux et régionaux. L'IBAR se propose d'aider les Etats et les CER dans les tables rondes à organiser pour l'élaboration de ces accords. Ce document a été présenté et examiné au cours des différentes réunions du PDDAA.

1. Programme d'appui aux Plans d'action nationaux intégrés (SPINAP)

313. Depuis sa résurgence dans le sud-est asiatique il y a 5 ans et sa propagation et l'épidémie qu'elle a provoqué en Afrique à partir de 2006, la grippe aviaire est devenu une importante priorité pour l'UA/IBAR. Etant donné que la maladie affecte tant les oiseaux domestiques que sauvages et même les humains, causant une maladie grave et la mort, l'UA/IBAR est aux avant-postes des efforts déployés au niveau continental pour prévenir sa

propagation et lutter contre la grippe aviaire par de multiples moyens, notamment la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités des Etats africains dans la planification préalable pour une détection précoce et une réaction rapide aux épidémies de grippe aviaire. Ces efforts ont donné des résultats positifs et l'UA/IBAR est actuellement en train d'exécuter un programme SPINAP de 22,6 millions d'Euros qui touche 47 pays ACP d'Afrique. Le programme a pour but de fournir une assistance financière et technique pour permettre à ces pays de mettre en place et de renforcer leurs plans de planification préalable et de réaction en cas d'urgence nationale. A ce jour, 46 sur les 47 Etats concernés ont déjà présenté leurs demandes de financement. Pour sa part, l'UA/IBAR a examiné toutes les demandes et est en train de préparer des contrats de financement pour les demandes approuvées.

2. Unité d'éradication et de lutte contre la peste bovine de l'écosystème somalien

314. Le projet a pour objectif l'éradication finale de la terrible maladie du bétail, la peste bovine, du continent africain. Les dernières poches de la maladie ont été soupçonnées dans l'écosystème somalien mais la première phase du projet n'a trouvé aucune preuve de la présence de la maladie. La deuxième phase, d'un coût de 4 millions d'euros a été signée avec l'UE, et devait commencer en mai 2008. Ses activités porteront essentiellement sur la recherche de preuves de l'absence de la peste bovine, la prévention de la résurgence de la maladie et l'accréditation de l'organisation mondiale de la santé animale pour attester que la zone est débarrassée de la maladie.

3. Conseil Scientifique International pour la lutte contre la Trypanosomiase (ISCTRC)

315. Une demande a été formulée pour que le Bureau du Conseil Scientifique international en Gambie devienne une entité régionale englobant les pays environnants au lieu d'avoir des bureaux nationaux dans les pays. Cette approche régionale serait une avancée positive dans la future lutte contre la trypanosomiase. Le gouvernement gambien est en train d'examiner cette proposition. L'UA/IBAR doit faciliter la mise en œuvre de cette approche et a récemment demandé plus de régionalisation des efforts de lutte contre la trypanosomiase en vue d'une meilleure utilisation des ressources et de la diffusion de l'information.

4. Le partenariat ALIVE

316. Des institutions internationales telles que la FAO, l'organisation mondiale des épizooties, OIE, ILRI et d'autres sont associées à l'IBAR depuis 2005 par un accord de partenariat dans le cadre de la plate forme ALIVE. La 11^{ème} session du Comité exécutif du partenariat qui s'est tenue en avril 2008, a adopté un certain nombre de décisions importantes. Il a été convenu qu'ALIVE intègre ses orientations et ses programmes proposés pour TAP2 dans le PDDAA. Il a également été décidé que la présidence de l'Assemblée générale serait assurée par le Commissaire en charge de l'Economie Rurale

et de l'Agriculture à l'Union africaine ; et que le Président du Comité exécutif serait élu par les membres dudit comité (dont l'IBAR est maintenant membre permanent) et que cette présidence serait toujours assurée par une institution ou une entité africaine dont le siège est en Afrique. Les autres développements récents concernent, entre autres, la confirmation de la mise en place d'une antenne du secrétariat d'ALIVE au Bureau de l'UA/IBAR à Nairobi (Kenya), dans un délai de 12 mois. Au cours de cette période de transition, le financement pour un fonctionnaire de cette antenne et sa logistique est recherché. Il a par ailleurs été décidé que le secrétariat d'ALIVE devait être transféré de la Banque Mondiale dans une institution africaine à partir d'avril 2009 pour coïncider avec le lancement du deuxième Plan d'action triennal d'ALIVE (TAP2).

5. Collaborations multinationales

317. En collaboration avec ILRI, CDC, FAO, OVI et avec les laboratoires de référence de l'OMS/OIE, l'UA/IBAR a organisé des stages de perfectionnement pour le diagnostic de la grippe aviaire hautement pathogène (HPAI). L'objectif de ces stages était d'avoir un réseau de laboratoires en Afrique, capables d'effectuer des diagnostics de confirmation de la grippe aviaire en tant que piliers de la mise en œuvre des plans d'action nationaux intégrés pour la prévention et la lutte contre la grippe aviaire. Ces stages de formation qui ont rassemblé des personnels de laboratoires vétérinaires et de santé publique, étaient financés par la Coopération Technique Allemande (GTZ). Par ailleurs, grâce à l'assistance financière de l'USDA/APHIS et à la collaboration avec l'OIE et la FAO, l'UA/IBAR, à travers l'Unité Régionale de Coordination de la Santé Animale de Bamako a mené des activités de formation pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, dans le domaine de la biosécurité, de l'utilisation de GPS et de GIS dans l'épidémiologie spatiale, et procède à une évaluation détaillée du réseau régional de laboratoires, en vue d'identifier les lacunes en ce qui concerne le renforcement des capacités.

6. Bureaux régionaux de santé animale

318. Pour mieux réaliser la mise en œuvre des activités de développement de l'élevage sur le continent africain et se rapprocher plus des Etats et des Communautés économiques régionales, l'UA/IBAR a mis en place, au titre de SPINAP, des Bureaux régionaux de santé animale au Mali, à Gaborone, et à Nairobi. Un autre sera mis en place en Tunisie en temps opportun. Les Bureaux situés à Nairobi et au Mali fonctionnent depuis le début de l'année. Le Bureau du Botswana vient à peine d'être mis en place et a commencé à fonctionner en février dernier en attendant la signature d'un accord de siège qui est actuellement examiné par le siège de l'UA et le gouvernement du Botswana. Ces bureaux travaillent en collaboration avec leurs homologues techniques de l'OIE et de la FAO en vue d'harmoniser les stratégies pour la surveillance de la grippe aviaire dans un premier temps, avant de s'occuper des autres maladies dans la région plus tard. Cette collaboration entre les trois organisations tient compte des mandats et de l'expérience de chaque institution et de leurs capacités respectives à exécuter des interventions.

7. Projet d'élevage en zones arides et environnement de la faune/flore (DLWEIP)

319. Entre janvier et juin 2008, le projet a poursuivi ses activités de réensemencement des terres dégradées et de formation des communautés pastorales en santé et production animales et en commercialisation des produits de l'élevage au Kenya. Au Burkina Faso, la dynamique de la maladie entre bétail et la faune a été évaluée et les dirigeants communautaires ont reçu une formation en gestion et gouvernance financières. Le BMZ a approuvé un projet sur « l'appui aux vulnérables : renforcement des capacités d'adaptation des agro pasteurs aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe grâce à l'approche de la recherche transdisciplinaire », qui sera conjointement exécuté par l'ILRI, l'IBAR, l'IIMA au Mozambique et l'IER au Mali.

8. Programme de développement Pastoral du Nord Est (NEPDP)

320. Grâce au Programme NEPDP financé par l'USAID, l'UA/IBAR a élaboré et mis en œuvre une approche novatrice pour la prestation de services dans les zones pastorales. Dans son thème sur l'augmentation des revenus des familles pastorales, le programme triennal a pour objectif d'éliminer trois obstacles importants à l'accès des pasteurs au marché, notamment l'accès insuffisant aux services de santé animale sur la chaîne commerciale ; la faiblesse des capacités des associations de pasteurs à fournir des services et à faire le plaidoyer pour eux et l'absence d'accès aux services financiers et non financiers. Le programme, dont les interventions sont ciblées sur ces trois contraintes a réalisé des avantages concrets et tiré des enseignements en ce qui concerne la programmation des pasteurs. A travers la mise à disposition de laboratoires mobiles et la facilitation des liens entre le secteur privé et les prestataires de services de santé animale du secteur public au niveau des communautés de base, les informations sur les maladies et les réactions en cas d'épidémie ont été considérablement améliorés. Le renforcement des capacités des institutions locales pastorales à travers le développement des compétences et un soutien opérationnel a également beaucoup amélioré la représentation et la participation des pasteurs au dialogue ainsi que leur accès aux services d'appui. L'appui du programme au département vétérinaire lui a permis d'examiner tous les animaux commercialisés qui circulent à travers le marché régional du bétail et dans d'autres régions du pays afin de prévenir la maladie CBPP empêchant ainsi sa propagation et cela donne les garanties nécessaires aux acteurs du marché du bétail. L'approche du NEPDP s'est avérée viable et avec des ajustements et elle peut être renforcée pour impulser le marché du bétail dans les zones pastorales de la Corne de l'Afrique.

321. Un nouveau comité de rédaction du bulletin trimestriel « Bulletin de santé et production animale en Afrique » dont les membres ont été choisis dans différentes institutions réputées du continent, vient d'être mis en place pour une durée de deux ans.

9. Changements climatiques et élevage en Afrique

322.L'UA/IBAR a activement participé à la préparation d'une conférence internationale sur les implications des changements climatiques sur les systèmes de production agricole dans les pays ACP qui sera organisée par CTA en octobre 2008 au Burkina Faso.

10. Participation des Etats africains aux organisations chargées de fixer les normes sanitaires et phytosanitaires (PAN-SPSO).

323.Le projet d'un montant de 3,86 millions \$ a commencé en mai 2008. Avec le soutien des CER, le Secrétariat des ACP a autorisé l'UA/IBAR à exécuter ce projet qui vise à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité alimentaire en Afrique grâce à un meilleur accès au commerce et au marché internationaux. Il facilitera également la participation effective des Etats membres aux activités des organisations internationales chargées de fixer les normes et renforcera les capacités dans la mise en œuvre des normes et des initiatives relatives à la sécurité alimentaire. A cet égard, le projet couvre également des aspects du pilier 3 du PDDAA. Au cours de la phase initiale, les activités principales ont notamment porté sur les analyses de situation dans quatre pays ayant des orientations différentes en matière d'exportation ; et une évaluation détaillée des besoins en matière de formation.

11. Projet de certification du bétail somalien (SOLICEP)

324.Le projet de certification du bétail somalien qui est co-financé par l'UE et l'UA/IBAR pour une valeur de 3,1 millions d'Euros a pour but d'améliorer les performances d'exportation du secteur de l'élevage dans l'écosystème somalien à travers le renforcement des capacités des institutions somaliennes publiques et privées ; la mise en place d'un système de certification de santé animale qui soit approprié à l'élevage itinérant tout en étant internationalement accrédité ; et le renforcement de la coopération régionale entre les pays de l'écosystème somalien et entre les partenaires commerciaux. L'intervention est conçue pour une période initiale de 30 mois à partir de février 2008 et elle sera exécutée en partenariat avec les autorités vétérinaires somaliennes, ainsi qu'avec Terra Nova et la FAO.

E.VIII.3. IAPSC (Conseil Phytosanitaire Inter Africain)

1. Plan de travail du programme du conseil Phytosanitaire Inter Africain

325.Au titre de l'orientation stratégique d'appui à l'harmonisation des politiques agricoles au sein des Communautés Economiques Régionales, trois lignes d'action approuvées pour l'exercice 2008 qui impliquait l'harmonisation de l'enregistrement des pesticides chimiques en Afrique australe et de l'Est, la lutte contre le phénomène des insectes transfrontaliers en Afrique : l'invasion des oiseaux granivores (*Quelea* sp.) en Afrique et étude sur l'impact de la fumigation et des questions relatives au commerce

sans risque des plantes et des produits des plantes dans les économies des Etats d'Afrique occidentale et centrale qui a commencé et qui est en cours.

2. Ateliers de formation, réunions et séminaires

326. Le conseil phytosanitaire inter africain de l'Union africaine a organisé la quatrième session de l'atelier de formation des inspecteurs phytosanitaires et des contrôleurs de la quarantaine des plantes à l'Institut International de l'Agriculture Tropicale (IITA) d'Ibadan (Nigeria) du 13 au 16 décembre 2007 en faveur de 25 participants de 18 pays membres de l'UMA et de la CEDEAO. La formation a aidé ces pays à se conformer aux exigences de SPSM pour l'amélioration du commerce des produits agricoles ; en ce qui concerne les insectes qui affectent l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord, les procédures d'inspection et de contrôle, les stratégies de biosécurité et de biosûreté, l'utilisation et les abus des produits agrochimiques et leur implication sur la santé et l'environnement ; la gestion des pesticides et la part de l'expérience dans le domaine de la mise en œuvre des activités de mise en quarantaine des plantes avant et après l'entrée dans les pays des deux sous régions.

327. Trois importantes réunions ont été organisées. Il s'agit notamment de la 1^{ère} réunion des experts du 3^{ème} comité directeur de l'UA/CPI et de la 23^{ème} Assemblée générale UA/CEPI qui se sont été tenues au Siège de la Commission de l'Union africaine à Addis Abeba du 22 au 28 mars 2008. La réunion des experts a examiné les solutions et les méthodes de prévention de l'introduction continue et de la propagation des insectes dangereux pour les plantes qui accompagnent le matériel de protoplasme sur le continent. Les deuxième et troisième réunions étaient des réunions statutaires du conseil auxquels ont pris part 37 pays de l'Union africaine, quelques Communautés économiques régionales et de nombreux observateurs de différentes organisations partenaires. Les participants ont approuvé les programmes technique du Conseil phytosanitaire inter africain et formulé des recommandations pertinentes qui vont aider l'Organisation régionale africaine de la protection des plantes à se restructurer, se repositionner et se redynamiser. Le CPI a pris part à CPM3 à Rome (Italie) du 7 au 11 avril 2008 et à la réunion du Comité d'Information Phytosanitaire de l'Afrique de l'Est du 20 au 25 avril 2008 à Lusaka (Zambie).

328. Le Conseil Phytosanitaire Inter Africain de l'UA étant un des bureaux spécialisés de l'UA ayant le mandat continental d'être aux avant-postes des programmes pour la santé et la protection des plantes au sein de la Commission, il doit être renforcé pour lui permettre d'accomplir son mandat. En effet, la dernière réunion du Comité directeur et de l'Assemblée générale ont recommandé la mise en œuvre d'une nouvelle structure organisationnelle qui nécessite l'addition de nouveaux postes. Les termes de référence de ces nouveaux postes ont été préparés et ils font actuellement l'objet d'examen par la Commission.

329. Le 6 mai 2008, le gouvernement camerounais a présenté les lettres d'attribution de nouveaux locaux à l'Union africaine. Deux bâtiments

comprenant un complexe ultra moderne de bureaux ont été remis au Bureau de l'UA au Cameroun, pour occupation immédiate. Ce geste généreux du Gouvernement camerounais souligne le soutien continu du gouvernement en faveur du Bureau de l'UA au Cameroun.

E.VIII.4 Centre Panafricain de Vaccin Vétérinaire (PANVAC)

330. Le centre panafricain de vaccin vétérinaire de l'Union africaine (UA/PANVAC) assure la promotion de la disponibilité de vaccins vétérinaires sûrs, efficaces et à bon marché et facilite la mise au point et l'introduction de nouveaux vaccins ou de vaccins améliorés tout en renforçant les capacités de l'Afrique à mettre au point, et à produire des vaccins vétérinaires de qualité.

1. Contrôle International Indépendant de la qualité des vaccins en Afrique

331. Les laboratoires de contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires ont été entièrement modernisés, et de nouveaux équipements sont en place et sont opérationnels. PANVAC a entrepris la certification du contrôle de qualité des vaccins suivants : Insectes des petits ruminants (Ethiopie, Botswana, Jordanie) ; Pleuropneumonie bovine contagieuse (Ethiopie) ; maladie de Newcastle (Ghana) ; Maladie infectieuse Gomboro (Ghana).

2. Normalisation de la production des vaccins vétérinaires et harmonisation des techniques de contrôle de leur qualité en Afrique

332. Le dépôt des produits biologiques a été maintenu et les lignes cellulaires ainsi que les semences des vaccins ont été envoyées aux laboratoires vétérinaires nationaux de l'Egypte et du Soudan. PANVAC a renouvelé le stock de ses lignes cellulaires en faisant l'acquisition des lignes cellulaires suivantes de la collection européenne des cultures cellulaires : Vero ; BHK-21 ; et MDBK. Deux nouveaux manuels de contrôle de qualité des vaccins contre PPR et CBPP ont été produits.

3. Transfert des technologies appropriées pour la production de vaccins

333. PANVAC et l'Unité de Vaccins injectables basé en France ont organisé un atelier sur l'utilisation de nouveaux adjuvants pour la production des vaccins inactifs le 18 juillet 2008.

4. Formation et services d'appui technique aux laboratoires de vaccins vétérinaires et de contrôle de qualité

334. PANVAC a fourni des conseils techniques au Département de l'Elevage de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest et au Ghana. Le centre a également distribué des réactifs biologiques essentiels pour le diagnostic et la surveillance des maladies du bétail. Les laboratoires de production des réactifs pour le diagnostic et la surveillance des maladies du

bétail ont été entièrement modernisés et de nouveaux équipements sont en place et sont opérationnels.

F. RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

F.I PROGRAMMES D'EDUCATION

335. Le programme d'éducation a continué à être guidé par le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation en Afrique (2006 -2015). On s'attend à ce que le partenariat stratégique soit un grand point de repère de la deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique car la Commission de l'UA et les Etats membres s'emploient à rallier les partenaires et les autres parties prenantes pour les amener à embrasser le Plan d'action qui est la réponse africaine aux défis et aux opportunités en matière d'éducation. A cet égard, la décision Assembly/AU/Dec.173(X) du sommet de l'UA de janvier 2008 a demandé aux partenaires du développement d'aligner leurs programmes d'éducation au Plan d'action de la Deuxième Décennie de l'Education en Afrique.

336. En effet, la Commission a commencé l'établissement de partenariats stratégiques avec les principales institutions qui sont parties prenantes pour la mise en œuvre du Plan d'action dans différents domaines. Un mémorandum d'entente a été signé avec l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) pour permettre à l'ADEA de mettre son expertise technique à la disposition de l'Union africaine. Des discussions sont en cours sur un mémorandum d'entente avec la Fondation des femmes Africaines Educatrices (FAWE) et le Conseil Africain sur l'Education à distance (ACDE). La mise en œuvre du mémorandum d'entente avec l'UNESCO, l'Association des Universités Africaines (AAU) et l'ADEA a commencé à porter des fruits comme cela sera démontré dans le présent rapport.

337. Il est également important de noter que la situation des effectifs au sein de la division de l'Education s'est considérablement améliorée avec l'addition de deux fonctionnaires principaux dont un détaché par l'UNESCO. Par ailleurs, la Commission a obtenu un financement de l'Union Européenne pour soutenir un certain nombre de programmes d'éducation, notamment le recrutement du personnel.

338. Des stratégies de mise en œuvre ont été développées dans le domaine de l'Enseignement supérieur en particulier dans les domaines de l'harmonisation, de la qualité et des bourses d'étude ; de l'enseignement technique, professionnel et de la formation ; des systèmes de gestion de l'information sur l'éducation ; et de publications sur l'éducation (dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'enseignement, et du matériel didactique) ; et du développement de l'enseignant.

339. La première édition du Bulletin d'Information sur la deuxième décennie de l'éducation en Afrique sortira en juin 2008. Il est prévu d'avoir deux éditions par an avant que le bulletin ne devienne un trimestriel en fonction du

volume des informations en provenance des Etats membres, des CER et des principales parties prenantes au développement de l'éducation.

340. Il sera développé une vigoureuse publicité pour faire en sorte que la deuxième décennie de l'éducation soit connue partout en Afrique, au sein de la Diaspora et parmi les partenaires du développement qui devront en prendre possession. Il est attendu de l'ADEA qu'elle accorde son appui et sa collaboration à cet effort.

341. Les réunions du comité de pilotage de CEDAF et du bureau de COMEDAF II ont été tenues en mars/avril 2008 pour examiner l'état d'avancement et les plans pour la mise en œuvre du Plan d'action en 2008. La République sud africaine a offert d'abriter les prochaines réunions du comité de pilotage et du bureau en novembre 2008.

a. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

i. Harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique

342. Le cadre de l'UA pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique et le mécanisme de détermination de la qualité de l'enseignement supérieur adopté par la conférence des Ministres de l'éducation de l'UA (COMEDAF II) en 2007 ont été validés par les parties prenantes et les partenaires dans une réunion organisée par l'AAU en mars 2008 à Accra. La réunion a été co-présidée par la Commission, l'AAU et l'UNESCO, avec la participation de représentants de : CAMES, ACDE, SADC, CEDEAO et CEAAC et un certain nombre d'experts venus des pays africains. Les experts et les partenaires se sont mis d'accord sur la clef d'avenir en ce qui concerne la fusion entre la stratégie africaine pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique et le processus de révision de la convention d'Arusha, et la mise en œuvre du mécanisme de détermination de la qualité de l'enseignement supérieur en Afrique. Les participants ont signé une déclaration d'engagement qui comprend la collaboration étroite avec l'UNESCO dans la révision de la convention d'Arusha pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique.

ii. Plan de bourse d'étude de l'Union africaine consacrée à Mwalimu Nyerere

343. Jeunes africains ont été sélectionnés pour bénéficier des bourses d'études de l'Union africaine consacrées à Mwalimu Nyerere. Les étudiants ont envoyé leurs demandes entre novembre 2006 et janvier 2007. Compte tenu des retards bureaucratiques, la communication avec les heureux bénéficiaires n'a pas été facile et certains étudiants avaient changé d'adresse alors que pour la plupart d'entre eux, leur statut d'étudiant avait changé. Par ailleurs, un coordonnateur du plan à plein temps doit être recruté au titre du programme de l'UE de 55 millions d'Euros. Un contrat sera signé entre chaque étudiant et la Commission, engageant l'étudiant à donner une excellente performance, à compléter le programme d'études et à travailler dans un pays africain au moins pendant trois ans après l'obtention de son diplôme.

344. La prochaine tranche sera composée d'étudiants d'études universitaires de haut niveau. Pour participer à ce niveau, les Universités devront se soumettre à une évaluation de la qualité pour s'assurer qu'elles offrent des programmes d'étude et de recherche de la plus haute qualité. En attendant, la Commission développe un programme de collaboration avec le programme européen Erasmus Mundus auquel le programme sera élargi pour couvrir aussi tous les pays ACP et comprendra des programmes d'échange entre les pays africains et les institutions européennes d'enseignement supérieur, avec le soutien du 10^{ème} FED.

b. SYSTEMES D'INFORMATION DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT (EMIS)

i. Les outils d'EMIS

345. L'instrument africain EMIS d'évaluation des capacités a été préparé en collaboration avec le groupe de travail de l'ADEA sur les statistiques de l'enseignement, l'institut des statistiques de l'UNESCO et la SADC et a fait l'objet d'une évaluation par les experts des Etats membres. L'instrument a été soumis à des essais pilotes dans 12w Etats membres. Une gamme d'indicateurs qui seront utilisés dans le suivi et l'établissement de rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation en Afrique sont en train d'être développés pour être validés par des groupes de travail sur le Plan d'action pour la deuxième décennie de l'éducation en Afrique en juin 2008.

346. Des représentants de haut niveau des Etats membres et des CER seront formés à l'utilisation des instruments pour leur mise en œuvre sur le terrain. La stratégie de la formation sera le système des cascades par lequel les personnes formées devront elles mêmes former les autres dans le but de constituer rapidement une masse critique de praticiens hautement formés au système EMIS.

347. Les questionnaires pour aider à la collecte des données sur la mise en œuvre de la deuxième décennie ont été développés par la Commission et envoyés aux Etats membres et aux CER. Ils seront utilisés au cours de la période intérimaire avant la validation de l'ensemble complet d'indicateurs. Il est prévu que des rapports nationaux devront être produits chaque année et présentés à la CUA à travers les CER respectives.

ii. Observatoire de l'éducation

348. Pendant ce temps, quelques progrès ont été enregistrés en termes de renforcement des capacités d'IPED dans le but de lui permettre d'exécuter son mandat en tant qu'Observatoire de l'Education en Afrique. Une nouvelle structure a été développée et sera présentée pour examen aux organes dirigeants de l'UA. Par la suite, il sera procédé au recrutement de professionnels qualifiés et des consultations appropriées avec IPED seront

menées pour mettre en place des systèmes de gestion des ressources financières et humaines et pour équiper l'institution.

c. PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT, ET MATERIEL DIDACTIQUE

i. Publication éducationnelle

349. La Commission a collaboré avec l'Université du Centre sud Africain des Etudes sur la Renaissance Africaine (CARS) pour produire une base de données sur les éditeurs des œuvres éducationnelles en Afrique, et sur l'actualisation des manuels de science pour les écoles, en utilisant les nouvelles connaissances tirées des revues académiques des Universités africaines. Une réunion des experts et des parties prenantes tenues en janvier 2007 à Pretoria a proposé la mise en place d'une conférence bisannuelle sur les publications éducationnelles en Afrique. Les discussions sont en cours avec ADEA et l'Association est-africaine de développement du livre (EABDA) pour collaborer à l'organisation et à l'accueil de la première conférence panafricaine sur la publication éducationnelle en Afrique en 2008.

350. Les sujets de discussion portent notamment sur l'élaboration de politiques nationales et régionales du livre ; le développement d'une culture de lecture ; la promotion de l'écrivain et de l'éditeur africains ; matériel didactique commun à l'Afrique pour les principaux programmes d'enseignement et la publication en langues africaines. Une réunion de planification de la conférence bisannuelle s'est tenue en mai 2008 à Nairobi et a réuni les principaux partenaires, notamment EABDA, l'UNESCO, l'UNICEF et ADEA, qui ont annoncé des contributions pour soutenir la conférence.

ii. Histoire de l'Afrique

351. Des plans sont en cours pour la tenue d'une réunion des experts et des parties prenantes sur la production de matériel didactique commun en ce qui concerne l'Histoire de l'Afrique. Le travail s'appuiera sur l'œuvre de l'UNESCO qui a produit d'excellents volumes sur l'Histoire de l'Afrique. Des réunions préliminaires ont été tenues avec le Directeur Général Adjoint de l'UNESCO pour l'Afrique en janvier 2008 et avec le Directeur du bureau régional de l'UNESCO en avril 2008 à Addis Abeba. La Jamahiriya Arabe Libyenne a offert d'abriter la réunion des parties prenantes en août 2008 à Tripoli. Une réunion de planification avec la Libye et l'UNESCO a été tenue en mai 2008 à Addis Abeba.

d. DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNANT

i. Développement de l'enseignant

352. Une stratégie de mise en œuvre pour le développement de l'enseignant a été produite en collaboration avec l'institut de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (ICBA) à Addis Abeba et elle a été présentée au comité de pilotage de COMEDAF et à CEMEDAF III en 2007.

La stratégie est une stratégie globale qui utilise les méthodes modernes et les méthodes ouvertes et d'apprentissage à distance pour une formation avant de commencer le travail et une formation sur le tas à l'intention des enseignants et des autres professionnels de l'éducation. Le bureau du NEPAD pour l'Education et la Jeunesse doit devenir la principale agence d'exécution dans ce domaine, en collaboration avec IICBA. Le NEPAD accueillera la réunion des experts, des parties prenantes et des partenaires potentiels en juin 2008 à Pretoria pour se mettre d'accord sur la voie à suivre et faire une répartition des rôles et des responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action dans ce domaine.

ii. Renforcement de l'enseignement des sciences et des mathématiques

353. Les discussions sur la collaboration avec le Centre pour l'Education en Mathématiques, Science et Technologie en Afrique (CEMASTEA) à Nairobi au Kenya avec le soutien du gouvernement du Kenya et l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA), sur le renforcement de l'enseignement et de l'apprentissage des sciences et des mathématiques dans les écoles africaines ont été initiées en 2007.

e. LA DIMENSION GENRE ET LA CULTURE

354. La Commission est actuellement en train de demander un appui sous forme de consultant pour une analyse de la situation de la dimension genre et la culture dans le domaine de l'éducation en Afrique. Sur base de l'analyse, des lacunes seront identifiées et une solution proposée au débat d'une réunion d'experts qui sera organisée vers la fin de cette année. Un programme d'action pour le Centre des Femmes et de l'Education des Filles en Afrique de l'UA (CEIFFA) sera développé à travers ce processus. La Commission auditera les capacités institutionnelles du CEIFFA et identifiera les besoins que la CUA devra couvrir afin de permettre au CEIFFA de jouer pleinement son rôle.

355. Dans l'entre-temps, la Commission discute d'un mémorandum d'entente avec la Fondation pour les Femmes Africaines Educatrices (FAWE) en vue de formaliser la collaboration dans ce domaine.

f. EDUCATION ET FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (TVET)

356. Une stratégie pour la redynamisation de l'enseignement technique et professionnel en Afrique a été développée en 2006. La stratégie vise à redynamiser, moderniser et harmoniser la TVET en Afrique, en vue de la transformer en une activité principale pour le développement de la jeunesse, l'emploi de la jeunesse et le renforcement des capacités humaines en Afrique ; et en tant que complément de haute qualité du système d'éducation. La stratégie couvre également l'utilisation de la TVET dans des situations au lendemain des conflits pour assurer le développement des connaissances et des aptitudes chez les jeunes dans la perspective de leur participation aux

processus de reconstruction, mais aussi pour les aider à renforcer leurs capacités d'entrepreneuriat, de création d'emploi et d'auto emploi. Des projets pilotes en TVET dans des situations au lendemain des conflits seront exécutés vers la fin de 2008 au Congo, au Libéria et au Burundi. Le plus grand défi réside dans la mobilisation des ressources et la mise en place de partenariats compte tenu de l'état des institutions TVET dans les pays qui sortent des conflits, et du coût des équipements de qualité.

357. La publicité sera un outil important pour assurer la popularisation et générer le sentiment d'être les propriétaires du Plan d'action à tous les niveaux. L'assurance d'être propriétaire du Plan d'action est nécessaire pour assurer l'alignement des programmes continentaux et régionaux avec le Plan d'action lui-même. Il est évident qu'un public informé sera également l'instrument du plaidoyer nécessaire pour maintenir l'attention des agences d'éducation sur le Plan d'action, et par extension, sur une meilleure attribution de ressources.

358. Il y a lieu de se féliciter de la réponse des partenaires internationaux, même si beaucoup reste encore à faire pour retenir l'intérêt et l'engagement de ceux sont déjà à bord, mais aussi pour en attirer de nouveaux. Les grandes initiatives de mobilisation de ressources telles que la « Fast Track Initiative » (FATI) méritent une attention particulière.

359. Comme recommandé dans les réunions de COMEDAF, on ne peut trop souligner l'importance du rôle du bureau de COMEDAF pour faire maintenir le Plan d'action sur le programme africain de l'éducation. Ils sont les mieux placés pour assurer la connexion avec les CER, et pour assurer le plaidoyer en faveur du Plan d'action au sein des partenaires. Les Etats membres doivent jouer un rôle important en ce qui concerne la propriété et la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que le plaidoyer dans les forums des agences bilatérales et multilatérales. La mise en place d'EMIS avec un vigoureux mécanisme d'établissement des rapports pourra donc donner un élan à la mise en œuvre au niveau national, car les Etats membres verront alors les réflexions qualitatives de leurs efforts.

F.II. DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA JEUNESSE

a. Politique de la jeunesse –Cadre de développement et de coopération : Charte Africaine de la Jeunesse et activités apparentées.

360. Depuis 2006 à ce jour, la Charte Africaine de la Jeunesse qui a été adoptée fait l'objet d'activités de popularisation à travers le continent et dans les Etats membres à travers la publicité, la sensibilisation et le plaidoyer.

361. A la demande des Ministres du bureau de la conférence des Ministres responsables de la Jeunesse (COMY I), la Commission a organisé la deuxième session ordinaire de la conférence des Ministres africains de la jeunesse qui a été tenue en février 2008. Les Ministres en ont profité pour lancer l'Année de la Jeunesse Africaine tel que recommandé par la décision

de Banjul EX.CL/Dec.292(IX), et pour adopter le programme d'activités qui doivent être exécutées en 2008. Les Ministres se sont également engagés dans une déclaration, à soutenir les activités apparentées dans leurs pays respectifs au cours de l'Année de la Jeunesse Africaine, et à accélérer le processus de ratification de la Charte de la Jeunesse. Plusieurs Etats membres ont réaffirmé leur soutien à la charte et ont engagé le processus de ratification.

362.À ce jour, 21 Etats membres ont signé la Charte, mais seuls 4 l'ont ratifiée. Un appel est lancé aux Etats membres pour qu'ils prennent possession de la Charte et adoptent des mesures visant à faciliter sa mise en œuvre au niveau national.

363.En plus des stratégies, des ateliers et des actions développées pour coordonner et soutenir les Etats membres et les acteurs concernés par le processus de popularisation de la Charte Africaine de la Jeunesse, les actions suivantes sont également à prendre en considération :

- Un Plan d'action directeur couvrant la période 2007 -2015 adopté par les Ministres de la Jeunesse en février 2008. Ils ont recommandé que les Etats membres utilisent le Plan d'action pour accélérer le processus de ratification et de mise en œuvre de la Charte dans leurs pays respectifs ;
- Les Ministres de la Jeunesse ont également adopté le programme d'activités développé pour l'année 2008. Avec le soutien des partenaires, plusieurs activités sont mises en œuvre, avec la participation des jeunes eux-mêmes : matériel de plaidoyer et des aides à la communication développés pour promouvoir la Charte et lui donner plus de visibilité dans le processus de popularisation ;
- Concours de la meilleure affiche lancé le 1^{er} novembre 2007 pour améliorer les contributions des jeunes et leur créativité vis-à-vis de la Charte et pour encourager la participation de la jeunesse à la popularisation. 11 jeunes de talent (2 par région et 1 premier de toute l'Afrique) ont gagné des prix accompagnés de certificats. Certains de ces jeunes travaillent au sein de réseaux pour mieux promouvoir la Charte dans leurs pays et régions.

b. Renforcement des capacités : Développement et habilitation des jeunes en vue de leur participation effective au processus de développement

i Renforcement des capacités institutionnelles à travers la redynamisation de l'Union Panafricaine de la Jeunesse

364.L'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ) en tant qu'institution spécialisée de l'UA sur les questions relatives à la jeunesse est considérée comme une structure continentale de la jeunesse. La décision de Banjul EX.CL/Dec.292(IX) a recommandé sa redynamisation dans toute sa substance (règlement, statuts, personnel, etc.) pour lui permettre de servir

d'interface de la Commission sur les questions relatives au développement et la capacitation de la jeunesse africaine.

365. La mission principale de l'UJP est de travailler en étroite collaboration avec la CUA dans le domaine de la capacitation des jeunes pour assurer un plaidoyer continu en faveur de la Charte, promouvoir sa popularisation et sa mise en œuvre et conduire et faciliter la communication entre la jeunesse et la Commission de l'Union africaine.

366. La stratégie proposée comprend notamment des propositions sur les mesures appropriées pour assurer la viabilité technique et financière de l'Union Panafricaine de la Jeunesse. La structure organisationnelle, les procédures et les modalités de fonctionnement sont envisagées en ce qui concerne la forme et le contenu, pour les adapter à une collaboration appropriée avec la Commission et les Etats membres. La structure et les statuts actuels de l'Union Panafricaine de la Jeunesse sont réexaminés de fond en comble et de nouvelles propositions sont formulées. Un manuel du règlement et des procédures est également en cours d'élaboration.

367. Après la réunion du Comité exécutif tenue en décembre 2007, le congrès de l'UPJ se tiendra du 20 au 23 juin à Brazzaville. Il est attendu du congrès qu'il adopte des documents juridiques actualisés et élise de nouveaux représentants de la jeunesse qui seront nommés aux postes au sein du secrétariat de l'UPJ. Le nouveau personnel devra non seulement mettre en œuvre la nouvelle structure, mais aussi accomplir des responsabilités techniques telles que convenues avec la CUA et servir le continent à travers les Conseils Nationaux de la Jeunesse. En plus de l'appui technique et financier que la CUA devra apporter, un mémorandum d'entente sera signé entre l'UPJ et la CUA pour définir les conditions de collaboration et les relations de travail.

ii. Capacitation de la jeunesse à travers l'éducation et la formation technique et professionnelle non formelle (TVET)

368. Comme indiqué plus haut, l'un des domaines principaux du Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation en Afrique (2006 -2015) porte sur l'éducation et la formation technique et professionnelle (TVET). Même si la stratégie développée couvre le domaine en général, il n'en demeure pas moins que des besoins spécifiques doivent trouver une solution à travers des programmes d'éducation formelle, non formelle et informelle. La TVET est présentée comme un moyen de faire face au problème de développement des connaissances en faveur d'un grand nombre de jeunes sans emploi et non scolarisés d'Afrique. La TVET s'adresse aux jeunes non scolarisés ou ayant reçu trop peu d'éducation pour leur donner des aptitudes techniques et professionnelles et le moyen de gagner leur vie.

369. La Commission étant impliquée dans le domaine de la reconstruction au lendemain des conflits, de la capacitation des jeunes et du développement des aptitudes professionnelles pour faciliter leur participation au processus de réinsertion et de réhabilitation, elle soutient l'élaboration du projet pilote qui a

été présenté aux Ministres de la Jeunesse au cours de la dernière COMY II. Le projet est recommandé pour être mis en œuvre dans trois pays pilotes. On attend l'autorisation pour lancer le projet et commencer sa mise en œuvre. Le projet vise l'utilisation de la TVET dans des situations post conflit pour assurer non seulement le développement des aptitudes chez les jeunes pour leur participation au processus de reconstruction, mais aussi pour les aider à développer des capacités d'entrepreneuriat, de création d'emplois et d'auto emploi.

370. La Commission est engagée dans des programmes de mobilisation des ressources pour pouvoir soutenir les programmes de formation, d'achat d'équipements et de développement du maniement d'outils. Compte tenu des crédits budgétaires pour 2008 par rapport aux activités déterminées, il sera nécessaire de compter sur les partenaires pour exécuter les projets pilotes prévus qui incluent notamment des campagnes d'alphabétisation dans certains pays.

371. Il est impératif de développer et d'améliorer des mécanismes efficaces pour une participation concrète de la jeunesse au processus de prise de décision et au débat sur le développement.

iii. Cadre pour le renforcement des capacités des ressources humaines : Programmes de stage et de volontaires de l'UA

372. La jeunesse africaine dans la diaspora constitue une cible importante à viser. Un programme est en cours d'élaboration pour s'assurer que la jeunesse africaine dans la diaspora participe et bénéficie des activités et des programmes de la jeunesse. A cet égard, la Commission est en train d'organiser un forum de la jeunesse qui devrait avoir lieu au cours de la deuxième moitié de 2008 et réunir les dirigeants de la jeunesse africaine et de la diaspora. Un cadre d'actions communes ou un Plan d'action avec des mécanismes de collaboration et de partenariat sera l'un des résultats de ce forum. Ceci permettra le développement d'un programme global de stage, et le développement d'un programme de formation en connaissances et aptitudes relatives au renforcement de la paix.

373. La mise en place d'un programme de volontaires de l'Union africaine est en discussion au sein de la Commission. La conceptualisation de ce programme (éléments et structures pour le recrutement de volontaires) et la mobilisation des ressources financières sont nécessaires avant le commencement du programme et de sa mise en œuvre.

F.III. SCIENCE ET TECHNOLOGIE, TIC ET BIOSECURITE

a. Unité de la biosécurité : Appui aux Etats membres dans le domaine de la biosécurité

374. Le projet de biosécurité de la Commission de l'Union africaine et de la Coopération Technique Allemande (GTZ) a été initié dans le contexte du Protocole de Carthagène sur la Biosécurité et de l'engagement de l'Union

africaine de mettre en place un système continental de biosécurité (Décision EX/CL/Dec.26(III) de juillet 2003 à Maputo).

375. Parmi les stratégies qui seront mises en œuvre en 2008, il y a notamment l'organisation d'ateliers sous régionaux pour discuter de la Stratégie Africaine sur la Biosécurité et de la législation modèle révisée. De même, une réunion des parlementaires a été prévue. Pour l'année 2008, les activités principales sont donc les suivantes :

- Des réunions régionales seront organisées pour discuter de la mise en œuvre de la stratégie adoptée sur la biosécurité. L'intention est d'organiser 5 réunions régionales avec la collaboration des CER ;
- Une réunion sera organisée à l'intention des Ministères concernés pour discuter de la législation africaine modèle révisée sur la biosécurité ;
- Elaboration des différents documents thématiques de travail sur la biosécurité, qui seront publiés et envoyés aux Etats membres en vue de les aider à remplir leurs obligations dans la mise en œuvre des dispositions du Protocole sur la Biosécurité. Une demande de propositions a été faite sur le site de l'UA et des consultants potentiels ont soumis des propositions en vue de la sélection des meilleurs candidats pour entreprendre ces tâches. ;
- Maintien du réseau d'échange continu d'informations entre les coordonnateurs nationaux de la biosécurité et la Commission de l'Union africaine concernant les questions relatives à la biosécurité et à la biotechnologie. Ceci sera fait à travers les contacts réguliers avec les points focaux et les données actualisées sur le site de l'UA, autant que nécessaire ;
- Maintien des options stratégiques pour renforcer les capacités techniques et de laboratoire existantes, pour la détection des OGM. Ces options proviendraient des travaux de recherche en cours sur les questions relatives à la détection des organismes génétiquement modifiés (OGM) et à l'arrivée des produits provenant des OGM sur le continent africain ;
- Appuyer les Etats membres dans les prochaines négociations internationales sur le Protocole de la Biosécurité. Des documents d'information seront préparés par la Commission pour guider les Etats membres au sujet des principaux points de négociation, en essayant ainsi de dégager des positions communes africaines. Cet appui sera dispensé en organisant des réunions préparatoires avant les négociations, en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité Biologique, qui est l'organisme mondial responsable de l'organisation des réunions internationales sur la question.
- Suivi de la recommandation d'AMCOST III sur la proposition d'une législation africaine modèle sur la biosécurité pour recueillir les observations des autres Ministres ; sur le rôle de leadership de la CUA concernant la biosécurité, et l'institutionnalisation d'une unité chargée de la biosécurité.

376. Au cours d'une réunion entre la Commission et GTZ en septembre 2007, il a été proposé de mettre en place un plan stratégique de 5 ans sur les questions relatives à la biosécurité. Un consultant indépendant, financé par GTZ sera chargé de développer le plan sur base des termes de référence élaborés par la Commission. Ce plan sera un plan d'activités annuelles dont l'addition produira un plan de cinq ans avec mise en disposition de ressources financières et humaines en faveur de l'Unité.

377. En ce qui concerne l'institutionnalisation de la biosécurité au sein de la CUA et la présentation d'une législation modèle africaine sur la biosécurité aux autres Etats membres, le Conseil exécutif a adopté une ligne budgétaire de « l'intégration de l'Unité chargée de la biosécurité au sein du département des Ressources Humaines, de la Science et de la Technologie » dans le budget programme 2008, et la décision en ce qui concerne le rapport de la troisième session ordinaire de la Conférence Ministérielle des Ministres responsables de la Science et de la Technologie (AMCOST III – Doc.EX.CL/385 (XII) demandant à la Commission de présenter une législation africaine modèle à tous les départements concernés des Etats membres, afin de recueillir leurs observations. Le modèle de législation africaine a été envoyé à AMCEN pour examen par les Ministres africains chargés de l'environnement.

378. En ce qui concerne le rôle de leadership, l'Unité chargée de la biosécurité a tenu une réunion préparatoire pour les délégués des Etats membres à la 5^{ème} réunion du Groupe de Travail sur les obligations et les mesures de dédommagement au titre du Protocole de Carthagène sur la Biosécurité, du 10 au 11 mars 2008 à Carthagène (Colombie). Une autre réunion préparatoire était prévue du 10 au 11 mai à Bonn (Allemagne) avant la conférence des Parties au Protocole de Carthagène.

379. Les activités suivantes se poursuivent :

- deux recherches techniques couvrant tout le continent sur les questions relatives à la détection des OGM et de l'arrivée des produits provenant des OGM en Afrique ;
- travail de consultants pour produire des documents sur les questions relatives à la biosécurité pour soutenir les Etats membres dans la mise en œuvre de la biosécurité ;
- préparation d'un plan stratégique de 5 ans sur la biosécurité, à l'intention de la CUA.

380. En tant que question nouvelle abordée dans le premier trimestre de 2008, « l'Initiative du Premier Congrès panafricain sur la Bioéthique » fait l'objet de discussions entre la commission, le Secrétariat Exécutif du congrès et les parties prenantes concernées pour voir comment donner forme à cette initiative.

381. L'approche régionale adoptée semble être la meilleure façon d'aborder les questions relatives à la biosécurité en Afrique. Mais au niveau de l'UA, la mise en œuvre de toutes les activités prévues demande du temps et

l'administration d'un tel projet pourrait être une gageure. Malgré la pertinence technique, les activités du projet ont également besoin d'un soutien politique ferme tant de l'UA que des Etats membres pour réaliser plus de résultats au niveau régional. Il a néanmoins été reconnu qu'une préparation adéquate et la collaboration entre les départements concernés de la CUA sont essentielles pour obtenir de bons résultats. Un réseau de relations et de communication est important pour un bon fonctionnement d'une telle initiative. Il a toute fois été constaté que la communication et le réseautage en Afrique doivent encore faire l'objet de beaucoup d'amélioration.

382. Il est également nécessaire de renforcer la collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la Biosécurité pour faciliter l'obtention de l'information appropriée sur les réunions régionales relatives à la biosécurité (réunions des experts, des ministres et des sommet, etc.).

383. Les positions communes sur la biosécurité et la biotechnologie pourraient constituer un grand défi à relever sur le continent. Il serait préférable d'avoir des principes généraux sur la biosécurité et la biotechnologie et de mettre un accent particulier sur le partage de l'information. Mais il apparaît de plus en plus évident que les deux questions doivent être traitées de façon complémentaire et le projet continuera à œuvrer dans ce sens.

G. INFRASTRUCTURE ET ENERGIE

384. Au cours de la période considérée, la Commission a entrepris un certain nombre d'activités d'importance stratégique dans le domaine de l'infrastructure et de l'énergie. La priorité a été accordée à l'élaboration de politiques et de stratégies dans les domaines des transports ferroviaires, de l'électricité, du pétrole et du gaz, des télécommunications et des TIC, de la poste ainsi qu'à la mise en œuvre de projets spécifiques en vue du développement des infrastructures et des services des TIC en Afrique. Il s'agit entre autres du projet e-gouvernance (VSAT) pour la Commission de l'Union africaine et ses bureaux régionaux, du projet du Réseau panafricain des services en ligne pour le téléenseignement et la télé médecine, en coopération avec le Gouvernement de l'Inde et du projet de numérotage unifié de télécommunications

385. La Commission a organisé des réunions de consultation avec la Banque africaine de développement (BAD) et le Secrétariat du NEPAD pour discuter des modalités d'élaboration d'un Programme commun des infrastructures pour l'Afrique basé sur les diverses initiatives des organisations et s'inscrivant dans le cadre du mécanisme de coordination et du développement des infrastructures adoptées par les parties prenantes africaines.

G.I. TRANSPORT

a. Transports aériens

- i. La réunion d'Experts sur les directives pour la négociation des accords de services aériens entre les Etats membres de l'Union africaine (UA) et les Etats membres de la Commission économique (CE)/ Union européenne (UE).*

386. Une réunion d'Experts sur les Directives pour la négociation des accords de services aériens entre les Etats membres de l'UA et les Etats membres de la CE/UE s'est tenue les 25 et 26 mars 2008, au Siège de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba. Cette réunion a été convoquée par la Commission en application de la Décision de la Troisième Conférence des Ministres chargés des Transports aériens en Afrique, qui a eu lieu à Addis-Abeba, du 7 au 11 mai 2007, laquelle décision a été approuvée par la décision EX.CL/350 (XI) adoptée à Accra (Ghana) en juillet 2007. L'objectif de cette réunion était de réfléchir sur la Position africaine commune sur les négociations entre les Etats membres de l'UA et les Etats membres de la CE/UE ainsi que sur les avantages et les inconvénients d'un mémorandum juridiquement contraignant par rapport à un texte qui n'aurait pas force obligatoire et de proposer un projet de texte commun. La réunion est convenue d'élaborer un texte à caractère non obligatoire qui a été présenté à la Première Session de la Conférence des Ministres des transports tenue à Alger (Algérie) du 21 au 25 avril 2008.

- ii. Neuvième Réunion de l'Organe de suivi de la Décision de Yamoussoukro 1999*

387. La neuvième réunion de l'organe de suivi de la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique s'est tenue le 27 mars 2008 au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie). La réunion a examiné l'Etude faite par la Commission sur la mise en œuvre de la Décision de la Troisième Conférence des Ministres des transports aériens tenue à Addis-Abeba du 7 au 11 mai 2007, telle qu'entérinée par Décision EX.CL/350 (XI) adoptée à Accra (Ghana) en juillet 2007 et relative à l'attribution des fonctions de l'agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro à la Commission africaine de l'Aviation civile (CAFAC). Les résultats de cette réunion ont été présentés à la Première Session de la Conférence des Ministres africains chargés des transports. Un rapport sur la Conférence est soumis au titre d'un point séparé de l'ordre du jour du Conseil exécutif.

b. Transports maritimes

- i. Deuxième réunion sur la révision de la Charte africaine des transports maritimes*

388. La deuxième réunion des Experts chargés de finaliser la révision de la Charte africaine des transports maritimes s'est tenue les 19 et 20 mars 2008,

au Siège de l'Union africaine à Addis-abeba. Elle avait été convoquée conformément à la Décision de la première Conférence des Ministres de l'UA chargés du transport maritime, qui a eu lieu à Abuja du 19 au 23 février 2007, laquelle décision avait été entérinée par la Décision EX.CL/349 (XI) adoptée à Accra (Ghana) en juillet 2007. La version révisée de la Charte africaine du transport maritime a été présentée à la Première session des Ministres africains chargés des transports.

ii. Première Session de la Conférence des Ministres africains chargés du transport maritime

389. La Commission, en collaboration avec le Gouvernement et le Peuple de la République algérienne populaire et démocratique, a organisé la Première Session de la Conférence des Ministres africains chargés du transport maritime sous le thème : «Les transports, moteurs de l'intégration et du développement durable en Afrique ». La Conférence s'est tenue du 21 au 25 avril 2008 à Alger (Algérie).

390. Les ministres ont examiné et pris des décisions sur les principales questions relatives au sous-secteur du transport maritime en Afrique, telles que contenues dans le document qui est soumis au titre d'un point séparé de l'ordre du jour du Conseil exécutif. La Conférence des ministres africains chargés des transports a adopté également la Déclaration d'Alger qui est soumise en même temps que son rapport. La Déclaration définit la politique en matière de transport aérien, maritime, fluvial, ferroviaire, routier ainsi que dans le domaine du transport multimodal.

391. La Conférence a également mis à jour le Plan d'action pour chaque sous-secteur.

G.II. ENERGIE

a. Énergie Électrique

392. L'étude portant sur l'élaboration de la Politique Continentale et du Plan Directeur de développement du secteur électrique africain a été lancée. Les principales activités en cours de réalisation sont les suivantes :

- L'évaluation de la situation actuelle du secteur;
- L'élaboration de la politique continentale;
- La confection du cahier des charges pour l'élaboration du Plan Directeur de développement du secteur.

393. L'étude s'appuiera sur les politiques et programmes des Communautés Économiques Régionales (CER). Des missions auprès des CER, des Pools Énergétiques Régionaux, des Organisations des bassins fluviaux et lacustres ainsi que des institutions africaines impliquées dans le développement du secteur de l'énergie électrique ont été effectuées en Afrique de l'Ouest, en Afrique Centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique Australe. Il reste à effectuer des missions identiques en Afrique du Nord.

394. Un rapport sur l'état des lieux, l'esquisse de la politique continentale en matière d'énergie électrique ainsi que sur le projet de dossier d'appel d'offres pour la réalisation du plan directeur de développement du secteur électrique africain, est en cours d'établissement. Par la suite, un atelier de validation de cette étape de l'étude sera organisé et regroupera les représentants des CER, des Pools Énergétiques Régionaux et des Institutions spécialisées du secteur comme la CEA, la BAD, le Secrétariat du NEPAD, AFREC, AFUR, AFSEC et UPDEA.

395. Au titre de la mise en place au sein de l'Union africaine d'une Structure de Coordination du développement des Grands Projets hydroélectriques intégrateurs, la Commission a lancé l'étude juridique et institutionnelle en vue de se doter d'un cadre approprié et sécurisant pour toutes les parties prenantes dans le développement des grands projets hydroélectriques intégrateurs. Le rapport provisoire présenté par le consultant en charge de l'étude a été examiné par la Commission. Le rapport tenant compte des observations de la Commission vient d'être achevé. Un atelier de restitution des résultats de cette étude sera organisé au cours du deuxième semestre 2008.

b. Hydrocarbures (Pétrole et Gaz)

396. Les études conjointes UA/BAD portant sur (i) l'impact de la hausse des prix du pétrole sur les économies africaines, (ii) les perspectives du secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) en Afrique, et (iii) les mécanismes de mise en place et de fonctionnement du Fonds africain du Pétrole sont terminés. Les résultats de toutes ces études finalisées viennent d'être communiqués aux Etats membres de l'Union africaine, tel qu'exigé par le 8ème Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union africaine. Des ateliers de dissémination des résultats de ces études seront organisés au courant du deuxième semestre de cette année 2008.

397. Concernant la mise en place d'un Fonds Africain du Pétrole, il sera hébergé à la BAD et devrait être opérationnel aussitôt que les ressources indispensables pour son démarrage seront collectés, à savoir un montant minimal estimé à cent millions de dollars US. Une Table Ronde des bailleurs de fonds et autres partenaires au développement sera organisé au courant du deuxième semestre 2008. Une contribution des pays africains producteurs de pétrole ou de gaz est également attendue. Ce Fonds utilisera les ressources mobilisées auprès des donateurs pour fournir une assistance aux pays à faible revenu, importateurs nets de pétrole, qui subissent de façon sévère les effets de l'augmentation du prix du pétrole. Cette assistance a pour but de permettre à ces pays de faire face à des difficultés temporaires de balance de paiement. Le Fonds interviendra au moyen d'octroi de dons non remboursables ou de prêts concessionnels ou d'un panachage de ces deux types d'instruments.

c. Lancement officiel des activités de la Commission Africaine de l'Énergie (AFREC), 15-17 Février 2008

398. La Commission a organisé le 17 février 2008 à Alger (Algérie), conjointement avec le Gouvernement Algérien, la Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge de l'Énergie sur le lancement officiel des activités de la Commission Africaine de l'Énergie (AFREC); la Convention portant création de cette institution étant entrée en vigueur fin décembre 2006 avec l'obtention de quinze ratifications exigées. A ce jour 19 pays ont ratifié la Convention AFREC et ont déposé les instruments auprès de la Commission.

399. A l'issue des travaux, la Conférence a adopté une Déclaration dite "Déclaration d'Alger". Le Rapport à ce sujet est présenté dans un document séparé pour l'examen du Conseil exécutif:

d. Lancement officiel des activités de la Commission Electrotechnique Africaine de Normalisation (AFSEC) et Assemblée Générale Constitutive, Accra (Ghana), 27-28 Février 2008

400. La Commission de l'Union africaine a procédé, le 27 février 2008 à Accra (Ghana), au lancement officiel des activités de la Commission Electrotechnique Africaine de Normalisation (AFSEC), en collaboration avec le Gouvernement du Ghana. Une Assemblée générale constitutive a été également tenue, afin de mettre en place les Organes statutaires et adopter les Statuts et les Règles de Procédure devant régir le fonctionnement d'AFSEC. Les objectifs visés par la création de l'AFSEC sont entre autres, de disposer de normes techniques du secteur électrique africain alignées sur la normalisation internationale, de favoriser les échanges transfrontaliers d'énergie à travers les interconnexions de réseaux normalisés et de promouvoir la fabrication et le commerce intra-africain de matériels et d'équipements électriques, réduisant ainsi leur coût et la dépendance de nos pays vis-à-vis des fabricants des autres régions du monde.

401. Les travaux de l'Assemblée Générale Constitutive d'AFSEC ont abouti aux principales décisions suivantes :

- adoption des Statuts et des Règles de procédure de l'AFSEC;
- élection du Comité de Direction de l'AFSEC composée d'un Président, de trois Vice-présidents et d'un Secrétaire Exécutif ;
- élection des Présidents des Comités Techniques d'Etudes;
- approbation du budget provisoire 2008;
- adoption du logo de l'AFSEC.

402. L'Assemblée Générale a également adopté une Déclaration portant création de l'AFSEC comme Organe subsidiaire de l'AFREC. En outre, la Déclaration exhorte chaque Etat membre de l'Union à mettre en place un Comité Electrotechnique National et à appuyer activement et financièrement les activités de l'AFSEC.

G.III. TELECOMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC), POSTE

a. Projet de réseau Pan-Africain de Services en ligne pour Télé-Médecine et Télé Education

403. Le projet de création par l'Inde d'un réseau Pan Africain de services en ligne par fibre optique et satellite est destiné à fournir aux 53 États Membres de l'Union africaine, principalement des services de Télé Éducation et de Télé Médecine.

404. Au niveau du continent Africain, le réseau sera constitué par une Station Terrienne de nœud de réseau (Hub) qui communiquera via le Satellite avec:

- Cinquante-trois (53) Stations VSAT installées dans 53 Hôpitaux nationaux (un hôpital dans chaque Etat Membre) pour la Télé Médecine, 53 Stations VSAT installées dans 53 Universités nationales (une Université dans chaque Etat Membre) pour la Télé Education;
- Cinq (5) Stations VSAT installées dans 5 Universités Africaines dites Universités Directrices régionales¹ et de 5 Stations VSAT installées dans 5 Hôpitaux africains dits Hôpitaux Super Spécialisés Régionaux² contribuant respectivement à la fourniture des services de Télé Education et des services de Télé Médecine du réseau ;

405. En Inde, le réseau comportera également une (1) Station Terrienne de nœud de réseau (Hub) qui communiquera avec 6 Hôpitaux Indiens et 6 Universités Indiennes pour fournir respectivement des services de Télé Médecine et de Télé Education du réseau.

406. La Station Terrienne Hub Africaine sera à reliée à la Station Terrienne Hub de l'Inde par câble sous-marin à fibre optique.

407. Au niveau du continent Africain, le réseau aura donc :

- Une Station Terrienne Hub ;
- Cent seize (116) Stations VSAT réparties comme suit :
 - ✓ 5 Stations VSAT pour les Universités Directrices Régionales,

¹ Universités Directrices Régionales: Au sens du projet, ces universités qui seront sélectionnées suivant des critères donnés, auront chacune un studio pour fournir des enseignements à distance aux 53 Universités des 53 Etats.

² Hôpitaux Super Spécialisés Régionaux: Au sens du projet, ces hôpitaux qui seront sélectionnées suivant des critères donnés, fourniront des soins à distance aux 53 hôpitaux des 53 Etats.

- ✓ 5 Stations VSAT pour les Hôpitaux Super Spécialisés Régionaux.
- ✓ 2 Stations VSAT pour chaque pays, soit une VSAT dans le Centre d'Enseignement et une VSAT dans l'hôpital.

408. Deux Accords ont été signés entre la Commission de l'Union africaine et l'Inde. Le premier Accord, entre le Gouvernement de l'Inde et la Commission de l'Union africaine, porte sur les aspects généraux de la création du Réseau Pan Africain. Le second Accord, entre la Commission de l'Union africaine et la Société Indienne « Telecommunications Consultants India Limited » (TCIL), est relatif à la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance pour une période de 5 ans du réseau par TCIL.

409. Par ailleurs, un Accord de participation au projet, à signer avec la Société Indienne « Telecommunications Consultants India Limited » (TCIL), est proposé aux Etats Membres.

b) Mise en œuvre du projet

410. Les principales réalisations au titre de la mise en œuvre du projet portent sur :

- La sensibilisation des Etats Membres et le suivi de la signature de l'Accord de participation au projet;
- Le choix du pays hôte de la Station Terrienne Hub (Station Maîtresse) du réseau ;
- Les travaux d'installation de la Station Terrienne Hub ;
- Le choix de cinq Universités africaines et de cinq hôpitaux africains (une université et un hôpital par région géographique) devant servir respectivement d'Universités directrices et d'hôpitaux super spécialisés ;
- La réalisation d'étude portant les tarifs des services qui seront offerts et sur les modalités et structures de gestion du réseau à mettre en place à la fin de l'appui de l'Inde.
- L'inspection des sites des stations VSAT dans les Etats ayant signé l'Accord de participation ;
- La préparation des documents et organisation des réunions du Comité de Pilotage.

411. La sensibilisation des Etats Membres et le suivi de la signature de l'Accord de participation au projet, ont été menés par la Commission de l'Union africaine et l'Inde. En fin mars 2008, l'Accord de participation au projet a été signé par les 29 Etats Membres suivants :

Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Congo, Congo RD, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Malawi, Maurice, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

412. Le choix du pays hôte de la station terrienne Hub (Station Maîtresse) du réseau a été mené par la Commission de l'Union africaine avec l'appui du Comité de Pilotage et de l'Inde. Cette activité a abouti en 2006, au choix du Sénégal, en l'occurrence un site à Dakar pour abriter la Station Terrienne Hub du réseau.

413. Les travaux d'installation de la Station Terrienne Hub et l'inspection des sites des stations VSAT dans les Etats ayant signé l'Accord de participation incombent à la Société Indienne TCIL chargée de l'ingénierie et des installations des équipements. Au 30 avril 2008, les résultats suivants ont été obtenus au titre de ces deux activités :

- Installation complète à Dakar et réalisation avec succès des tests de fonctionnement de la station Terrienne Hub du réseau avec un satellite d'Intelsat;
- Inspection des sites de VSAT de Télé Médecine et Télé Education de 14 pays sur 29 pays qui ont signé l'Accord de participation ;

414. Le Choix de 5 Universités africaines et de 5 hôpitaux africains Régionaux.

415. Il s'agit de choisir, sur une base d'appel à candidatures, une université et un hôpital par région géographique. Ces 5 universités et 5 hôpitaux, vont fournir avec 6 universités et 6 hôpitaux Indiens, respectivement les services de Télé Education et de Télé Médecine, aux Etats Membres de l'Union africaine.

416. Malgré l'effort de sensibilisation déployé par la Commission de l'Union africaine et le Comité de Pilotage, un faible nombre de candidatures a été reçu. De plus, toutes les régions n'ont pas soumis de candidatures. Le Comité de Pilotage a réalisé la sélection suivante après analyse des candidatures reçues :

- 2 Hôpitaux : Hôpital d'Ibadan au Nigeria pour la région de l'Afrique de l'Ouest et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Brazzaville au Congo, pour la région de l'Afrique Centrale ;
- 3 Universités : Le Groupement de l'Université Kwamé Nkrumah et de l'Université du Ghana pour la région de l'Afrique de l'Ouest, l'Université Makéréré de l'Ouganda pour la région de l'Afrique de l'Est et l'Université Yaoundé I du Cameroun pour la région de l'Afrique Centrale.

417. Il faut noter que l'Inde a déjà sélectionné et signé des Accords avec les Universités et hôpitaux Indiens impliqués dans la fourniture des services de Télé Médecine et Télé Education au réseau Pan Africain de services en ligne.

418. La Réalisation d'études portant sur les tarifs des services et sur les modalités et structures de gestion du réseau à mettre en place après

installation du Réseau a été décidée par le Comité de Pilotage. A ce titre, deux Groupes Ad Hoc chargés d'étudier les questions relatives à la gestion et à l'exploitation du Réseau, une fois son installation finalisée.

419. Ainsi, le premier Groupe Ad hoc a eu pour principal mandat, d'étudier et de proposer un Business Plan avec une grille de tarifs applicables aux services de Télé-Education et de Télé Médecine fournis par le Réseau PanAfricain. Les tarifs doivent être établis sur une base non profitable, tout en permettant de faire face aux charges d'exploitation et de maintenance à la fin de l'assistance de l'Inde.

420. Le deuxième Groupe Ad hoc a été chargé d'étudier et de proposer les modalités et la structure de gestion du Réseau. Les résultats des travaux de ce Groupe sont destinés à assurer une participation appropriée de l'Afrique à la gestion du Réseau pendant la présence de l'Inde, ainsi que la gestion totale et pérenne du Réseau après l'assistance de l'Inde.

421. Des consultants ont été sollicités pour appuyer les deux groupes *ad hoc*, et les résultats de leurs travaux seront examinés au cours de la prochaine réunion du Comité de Pilotage du Projet.

422. La Commission de l'Union africaine a eu en charge la préparation et l'organisation des réunions du Comité de Pilotage. A ce jour, quatre réunions ont été organisées et la cinquième est programmée pour se tenir en juillet 2008.

423. Les activités qui seront réalisées au cours de l'année 2008 seront axées sur les priorités suivantes :

- Poursuite de la sensibilisation des Etats Membres pour qu'ils signent l'Accord de participation au projet ;
- Poursuite du processus de sélection des Universités directrices et des Hôpitaux super spécialisés restants des régions concernées ;
- Suivi de l'installation des stations VSAT dans les Etats ayant signés l'Accord de Participation au projet et dont les sites ont été validés ;
- Finalisation et mise en oeuvre des conclusions des études portant sur les tarifs des services qui seront offerts et sur les modalités et structures de gestion du réseau.

c. Projet e-Gouvernance (VSAT)

424. Le projet e-Gouvernance (VSAT) de l'Union africaine est destinée, dans le cadre de la transformation institutionnelle de l'Union africaine, à assurer la connectivité totale et la fourniture des services modernes de télécommunications entre le Siège de la Commission et les bureaux régionaux, les représentations extérieures, les Communautés Economiques Régionales et les États Membres, grâce à la mise en place d'un réseau d'interconnexion par satellite. Le projet, permettra à l'Union africaine de disposer d'un système de Communication et partant, d'une plus grande

autonomie en terme de services et de leur disponibilité. Une antenne sera installée au niveau de chacun des sites concernés pour permettre à l'Union africaine de fournir des services de vidéoconférence, d'accès Internet à haut débit, de la téléphonie sur Internet Protocole (IP) et de facilité de gestion intégrée des données.

425. La mise en œuvre du projet est très avancée. En effet, la construction de la station maîtresse (HUB) au Siège de la CUA à Addis-Abeba, est achevée et le réseau a été officiellement inauguré le 25 mai 2007 à l'occasion de la journée de l'Afrique. Actuellement, les communications Internet actuelles de la Commission de l'Union se font à travers cette station maîtresse. Tous les équipements sont déjà en place sur tous les sites. Au 30 novembre 2007, l'installation était achevée sur 50% des sites. Tous les travaux d'installation du réseau devaient s'achever au mois de décembre 2007.

426. Il importe de souligner que l'une des raisons principales du retard dans l'exécution du projet est l'obtention des licences VSAT. Malgré la résolution des chefs d'états et toutes les démarches de la Commission pour obtenir ces licences à temps, au 30 novembre 2007, ces licences n'avaient pas encore été obtenues dans les pays suivants : Egypte et Djibouti. Les licences obtenues ont été octroyées pour un an pour 2007. Il est à craindre que le processus de re-obtention ne soit à recommencer en 2008 et que l'exonération ne soit limitée aussi. Or le projet ne pourrait être viable que s'il est exonéré des frais liés aux licences.

d. Harmonisation des politiques et cadres réglementaires de Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

427. La Commission a entrepris des études portant sur l'élaboration d'un cadre harmonisé de référence de politique et de réglementation, favorable au développement harmonieux et rapide des réseaux et services régionaux et continentaux de télécommunications et des TIC.

428. Les principaux résultats attendus de l'étude sont :

- Un cadre harmonisé de référence de politique de développement du secteur des télécommunications et des TIC et de pratiques réglementaires, applicable au niveau des régions voire au niveau continental, notamment des orientations stratégiques, etc.
- L'identification d'études transversales prioritaires à réaliser;
- Un mécanisme approprié de concertation et de coopération entre acteurs et partenaires principaux, notamment pour renforcer les approches communautaires dans les actions de développement du secteur.

429. Un Comité de Haut Niveau (CHN), constitué d'experts des CER, d'institutions, d'organisations régionales et internationales spécialisées, a été constitué en juillet 2006 pour appuyer la Commission dans la mise en œuvre du projet. Le rapport de l'étude a été adopté par le CHN lors de sa quatrième

réunion tenue du 3 au 5 octobre 2007 à Addis-Abeba. Les conclusions de l'étude ont été soumises à la Deuxième Session ordinaire de la Conférence des Ministres africains en charge des Communications et des Technologies de l'Information qui s'est tenue en mai 2008, au Caire. Un rapport de cette Conférence est présenté au Conseil dans un document séparé.

e. Projet de création d'un Espace Unifié de Numérotage de Télécommunications en Afrique

430. Le projet de création d'un espace unifié de numérotage (ATNS) a pour objectif de renforcer l'interconnexion des réseaux TIC africains en permettant aux opérateurs de construire des réseaux fédérateurs avec des points d'échange Internet africains. Il représente aussi et surtout un symbole puissant à l'unité et à l'intégration africaine.

431. L'étude préliminaire et l'étude d'opportunités économiques et des services potentiels offerts par cet espace unifié de numérotage (ATNS) ont été achevées. Elles ont permis d'identifier les services potentiels de l'ATNS et les opportunités offertes aux acteurs du secteur, ainsi que la structure type du premier réseau ATNS dénommé ARINET.

432. Il y a lieu d'obtenir après de l'Union Internationale des Télécommunications un indicatif (+28 ou 288) de pays commun ou groupe de pays africains qui coexistera avec les indicatifs internationaux individuels actuels des pays. Pour ce faire la demande devra en être faite auprès de cette institution par un groupe de pays. A cet effet, la Commission a élaboré et transmis aux Etats pour signature, d'un Mémoire d'Accord (MoU-ATNS) de participation au projet.

433. Au 30 novembre 2007, seulement quatre (4) pays ont signé le MoU-ATNS de participation au projet et trois (3) pays ont notifié leur décision de ne pas y participer.

434. Une relance a été faite aux Etats afin d'avoir un minimum de 10 Etats et si possible repartis dans toutes les 5 régions géographiques, pour former le bureau des Signataires du MoU-ATNS.

f. Harmonisation des Politiques et réglementations des postes et les stratégies pour le renforcement du secteur postal en Afrique

435. La Commission a réalisé une étude sur l'harmonisation des Politiques et réglementations des postes et les stratégies pour le renforcement du secteur postal. Après un constat exhaustif de l'état du sous-développé du secteur ainsi que de la nécessité de réforme pour le secteur, l'étude préconise des politiques stratégiques ainsi que des directives et des modèles réglementaires qui permettraient de développer ce secteur vital. Ces directives et modèles portent essentiellement sur :

- Les conditions d'un schéma d'une réforme postale réussie

- Les modes de la financement de la réforme
- L'esquisse d'une structure de commercialisation de l'entreprise postale

436.L'étude a été adoptée au niveau du Département des Infrastructures et de l'Energie. Les conclusions et recommandations de l'étude seront soumises à la Deuxième Session ordinaire de la Conférence des Ministres Africains en charge des Communications et des Technologies de l'Information qui se tiendra en mai 2008, au Caire. Un rapport de cette Conférence sera présenté au Sommet.

G.IV. AUTRES ACTIVITES

a) Deuxième Conférence des Ministres de l'Energie D'Afrique et D'Amérique Latine et Caraïbes, CANCUN (Mexique), 2-3 AVRIL 2008

437.La Deuxième Conférence des Ministres de l'Energie d'Afrique, d'Amérique Latine et des Caraïbes (AFROLAC II), s'est tenue à Cancun (Mexique), le 3 avril 2008. L'AFROLAC est un Cadre de dialogue Ministériel des Régions Afrique, Amérique Latine et Caraïbes, avec pour objectif de promouvoir la coopération et l'échange sur les défis de l'heure auxquels les pays des deux régions font face dans le secteur énergétique. La conférence avait pour objectif de présenter une vision générale des défis et des opportunités du secteur énergie ainsi que les possibilités de coopération en vue d'une amélioration de l'accès et de la sécurité énergétique des deux régions.

438.La conférence a été sanctionnée par une déclaration articulée autour des principaux points suivants:

- Urgence de mettre à profit les expériences et technologies développées par nos pays respectifs à travers les mécanismes d'échange d'informations, d'expertise et développement de programmes de formation pilotes par OLADE et AFREC ;
- Mise en chantier de projets conjoints pour lesquels OLADE et AFREC devront formuler un Plan d'action 2008-2010 avant fin 2008 ;
- Promotion de technologies qui mettent le mieux en valeur le potentiel des deux régions en évitant une exploitation non-rationnelle des ressources ;
- Appel lancé aux agences de coopération et aux institutions multilatérales de financement à définir de commun avec les pays des deux régions, des stratégies et des plans d'actions pour accroître davantage l'accès et l'approvisionnement en énergie ;
- Nécessité d'accélération de l'accès à l'électricité des populations urbaines et rurales, en recourant notamment aux sources d'énergies renouvelables ;

- Substitution progressive de la biomasse énergie, particulièrement le bois de chauffe, par des sources d'énergies alternatives, surtout en milieu rural;
- Importance de promouvoir les biocarburants sans compromettre la sécurité alimentaire des nations.

b) La Conférence Internationale sur les Energies Renouvelables en Afrique, Dakar (Sénégal), 16-18 Avril 2008

439. Du 16 au 18 avril 2008, s'est tenue à Dakar (Sénégal), la Conférence Internationale sur les Energies Renouvelables en Afrique, sous le Haut Patronage de Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal. Elle avait pour objectif principal de débattre sur les possibilités de développement à grande échelle des énergies renouvelables en Afrique, en vue d'accroître le niveau d'accès en général à ces énergies renouvelables et de renforcer la sécurité énergétique.

440. Cette conférence a été conjointement préparée et organisée par le Gouvernement du Sénégal, la Commission de l'Union africaine, le Ministère de la Coopération Economique et du Développement de la République Fédérale d'Allemagne et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). Elle a permis de réunir les principaux acteurs et décideurs de haut niveau du secteur de l'énergie, en vue de donner des orientations majeures et de prendre des engagements dans le cadre d'un Plan d'action tenant compte de la situation énergétique de l'Afrique, des leçons à tirer des expériences africaines et de celles d'ailleurs en matière des énergies renouvelables.

441. La conférence a été sanctionnée, d'une part, par une déclaration dite « Déclaration de Dakar » articulée autour des principes suivants:

- Encourager les institutions nationales à se focaliser sur les sources d'énergies renouvelables pour lesquelles elles possèdent un avantage comparatif ;
- Adhérer au principe de subsidiarité en donnant la préférence aux initiatives les plus viables et à des niveaux appropriés ;
- Accorder aux projets de promotion des énergies renouvelables les mêmes avantages que les énergies conventionnelles comme les avantages fiscaux et autres formes de subventions ;
- Développer des indicateurs de développement durable des énergies renouvelables acceptables par tous les acteurs et ;
- S'assurer de la prise en compte des énergies renouvelables dans les initiatives de production d'électricité et pour d'autres applications.

442. D'autre part, la conférence a discuté et adopté provisoirement un Plan d'action (en cours de finalisation) axé sur les cinq programmes ci-après :

- Politiques, réglementations et cadre institutionnel ;
- Développement des capacités et des compétences ;

- Développement des stratégies financières ;
- Energies renouvelables, notamment l'hydroélectricité, comme base de développement des entreprises et de l'industrie ;
- Activités transversales.

c) Conférence sur les Réformes du Secteur Electrique Africain, BRUXELLES (BELGIQUE)

443. Sur invitation de l'Union des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Energie Electrique d'Afrique (UPDEA), la Commission a participé à la Conférence intitulée "Electricité en Afrique: les réformes apportent-elles les solutions aux défis du secteur" tenue du 27 au 28 mars 2008 à Bruxelles.

444. L'objectif de la Conférence était d'approfondir la réflexion sur les voies et moyens d'améliorer l'accès à l'électricité en Afrique, en s'appuyant sur les résultats d'une étude réalisée par l'UPDEA, et portant sur l'évaluation des réformes menées dans 19 pays situés dans différentes régions du continent africain. L'étude a été financée par la Facilité Climat des Affaires ACP (BizClim), un programme du Groupe des Etats ACP et de la Commission européenne.

445. De façon globale, il a été constaté que les réformes opérées dans le secteur de l'électricité, depuis plus d'une dizaine d'années, ont eu des résultats mitigés et n'ont eu d'impact significatif ni sur le niveau d'électrification dans la plupart des pays africains, ni sur la mobilisation de l'investissement international. Les causes majeures d'échec relevées sont entre autres: la précipitation dans la phase préparatoire des réformes, le manque de réalisme des décideurs, notamment dans la fixation d'objectifs contractuels, et la gestion non concertée du processus de restructuration du secteur.

446. La Conférence a tiré les principales recommandations suivantes:

- La réforme du secteur électrique reste indispensable dans tous les pays africains pour permettre d'améliorer la qualité de service et développer le secteur;
- Réforme ne signifiant pas nécessairement privatisation du capital ou de la gestion, chaque pays devrait instaurer une discipline de gestion du secteur qui définit et observe clairement les rôles et les responsabilités des différents acteurs;
- L'intervention du secteur privé est vivement recommandée; cependant les gouvernements devraient bien négocier les contrats afin d'établir des partenariats "gagnant - gagnant".

447. La Conférence de Bruxelles s'est achevée sur une note de satisfaction des participants et a permis de disposer d'informations intéressantes sur cette importante question des réformes des services publics d'électricité, susceptibles de contribuer à l'élaboration des stratégies qui aideront à mener ces réformes avec plus de succès dans différents secteurs des infrastructures.

448. La Commission exhorte les Etats membres à entreprendre ou à poursuivre les réformes structurelles des services publics notamment dans le cadre d'un partenariat public - privé, en s'inspirant des expériences réussies ça et là en Afrique et dans le monde. Le choix du modèle de réforme relève de la souveraineté et de la spécificité de chaque État, en partant du principe que la privatisation des services publics n'est pas la panacée du succès des réformes. Le partenariat public - privé à encourager devrait être "gagnant - gagnant".

d) 4^{ème} Réunion annuelle du Consortium du G8 pour les Infrastructures en Afrique (ICA)

449. La Commission a pris part à la 4^e Réunion Annuelle du Consortium du G8 pour les Infrastructures en Afrique qui est une initiative de l'ancien Premier ministre du Royaume Uni, Tony BLAIR, lancé en 2005 et destinée à accroître la mobilisation des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'action à Court Terme (PACT) du NEPAD. Après le lancement du Consortium, trois réunions ont déjà eu lieu notamment à Tunis (Tunisie) en 2005, à Addis-Abeba (Ethiopie) en juin 2006 et à Berlin (RFA) en janvier 2007. La 4^{ème} réunion à Tokyo devrait véritablement marquer une nouvelle impulsion dans la mobilisation de ressources financières en faveur du développement des infrastructures en Afrique.

450. Cette réunion s'est inscrite dans la perspective d'améliorer le niveau de mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation du Programme à Court Terme (PACT) du NEPAD.

451. Elle a été précédée d'une concertation des Parties prenantes africaines, avec un accent particulier porté sur les questions de collaboration entre les partenaires de l'Afrique. En effet, du fait de la rareté des ressources, les projets continentaux vont recourir à des co-financements mettant en association des institutions financières aux procédures différentes. Une flexibilité des ces procédures est souhaitée afin de ne guère soumettre les parties prenantes africaines à la satisfaction séparée des procédures de chaque Institution. Il a été aussi question de faire participer les ressources des pays émergents (Chine, Inde, Corée, Brésil..) et des autres Fonds disponibles (Fonds arabes : Koweïtien, Saoudien...).

452. Dans le même ordre d'idée, la Réunion de Tokyo a souligné l'importance de considérer le Partenariat Public - Privé (PPP), comme une autre forme de financement pour lequel les conditions de mise en œuvre doivent être rapidement créées en Afrique, notamment la volonté politique, le cadre institutionnel et le renforcement des capacités afin d'éviter les échecs des initiatives précédentes de la dernière décennie, notamment avec des privatisations non maîtrisées.

453. Les Parties africaines ont informé les membres du Consortium de l'initiative de fusionner tous les programmes de développement des infrastructures en Afrique en un Programme Unique. Cette démarche relève

de la coordination nécessaire liée au nouveau contexte avec une Commission de l'Union africaine devant jouer le rôle de coordination, d'harmonisation et de leadership continental. Dans le cadre de cette coordination, il sera nécessaire d'élaborer une batterie de critères de priorisation de projets régionaux afin de mieux faire apprécier les priorités africaines.

454. Par ailleurs, au cours de cette Réunion, la Partie japonaise a informé les participants de la tenue imminente de la réunion du G8 et de la 4^{ème} édition de la Conférence de Tokyo pour le Développement de l'Afrique (TICAD) sur le thème « l'Afrique qui gagne... », et dans lequel les infrastructures occupent une place essentielle.

455. En marge de cette rencontre, le Comité de Pilotage de l'étude sur le Diagnostic des Infrastructures par pays en Afrique (Africa Infrastructure Country Diagnostic - AICD) conduite par la Banque mondiale, s'est réunie pour faire le point de l'avancement de cette activité. Cette étude AICD a pour objectif de collecter les informations nécessaires à la connaissance de l'état des infrastructures dans les différents pays africains. Elle est prévue s'achever en juin 2008. Elle constitue une véritable monographie qui ne couvre malheureusement que vingt-quatre (24) pays, d'où la recommandation d'une seconde phase prenant en compte les autres pays restant.

e) Tour de Table de Saly Portudal (Sénégal)

456. Le Président du Sénégal, Me Abdoulaye WADE, Coordonnateur des Infrastructures du NEPAD, a organisé le 24 janvier 2008 à Saly Portudal (Sénégal), un Tour de Table pour le financement des infrastructures du NEPAD, faisant ainsi suite à l'annonce qu'il avait faite lors du Sommet UE - Afrique de Lisbonne, en décembre 2007. Ce Tour de Table a été précédé par une réunion d'Experts, le 23 janvier 2008.

457. L'objectif principal de ce Tour de Table était de :

- convenir d'une liste de projets régionaux et continentaux de première priorité en matière d'infrastructures ; et
- recueillir l'engagement des Bailleurs des Fonds, à financer les études et la réalisation desdits projets au cours des cinq ans à venir.

458. Au cours de cette réunion, un programme de première priorité a été présenté par le Président WADE et comprenait essentiellement les infrastructures hydroélectriques, routières et ferroviaires, y compris les ponts de l'intégration.

459. Ce programme a été soumis à l'examen des Bailleurs des fonds invités à cette réunion, notamment : la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), l'Union Européenne (UE), l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque d'Investissement et de Développement Communautaire (BIDC). L'Union

Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) y prenait également part en qualité de contributeur financier.

460. Le résultat du Tour de Table a montré un intérêt manifeste des Bailleurs de fonds, dont le montant des contributions, en cours et à venir, s'élève à environ vingt-cinq milliards de dollars US. Ce montant qui n'a pas été spécifiquement affecté aux différents projets soumis, doit être réexaminé par la Commission de l'Union africaine, avec le concours de la Banque africaine de Développement.

461. La réunion a conclu, entre autres, sur la nécessité de :

- convoquer, par la Commission de l'Union africaine, une réunion de coordination avec les autres parties prenantes (BAD, Secrétariat du NEPAD, CER, etc.) pour examiner les modalités de finalisation et de mise en œuvre de ce programme ;
- La nécessité de prendre en compte, en matière d'intégration, le cas spécifiques des pays insulaires tels que l'Île Maurice, Madagascar, Comores, Cap Vert, Seychelles, à travers le développement du transport aérien, du transport maritime, des télécommunications et des TIC ;
- La mise en œuvre des mesures de facilitation de trafic afin d'éliminer les nombreux goulets d'étranglement observés ;
- La coordination du développement des infrastructures par la Commission de l'Union africaine, conformément à son mandat, la nécessaire coordination avec les CER et les autres parties prenantes intervenant dans les projets d'infrastructures sur le Continent, afin de savoir « qui fait quoi ? » et « qui finance quoi » et de mettre de l'ordre.
- L'intégration des projets des régions dans le programme de l'Union africaine
- L'implication du Secteur Privé africain.

f. Partenariat avec la Banque Africaine de Développement

462. Dans le cadre du Protocole d'Accord signé en février 2006, entre la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), une accélération de la collaboration a été observée entre la CUA et la BAD, notamment à travers l'élaboration du programme unique basé sur la fusion des initiatives communes de développement des infrastructures en Afrique (Plans Directeurs et Cadre stratégique à moyen et long terme du NEPAD).

463. Dans ce même élan, il convient également de mentionner des actions consécutives au Sommet UE - Afrique de Lisbonne et du Tour de Table de Saly Portudal (Sénégal), comme mentionné plus haut.

g. Partenariat UE-Afrique pour les Infrastructures

464. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Partenariat, un Accord de Financement d'un montant de 10 Millions d'Euros a été signé le 20 février 2008 entre la Commission Européenne et le Secrétariat des Etats de l'Afrique, Caraïbe et Pacifique (ACP). Cet accord s'inscrit dans le cadre du 9ème Fond européen de Développement (FED), et vise le financement des actions préparatoires et des études de projets concrets dans les domaines du Transport, Energie et des Technologies de l'Information et de la Communication.

465. Par ailleurs, et conformément à ce qui a été convenu lors du lancement officiel du Partenariat EU-Afrique pour les infrastructures, les 24-25 octobre 2007 à Addis-Abeba, (Ethiopie), la Commission de l'Union africaine a lancé un avis d'appel d'offres international pour le recrutement d'un Bureau de Consultant pour assister le Département des Infrastructures et de l'Energie dans la mise en œuvre des programmes et activités arrêtés dans le cadre de ce Partenariat. Le processus de recrutement se poursuit en collaboration avec la Commission Européenne.

H. AFFAIRES ECONOMIQUES

H.I. FORUM DU SECTEUR PRIVE AFRICAIN

466. Le Forum africain du secteur privé, sur le thème : « *L'essor industriel de l'Afrique : le secteur privé et la responsabilité civique des entreprises* », organisé conjointement par la Commission de l'Union africaine et le Pacte mondial des Nations Unies, s'est tenu à Addis-Abeba en Éthiopie, les 22 et 23 janvier 2008. Un rapport séparé a été soumis au COREP pour examen.

467. Les objectifs du Forum étaient d'évaluer le développement économique de l'Afrique et d'examiner les leçons tirées des autres expériences régionales ; de mettre l'accent sur l'importance de la bonne gouvernance et de la responsabilité civique des entreprises telles que préconisées par le Pacte mondial de l'ONU pour le développement des investissements ; d'examiner le rôle potentiel du secteur privé dans l'accélération du développement économique de l'Afrique et de présenter les bonnes pratiques dans le secteur, qui contribuent au développement durable ; et de promouvoir le partenariat entre les secteurs public et privé. Trois sujets ont fait l'objet de débats, à savoir (i) l'accélération du développement industriel de l'Afrique avec la gouvernance des entreprises et les instruments de la responsabilité civique des entreprises ; (ii) la réalisation de la transformation économique en Afrique : le rôle des partenariats public-privés (PPP) ; et (c) le rôle du secteur privé dans l'appui à la promotion de l'intégration régionale en Afrique. Les principaux résultats du Forum portaient sur une déclaration du secteur privé avec un ensemble de recommandations pour chacune des trois sujets discutés. Pour chacun d'entre eux, les secteurs public et privé se sont vus assigner des responsabilités claires et on s'attend à ce que la mise en œuvre de ces recommandations contribue à renforcer le rôle important du

secteur privé pour aider le continent à atteindre ses aspirations de développement socioéconomique.

H.II. DIALOGUE AFRIQUE-UE

468. Après l'adoption de la Stratégie conjointe Afrique-UE et de son premier Plan d'action au Sommet de Lisbonne tenu les 8 et 9 décembre 2007, la Commission a pris un certain nombre de mesures visant à assurer la mise en œuvre effective. Parmi ces mesures, l'on compte l'élaboration d'un projet d'approche à la mise en œuvre qui a été présenté aux États membres et aux autres parties prenantes pour qu'ils apportent les contributions nécessaires et d'autres conseils.

469. L'approche proposée comporte les éléments suivants :

- i) La formation d'un groupe de travail interdépartemental au sein de la Commission de l'UA ;
- ii) La formation de groupes d'experts pour chacune des huit partenariats du premier Plan d'action. Des États membres ont été invités à s'intéresser aux différents partenariats et à désigner des experts ;
- iii) La création d'une fonction de coordination technique qui servira de lien entre les groupes mixtes d'experts et la Troïka. Trois possibilités sont (a) le maintien du format classique existant de la Troïka ; (b) la création d'un Comité directeur comprenant un représentant africain et d'un représentant de l'UA par partenariat ; un représentant de la CUA, de la Commission européenne et de l'UE ; le président du COREP et les représentants des CER ; et (c) la répartition des partenariats entre les cinq régions et la création d'une structure de coordination par région, chacune comprenant la CER approprié, la Troïka de l'UA et celle de l'EU.

470. La Commission a organisé deux consultations régionales pour présenter l'approche proposée et établir le consensus sur la voie à suivre. La première s'est tenue à Ouagadougou au Burkina Faso les 19 et 20 mars 2008 pour les régions d'Afrique du Nord, centrale et de l'Ouest ; et la seconde s'est tenue à Maseru au Lesotho les 14 et 15 avril 2008, pour les régions d'Afrique de l'Est et australe. Les résultats attendus étaient (a) d'aider dans la création de groupes mixtes d'experts pour la partie africaine ; (b) d'identifier des projets concrets à financer ; (c) de susciter un premier intérêt chez les États membres pour les différents partenariats ; et (d) identifier les ressources que les États membres pourraient rendre disponibles pour la mise en œuvre du premier Plan d'action.

471. Les principales recommandations étaient, entre autres, les suivantes :

- i. La partie africaine devrait adopter une structure qui a fonctionné efficacement dans le passé, à savoir la Troïka. Cette structure peut être améliorée pour lui permettre de mieux fonctionner. La participation des CER a été également recommandée ;

- ii. Un certain rôle devrait être dévolu aux CER dans la mise en œuvre du Plan d'action ;
- iii. Le dialogue devrait être inclus. À cet égard, des efforts devraient être faits pour assurer la participation des CER et de la société civile aux futurs engagements ;
- iv. Il faudrait assurer l'intégration des préoccupations des femmes et de genre dans tous les programmes, projets et activités dans la mise en œuvre du premier Plan d'action.
- v. Au cas où il y aurait difficulté dans la mise en application de tous les huit partenariats dans le délai arrêté, il pourrait être utile d'accorder la priorité et se concentrer sur la mise en œuvre de quelques partenariats choisis. La priorité devrait être accordée aux projets et programmes qui sont actuellement en cours ; et
- vi. Sur la question de chefs de file, l'on a suggéré qu'il serait sage de les maintenir, étant donné l'expérience accumulée au cours des années. Cependant, il faudrait explorer des moyens créateurs pour rendre plus efficace le fonctionnement du système.

472. La partie africaine tiendra des discussions avec la partie de l'UE en vue d'harmoniser les approches sur la mise en œuvre. L'adoption d'un mécanisme de mise en œuvre efficace est un préalable à la réalisation des objectifs présentés aux huit partenariats du premier Plan d'action. À cet égard, la Commission poursuivra ses efforts pour atteindre ces objectifs.

H.III. CREATION DES INSTITUTIONS FINANCIERES

473. Le processus de mise en place des institutions financières africaines créées par l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine a enregistré des progrès récents, particulièrement pour la Banque Africaine d'Investissement (BAI) et le Fonds Monétaire Africain (FMA). Pour la Banque Centrale Africaine (BCA) des efforts supplémentaires devraient être fournis d'ici la fin de l'année.

474. En effet, s'agissant de la Banque Africaine d'Investissement, après la signature d'un Protocole d'accord entre la grande Jamahiriya Libyenne, pays hôte du siège de cette institution, et la Commission, le Comité de pilotage chargé de la réalisation des travaux préparatoires pour l'établissement de cette institution devait entrer en fonction début juin 2008, ses membres ayant été désignés. Les locaux et l'équipement indispensables au fonctionnement du Comité, fournis par la grande Jamahiriya libyenne, ont été réceptionnés fin avril 2008.

475. Il y a lieu de noter que le mandat du Comité est en principe d'une année et qu'il arriverait à échéance fin juin 2009. A l'issue de ses travaux, le Comité devra remettre son rapport et ses recommandations qui devront porter essentiellement sur : la structure organisationnelle de la BAI ; le capital social et les modalités de souscriptions ; les cahiers de charge de la Banque ; le projet de Protocole d'établissement de la BAI ; etc.

476. En ce qui concerne le Fonds Monétaire Africain, le protocole d'accord relatif au Comité de pilotage chargé de ses travaux préliminaires a été signé entre le gouvernement du Cameroun, pays hôte du FMA, et la Commission en avril 2008. La Commission a lancé fin mai la procédure de recrutement des membres de ce Comité qui devrait démarrer son activité au dernier trimestre 2008.

477. A propos de la Banque Centrale Africaine, les contacts se poursuivent avec les autorités du Nigeria, pays hôte de cette institution, pour finaliser et conclure le protocole permettant l'établissement et le fonctionnement de son Comité de pilotage. Par ailleurs, l'étude sur la stratégie de la BCA, convenue par la Commission et l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), devrait être lancée d'ici juillet 2008.

H.IV. LA BOURSE PANAFRICAIN

478. L'étude de faisabilité d'une bourse panafricaine de valeurs, entreprise conformément à la Décision Assembly/AU/Dec.109(VI) de Khartoum de 2006, sera examinée par les experts des Etats membres ainsi que des institutions concernées d'ici août 2008. Les conclusions et recommandations issues de la rencontre des experts seront ensuite présentées pour validation à une réunion des Ministres chargés de Finances avant d'être soumises au Sommet de l'Union africaine de janvier 2009.

H.V. ETUDE SUR L'ELABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MICROFINANCE EN AFRIQUE

479. La CUA a commandé une étude sur l'élaboration d'une Feuille de Route pour le développement de la Micro finance en Afrique. L'objectif principal de l'étude est de proposer une série de politiques et de stratégies essentielles, dont un cadre juridique, de réglementation et opérationnel pour le développement de l'infrastructure de la micro finance et des services en Afrique. L'étude tient compte du rôle important que joue la micro finance en permettant à l'homme pauvre de s'engager dans des projets productifs durables et générateurs de revenu qui pourront inéluctablement contribuer à la croissance économique en Afrique.

480. L'étude s'est poursuivie de manière satisfaisante au cours du premier semestre de 2008 et un avant projet de rapport a été présenté, lequel sera adopté par un atelier d'experts qui sera prochainement organisé. On espère que la Feuille de route fournira des occasions de lever les obstacles qui empêchent pour l'institution de la micro-finance sur le continent et partant, renforcera, entre autres, les efforts qui sont en cours pour alléger la pauvreté sur le continent.

H.VI. LA CHARTE AFRICAINE DES STATISTIQUES

481. Le projet de la Charte africaine des Statistiques a été examiné par la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des Ministres africains des Finances de l'UA et ceux des Finances, du Plan et du Développement

économique de la CEA, qui s'est tenue à Addis-Abeba, Ethiopie du 1^{er} au 2 avril 2008. La Conférence a approuvé le projet de la Charte et a recommandé qu'il soit examiné par les juristes et soumis ensuite au Conseil exécutif de l'UA. La réunion des juristes est programmée pour le mois d'octobre 2008 et le projet de la Charte sera par la suite soumis au Conseil exécutif en janvier 2009.

482. Entre-temps, deux études ont été commandées lesquelles portent sur : (i) le mécanisme de mise en œuvre de la Charte et, (ii) la faisabilité de création d'un Fonds de développement des statistiques en Afrique. Le rapport sur ces deux études sera présenté à une réunion du Système africain des statistiques en juillet 2008 pour adoption à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

H. VII. BASE DE DONNEES DE L'UA

483. La création d'une Base de données statistiques de l'UA a été réalisée. Le plan ainsi que l'interface de la base de données de l'UA sont prêts. La Base de données comprendra cinq parties, y compris les statistiques géographiques, climatologiques, démographiques et des statistiques sociales, économiques, de gouvernance, de participation, de paix et sécurité et l'intégration africaine. La Base de données sera disponible avant la fin du mois d'août 2008.

H.VIII. ANNUAIRE DES DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

484. L'Annuaire de 2008 des Données économiques et financières sera publié avant la fin de septembre 2008. Il fournira des informations utiles aux décideurs, aux chercheurs et autres sur les questions du développement économique et d'intégration sur le continent.

485. Un questionnaire a été adressé à toutes les banques centrales des Etats membres de l'UA pour leur demander des informations d'ordre financier et économique sur leurs pays et, à la date du 13 mai 2008, la Commission a reçu ces informations de quatorze pays. Des rappels ont été adressés aux pays qui n'ont pas réagi à la demande de la Commission. Les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait sont priés de soumettre les informations nécessaires requises.

H.IX. RAPPORT SUR LA DEMOGRAPHIE AFRICAINE

486. La rédaction du rapport sur la démographie de l'Afrique est en cours. Plusieurs réunions avec les représentants de la Commission et ceux de UNFPA ont été organisées pour examiner les termes de référence du rapport qui contiendra deux parties, y compris des volets descriptifs et analytiques. La Commission a formulé une proposition de thème et la structure du rapport. La proposition sera examinée et l'équipe entamera l'élaboration du rapport qui sera prêt avant Octobre 2008.

H.X. PREMIERE REUNION CONJOINTE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DE L'UA ET LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CEA

487. La proposition de tenir des réunions annuelles conjointes de la Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances et l'Union africaine et celle des Ministres africains des Finances, du Plan et du Développement économique de la Commission Economique pour l'Afrique a été approuvée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine lors de la réunion au mois de Juillet 2007 à Accra. Suite à cette décision, la première réunion conjointe qui avait pour thème « *Relever les Défis de l'Afrique dans le 21^{ème} Siècle* » a eu lieu au Centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba, Ethiopie du 31 mars au 2 Avril 2008. Cette rencontre a été précédée par d'une réunion préparatoire technique du Comité d'experts du 26 au 29 mars 2008.

488. L'objectif de la réunion conjointe était, entre autres, de fournir un cadre approprié et cohérent pour regrouper les Ministres de tutelle et fournir également un cadre favorable à la consolidation de la coopération entre l'UA et la CEA et de donner à l'Afrique, l'occasion de relever ses défis actuels et à long terme pour améliorer les conditions humaines de ses populations et accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

489. Les résultats de la rencontre comprennent : (i) la réaffirmation par les Ministres de leur engagement à faire de la création d'emplois un objectif central explicite de leurs politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental pour une croissance durable et pour alléger la pauvreté et, (ii) l'approbation par les Ministres de la création du Centre de Politique africain sur le Climat pour servir d'organe politique du Programme « Clim-Dev Africa » qui est une initiative de la Commission de l'Union africaine, de la Commission Economique pour l'Afrique et de la Banque Africaine de Développement (BAD).

H.XI. SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE

490. La création de l'Union africaine (UA) a attiré l'attention sur la nécessité d'examiner les moyens de financement des activités de l'institution compte tenu de ses nouvelles attributions. La Conférence de Maputo a reconnu la nécessité d'identifier de nouvelles sources alternatives de financement de l'Union africaine et a demandé que des études soient faites dans ce sens et un certain nombre de propositions concernant le financement durable ont été faites. Des études approfondies ont été menées sur certaines d'entre elles, telles que les taxes sur les importations ex-union, l'assurance et sur les billets d'avion des passagers.

491. La Commission a été chargée d'étudier les diverses propositions et de faire des recommandations pour décision par les organes compétents de l'Union. La Commission a pris les dispositions qui s'imposent pour présenter le résultat des études à la Conférence qui aura lieu en janvier 2009.

H.XII. OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

492. L'Union africaine a entrepris, en collaboration avec la Commission Economique pour l'Afrique, l'analyse de réalisation des OMD en Afrique et un rapport a été présenté à la première Conférence conjointe des Ministres de l'Economie et des Finances de l'UA (CAMEF) et des Ministres des Finances, du Plan et du Développement économique de la CEA.

493. Des preuves récentes indiquent que l'évolution de la situation pour que l'Afrique puisse réaliser les OMD avant date butoir de 2015 de se poursuit, bien que beaucoup reste encore à faire. Des progrès significatifs ont été signalés aux indicateurs, tels que l'éducation primaire universel et l'égalité entre hommes et femmes. D'après l'analyse, l'Afrique est loin de réaliser les OMD en dépit du fait que certains pays aient fait des progrès dans la réalisation de certains des Objectifs. De gros efforts doivent être faits, tant par l'Afrique et les partenaires pour faire en sorte que l'Afrique réalise les OMD avant la date butoir de 2015.

494. Le Secrétaire Général des Nations Unies a créé le Comité directeur africain des OMD ainsi que le Groupe de travail africain des OMD après avoir lancé une initiative de mobilisation de ressources au sein du système des Nations Unies et auprès de ses partenaires pour soutenir la réalisation des OMD en Afrique. L'initiative met en évidence la responsabilité primaire des gouvernements africains de réaliser les Objectifs ainsi que la nécessité pour les organisations internationales de soutenir les stratégies décidées par les pays. L'initiative se concentre sur les moyens de corriger les insuffisances dans la manière dont le système international soutient les pays africains à réaliser les Objectifs.. Le Président de la Commission est membre du Comité directeur tandis que le Commissaire en charge des Affaires économiques est membre du Groupe de travail.

495. Au cours du premier semestre de 2008, la Commission a participé aux réunions tant du Groupe de travail qu'à celles du Comité directeur. La troisième réunion du Groupe de travail africain sur les OMD a eu lieu le 28 février 2008 à New York et a fourni l'occasion d'examiner et de finaliser les recommandations des groupes thématiques, à savoir, la Sécurité agricole et alimentaire, l'Education, la Santé, l'Infrastructure et la Facilitation du commerce, les Statistiques, la prévisibilité de l'aide et la réalisation au niveau national des OMD.

496. La deuxième réunion du Comité directeur africain des OMD s'est tenue le 10 mars 2008 à New York. Elle a examiné, révisé et adopté les recommandations et fait des observations sur le projet des plans d'activités qui étaient proposés par la réunion du Groupe de travail tenu le 28 février 2008. La réunion a également indiqué la manière dont le groupe devra

organiser son champ d'action avant le Sommet du G8, du Sommet de septembre de l'ONU sur les OMD et d'autres principales conférences internationales.

H.XIII. LES VENDREDIS DE LA COMMISSION

497. Au cours du premier semestre de 2008, la Commission a maintenu le rythme de ses Conférences/Débats à son Siège à Addis-Abeba. Cet événement est destiné à créer une plate-forme de discussions sur les questions courantes, les domaines économiques, politique et social.

498. La Deuxième Conférence/Débat des Vendredis a eu lieu le vendredi 18 janvier 2008 sur le thème « La présence de la Chine en Afrique : Une Opportunité ou un Obstacle au Développement de l'Afrique ? » La troisième conférence/débat s'est tenue le Vendredi, 4 Avril 2008 sur le thème « Démocratie et Développement en Afrique ». La quatrième dont le thème était « Agriculture et Développement en Afrique » était prévue pour le 6 juin 2008.

499. Après chaque conférence/débat, des articles sont publiés sur le thème dans le Bulletin des Vendredis de la Commission. Le premier Bulletin sur « La Quête des Etats Unis d'Afrique : une Imposition ou un Ascendant » a été publié en janvier 2008. La deuxième édition sur « la Présence de la Chine en Afrique : une opportunité ou un obstacle au Développement de l'Afrique » sera publiée au mois de juin 2008.

H.XIV. LA REVUE SUR L'INTEGRATION AFRICAINE

500. La troisième édition de la Revue sur l'Intégration africaine (Vol. 2 N° 1) a été publiée en janvier 2008. Elle contient sept articles dont trois sont en Anglais et quatre en Français. Les thèmes des articles portent sur divers sujets tels que : les relations entre le crime et le développement, le financement du développement, la performance des CER, l'état d'avancement de l'intégration africaine, l'utilisation des statistiques d'harmonisation, les économies émergentes, leur définition et leur mesure et la globalisation. Des mesures sont en cours pour la publication de la quatrième édition.

H.XV. COOPERATION AVEC LES CER

501. Le Traité d'Abuja reconnaît les CER comme étant les piliers du processus d'intégration de l'Afrique et il faudrait qu'il y ait une étroite collaboration entre l'UA et les CER et une meilleure coordination de leurs activités est très essentielle pour la réalisation des objectifs d'intégration continentale. Un événement important qui a marqué la période sous examen est la signature du Protocole sur les relations entre l'Union africaine et les CER, événement qui a eu lieu le 27 janvier 2008.

1. Le Protocole vise, entre autres :

- L'établissement en bonne et due forme, la consolidation et la promotion de la coopération parmi les CER et entre elles et l'UA par la coordination et l'harmonisation de leurs politiques, de leurs moyens, programmes et activités dans tous les domaines et au niveau de tous les secteurs ;
 - L'établissement d'un cadre de coordination des activités des CER dans leur contribution pour la réalisation des objectifs de l'Acte constitutif et du Traité d'Abuja ; et
 - L'établissement d'un mécanisme régional et continental de coordination des efforts pour la prise des positions communes par ses membres dans les négociations au niveau multilatéral.
2. Il est souhaité que la mise en œuvre du Protocole favorisera dans une grande mesure, le renforcement des efforts que déploie actuellement l'Afrique pour l'intégration du continent.

H. XVI. AUTRES ACTIVITES

1. Le 10^{ème} Forum africain de Partenariat (FAP)

502. La Commission a participé au 10^{ème} Forum africain de Partenariat qui a été organisé à Tokyo, Japon du 7 au 8 avril 2008. Le Forum a examiné des questions portant sur l'Environnement et le Changement climatique, le NEPAD de l'Union africaine, le Plan d'action africain, la majoration de la Croissance économique et la réduction de la pauvreté avec une attention sur l'Agriculture, l'Infrastructure, les TIC et la question de l'égalité entre les hommes et femmes.

L'environnement et le changement climatique

503. La réunion a reconnu que l'Afrique dépend lourdement des secteurs agricoles, de pêche, de sylviculture et du tourisme, entre autres, bien que ces secteurs soient très vulnérables à tout changement climatique. Il a été constaté que le changement climatique demeure l'une des principales menaces au développement économique en Afrique malgré que l'Afrique ne contribue que 3,8% des émissions globales de carbone.

504. La réunion a recommandé entre autres, (i) le soutien à la création d'un mécanisme pour faciliter l'accès à l'information et à des systèmes d'alerte précoce ; (ii) le soutien à la mise en œuvre des initiatives existantes dans le Plan d'action du NEPAD sur l'Environnement établi en 2003 par le NEPAD avec la collaboration du Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE) pour se préoccuper de la question du changement climatique en Afrique ; (iii) la mise à disposition de l'assistance technique, financière et dans le domaine du renforcement des capacités dans les négociations post-2012 sur le régime du Changement climatique ; (iv) et le soutien à la participation des pays africains au marché global du carbone, y compris par le Mécanisme de Développement Propre (MDP).

Le Plan d'action africain UA/NEPAD.

505. Le côté africain a présenté, pour la troisième fois, le Plan d'action africain UA/NEPAD pour solliciter le soutien du Forum compte tenu du fait que le Plan constitue la base de l'engagement et du partenariat entre l'Afrique et ses partenaires en développement, y compris le G8/Organisation de Coopération et de Développement (OCED). Tout en soutenant le Plan, un certain nombre de partenaires en développement ont eu à faire les observations suivantes dont entre autres, que (i) certains des programmes et activités mis en relief dans le Plan sont également soutenus par les partenaires en développement d'où la nécessité d'actualiser les chiffres estimatifs que renferme le Plan d'action ; et (ii) la nécessité de trouver d'autres sources alternatives de financement, y compris un appel aux partenaires privés publics.

Relance de la croissance économique et réduction de la pauvreté

506. Le Forum a apprécié la récente croissance économique africaine enregistrée au cours des quatre dernières années. Toutefois, il a été constaté que le taux de croissance était en-dessous des 7% requis pour réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le Forum a invité, tant les pays africains que les partenaires en développement à mettre l'accent sur l'investissement dans les secteurs de croissance pour garantir le développement économique durable ainsi que la réduction de la pauvreté.

2. Réunion des ministres du développement du G8

507. La Commission de l'Union africaine a participé à la réunion des Ministres du Développement du G8 qui a eu lieu les 5 et 6 avril 2008 à Tokyo, Japon. L'objectif principal de la réunion était de préparer et d'accorder le soutien politique à la 4^{ème} Conférence internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD) ; le Sommet Hokkaido Toyako du G8 ; le Troisième Forum de Haut Niveau à Accra, au Ghana ; sur l'Efficacité de l'Aide, la réunion de haut niveau de l'ONU sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et la Conférence de suivi sur le Financement du développement à Doha. La réunion a été scindée en trois larges sessions portant sur l'élargissement des partenariats, y compris la coopération avec de nouveaux donateurs, la sécurité humaine ; la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le changement climatique et le développement.

Elargissement des partenariats, y compris la coopération avec de nouveaux donateurs

508. La réunion a mis en exergue l'importance d'élargir les partenariats, y compris la coopération avec de nouveaux donateurs, tels que la Chine et l'Inde, lesquels augmenteront le volume de l'Aide Publique au Développement (APD) en Afrique. A cet égard, la réunion a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre le G8 et les donateurs non-membres du Comité d'Aide au développement (OCDE) de même que les

économies émergentes pour renforcer l'efficacité de l'aide et l'impact de la coopération.

Sécurité humaine et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) :

509. La réunion a noté avec préoccupation le rythme lent du processus de réalisation des OMD en dépit du taux impressionnant de croissance économique d'environ 5% par an par un grand nombre de pays africains. Plusieurs problèmes qui sont responsables de ce rythme ont été cités, dont l'insuffisance de ressources, la mauvaise gestion et la prévalence du VIH/SIDA. Les Etats membres sont exhortés parmi les recommandations qui ont été faites, à faire beaucoup plus d'efforts dans la mobilisation de nouvelles ressources locales pouvant relever le niveau en régression de l'APD. Les partenaires en développement ont été également invités à réaffirmer leurs engagements d'augmenter le niveau de leur soutien financier à l'Afrique.

Changement climatique et développement

510. La réunion a exprimé sa préoccupation au sujet de l'impact négatif que pose le changement climatique dans le monde, particulièrement dans la région africaine. Il a été noté que l'Afrique est la région la plus vulnérable au changement climatique ce qui a affecté négativement la réalisation des OMD. La réunion a également noté les gros efforts que déploient actuellement, tant par les pays africains que les partenaires en développement pour mitiger l'impact du changement climatique. Elle a recommandé entre autres, la promotion de l'aide au développement à long terme pour renforcer la capacité d'adaptation ainsi que l'intégration de l'adaptation du changement climatique dans les stratégies nationales et dans les plans de développement ; le soutien, tant par les pays africains que par les partenaires, à l'exécution des initiatives existantes pour faire face au changement climatique en Afrique ainsi que dans d'autres régions du monde ; et l'implication du secteur privé dans la mobilisation de ressources et la mise en œuvre des politiques qui sont essentielles à l'accélération de la croissance économique.

III. DEUXIEME PARTIE : SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

A. POLITIQUE DE PLANIFICATION STRATEGIQUE, DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES (PPSSE)

A.I. INTRODUCTION

511. La Direction de la Politique de Planification Stratégique, de Suivi, d'Evaluation et de Mobilisation de Ressources (PPSSEMR) est chargée d'initier, d'élaborer et de gérer les stratégies de fiabilité, d'auto financement, de création de revenus et d'investissement ; elle est également chargée de la promotion des meilleures pratiques internes dans le domaine de la planification stratégique, du suivi et de l'évaluation ; d'aider les Directions et les bureaux à acquérir des compétences dans la planification stratégique ; de

dégager et d'appliquer des systèmes de suivi et d'évaluation des résultats et de l'efficacité des programmes et projets ; de promouvoir et de mettre en place un système de présentation des rapports à mi-terme et annuels pour la Commission ; de favoriser le soutien logistique pour coordonner l'interaction avec les partenaires.

512. Un système de suivi et d'évaluation a été mis en place et approuvé dans le processus. En outre, la Direction a commencé à établir une relation institutionnelle, constructive et productive avec d'autres Départements de l'UA conformément à son mandat et responsabilités. Dans ce contexte, la Direction a été impliquée dans une série d'activités, notamment le travail du Comité ministériel Ad Hoc sur le Brême des contributions ; les propositions concernant les modalités alternatives de financement de l'Union africaine ; et les discussions destinées à consolider le partenariat entre l'UA et les Partenaires internationaux.

A.II. ACTIVITES DE MOBILISATION DE RESSOURCES

513. Au cours de la période sous examen, les activités de la Commission dans le domaine de mobilisation de ressources ont porté sur le suivi et les engagements faits par les Partenaires pour l'exécution des activités prioritaires de l'UA en 2008 tel qu'il est reflété dans le programme de budget approuvé. La Commission a, pendant la même période, continué à engager les partenaires internationaux sur les voies et moyens d'améliorer les modalités de coopération ainsi que l'efficacité dans la fourniture de l'aide au développement dans le but ultime d'évoluer progressivement vers la création d'un fonds commun pour la réduction du coût des transactions pour la Commission.

1. Réponses et cadre de mise en oeuvre

514. Dans ce contexte, plusieurs principales activités ont été entreprises comme ci-après:

- Les réunions de dialogue mensuel avec les partenaires internationaux établies au titre du cadre du nouveau partenariat se sont poursuivies. Le dialogue s'est porté sur l'exploration des mécanismes communs du soutien pour introduire la prévisibilité et la flexibilité du flux des ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UA. Tel qu'approuvé par le COREP, les Etats membres ont activement participé à ces réunions par la présence du Président du Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières et du Président sur les contributions et la coopération multilatérale.
- Le plan de travail annuel de 2008 de mise en oeuvre du Programme de soutien de la CE de 55 millions d'euro a été révisé et chiffré à 15,946,333.00 \$EU. Ce montant figure dans le budget approuvé pour 2008 et financera diverses activités dans les quatre volets du plan stratégique. 4,722,240.00 \$EU serviront à financer les programmes

prioritaires approuvés des tris autres organes de l'UA (PAP, la Cour et CADHP).

- La première réunion annuelle d'analyse de la mise en oeuvre du programme de soutien de la CE estimé à 55 millions d'euro s'est tenue en février 2008.
- La formation sur l'utilisation des outils et de modules développés dans le contexte du fonds pour le processus de transformation institutionnelle est complétée. Le manuel révisé d'approvisionnement a été également mis au point avec ses outils, ses modules et ses différents formats. La formation du personnel du Siège sur l'utilisation du manuel révisé a été également initiée.
- L'acquisition du logiciel de comptabilité se trouve à un stade avancé et la formation du personnel suivra.
- Suite à un dialogue et à des négociations intenses avec un petit groupe de partenaires, un arrangement conjoint de financement a été signé le 26 mars 2008, entre la Commission de l'Union africaine et la Norvège, la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni et la Coopération Technique Allemande (GTZ). Cet arrangement financera trois composantes du programme de transformation institutionnelle de (Facilité de processus, le système intégré d'information sur la gestion et VSAT). L'accord de financement conjoint comporte des avantages sous forme de réduction des coûts de transactions de même que le financement prévisible et flexible et représente une avancée significative du processus d'évolution vers un soutien budgétaire direct.
- Des rapports financiers et narratifs sont régulièrement préparés et soumis aux partenaires internationaux suivant les obligations découlant des accords de financement en exécution.
- De nouveaux contacts ont été noués avec les partenaires internationaux pour obtenir le financement du budget de 2009. Dans ce contexte, les Etats-Unis d'Amérique ont annoncé une contribution de 2 millions de dollars américains pour financer les activités des Départements de Paix et Sécurité et des Affaires politiques.

2. Contraintes et questions connexes

515. Le plus grand défi continue d'être le rythme lent de la capacité d'absorption de la Commission dans le sens que les fonds des partenaires alloués à la mise en oeuvre des activités dans le budget approuvé de 2008, ne sont pas utilisés suivant le rythme anticipé. Cela est principalement dû à des contraintes des capacités dans la plupart des Départements de la Commission (en termes de ressources humaines) et quelques autres procédures compliquées d'approvisionnement imposées à certains partenaires. L'un des défis connexes a été des difficultés de produire des rapports de qualité, narratifs et financiers en temps voulu sur les programmes financés par les partenaires.

516. La décision de la Commission de recruter des experts sur contrat à court terme dans le cadre du Fonds de transformation institutionnelle et du programme de soutien de 55 millions d'euro de la CE, a aidé dans une

grande mesure, à juguler le problème de capacité. La mise au point et l'adoption du manuel d'approvisionnement révisé de l'UA favorisera son utilisation pour les fonds des partenaires et trouvera une solution aux retards inhérents aux procédures des partenaires.

517.L'apport des planificateurs départementaux de même que l'utilisation des outils et des modules développés dans le contexte du Fonds de transformation a également beaucoup aidé à évoluer vers le renforcement de la capacité de la Commission d'élaborer et d'exécuter des programmes et de faire des rapports intérimaires de qualité.

518.En général, la réforme des systèmes de gestion administrative et financière actuellement en vigueur sous auspices du projet de transformation ont joué un grand rôle dans le renforcement et crédibilité de la Commission et il est souhaité que cela résultera à la croissance du flux des ressources en faveur des programmes prioritaires de l'UA.

A.III PLANIFICATION, SUIVI ET EVALUATIONS DES ACTIVITES

519.Au cours de la période sous examen, la Commission a entrepris les activités suivantes.

1. Planification des activités

- **Elaboration du budget programme de 2008**

520.L'élaboration du budget programme a tenu compte du format ordinaire qui a été développé par le Fonds de transformation. Pour faire en sorte que le budget global de la CUA soit réaliste, un atelier de budgétisation impliquant tous les départements et les bureaux régionaux, suivi d'une retraite sur la budgétisation sous la coordination du bureau du Vice-président a eu lieu au siège. Au cours des mois de janvier et février 2008, le budget programme de la CUA se chiffrant à 43.470.000 \$EU a été approuvé. La participation des partenaires est de 29.849.000 \$EU et le solde a été financé par les contributions statutaires des Etats membres. La Commission a été, à plusieurs occasions, invitée par les autres organes de l'UA tels que le Parlement panafricain, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples à participer à l'élaboration de budget programme 2008. Quelques formations sur le tas ont eu lieu au cours du premier trimestre au niveau des organes susmentionnés et des départements de la CUA sur le processus de planification et du système S&E.

- **Plans de travail du Budget Programme 2008**

521.En 2008, contrairement aux années précédentes, il a été demandé aux Directeurs des programmes, de préparer des plans de travail pour les différentes composantes de leur budget programmes qui doivent démontrer ce qui doit être fait et par qui, ainsi que le délai dans lequel le travail doit être fait, pour permettre le décaissement des crédits et servir de base pour la rédaction des rapports, le suivi et l'évaluation.

- **Manuel de planification stratégique**

522. Un certain nombre d'outils de planification ont été développés tels que le Manuel de planification stratégique dont se serviront tous les départements de la CUA et des Bureaux régionaux. La dernière édition du Manuel a été distribuée à tous les départements et aux Bureaux régionaux pour les aider à élaborer leurs budgets programmes.

- **Formulation du prochain Plan stratégique 2008-2011 de l'UA**

523. Il convient de rappeler que le Plan stratégique de l'UA a expiré en 2007, et le prochain Plan doit être prioritairement élaboré. La feuille de route pour la formulation du Plan stratégique a été présentée au Président de la Commission qui l'a approuvé. Le processus d'engager un Consultant pour aider la Division à préparer ledit Plan a été mis au point et approuvé, mais le Vice-président a arrêté le processus en entendant que la nouvelle Commission soit mise en place. Nous attendons que la Commission accorde la permission de relancer le processus du Plan stratégique qui devra être élaboré tel qu'indiqué dans la nouvelle vision de la nouvelle Commission, de même que les autres projets visés à l'horizon 2007.

2. Activités de suivi et d'évaluation

524. Les réalisations importantes de la Commission au cours de l'an passé comprennent:

- La production du rapport de suivi et d'évaluation sur le budget programme de 2006 et 2007. Le précédent rapport a été publié au mois de mai 2007, tandis que le dernier l'a été en mars 2008.
- La production du Manuel de suivi et d'évaluation permettra, dans une large mesure à réduire les problèmes et les obstacles dans la planification des programmes et des projets que connaissent les départements.
- Grâce à l'assistance technique du FUNUAP, la Commission a recruté des consultants pour développer un outil de suivi et d'évaluation informatisé qui sera appelé «outil africain de diffusion des données, de suivi et d'évaluation (ou AMERT).
- Un démo pour AMERT a été développé et présenté, entre autres, au Siège de FNUAP à New York, ainsi qu'aux départements de la CUA et aux organes de l'UA tels que le Parlement panafricain (PAP) qui ont tous, exprimé leur satisfaction du produit.
- AMERT sera pleinement opérationnel avant septembre 2008 et améliorera certainement le processus du suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des programmes et politiques de la CUA.
- Le Groupe spécial du Fonds pour le processus de transformation institutionnelle a développé des modules pour les propositions des projets, des formats intérimaires de communication des données ainsi que des formats définitifs de communication. Ces formats sont actuellement utilisés au niveau de tous les départements.

3. Contraintes et questions connexes

525. Les nouveaux formats de préparation du budget ont contribué au retard dans la finalisation du budget programme. La plupart des retards sont dus à l'indifférence à l'égard du calendrier du budget par la plupart de départements. La préparation du prochain Plan stratégique de l'UA doit être revue dans ce sens.

- La planification, le suivi et l'évaluation de projets continuent de poser des problèmes à la plupart des départements au sein de la Commission de l'Union africaine (CUA).
- Contraintes de capacité. Pour permettre au Groupe de suivi et d'évaluation d'exécuter efficacement et effectivement ses fonctions, il convient de recruter de toute urgence de la main-d'œuvre.
- Le retard mis pour ordonner la prolongation du contrat du Consultant retenu pour développer AMERT a affecté négativement son achèvement.
- Les ateliers programmés pour la Gestion basée sur les objectifs précis (RBM) n'ont pas pu être matérialisés en raison de la différence d'opinions sur les moyens d'approche entre le bailleur de Fonds et la GTZ, les consultants retenus et DSPPMERM. Les consultations entre DSPPMERM et la GTZ sont en cours pour sortir de l'impasse.

4. Activités envisagées

526. Dans sa tentative d'améliorer le suivi des projets et programmes au sein de la Commission de l'Union africaine, la Commission envisage d'entreprendre les activités suivantes au cours de l'exercice financier 2008 :

- Finaliser le Manuel de suivi et d'évaluation. Cela sera suivi par une série d'ateliers de formation destinés aux Directeurs de programmes pour les sensibiliser sur l'importance du suivi et l'évaluation des programmes et projets.
- Finaliser le développement de AMERT qui sera aussi suivi par un atelier de formation pour tous ses utilisateurs.
- Pourvoir au poste vacant de fonctionnaire des politiques (suivi et évaluation) ainsi que le poste vacant de fonctionnaire de planification. Cela facilitera la coopération avec des départements et des Bureaux régionaux.
- Toute soumission de budget programme ou de plans de travail après les dates butoirs ne seront pas retenus.

A.IV. GESTION DU SAVOIR ET LE PARTAGE DE L'INFORMATION, LA BIBLIOTHEQUE ET LES ARCHIVES DE L'UNION AFRICAINE

527. Le système de la gestion du savoir a pour but ultime de faire gagner du temps et de rendre plus productif le personnel de la CUA. En effet, il ressort de certaines études que les travailleurs du savoir passent jusqu'à 25% de leur

temps de travail juste pour trouver l'information dont ils ont besoin et que 40% d'entre eux n'arrivent pas à la trouver. Le portail donnera la possibilité au personnel de trouver rapidement l'information disponible au sein de la CUA, peu importe qui l'a créée et où elle se trouve.

528. Un logiciel a été développé pour la mise en place du portail Africa-km qui est d'ores et déjà fonctionnel et qui comporte un menu général, facile à comprendre par l'utilisateur supportant toutes les langues utilisées à la CUA, capable de stocker plus de 10 millions de documents et faisant un archivage automatique sur un serveur "archive".

529. De janvier à juin 2008, il y a lieu de mentionner les activités majeures suivantes :

- Visite de bibliothèques et d'archives modèles - après celles du Caire et d'Alexandrie (Egypte) en 2007, deux fonctionnaires ont visité les bibliothèques de Téhéran (Iran) et Ottawa (Canada) en février 2008 ;
- Participation du chef d'unité, de l'archiviste et des catalogueurs aux séminaires et ateliers intensifs sur le logiciel « GREEN STONE » fin avril 2008 ;
- Formation, en juin, de 15 fonctionnaires de la Commission, bibliothécaires, archivistes, documentalistes et catalogueurs (dont 6 des bureaux régionaux) à l'utilisation du logiciel de pointe en gestion bibliothécaire "INMAGIC SOFTWARE GENIE" afin de commencer le travail de digitalisation des archives.

Contraintes et questions connexes

530. Pour ce qui est de la sécurité du système de « knowledge Management », les délais de rétablissement sont : 15 minutes en cas de défaillance du logiciel, 2 heures en cas de panne du matériel sans perte de données et 24 heures au cas très improbable de la conjugaison des 2 premiers cas avec perte de données.

531. L'unité Bibliothèque et archive a en charge, outre la collecte, la conservation et la préservation de la mémoire culturelle de la CUA et du continent africain, mais aussi de la rendre facilement accessible et disponible à l'aide des outils et des techniques les plus modernes. L'unité s'est renforcée en personnel et poursuit sa modernisation.

532. La modernisation de l'unité se fait sur la base d'une gestion harmonieuse et rationnelle des ressources électroniques et documentaires, ne faisant aucune exclusive des unes ou des autres. Cependant l'exiguïté des locaux est un handicap à la réalisation des objectifs fixés par le plan. L'unité tirera un avantage sérieux de la construction imminente des nouvelles infrastructures de bureaux.

Voie à suivre

533. Etant donné la mission de la CUA (...) et compte tenu de son rôle de leadership (...), son système de la gestion du savoir ne peut rester un instrument interne au siège de la Commission. C'est pourquoi le système doit d'abord être installé dans les bureaux régionaux et dans les représentations dans le monde. Ensuite, il doit se déployer vers les ambassades, les communautés économiques régionales. Enfin, un accès, quoique limité, doit être accordé aux multiples partenaires au développement.

534. Les multiples demandes de coopération adressées à l'unité attestent de l'intérêt qu'elle suscite auprès, non seulement des états membres et des populations africaines, mais aussi des partenaires internationaux dont certains ont même tenu à signer des accords, notamment l'Ethiopie et la Chine.

535. En outre, la représentation des Etats-Unis auprès de la Commission a également, par son "public affairs officer", manifesté son désir d'aider l'unité à atteindre ses objectifs et à accomplir son mandat.

A.V. POLITIQUES D'ANALYSES ET DE RECHERCHE

536. La Commission a fait des observations sur les divers chapitres concernant les défis auxquels font face les pays africains.

537. En outre, compte tenu de l'importance accordée aujourd'hui à l'approche de l'action de développement basée sur l'aptitude d'exercer des fonctions, pour résoudre les problèmes, de réfléchir pour atteindre des objectifs, la Commission entend proposer le renforcement des projets de formation de capacités.

1. Activités et réalisations

538. Au cours de la période sous examen, la Commission s'est concentrée sur des études qui caractérisent la nature spécifique de l'environnement international actuel.

539. En prévision de la prochaine réunion de réflexion sur le prochain Plan stratégique 2008-2011 de l'UA, un certain nombre de documents de base ont été élaborés (Croissance, Réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'impact du prix du pétrole sur les économies africaines, la crise alimentaire en Afrique : Comment et Pourquoi ? « Vision et Mission de l'UA »), etc.

540. Certains documents portant sur les questions d'intérêts à l'Afrique, tout comme la Stratégie pour l'Afrique, le Fonds de l'UA sur les effets des fluctuations du prix du pétrole, les modalités de financement de l'Union africaine, le cadre de coopération UA –ONU pour un programme de renforcement des capacités de 10 ans ont été analysés pour permettre une compréhension commune de ces questions.

B. PROGRAMMATION, BUDGETISATION, FINANCE ET COMPTABILITE

B.I. EXECUTION DU BUDGET

541. Un montant total 140,037,880.00 \$EU a été approuvé pour le budget de l'exercice financier 2008, avec 92.968 millions de \$EU comme budget ordinaire et 47.069 \$EU pour le budget programme. De la dotation totale pour l'Union, 106.6 millions \$EU a été estimé comme représentant la contribution des Etats membres basée sur le taux du barème de contribution, 1.1 million \$EU représentant le recouvrement des arriérés et 32.4 million \$EU ont été approuvé pour les programmes devant être financés par les partenaires en développement.

B.I.1 Contribution des Etats membres

542. Pour la période allant de janvier au 15 mai 2008, la Commission a reçu 8.3 millions de \$EU au titre des contributions de la période actuelle et 7.1 millions de \$EU représentant les arriérés de contributions des années précédentes. Cela porte à 15.4 millions \$EU la somme total encaissée.

B.I.2 Dépenses

(i) Budget ordinaire

543. Au cours de la période budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2008, la somme totale de 17.1 millions de \$EU a été dépensée du budget ordinaire de la Commission et pour les transferts aux autres organes de l'Union représentant 18% of de la dotation totale du budget ordinaire.

(ii) Programmes

544. Les dépenses encourues au titre des programmes de la Commission au cours de la période sous examen se chiffrent à 6.6 millions de \$EU, représentant 15.4% de l'exécution du budget total de 43.5 millions de \$EU alloués aux programmes de la Commission.

545. La somme totale des dépenses budgétaires de l'Union, tant sur les programmes ordinaires que sur le budget au cours du premier trimestre se chiffre à 23.7 millions représentant 17% du budget total de 2008.

B.II RAPPORT INTERIMAIRE SUR LE PROJET IMIS

546. Le système d'information intégrée de gestion de IMIS est un système intégré de gestion financière et des ressources humaines dont se servira la Commission de l'Union africaine dans ses activités de comptabilité, de gestion financière et des ressources humaines. Il permettra au personnel de

l'UA à Addis-Abeba, ainsi que ceux des Bureaux régionaux et de représentations, d'avoir accès aux fonctions financières et aux services des ressources humaines. Il servira également au processus de gestion financière dans la programmation et la budgétisation ainsi que l'audit et la communication de même que dans le processus de recrutement et de sélection des ressources humaines en période de cessation de services.

547.L'exécution du projet se poursuit normalement étant donné que des contrats, tant pour le matériel que les logiciels ont été signés. Le matériel a été livré et le processus de configuration est en cours tandis que la formation sur le logiciel a commencé le 19 mai 2008, avec l'équipe de projets et les membres du sous-comité dans les départements concernés.

548.L'installation et la mise en œuvre du projet débiteront au mois de juin 2008 et on s'attend à ce que le système soit opérationnel au début 2009.

B.III AMELIORATION DE LA GESTION FINANCIERE

549.La Commission a apporté des améliorations dans la gestion financière par la mise en œuvre des recommandations de Ernst & Young, vérificateurs internes et externes.

550.Les améliorations apportées comprennent:

- i. La mise en œuvre du système intégré de gestion financière qui se trouve présentement à la phase d'installation et qui deviendra opérationnel avant la fin 2008.
- ii. Le calendrier du budget et les lignes directrices développés en 2005, favorisent le processus de préparation du budget.
- iii. Le transfert de l'Unité du Fonds de paix et sécurité à la PBFC favorise la gestion financière du Fonds des partenaires et la communication.
- iv. La vérification interne a été renforcée et le contrôle des dépenses se fait grâce au système journalier de l'état de dotations.

B.IV DEFIS

551.Les défis comprennent:

- i. Paiement tardif ou non-paiement des contributions par les Etats membres. Etant donné qu'une décision a été prise par le Conseil exécutif suite à la recommandation du Panel d'audit de fixer une date limite pour les paiements de contributions, la Commission doit solliciter l'autorisation pour renforcer les mécanismes de suivi, par exemple faire des visites dans les Ambassades ou faire des appels téléphoniques au lieu d'utiliser l'unique autorité disponible actuellement, celle d'adresser les rappels par des notes verbales.
- ii. Des problèmes dans la coordination de l'exécution du budget parce que les départements ne disposent pas de système interne pour suivre l'exécution interne de leur budget individuel. Suivant la

recommandation du Panel sur l'Audit dans le paragraphe 154, les Directeurs doivent avoir des fichiers de calcul sur le budget approuvé pour chaque activité et contrôler les dépenses de leurs départements et avoir une idée du montant des Fonds disponibles avant de demander à organiser un autre atelier ou d'entreprendre une mission.

- iii. Le problème de satisfaire aux exigences du format de communication de partenaires qui ne peuvent pas être réalisées en se servant du système comptable « Peach Tree » actuellement utilisé.
- iv. Le niveau actuel des effectifs dans la PBFC, qui ne peut pas répondre à la demande croissante des fonctions financières, suite à l'augmentation des activités et du budget de la Commission.

C. ADMINISTRATION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

552. Au cours de la période sous examen, la Commission a entrepris les activités suivantes dans les domaines de l'Administration et de la mise en valeur des ressources humaines.

C.I. MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

C.I.1. Questions structurelles et administratives

553. La Commission a poursuivi la mise en oeuvre des Partie A & B de la Structure post-Maputo ainsi que le recrutement et l'affectation des membres du personnel. En outre, la Commission a également élaboré le projet d'un système de quota révisé pour approbation par les organes compétents et a achevé l'étude du plan de sécurité sociale révisé.

554. Après l'élaboration de la Partie C des structures révisées de Maputo, la Commission a soumis le document révisé à l'examen du Sous-comité des structures. En outre, la Commission a également soumis le projet révisé des Règlements et Statut du personnel de l'Union africaine à l'examen des organes compétents.

555. En ce qui concerne le recrutement, le nombre total des effectifs de toutes les catégories en poste au 15 mai 2008 est de 638 et la Commission attend la reprise de travail de 6 membres de personnel. Cependant, la Commission est en voie de relancer le processus d'interviews pour pourvoir les 292 postes dont 192 sont de la catégorie professionnelle.

C.I.2. Autres activités connexes à la gestion des ressources humaines

(i) Formation et mise en valeur du personnel

556. Au cours de la période sous examen, et conformément à la dotation budgétaire de 2008, la Commission a continué la mise en oeuvre de la nouvelle politique de formation ainsi que diverses autres activités de formation pour les membres du personnel du Siège et de tous les Bureaux régionaux et de Représentation. La Commission attend de recevoir le lot de terrain du gouvernement hôte pour la construction du Centre de formation. Entre Temps, la Commission a organisé deux (2) séances de formation d'orientation de deux jours pour le personnel recruté depuis novembre 2007 ainsi que des programmes spéciaux de formation pour les commis au classement et les gestionnaires des projets.

(ii) Conseil paritaire disciplinaire

557. Au cours de la période considérée, le Conseil s'est réuni et a soumis ses recommandations sur les cas d'indiscipline dans le Bureau UA-IAPSC de Yaoundé et se penche sur certains nouveaux cas découlant des résultants de l'audit interne et du rapport sur l'audit de la Commission et des autres cas relatifs à la Conférence de Dakar.

(iii) Système d'appréciation des performances

558. La Commission a lancé le nouveau Système d'évaluation des performances basé sur les résultats suivi de la formation ainsi que des sessions d'orientation aux membres du personnel du Siège et des Bureaux de représentation et régionaux dans le souci d'améliorer les performances, la compréhension des uns et des autres, les objectifs des divisions et des départements et l'évaluation des performances en général.

C.II. L'UNITE DES PASSEPORTS DE L'UNION AFRICAINE

559. La Commission est en train de finaliser l'institution de l'Unité des passeports chargée de l'établissement des données des passeports, la vérification, le contrôle de qualité, la personnalisation et le processus de délivrance. De même, la Commission est en train de finaliser les activités pour l'établissement des passeports diplomatiques et de service de l'Union africaine, l'installation du matériel de personnalisation et de formation du personnel de l'Unité.

C.III. SYSTEME INTEGRE D'INFORMATION DE GESTION

C.III.1. Amélioration du réseau d'infrastructure de l'UA

560. La Commission a achevé l'installation du réseau dans les deux immeubles pris en location où seront réinstallés des bureaux de la Commission. En outre, la Commission exploite déjà son nouveau serveur en

étroite collaboration avec le personnel de la CEA. De même, la Commission est en train d'étendre l'installation des câbles et des sorties du nouveau réseau dans les nouveaux bureaux. La Commission a achevé la modernisation du système PABX qui permettra la communication VoIP par VSAT. La Commission a également achevé l'installation d'un réseau sans fil pour faciliter l'accès public à l'Internet non loin des salles de comités du Centre des conférences.

C.III.2. Mise en oeuvre du Projet/VSAT de connectivité de Station terrestre

561. Au terme du projet e-Gouvernance, la Commission est en voie d'achever l'étape expérimentale, d'opérationnalisation de l'installation et de l'intégration d'autres sites avec la principale station terrienne/HUB et l'opérationnalisation des nouveaux services téléphoniques IP au sein du réseau.

C.III.3. Mise en oeuvre du système intégré d'informations de gestion (IMIS) 2007

562. Le projet du système intégré d'informations de gestion est composé de modules nécessaires pour la gestion financière, comptable et des ressources humaines. Il est divisé en deux parties qui sont Lot 1 – Logiciel et ses composantes du système et Lot 2 – composantes du matériel.

- Lot 1 (Logiciel):

563. La Commission a signé un contrat avec la firme Deloitte et exploite les modules avec l'accord de SAP.

- Lot 2 (Matériel):

564. Après la signature du contrat avec Agresso en décembre 2007, le matériel de serveur a été livré et installé dans la salle qui lui est réservée. Le processus de son exploitation se poursuit avant son essayage et son acquisition définitive.

C.III.4. Achat en gros du matériel, application et pièces détachées

565. La Commission est en voie d'achever la répartition, la configuration et l'installation de ce matériel dans différents bureaux. Les autres activités d'installation du matériel des TIC dans les ambassades des Etats membres représentées à Addis-Abeba sont en cours.

C.III.5. Acquisition et installation d'un système de traduction pour la Direction des Services de Conférences

566. Suite au lancement des appels d'offres, des soumissions ont été reçues et la Commission procède à leur évaluation et faire l'offre.

C.III.6.Support Premier Microsoft

567.La Commission est en voie d'acquérir le logiciel Microsoft nécessaire, de licences pour le Siège et pour ses bureaux régionaux et de représentation. Le processus d'appels d'offres a été achevé et la signature du contrat avec Microsoft aura lieu au mois de juin 2008.

C.IV. SERVICES ADMINISTRATIFS

C.IV.1. Approvisionnement et voyages

568.Le nouveau manuel d'approvisionnement a été complété. Il souligne sommairement les politiques et les procédures applicables dans les cas d'approvisionnement au sein de la Commission, conformément aux principes et pratiques internationalement reconnus.

569.Deux nouveaux immeubles (B&B and Zelalem) ont été pris en location dans le voisinage de la Commission de la CUA pour abriter, non seulement le personnel de « Process Facility », mais également d'autres personnel de projets ainsi que d'autres départements de la CUA qui déménageront dans peu de temps des locaux de la CUA. L'installation des réseaux nécessaires est achevée pour que les deux immeubles puissent être connectés au réseau de la CUA ainsi qu'aux facilités fournies au titre du projet VSAT.

570.En outre, la formation du personnel, tant au Siège de l'UA que dans les bureaux régionaux se poursuit actuellement afin de familiariser les membres du personnel avec les nouveaux manuels d'approvisionnement de la CUA.

571.Grâce au Fonds du Canada, l'équipement ci-après a été acquis:

- a) Pour l'Unité de reproduction: La Commission a signé deux contrats pour l'acquisition du matériel de publication assisté par ordinateur pour améliorer la productivité au niveau de cette Unité. Il est souhaité que le projet soit opérationnel avant novembre 2008.
- b) Pour l'équipement médical du Centre médical de la CUA: La Commission est en voie d'acquérir le matériel qui permettra d'améliorer sensiblement et d'harmoniser les installations et services au Centre médical. L'installation sera achevée au mois de décembre 2008.

C.IV.2. Bâtiment, Equipement & Services de Transports (BEST)

572.Suite à la signature du Protocole d'accord entre la Commission et la République Populaire de Chine pour la construction d'un Centre de Conférences et d'un Complexe de Bureaux sur une superficie de 12 hectares en face des locaux actuels, le démarrage des travaux de construction est prévu en octobre 2008.

573. Différents travaux d'entretien, de modification et agencement des bureaux ont été entrepris par la Commission pour améliorer les services existants. L'espace des bureaux a été modifié et cloisonné pour faire place à de nouveaux membres du personnel. La rénovation de la Cafétéria de la CUA ainsi que des travaux d'entretien de la façade sont en cours.

574. L'Unité a toujours travaillé en étroite collaboration avec la Division MIS pour améliorer le système PABX de communication par le réseau VoIP.

C.IV.3. Unité de Services de Sécurité

575. Les principales contraintes et les défis à cette Unité sont la pénurie des ressources humaines, l'inexistence de politiques, de procédures et de lignes directrices écrites dans le domaine de la sécurité et de la sûreté. Au cours de la période sous examen, l'Unité a continué de préparer un document d'appel d'offres pour l'acquisition du matériel de sécurité et sûreté tels que une Camera CCTV, des postes de radio à ondes courtes, du matériel de détection, une machine à rayon-x pour les courriers et les colis, les vestes pare-balles et autres équipements de bureau.

576. En outre, la Commission a continué la mise en œuvre d'un Plan intégré de sécurité physique, un Plan de protection anti-incendies, un autre Plan d'évacuation d'urgence, des Plans de sécurité physique pour toutes les importantes réunions et conférences.

577. La Commission a été en mesure d'améliorer son système de sécurité et son réseaux de sécurité en collaboration avec les services de sécurité de la République fédérale démocratique d'Ethiopie et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. La Commission continue de publier des informations mensuelles de sécurité pouvant aider les membres du personnel et leur dépendants dans les domaines de sécurité et autres cas connexes.

D. SERVICES DE CONFERENCE

578. La Commission a continué à fournir les services de conférences pour un grand nombre de réunions de l'Union Africaine (interprétation, traduction, édition et correction d'épreuve des documents, impression, reproduction et distribution).

579. En effet, au cours de la période allant de janvier à juin 2008, la direction des services de conférences a réalisé ce qui suit :

1. La Direction du Service des Conférences (DSC)

580. Au cours de la période de janvier à juin 2008, la Commission a organisé et couvert 108 réunions à Addis Abeba et 17 réunions à l'étranger. Pour faire face à ce nombre considérable de réunions, la Commission a, outre son

personnel permanent, fait appel à des ressources humaines extérieures, à savoir des interprètes et des traducteurs freelance venus renforcer ses effectifs qui restent très insuffisants au regard du nombre de réunions et de documents sans cesse croissant. Ainsi, pour la période s'étalant entre mai à décembre 2008, la Commission compte couvrir 253 réunions statutaires.

2) La mise en œuvre des Programmes et projets de modernisation et de renforcement des capacités

581. Dans le cadre du programme de modernisation de ses services de conférences, la Commission a entrepris ce qui suit :

- Acquisition de 80 ordinateurs, 12 imprimantes et 1 scanner au début de l'année. Les imprimantes et le scanner sont en voie de distribution au niveau du service MIS.
- Acquisition récente de 20 laptops. Ces laptops permettront aux secrétaires et aux traducteurs d'être immédiatement opérationnels lors des déplacements en mission.
- Publication sur le site de l'Union de l'appel d'offre pour l'acquisition des outils de traduction assistée par ordinateur. Actuellement, la procédure de sélection de la meilleure offre est en cours.
- Réception d'un don d'ordinateurs et de logiciels, de la part de l'ambassade du Portugal, ce qui va contribuer au renforcement des capacités des interprètes, traducteurs, secrétaires et correcteurs d'épreuves lusophones. Toutefois, il se pose un problème de locaux pour leur déploiement. Ce problème est en voie de solution.
- Lancement de la mise en place d'une base de données sur l'ensemble des textes de l'organisation depuis sa création, dans les quatre langues de travail de l'Union.
- Participation de la Direction des Conférences aux travaux du Comité technique sur le projet de construction du Centre de conférence de l'Union financé par la Chine. A cet effet, il importe de veiller à ce que les cabines d'interprétation et les espaces réservés aux interprètes soient conçus selon les standards et normes requis.

3) Mise en place et suivi des partenariats

- Mise en place d'un partenariat avec les services des conférences des Nations Unies, avec l'adhésion à l'IAMLADP qui est la Réunion Annuelle Internationale en matière de langue, de documentation et de publications. De par cette participation, la Direction des Conférences est régulièrement mise à jour sur les différents événements et formations organisés par les Nations unies en matière de service des conférences. A ce titre, des réviseurs de langue anglaise et française ont participé à la formation offerte par les Nations Unies à Addis Abeba en mai 2008.

- Sur invitation du Service des conférences des Nations Unies, la Direction des Conférences compte se rendre au cours de l'année 2008 à Nairobi, Kenya, pour visiter les installations de ce service et va échanger sur les meilleures méthodes de travail.
- Dans le cadre du suivi du partenariat avec la Direction Générale de la Traduction et la Direction Générale d'Interprétation de la Commission de l'Union Européenne, la Direction des Conférences a reçu les délégations des deux directions générales au cours de ce premier semestre de l'année 2008. Au cours de cette visite, l'échange avec ces deux Directions générales de la Commission européenne a permis de diagnostiquer les problèmes qui se posent dans les différents services de conférence et des moyens d'y faire face. En particulier, des propositions concrètes ont été formulées telles que l'envoi de personnel en formation, l'échange de staff, la création d'un environnement informatisé ainsi que d'une unité de planification et de programmation.

Problèmes et contraintes de la DSC

582. Parmi les problèmes et défis auxquels ce Département est confronté, figurent, entre autres :

- La non pourvoi aux postes prévus dans la structure post Maputo. Il est urgent de procéder au recrutement du personnel qualifié à ces différents postes. Il importe également de restructurer la Direction en lui dotant d'une structure lui permettant de s'acquitter convenablement de ses fonctions à la fois managériales et techniques.
- Le manque flagrant de ressources humaines aggravé par les départs à la retraite. A titre d'exemple, il n'y a pas plus de 2 à 3 traducteurs et un seul réviseur par langue, alors qu'il n'y en a pas du tout pour la langue arabe. Il en est de même en ce qui concerne l'interprétation qui fonctionne avec un ou deux interprètes par langue de travail. Il est urgent d'accélérer le processus de recrutement pour étoffer le personnel existant afin d'alléger la pression, de remplacer le personnel partant à la retraite avec de nouveaux éléments rompus à l'usage des nouvelles technologies de l'information.
- Le manque de consultation avec la DSC lors de la planification des réunions organisées par les départements et directions constitue un lourd handicap. De même, le volume des documents qui sont produits à quelques jours des réunions pose un sérieux problème pour pouvoir soumettre les documents dans les quatre langues de travail dans les délais requis et avec la qualité voulue.

A cet effet, la création de l'unité de planification telle que suggérée par les partenaires de la Commission européenne est recommandée.

E. INFORMATION ET COMMUNICATION

583. Le secteur de la Communication et de l'Information a poursuivi ses efforts en vue de promouvoir la visibilité de l'Union africaine et assurer une popularisation la plus large possible de sa vision, de ses missions et de ses activités tant au niveau continental qu'international.

E.I. LA STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE PLADOYER

584. Le document de la stratégie de communication et de plaidoyer pour la période 2008 – 2011, élaboré avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), a été finalisé et envoyé à tous les Départements de la Commission pour examen et avis. Il sera soumis à l'étude par un groupe d'experts représentant des Communautés Economiques Régionales (CER) et autres organes de l'Union, en vue de sa validation et de son appropriation par les différents intervenants en charge de l'information. De même, la Division de la Communication et de l'Information a élaboré un Plan d'action quadriennal (2008-2011), qui définit les actions media à entreprendre.

E.II. LA MÉDIATISATION DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

585. La Commission a assuré une diffusion maximale des informations relatives aux activités accomplies au cours de cette période, par tous les départements de la Commission, sur la base de plans media spécifiques mis en œuvre pour chaque activité organisée à Addis-Abeba ou à l'extérieur du siège de l'Union.

586. Cette médiatisation a été concrétisée au moyen de :

- La diffusion de communiqués de presse transmis à tous les médias africains et internationaux, en particulier ceux spécialisés dans les questions africaines, opérant en Afrique et partout dans le monde (Agences de presse, journaux, Radios et télévisions et E- médias)
- L'organisation de point de presse, d'interviews et conférences de presse à l'occasion des Sommets, des conférences ministérielles et des réunions
- La création de pages web spécifiques alimentées en information et photos. Depuis peu, des versions audio des discours prononcés par le leadership de l'Union sont également postées sur le Site de l'Union.

E.III. LES ACTIVITES D'EDITION ET DE PUBLICATION

587. Dans le cadre de sa politique d'édition et de publication, la Commission a poursuivi son effort de production de documents d'information portant le label de l'Union, dont :

- **LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMISSION DE L'UA**, qui paraîtra, à partir du début de l'année, dans les trois langues de travail de l'UA. Une version papier sera également produite.
- **LE RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION 2007**: la Commission a finalisé son deuxième rapport annuel pour l'année 2007. Cette publication présente annuellement un résumé de l'action entreprise par les divers Départements de la Commission. Le rapport, publié jusque là en Anglais et en Français, paraît cette année, également, en langue arabe.
- **L'AGENDA 2008** : La Commission a réalisé et distribué la version 2008 de l'Agenda auprès de tout le personnel de la Commission, des représentants des Etats membres et des partenaires. Ce document qui s'articule chaque année autour d'un thème choisis a été consacré cette année à une présentation succincte et individualisée des Etats membres de l'UA.
- **LES DEPLIANTS** : Trois nouveaux dépliants sont en cours de réalisation. Ils contribuent à l'enrichissement du dossier de presse de la Commission dont le contenu est distribué aux journalistes et autres usagers de l'Union à l'effet de populariser davantage la vision et les missions de l'Organisation.
- **LIVRET AUC : FOUR YEAR AFTER** : La Commission a procédé, en collaboration avec les services du NEPAD, à la réalisation d'un Livre relatant le bilan du mandat de la première commission. Cette publication offre un aperçu assez détaillé sur les programmes et les réalisations accomplis par les divers organes et structures de l'Union au cours de cette période.

E.IV. LA RESTRUCTURATION DU SITE WEB

588. Le Sous Comité des structures du COREP avait, en janvier 2008, recommandé le renforcement de cette unité. Il importe que les Organes compétents dotent cette Unité qui compte pour le moment deux agents sur contrats de courte durée, d'un personnel adéquat.

E.V. LES ACTIVITÉS AUDIOVISUELLES ET PHOTOS

589. Le service audiovisuel et photographique de la Commission a assuré la couverture des activités de la Commission, par les photos, la vidéo et les enregistrements sonores et les CD Rom. Outre l'archivage des activités enregistrées, des copies sur cassettes ou CD et des photos ont été transmises à certains Etats membres à leur demande. La commission a, d'autre part, finalisé le script du documentaire de 13 minutes, le premier du genre de l'histoire de l'Union, qui présente l'Union, ses hommes, ses réalisations, ses organes et sa vision pour l'Afrique de demain. Le documentaire produit en quatre langues (Anglais, Français, Arabe et Portugais), servira de support audiovisuel aux activités de l'Union.

E.VI. L'ETABLISSEMENT D'UNE CHAINE PANAFRICAIN DE RADIO ET TELEVISION

590. Conformément à la décision du Conseil Exécutif lors du Sommet de Banjul, la Commission a recruté deux experts pour mener une étude exhaustive pour l'établissement de la Chaîne Panafricaine. Une fois reçue par la Commission, l'étude sera soumise à la réunion des Experts des Etats membres qui précédera la Conférence des Ministres de l'Information et de la Communication au cours de 2009.

E.VII. L'ORGANISATION DU CONCOURS POUR UN NOUVEAU DRAPEAU DE L'UA

591. Conformément à la décision Assembly/AU/Dec.151 (VIII) adoptée par la huitième Session ordinaire de la Conférence tenue à Addis-Abeba, les 29 et 30 janvier 2007 sur l'organisation d'un concours pour un nouveau drapeau de l'Union africaine, la Commission a mis en place un Comité composé d'Experts provenant des cinq grandes régions du Continent. Ce Comité devait se réunir du 12 au 14 mai 2008, pour examiner les différentes propositions. Les résultats du concours seront soumis à la 11ème session ordinaire de l'Assemblée de l'UA, Sharm El Scheikh, juillet 2008.

E.VIII. INSCRIRE L'UA DANS LES RESEAUX INTERNATIONAUX DE COMMUNICATION

592. La Division de Communication et Information de la Commission est admise en tant que membre actif de Cluster communication et Plaidoyer mis en place par l'Unité de Coordination, Advocacy et Programme Développement des Nations Unies (CAPDU), sous tutelle du Conseiller Spécial pour l'Afrique et du réseau Bonn Network, qui œuvre plus particulièrement dans le champ de la promotion du rôle des médias dans les situations de conflits. La DCI est également partie prenante du programme « Rebranding Africa » initié par le Sommet des Médias Africains Internationaux (AMIS) en collaboration avec le Mouvement « Speak Africa » qui représente une plate forme multimédias opérant dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance africaine.

E.IX. PARTENARIAT EN MATIERE DE COMMUNICATION :

593. Il convient de signaler que la Commission a bénéficié d'un support logistique de la part de la Représentation Permanentes des Etats Unis d'Amérique consistant en la fourniture d'équipement et d'outils de communication pour le Centre de Presse de la Commission. De même, la Commission a convenu avec l'Union européenne, qui prend déjà en charge les salaires de deux journalistes recrutées par la Commission, d'un programme de coopération en matière de communication et d'information, comprenant plusieurs volets.

594. Le secteur de la Communication et de l'Information est, également, inscrit dans les programmes prioritaires des nouveaux partenariats engagés

par l'Union africaine, notamment avec les pays d'Amérique du Sud, l'Inde et la Turquie.

IV. PARTIE 3 : POLITIQUE GENERALE ET DIRECTIONS

A. ACTIVITES DE VERIFICATION INTERNE

595. Depuis le Sommet d'Addis-Abeba de janvier 2008, les activités de vérification entreprises par le Bureau de vérification interne ont été, entre autres, l'examen de:

	Détails	Etat
1.	Mission militaire de l'UA en Somalie (AMISOM)	Rapport final produit
2.	Sommes à payer et sommes à recevoir - Siège	Rapport final produit
3.	Bureau de l'UA à Genève	Rapport final produit
4.	Bureau de l'UA au Caire	Rapport final produit
5.	Bureau de l'UA à Washington D.C.	Rapport final produit
6.	Bureau de l'UA à Lagos	Rapport final produit
7.	Bureau de l'UA à Yaoundé	Rapport final produit
8.	Recrutement – Siège	Travail sur le terrain en cours
9.	Bureau de l'UA au Burkina Faso*	Projet de rapport produit
10.	Dossiers personnels – Siège	Projet de rapport produit
11.	Transport et dépenses connexes - Siège	Travail sur le terrain en 12.cours
12.	Achat des biens et services –Siège	Projet de rapport produit
13.	Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme	Projet de rapport
14.	Exécution du budget et contrôle des dépenses - 2007	Travail sur le terrain en cours
15.	Contributions et Fonds général - Siège	Travail sur le terrain en cours
16.	Fonds pour la paix, Fonds spécial, contributions et subventions – Siège	Travail sur le terrain en cours
17.	Direction des Services de Conférence	Travail sur le terrain en cours

596. Au cours de la période considérée, le Bureau de vérification interne (BVI) a également fourni des services de vérification à une des institutions spécialisées de l'UA, à savoir l'Institut africain de réadaptation (IAR) et a activement participé à l'équipe de suivi de la liquidation d'AMIS. A la demande de l'Administration, le Bureau a également participé aux passations de service dans les Bureaux régionaux et à l'inventaire des stocks au Siège.

597. Avec l'assistance des partenaires, le processus d'acquisition du logiciel de vérification a bien avancé. Actuellement, l'évaluation des éventuels fournisseurs est achevée et la Commission des marchés est en cours d'approbation du fournisseur le plus efficace.

598. Le Bureau continue à assister l'Administration dans la réalisation de la vision, des missions et des plans de la Commission en renforçant les systèmes de contrôle internes ainsi que dans l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité du système de gestion des risques de la Commission afin de contribuer à la mise en place d'une Commission efficace, transparente et responsable.

599. S'agissant du personnel, il convient de noter qu'un vérificateur principal et deux vérificateurs ont été recrutés ; il reste encore cependant, cinq (5) postes vacants, à savoir les postes de Directeur adjoint et de deux vérificateurs dans le cadre de la structure de Maputo et de la structure post-Maputo révisée ainsi que deux autres postes de vérificateurs dans le cadre du projet de renforcement des capacités de la CE.

B. QUESTIONS JURIDIQUES

B.I. FONCTIONS DE DEPOSITAIRE

600. J'informe le Conseil exécutif que depuis la présentation du dernier rapport en janvier 2008, certains Etats membres ont déployé des efforts considérables pour signer et ratifier les traités de l'OUA/UA. Toutefois, j'attire l'attention du Conseil sur le fait qu'à ce jour, sur les trente-trois (33) traités adoptés sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Union africaine (UA), les Etats membres n'ont ratifié que deux (2) traités ou y ont adhéré, à savoir la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) et l'Acte constitutif de l'Union africaine (2000).

601. Comme vous le savez, le Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja – 1991) fait partie des instruments juridiques fondamentaux de l'Union et ses dispositions sont toujours valides tel qu'indiqué dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, sauf s'il y a une incompatibilité avec ce dernier. Par conséquent, l'importance du Traité d'Abuja ne peut pas être assez soulignée. A cet égard, j'invite instamment les quatre (4) Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer le Traité d'Abuja ou à y adhérer rapidement.

602. Je n'ai pas besoin de souligner l'importance des organes de l'Union dans la réalisation des objectifs de l'Union. En conséquence, il est nécessaire que les cinq (5) Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, ratifient le Protocole portant création de la Communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain (2001) et les dix (10) Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, ratifient le Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (2002) ou adhèrent à ces deux instruments dans les meilleurs délais.

603. J'attire également l'attention du Conseil sur le fait que seuls neuf (9) Etats membres ont ratifié le Pacte de non-agression et de défense (2005) et qu'aucun Etat membre n'a ratifié la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007) adoptée il y a plus d'un an. Cette

situation prouve qu'il reste beaucoup à faire. Je me permets encore une fois de souligner la nécessité pour les Etats membres d'accorder la plus grande priorité aux Traités adoptés sur l'égide de l'OUA/UA qui, par définition portent sur les questions qui préoccupent particulièrement l'Afrique.

B.II. ACCREDITATION DES ETATS NON AFRICAINS AUPRES DE L'UNION AFRICAINE

604. Conformément à la Partie II, Section II (3) *des critères pour l'octroi du statut d'observateur et pour un système d'accréditation auprès de l'Union* (les critères), adoptés par le Conseil exécutif en juillet 2005, la Commission a continué à recevoir et à examiner les demandes d'accréditation de divers Etats non africains, en ayant à l'esprit l'intérêt suprême de l'Union. J'informe le Conseil que depuis le dernier rapport, cinq (5) Etats non africains et une (1) Organisation internationale, en plus de ce qui ont été accrédités auparavant, ont été accrédités auprès de l'Union. Les noms des représentants accrédités depuis mon dernier rapport et leurs Etats/Organisations respectifs figurent dans le tableau ci-dessous:

ETATS NON AFRICAINS		
No.	Nom & Titre	Pays
1.	Dr. Turki M. Saqr, Ambassadeur de la République arabe syrienne à Khartoum	Syrie
2.	Monseigneur Ramiro Moliner Inglés, Archevêque titulaire de Sarda et Nonce apostolique en Ethiopia	Saint Siège
3.	Mr. Jaroslaw Szczepankiewicz, Ambassadeur de la République de Pologne en République fédérale démocratique d'Ethiopie	Pologne
4.	Comrade Ri Song Mok, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République démocratique populaire de Corée auprès de l'Union africaine	Rép. Dém. de Corée
5.	S.E. M. Norman Ling, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume-Uni de Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord en République fédérale démocratique d'Ethiopie	Royaume-Uni
INTEGRATION REGIONALE ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES		
6.	Centre régional pour les armes légères et de petit calibre (RECSA)	

605. Le nombre total des Etats non africains et des organisations internationales est actuellement de cinquante-trois (53) : quarante-neuf (49) Etats non africains et quatre (4) Organisations régionales d'intégration et internationales.

B.III. PROTECTION DES NOMS, ABREVIATIONS ET EMBLEMES DE L'UA ET DU NEPAD

606. Comme je l'ai déjà indiqué au Conseil, les effets de l'UA (logo, emblème, drapeau etc.) ont été enregistrés auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et sont protégés conformément à la Convention de Paris sur la protection de la propriété industrielle (Convention de Paris). Toutefois, la Commission continue à être confrontée au défi de l'actualisation de cette protection étant donné que les Etats membres n'ont pas encore promulgué les législations nationales appropriées pour la protection des droits de la propriété intellectuelle de l'Union africaine dans les divers pays.

607. Le Conseil se rappellera que j'avais attiré son attention sur le fait que la Commission reçoit continuellement des informations faisant état de tentatives d'escroquerie des membres du secteur public et particulièrement du secteur privé en utilisant indûment les noms de l'UA et de son programme NEPAD ou de leurs effets ou en se faisant passer pour des personnalités de l'UA ou du NEPAD. Il est par conséquent très important que les Etats membres promulguent les lois d'habilitation au niveau national pour protéger les effets de l'UA et informent la Commission des mesures prises. J'ai le regret d'annoncer que la Commission n'a toujours pas reçu d'information des Etats membres sur les actions entreprises à cet effet. Je saisis donc cette occasion pour renouveler mon appel à tous les Etats membres.

B.IV. ACCORD DE SIEGE DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA COMMISSION ENTRE L'UNION AFRICAINE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE DEMOCRATIQUE D'ETHIOPIE

608. Comme le Conseil exécutif le sait, l'Article 24 de l'Acte constitutif stipule que le Siège de l'Union est à Addis-Abeba en République fédérale démocratique d'Ethiopie. Le Conseil se rappellera également que la troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue du 6 au 8 juillet 2004) Addis-Abeba (Ethiopie), a décidé que la Commission de l'Union africaine est partie intégrante de l'Union tel que stipulé dans l'Article 24 de l'Acte constitutif. Par ailleurs, l'Article 19 des Statuts de la Commission stipule que le Siège et les autres organes ainsi que les bureaux administratifs et techniques de l'Union africaine jouissent des privilèges et immunités stipulés dans la Convention générale de l'OUA sur les privilèges et immunités, la Convention de Vienne sur les privilèges et immunités diplomatiques, la Convention de Vienne sur le droit des traités entre les Etats et les organisations internationales ou entre les organisations internationales.

609. Il convient de noter que même avec le lancement de l'Union africaine en juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud), les relations entre la Commission et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie étaient régies par les dispositions de l'Accord de Siège signé entre le Gouvernement d'Ethiopie et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) le 6 juillet 1965.

610. C'est ayant à l'esprit ce qui précède que la Commission a entamé des discussions avec la République fédérale démocratique d'Ethiopie pour actualiser l'Accord de Siège afin de tenir compte des récents développements et du changement de nature de l'Organisation. J'ai le grand plaisir d'informer le Conseil qu'un nouvel Accord de Siège entre l'Union africaine et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, qui se trouve sur le site web de l'UA, a été signé entre le Président de la Commission, Professeur Alpha Oumar Konaré et le Ministre des Affaires étrangères, M. Seyoum Mesphin, le 25 avril 2008.

611. Le nouvel Accord de Siège tient compte des récents développements et des éléments cruciaux qui sont nécessaires aux activités de l'Union africaine et de son personnel ainsi que de son bien-être. Il prévoit des facilités et des services ainsi que des privilèges et immunités qui contribueront sans aucun doute à la réalisation des objectifs de l'Union. A cette fin, je saisis cette occasion pour remercier, par l'intermédiaire du Conseil, le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie pour l'esprit fraternel dont il a fait montre au cours des négociations qui ont abouti à la conclusion d'un nouvel Accord de Siège. Il s'agit-là, encore une fois, de l'engagement du Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie à la réalisation des objectifs de l'Union. Avant tout, je dois remercier personnellement, par le biais du Conseil, le Premier Ministre Meles Zenawi et le Ministre des Affaires étrangères pour leur engagement personnel qui a permis la conclusion, dans les meilleurs délais, des négociations qui ont accordé les meilleures conditions possibles à l'Union africaine et à son personnel.

B.V. CREATION DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LE DROIT INTERNATIONAL

612. Le Conseil se rappellera qu'il avait approuvé la proposition pour la création d'une Commission de l'Union africaine sur le droit international dont la mise en place est également stipulée dans l'Article 14 (a) du Pacte de non agression et de défense commune adopté par la quatrième session de la Conférence de l'Union en janvier 2005 à Abuja (Nigeria). Le Conseil se rappellera également qu'il avait demandé à la Commission d'élaborer des propositions sur le mandat, la structure et les incidences financières de la création de cette Commission (Décision EX.CL/Dec129 (V)). Dans le cadre du Pacte de non-agression et de défense commune, les objectifs de la Commission de l'Union africaine sur le droit international sont, entre autres, l'examen de toutes les questions juridiques relatives à la promotion de la paix et de la sécurité, y compris la démarcation et la délimitation des frontières africaines. J'estime que la Commission permettra à l'Union de suivre l'évolution de la situation juridique internationale, de continuer à fixer les

normes dans les domaines revêtant une grande importance et d'assister ainsi l'Union à rester fidèle à ses objectifs tel que stipulé dans l'Acte constitutif de l'Union africaine.

613. J'informe le Conseil qu'un projet d'instrument juridique a été élaboré sur le mandat, les fonctions et la structure de la Commission sur le droit international qui a été présenté à la réunion des Ministres de la Justice/Procureurs généraux, tenue du 14 au 18 avril 2008, au Siège de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie). Toutefois, en raison du manque de temps, la réunion n'a pas pu finaliser l'examen de la question et l'a renvoyée à une réunion de suivi prévue pour octobre/novembre 2008. Il est prévu que le projet des Statuts de la Commission de l'Union africaine sur le droit international seront soumis aux organes délibérants pour examen et adoption en janvier 2009.

B.VI. PROCEDURES D'HARMONISATION ET DE RATIFICATION DES TRAITES

614. Le Conseil se rappellera également que par la Décision EX.CL/Dec.128(V) adoptée à sa cinquième session ordinaire en juillet 2004 à Addis-Abeba (Ethiopie), il a été demandé à la Commission d'effectuer une étude sur les procédures pour la ratification des Traités de l'OUA/UA dans les Etats membres ainsi que les modalités pour leur harmonisation en vue d'accélérer le processus de ratification.

615. J'informe le Conseil que la Commission a, sur la base des informations fournies par les Etats membres et des sources publiques, terminé l'étude et l'a présentée à la réunion des Ministres de la Justice/Procureurs généraux, tenue du 14 au 18 avril 2008 au Siège de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie). Toutefois, en raison du manque de temps, la réunion n'a pas pu terminer l'examen de la question et l'a renvoyée à une réunion de suivi prévue pour octobre/novembre 2008. Par ailleurs, et en raison du fait que tous les Etats membres n'ont pas fourni les informations requises concernant leurs procédures de ratification, je renouvelle mon appel aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils prennent rapidement les mesures nécessaires en vue de permettre à la Commission de finaliser et de soumettre une étude exhaustive à la prochaine réunion des Ministres de la Justice/Procureurs généraux.

B.VII. FUSION DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES ET DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION AFRICAINE

616. J'informe le Conseil que le projet d'instrument juridique unique sur la fusion de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour de Justice de l'Union africaine a été présenté à la réunion des Ministres de la Justice/Procureurs généraux, tenue du 14 au 18 avril 2008 au Siège de l'UA.

617. Le projet de Protocole a été finalisé par la réunion et recommandé au Conseil pour examen et présentation à la Conférence pour examen et

adoption. Ensuite, le Protocole qui sera le trente-quatrième traité à adopter, sous l'égide de l'OUA/UA sera ouvert à la signature et à la ratification/adhésion de tous les Etats membres. Le projet d'instrument juridique unique nécessite quinze instruments de ratification pour entrer en vigueur.

B.VIII. ELECTION DU COMMISSAIRE EN CHARGE DE L'ECONOMIE RURALE ET DE L'AGRICULTURE

618. Le Conseil se rappellera que la Conférence de l'Union a, à sa dixième session ordinaire, tenue en février 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie), élu et nommé les membres de la Commission, à savoir le Président, le Vice-président et les Commissaires. Toutefois, en l'absence de candidatures féminines de la région de l'Afrique de l'Est, l'élection du Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture a été reportée et à cet égard, la Conférence a, par la Décision Assembly/AU/Dec.190 (X), chargé la session extraordinaire du Conseil exécutif d'élire et de nommer le Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture parmi les femmes candidates de la région de l'Afrique de l'Est.

619. Comme le Conseil le sait, la session extraordinaire du Conseil exécutif réunie les 6 et 7 mai 2008 à Arusha (Tanzanie), a élu Mme Tumusiime Rhoda Peace d'Ouganda comme Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture et je profite de cette occasion pour la féliciter pour son élection.

B.IX. SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE

620. Le Conseil se rappellera que j'avais déclaré que la Commission était en train de finaliser une étude sur la possibilité pour l'Union d'utiliser un système de vote électronique qui aurait les qualités nécessaires de transparence et d'équité en fait et en idée. Cette proposition a été rendue nécessaire par le nombre croissant des élections par le Conseil exécutif qui prennent beaucoup de son temps. Traditionnellement, le Conseil élit certains des membres de la Commission, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que les membres du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant. Toutefois, depuis la création du Conseil de paix et de sécurité, de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et du Conseil consultatif sur la corruption, le Conseil exécutif élit également les membres de ces organes.

621. Le système actuel de vote a l'avantage d'être considéré comme juste et transparent mais a l'inconvénient majeur d'être lourd et de demander un temps considérable. C'est compte tenu de cela que la Commission se propose d'acquérir un système de vote électronique pour accélérer le processus des élections tout en conservant les principales qualités de transparence et d'équité.

622. La difficulté rencontrée dans l'acquisition d'un tel système a été qu'il n'y a pas de système de vote électronique qui permette aux Etats membres de

voter dans plusieurs langues. A cette fin, la Commission est entrée en contact avec plusieurs fabricants pour s'assurer de la possibilité d'augmenter le nombre de langues à quatre ou au moins à deux même si'il y a des frais supplémentaires à payer, le cas échéant. Nous espérons que les Etats membres seront informés en temps opportun et si possible, le système proposé pourrait être acheté pour être utilisé en janvier 2009.

B.X. ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CORRUPTION

623. Le Conseil se rappellera qu'après l'entrée en vigueur de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (la Convention) adoptée en juillet 2003 à Maputo, il s'est avéré nécessaire de mettre ne place le Conseil consultatif sur la corruption prévu dans l'Article 22 de la Convention. Le Conseil se rappellera également qu'étant donné que le Conseil est composé de 11 membres et que seuls cinq (5) pays avaient soumis des candidatures, les élections devaient être renvoyées à la session de juillet 2008 du Conseil.

624. J'informe le Conseil que la Commission avait demandé aux Etats membres de soumettre des candidatures pour être membres du Conseil. Toutefois, je tiens à souligner que seuls vingt-six (26) Etats membres ont ratifié la Convention et que seules sept (7) candidatures des Etats membres étaient reçues avant la date limite du 30 avril 2008. La Commission doit informer les Etats membres que les élections devraient être reportées à la session ordinaire de janvier 2009 du Conseil exécutif et que les candidatures qui ont été soumises, n'ont pas besoin d'être soumises à nouveau. Par ailleurs, j'attire l'attention du Conseil sur le fait que même s'il n'est pas explicitement stipulé dans la Convention, deux ressortissants d'un même Etat partie ne peuvent pas être membres du Conseil.

B.XI. LE TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA (LE TPIR)

625. La Commission voudrait appeler l'attention du Conseil exécutif sur certaines questions découlant des Stratégies d'achèvement des travaux du TPIR (TPIR) et qui méritent de retenir l'attention du Conseil.

626. Dans sa résolution 1503 (2003), le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a invité le Tribunal à "prendre toutes les mesures possibles pour clore l'enquête à la fin de l'année 2004 pour achever tous les jugements rendus par le tribunal de première instance à la fin de l'année 2008 et de travaux d'ici 2010"

627. Le rapport le plus récent du Conseil de sécurité de l'ONU indique que le TPIR s'est conformé dans une large mesure à sa stratégie d'achèvement des travaux", tout en poursuivant la mise en œuvre de ces programmes visant au renforcement des capacités de l'appareil judiciaire rwandais et tout en menant

des études et des consultations sur ces tâches non encore accomplis. Il est en conséquence engagé dans un processus de réduction progressive de son personnel. Deux juges permanents et un juge ad intérim démissionneront d'ici fin novembre 2008 après l'achèvement de l'examen des affaires qui leur ont été confiées.

628. Toutefois, des faits nouveaux, indépendant de la volonté du tribunal, sont survenus depuis l'adoption de la résolution 1503 (2003). Deux accusés ont été arrêtés à la fin de 2007 et un l'a été au tout début de 2008. Le Tribunal est toujours dans l'attente de la fin des procédures internes relatives au transfert au Tribunal de l'un de ces accusés à partir du pays où il a été appréhendé. Du fait que les trois personnes qui viennent d'être arrêtées sont considérées comme des accusés très importants, leurs procès devrait se dérouler au Tribunal. Compte tenu de la charge de travail actuel de la Chambre de première instance et du taux d'occupation des salles d'audience, les décisions définitives sur leurs affaires pourraient être rendues au mieux au cours du premier semestre de 2009, par l'arrêt pouvant être prononcé dans le courant du 2^{ème} semestre de 2009.

629. A la lumière de ces faits nouveaux, le TPIR a soumis une demande au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale tendant à examiner la possibilité d'une prolongation du mandat de sept (7) juges permanents et huit (8) juges "ad Item" pour leur permettre d'achever les procès en cours. Il est en outre indispensable que des ressources adéquates soient mises à la disposition du TPIR pour lui permettre de faire face à la charge de travail supplémentaire.

630. Il convient de rappeler que la coopération et la collaboration des Etats membres, notamment pour l'arrestation du reste des treize fugitifs, la réinstallation des personnes acquittées ou libérées revêtent une importance primordiale pour le succès du mandat confié au Tribunal.

631. Il ne fait pas de doute que le TPIR a apporté sa contribution à la lutte contre l'impunité, en particulier s'agissant du crime de génocide. Il a également apporté sa contribution au travail de recherche et à l'amélioration des connaissances en accueillant des chercheurs venant du milieu universitaire et en offrant des possibilités de stage à des étudiants en droit.

632. Enfin, l'attention du Conseil est appelée sur la question des archives du TPIR, qui constitue la collection la plus riche de documents, de comptes rendus d'audiences et de jurisprudence sur le continent. En collaboration avec son pendant, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie le (TPIR) a constitué un groupe d'experts dirigé par le Juge Richard Goldstone pour passer en revue, en prévision de la fermeture du Tribunal, les questions et défis liés à l'avenir des documents archives du TPIR, y compris les endroits où ils pouvaient être entreposés, leur conservation à long terme et leur utilisation dans le cadre de poursuites futures. Il y a des indications quant aux options sous examen pour ce qui concerne l'endroit où pourrait être entreposés les documents et archives y compris un endroit dans des pays africains et européens ou dans des Institutions de l'ONU situées en

Afrique ou en Europe. Si la Commission n'exprime aucune préférence pour l'une ou l'autre des options africaines, elle est fermement convaincue que les documents et archives doivent rester en Afrique en prévision des fonctions résiduelles qui pourraient être accomplies sur la base de ces documents ou archives, notamment dans le cadre de poursuite future.

633. Le génocide survenu au Rwanda est un crime qui pèse sur la conscience de tous les africains et les documents et archives doivent demeurer en Afrique où ils seraient facilement accessibles aux africains en général, notamment aux victimes et aux juristes, aux étudiants, aux chercheurs, aux autorités judiciaires nationales, aux organisations de la société civile, etc... Le Conseil est par conséquent invité à entériner la recommandation visant à ce que les archives du TPIR demeurent en Afrique.

C. FEMMES, GENRE ET DEVELOPPEMENT

634. En sa qualité de membre du Comité directeur pour le Fonds espagnol du NEPAD, la Commission a participé à la deuxième consultation de l'UA/NEPAD/CER sur la mise en place de pépinières d'entreprises régionales en janvier 2008 à Johannesburg (Afrique du Sud). La réunion à laquelle ont assisté les points focaux du Genre des CER, a examiné le concept de pépinière des entreprises et essentiellement le rôle des CER et de la Commission de l'UA dans l'initiative ainsi que les besoins en capacités des points focaux du Genre des CER pour abriter le projet de pépinières d'entreprises régionales.

635. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du Conseil demandant à l'Union africaine d'assister l'Organisation panafricaine des femmes (PAWO) dans le processus de la redéfinition de son mandat, la Commission a co-organisé le 9^{ème} congrès de la PAWO qui s'est tenu en février 2008 à Johannesburg, Afrique du Sud.

636. Compte tenu du caractère technique du thème de la 52^{ème} Session de la Commission des Nations sur la condition de la femme tenue en mars 2008 à New York, Etats Unis, qui finance le développement, la Commission a organisée un atelier de renforcement des capacités sur le financement de l'égalité entre les hommes et les femmes et sur la Déclaration de Paris. Plus de 80 délégués de 26 Etats membres de l'Union africaine ont assisté à l'atelier, notamment 10 Ministres de la Femme, le Genre et le Développement communautaire ainsi que les partenaires de développement et les personnes ressources y compris l'UNIFEM, la CEA et le BIT.

637. En application de l'Article 11 de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes et de la Décision de la Conférence Dec.134-164 (VIII) de janvier 2007, la première Conférence régionale sur l'autonomisation économique des femmes s'est tenue en mars 2007 au Malawi. La réunion a examiné les stratégies pour l'évaluation de la condition économique de la femme africaine, notamment la création du Fonds d'affectation spéciale africain pour les femmes.

638. Pour promouvoir son mandat principal, à savoir l'autonomisation des femmes africaines et l'amélioration de leur niveau de vie, la Commission doit veiller à ce que les questions concernant les femmes soient intégrées dans tous les programmes et politiques de la Commission de l'Union africaine, des CER et des Etats membres. Elle doit également veiller à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes soient encouragées dans ces institutions. C'est à cet égard que la deuxième consultation des parties prenantes sur la politique du genre de l'Union africaine s'est tenue en avril 2008.

639. Le Comité des femmes de l'Union africaine qui est un organe consultatif auprès du Président de la Commission de l'Union africaine sur les questions concernant les femmes et le développement assure le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Le Comité a tenu sa troisième réunion en avril 2008 à Tunis, Tunisie. A l'issue de deux jours de réunion, le Comité a adopté son Plan de travail pour 2008-2009, formulé des recommandations pertinentes sur les rapports annuels du Président de l'Union africaine et ceux des Etats membres concernant la mise en œuvre de la Déclaration solennelle.

D. ORGANISATIONS DES CITOYENS ET DE LA DIASPORA (CIDO)

640. Les activités de la Direction des Citoyens et de la Diaspora ont, au cours de la période considérée, porté essentiellement sur ce qui suit : (a) l'institutionnalisation de l'ECOSOCC ; (b) l'intégration des activités des OSC à travers un programme de concertation active avec les groupes sectoriels sur un vaste éventail de questions y compris la stratégie conjointe UA-UE ; (c) la mise en œuvre opérationnelle de l'Article 20 du Protocole relatif au Conseil de paix et sécurité (CPS) sur la participation de la société civile au travail du CPS ; (d) la préparation du Sommet de la Diaspora africaine prévu en octobre 2008 en Afrique du Sud.

D.I. INSTITUTIONNALISATION DE L'ECOSOCC

641. Le Conseil se rappellera que sa 12^{ème} session ordinaire tenue en janvier 2008 a prorogé le mandat de l'Assemblée intérimaire de l'ECOSOCC jusqu'au 30 avril 2008 pour lui permettre de mieux organiser les élections des membres de l'Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC et a autorisé la Commission de l'Union africaine à prendre les dispositions appropriées à cet effet.

642. Par la suite, des mesures ont été prises pour accélérer le processus des élections dans les Etats membres de l'Union. En conséquence, des élections ont lieu au Malawi, au Niger, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Ethiopie, à Maurice et au Bénin. En outre, la Présidente de l'ECOSOCC intérimaire, Prof. Wangari Maathai, en consultation avec le Président de la Commission

de l'Union africaine ? a ordonné que les élections se tiennent dans les autres Etats membres et régions qui sont prêts pour les élections et qui ne les auraient pas organisées avant le 1^{er} avril 2008. Il s'agissait, entre autres, de : la Tanzanie, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, la Guinée, la République démocratique du Congo (RDC), la République du Congo, le Mali, le Ghana, Madagascar, le Burundi, le Nigeria, la Zambie, et les élections régionales pour les régions de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Ouest. Les dispositions ont été prises en conséquence et les élections se sont tenues du 15 au 17 avril 2008 à Nairobi (Kenya) sous les auspices de la Commission électorale nationale du Kenya. Le processus a été supervisé par des observateurs, y compris les membres du corps diplomatique, les représentants de la Commission de l'Union africaine et du Comité permanent de l'ECOSOCC intérimaire, du Ministère des Affaires étrangères du Kenya, des organisations de la société civile et les médias locaux et internationaux. Les participants ont déclaré que le processus a été libre, juste et transparent.

643. Avec le déroulement des élections, le Comité permanent de l'ECOSOCC intérimaire, en collaboration avec la Commission, a mené à bien la tâche que lui a confiée le Conseil exécutif dans sa décision EX.CL/Dec.384. Par conséquent, la Commission a entamé la préparation du lancement de l'ECOSOCC. Toutefois, la date du 30 mai 2008 fixée par le Conseil pour le lancement de l'Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC était difficile à respecter étant donné que le Président de la Commission qui devait présider l'événement devait participer au Sommet de la TICAD. En conséquence, le Président de la Commission a entamé des consultations avec le Président de l'Union pour que l'Assemblée de l'ECOSOCC puisse être lancée au début du mois de juin 2008 afin de permettre l'établissement d'un rapport positif à la présente réunion du Conseil.

D.II. CONSULTATIONS SECTORIELLES AVEC LES GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS: FORUM DU PARTENARIAT UA-OUA

644. Dans le cadre du processus d'intégration continue des activités des OSC dans celles de l'Union, la Commission a intensifié sa politique de consultation avec les groupes sectoriels et socioprofessionnels. Comme suivi du premier Forum de l'UA/Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA), la deuxième réunion annuelle du Forum s'est tenue du 31 mars au 2 avril 2008 à Abuja (Nigeria). Ont assisté au Forum, les dirigeants des mouvements syndicaux aux niveaux national, régional et continental ainsi que les facilitateurs du monde universitaire, du secteur privé et des médias. Il a proposé un programme de travail et un cadre d'action pour le partenariat stratégique entre le mouvement syndical et l'Union comme un élément essentiel du Plan stratégique qui sera élaboré. Dans ce contexte, il a demandé à la Commission de l'UA d'organiser une session spéciale de consultation sur les questions du travail à la Conférence de l'Union en 2009 à laquelle les membres du Comité directeur et principaux dirigeants syndicaux participeraient.

645. Le Forum a également mis en place un cadre concret pour l'engagement, l'intervention et l'appui des travailleurs à l'institutionnalisation de l'ECOSOCC, y compris l'évaluation de la participation des travailleurs au processus d'élections et de leur contribution à l'inauguration de l'Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC ainsi que les plans pour le rôle efficace des travailleurs dans le contexte post-inauguration, avec un accent particulier sur le fonctionnement du groupe social qui s'occupe des intérêts et de préoccupations des travailleurs organisés. Il a également évalué les progrès réalisés en ce qui concerne la stratégie conjointe UA-UE signée à Lisbonne en décembre 2007, le défi de sa mise en œuvre et le rôle des travailleurs à cet effet, avec un accent particulier sur la logique des Accords de partenariat économique (APE). Finalement, le Forum a examiné les faits importants intervenus dans le système de l'UA, notamment la nouvelle Commission, le Gouvernement de l'Union, l'Audit de l'Union et les mesures concrètes proposées sur les moyens d'intégrer le Forum du partenariat dans la mise en œuvre de ces processus et dans les efforts de l'UA.

D.III. DIALOGUE INTER-CONFESSIONNEL

646. Dans le même esprit, la Commission est en train d'organiser un dialogue inter-confessionnel entre les chefs religieux de toutes les disciplines pour promouvoir le processus de réconciliation, la paix et le développement dans le cadre du système de l'UA en août ou septembre 2008, à Pretoria (Afrique du Sud).

D.IV. CONSULTATIONS SUR LA STRATEGIE CONJOINTE UA-UE

647. En complément de ce qui précède, la Commission de l'UA a organisé une consultation de suivi de la société civile africaine sur la phase de mise en œuvre du partenariat stratégique, du 3 au 5 mars 2008 à Bamako (Mali). Ont participé à la réunion, les représentants des OSC africaines dans leur vaste diversité, les groupes socioprofessionnels, y compris les instituts de recherche, le monde universitaire, les jeunes, les femmes et les médias ainsi que les représentants de l'UA et de la Commission européenne. La réunion a évalué et examiné le document final signé par les dirigeants africains et européens au cours du Sommet de Lisbonne de décembre 2007 pour permettre à la société civile de l'examiner afin de savoir si ses aspirations y sont reflétées et pour élaborer des stratégies appropriées d'engagement dans la phase de mise en œuvre. Elle a adopté un cadre d'action pour engager le processus dans la phase de mise en œuvre, en particulier l'identification des OSC, la plate-forme pour les instituts de recherche, les groupes de réflexion, l'appui et les consultations avec les réunions de la Troïka ministérielle, la création d'un site web pour faciliter les consultations futures sur les décisions, procédures et processus clés en vue d'élargir l'espace pour l'interaction des OSC avec le processus plus vaste de la mise en œuvre de la stratégie.

D.V. CONSTITUTION DU CORPS DE VOLONTAIRES AFRICAINS

648. Avec la subvention du PNUD, la Commission est en train de finaliser le cadre pour la constitution d'un corps de volontaires africains. L'initiative a

attiré l'attention et l'intérêt du Gouvernement japonais et de son agence bénévole qui a organisé une visite au Japon, en février 2008, pour voir comment le processus peut être renforcé et comment les deux organismes peuvent être complémentaires. Une réunion d'experts doit se tenir bientôt pour finaliser le document à soumettre, pour examen, au COREP et aux organes délibérants de l'Union.

D.VI. MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 20 DU PROTOCOLE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

649. Pour mettre en place un cadre pour la participation effective de la société civile au travail de l'Union, la Commission a recruté un Consultant pour élaborer un document cadre qui, après avoir été examiné, sera la mesure proposée. La proposition sera examinée par un groupe consultatif d'experts sur la paix et la sécurité composé de membres des principaux groupes des OSC travaillant activement sur la question à Lusaka (Zambie), au début du mois de juin 2008. Il est à espérer que leurs travaux aideront à améliorer et à perfectionner le document qui sera soumis à une réunion d'experts des Etats membres et du Comité des Représentants permanents (COREP) et ensuite au Conseil exécutif, pour examen. A cet égard, la Commission se félicite de l'assistance du Gouvernement danois au titre du Fonds danois pour la paix.

D.VII. PREPARATION DU SOMMET DE LA DIASPORA AFRICAINE EN AFRIQUE DU SUD - 8-11 OCTOBRE 2008

650. Le Conseil se rappellera qu'une Conférence ministérielle UA-Diaspora caribéenne s'est tenue du 16 au 18 novembre 2007 à Midrand (Afrique du Sud), dans le cadre du processus de la préparation d'un Sommet de la Diaspora. A l'issue des consultations entre le Gouvernement d'Afrique du Sud et la Commission de l'UA, les dates du Sommet sont fixées comme suit :

- 8 octobre 2008 - Réunion des hauts fonctionnaires
- 9 octobre 2008 - Réunion des ministres
- 10-11 octobre 2008 - Sommet.

651. Le Sommet est appelé à examiner et à améliorer le plan et le programme d'action élaborés par la Conférence ministérielle pour la consolidation du programme de la diaspora et à mettre en place un Plan d'action détaillé qui définira les actions concrètes pour la réunification de la famille africaine mondiale et ses efforts concertés dans la mise en place de l'Union africaine. La Commission travaille actuellement en étroite collaboration avec le Gouvernement sud-africain en vue de prendre les dispositions nécessaires pour le Sommet.

652. Je lance un appel à tous les Etats membres pour qu'ils soutiennent le processus et participent activement au Sommet aux divers niveaux afin que l'Union africaine puisse avoir une plate-forme d'action efficace pour la diaspora.

653. Pour terminer, je rappelle la recommandation pertinente du rapport de l'Audit de l'Union qui demande le renforcement de la Direction de CIDO afin d'impliquer pleinement les OSC et la diaspora dans le travail de l'Union. Cette recommandation qui a été approuvée par le Conseil doit être mise en œuvre dans les meilleurs délais.

E. RELATIONS EXTERIEURES ET COOPERATION

E.I. PARTENARIATS STRATEGIQUES DE L'AFRIQUE

Introduction

654. Le Conseil se rappellera sa décision EX.CL/Dec.397 (XII) prise à sa douzième session ordinaire tenue les 28 et 29 janvier 2008 à Addis-Abeba sur les partenariats stratégiques de l'Afrique qui demandait à la Commission de continuer à travailler avec les organes concernés de l'Union pour promouvoir et appuyer le processus de partenariat avec les puissances émergentes du Sud. La décision « demandait également à la Commission de l'UA d'entreprendre une révision globale de tous les partenariats existants afin de mettre en œuvre les stratégies et les plans d'action, de rationaliser le nombre des Sommets et d'établir les critères pour de tels partenariats en vue d'assurer la cohésion au sein de ces partenariats et faire les recommandations nécessaires au Conseil et à la Conférence ». La même décision « demandait au Comité des Représentants permanents de soumettre ses recommandations sur l'étude sus-mentionnée avant de lancer de nouveaux partenariats stratégiques ».

655. Dans ce contexte, la Commission de l'UA a pris des mesures pour mettre en œuvre les directives du Conseil exécutif concernant les partenariats avec les puissances émergentes du Sud et d'autres partenariats, notamment ceux établis avec les pays développés et les centres traditionnels de pouvoirs.

Suivi du Sommet Afrique-Amérique du Sud

656. Il convient de rappeler au Conseil que le premier Sommet Afrique-Amérique du Sud a eu lieu à Abuja, le 30 novembre 2006. Le Sommet a adopté trois documents à la fin des travaux : une Déclaration, un Plan d'action et une Résolution. Le Sommet a également mis en place un Mécanisme de suivi qui comprend les pays qui assument la co-présidence actuelle et prochaine (Nigeria, Venezuela), le Brésil, la Commission de l'AU et le Secrétariat des Nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) pour faciliter la mise en œuvre du programme de la coopération dans le contexte du Plan d'action qui a été adoptée par la direction des deux continents.

657. Avant La 2^{ème} réunion du Mécanisme de coordination a eu lieu à Abuja (Nigeria) du 29-30 novembre 2007. Les délégués ont examiné le progrès réalisé depuis la réunion de Caracas, en particulier le suivi des activités au niveau de chaque région et ont examiné les voies et moyens réels susceptibles de faciliter l'avancement du processus. Ils ont examiné le

programme d'activités qui ont été proposé à Caracas, déterminé les objectifs et actions prioritaires et proposé des méthodes qui permettront de simplifier et de renforcer l'efficacité du Mécanisme de coordination. Ils ont, par ailleurs, indiqué que les propositions faites par le Brésil, le Venezuela et l'Union africaine sont le fruit des consultations intermédiaires et ont recommandé que des dispositions nécessaires soient prises dans le but de l'organisation d'une conférence des ministres du commerce au Maroc conformément à la décision du 1^{er} Sommet Afrique-Amérique du Sud.

658. La 2^{ème} réunion du Mécanisme de coordination a eu lieu à Abuja (Nigeria) du 29-30 novembre 2007. Les délégués ont examiné le progrès réalisé depuis la réunion de Caracas, en particulier le suivi des activités au niveau de chaque région et ont examiné les voies et moyens réels susceptibles de faciliter l'avancement du processus. Ils ont examiné le programme d'activités qui ont été proposé à Caracas, déterminé les objectifs et actions prioritaires et proposé des méthodes qui permettront de simplifier et de renforcer l'efficacité du Mécanisme de coordination. Ils ont, par ailleurs, indiqué que les propositions faites par le Brésil, le Venezuela et l'Union africaine sont le fruit des consultations intermédiaires et ont recommandé que des dispositions nécessaires soient prises dans le but de l'organisation d'une conférence des ministres du commerce au Maroc conformément à la décision du 1^{er} Sommet Afrique-Amérique du Sud.

659. Au cours de la période considérée, la Commission a pris l'engagement d'œuvrer pour l'organisation du 2^{ème} Sommet Afrique-Amérique du Sud au Venezuela en novembre 2008. Dans le cadre de ce processus, la Commission, en collaboration avec le COREP et les Etats membres, a pris les dispositions nécessaires pour appuyer la réunion des ministres du commerce prévue pour Marrakech (Maroc), du 17-20 juin 2008. D'étroites consultations avec le gouvernement du Royaume du Maroc et de nos partenaires en Amérique du Sud ont été entreprises dans le cadre de la planification de la réunion des ministres du commerce.

660. Le deuxième volet des préparatifs concerne les aspects clés de l'accord de coopération à travers des propositions d'activités concrètes. Les participants aux deux réunions du Mécanisme de la Coordination avaient discuté minutieusement les éléments de ces propositions y compris la création d'une Banque du Sud, d'une Université du Sud et d'une chaîne de Radio / Télévision de Telesur, etc. Suite à ces propositions et fort des décisions du Mécanisme de coordination, le Gouvernement de Venezuela a convoqué un séminaire International sur les Pôles du Sud à Caracas les 20 et 21 mai 2008 dans le cadre du processus de préparation du deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud. Les états parties des deux régions tout comme la Commission de l'Union africaine, l'UNASUR et les Communautés économiques régionales (CER) de l'Afrique ont été exhorté à envoyer des représentants. De ce fait, la Commission a envoyé quatre experts des secteurs des finances, de l'énergie, de la communication et de l'éducation.

661. Le dernier volet de cette préparation porte sur la décision de la réunion du Mécanisme de coordination tenue à Abuja (Nigeria), en novembre 2007

relative à l'organisation d'une réunion de Hauts Fonctionnaires d'Afrique et de l'Amérique du Sud, à Brazilia (Brésil) du 9-11 juin 2008. Le but de cette réunion était de discuter et de promouvoir l'accord sur le plan de la mise en oeuvre discuté lors des réunions antérieures du Mécanisme de la coordination tenues respectivement au Venezuela et à Abuja et d'accélérer le processus de préparation du deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud prévu pour en novembre 2008 au Venezuela. Les participants aux réunions du Mécanisme de Coordination ont, entre autres, convenu de la nécessité de renforcer et de simplifier le Mécanisme de Coordination afin de faciliter une l'action plus rapide et recommandé la mise en place d'un «Secrétariat Pro Tempore » (Secrétariat tournant) basé dans le pays qui organise le prochain Sommet pour la période pendant laquelle il assume la Présidence. La réunion de Hauts Fonctionnaires a eu lieu à Brazilia comme prévu et ses conclusions tout comme celles de la réunion des ministres du commerce au Maroc sont présentées séparément au Conseil, pour examen.

662. Fort de ce qui précède, il va sans dire que des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine, au cours de la période considérée. Des travaux sont en cours et je voudrais rassurer le Conseil que je prendrai toutes les dispositions nécessaires pour assurer le succès indéfectible de cet accord de coopération. Conformément aux directives du Conseil, la Commission va travailler étroitement avec tous les organes appropriés de l'Union ainsi que tous les instruments et structures adéquats retenus par le partenariat Afrique-Amérique du Sud.

Forum de coopération Afrique-Inde

663. Il convient de rappeler au Conseil que le processus de coopération Afrique-Inde a commencé avec la visite de mon prédécesseur à New Delhi (Inde) en décembre 2006. Pendant cette visite, il a discuté avec le Premier ministre de l'Inde et les deux ont convenu de la nécessité de créer un Forum de coopération par le biais d'un Sommet de hautes personnalités qui aura lieu à New Delhi à une date convenue. Dans le cadre de ce processus, les deux dirigeants ont convenu de créer un groupe de travail mixte pour préparer le forum pendant que la Commission de l'Union africaine s'atèle à l'élaboration des termes de référence (TDR) pour le groupe de travail et le cadre du Forum.

664. De ce fait, des réunions préparatoires ont tenu à New Delhi et à Addis-Abeba à plusieurs reprises en 2007 et en 2008 pour discuter et convenir d'un projet de déclaration et des domaines de coopération retenus y compris le format et la structure du Sommet qui, selon le principe convenu, devrait se tenir à trois niveaux consécutifs – Hauts-Fonctionnaires, Ministres et Chefs d'état et de gouvernement. Il a aussi été convenu que le modèle de représentation se conformerait au cadre adopté par le Sommet de l'Union africaine de Banjul sur les questions concernant le continent – partenariat avec le pays de manière individuelle. Les deux parties ont convenu que le Sommet du Forum se tiendrait les 8 et 9 avril 2008.

665. Je suis heureux d'annoncer au Conseil que le premier Sommet du Forum Afrique-Inde s'est tenu à New Delhi (Inde) les 8 et 9 avril 2008 comme initialement prévu. Le Sommet a été co-présidé par le Premier ministre de l'Inde et le Président de la République Unie de Tanzanie en sa qualité de Président de l'Union africaine. Sept Chefs d'état et de gouvernement; six Chefs de Délégation (deux Vice-présidents, trois Ministre et un ancien Premier ministre), et l'ancien Président de la Commission de l'Union africaine y ont également participé. Deux documents ont été élaborés à la fin des travaux du Sommet, à savoir, la Déclaration de Delhi et le Cadre de Coopération.

666. Un autre événement majeur du Sommet était l'annonce par le Premier ministre de l'Inde d'accorder:

- i. Un régime préférentiel d'exemption de droits de douane aux Pays les moins développés dont trente-quatre (34) se trouvent en Afrique. Une telle initiative permettra au coton, cacao, à l'aluminium, au cuivre, au noix de cajou, sucre de canne, aux vêtements prêt-à-porter, aux filets de poisson, etc. d'Afrique d'avoir le libre accès aux marchés de l'Inde;
- ii. Des lignes de crédit à l'Afrique ont doublé pour passer à US\$5.4 milliard sur les cinq prochaines années ;
- iii. Un quota renforcé de 1600 sièges annuellement pour les Africains dans le cadre des programmes de formation technique de pointe de l'Inde; et
- iv. L'exécution de projets de plus de 500 millions de dollars sur les 5-6 prochaines années dans les domaines des voies ferrées, des techniques de l'information, de la télécommunication, de la production d'énergie et de la connectivité physique en Afrique.

667. Par ailleurs, d'après les termes de la Déclaration de Delhi, l'Afrique et l'Inde vont, conjointement, élaborer, pendant une période d'une année, un Plan d'action commun à un niveau continental et un mécanisme de suivi approprié pour la mise en œuvre du cadre de coopération convenu.

Sommet Afrique-Turquie

668. Les préparatifs sont, également, intensifiés pour assurer une parfaite organisation du Sommet Afrique-Turquie tel qu'il a été décidé par le Conseil. La réunion est prévue pour la période du 8-21 août 2008 à Istanbul.

669. De ce fait, la Commission entreprend des consultations étroites avec le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale pour élaborer et peaufiner les projets de documents conséquents proposés par la Turquie en vue d'assurer une position africaine coordonnée et qui seront utiles pour les délibérations lors du Sommet. Le processus impliquerait aussi des consultations avec le Groupe des Ambassadeurs / Chefs de Mission africains basés en Turquie. La parte de l'Union africaine composée des états membres et de la Commission s'est réunie avec une délégation de la Turquie à Addis-Ababa en mars 2008. Pour peaufiner les documents avant le Sommet, une autre rencontre aura lieu en Turquie.

670. De manière significative, le modèle de représentation africaine à cette réunion sera conforme à la décision de Banjul relative aux partenariats au niveau de pays à continent. Il importe que tous les états membres prennent les dispositions nécessaires pour appuyer ce processus et assurer la réussite du Sommet.

La Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD) IV

671. Les préparatifs vont bon train en ce qui concerne aussi les relations le Japon dans le cadre du processus de la TICAD. Des efforts ont été également pour la réunion de la TICAD IV qui a eu lieu à Yokohama (Japon), du 28-30 mai 2008. La TICAD IV est la quatrième d'une série de réunions tenue en prélude du Sommet des G8 qui aura lieu, plus tard, au Japon en juillet 2008. Comme à l'accoutumée, les participants à la réunion ont discuté des questions relevant des domaines prioritaires de développement de l'Afrique, à savoir, l'accélération de la croissance économique, l'assurance de la sécurité humaine y compris la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la consolidation de la paix et de la démocratie ainsi que celles ayant rapport avec l'environnement et le changement climatique. La conclusion sur la question de fond abordée au cours de la réunion sera présentée séparément au Conseil et à la Conférence. Le processus des préparatifs pour la participation à la TICAD IV a, cependant, soulevé une question réelle au sujet de l'importance de la décision de Banjul relative aux partenariats d'un seul pays avec un continent. Contrairement au cas avec l'Inde, les autorités japonaises ont envoyé des invitations à plusieurs Chefs d'états africaines d'Etat qui ont assisté au Sommet. Ces états membres voulaient avoir des explications sur l'implication d'une telle situation sur la décision de Banjul. Il serait nécessaire que ce Sommet analyse la situation et prenne une décision de suivi appropriée quant à l'application ou non, à l'avenir, de la Décision de Banjul et au respect de la décision par les états membres.

Examen global du processus

672. Le dernier aspect de la Décision du Conseil s'est concentré sur le besoin d'entreprendre un examen global de tous les partenariats existants pour une mise en œuvre effective des stratégies et des plans de l'action convenus entre l'Afrique et ses partenaires internationaux, la rationalisation du nombre de Sommets, l'identification des critères pour de tels partenariats et pour la proposition de recommandations nécessaires au Conseil et à la Conférence. De même, le COREP va soumettre ses recommandations sur l'étude susmentionnée avant d'initier un quelconque nouveau partenariat stratégique.

673. Depuis que j'ai pris service en avril 2008, la Commission a entamé des travaux préliminaires sur l'examen global dudit processus. Dans le cadre du processus, nous allons entreprendre des consultations étroites le COREP en vue de retenir des perspectives communes qui seront soumises au Conseil pour examen.

674. Il importe également de préciser que même si la Commission doit continuer à recevoir des requêtes des partenaires désireux de négocier des programmes de coopération, nous devons examiner prioritairement la valeur ajoutée de tout accord de coopération comme condition préalable à toute discussion avec le COREP et les organes appropriés de l'Union. Fort de ces considérations, la Commission a envoyé une mission d'évaluation en Iran les 25 et 26 février 2008 sur la demande du Gouvernement d'Iran pour discuter des perspectives et possibilités d'un accord de partenariat. L'objectif de la mission était obtenir des informations et d'examiner les perspectives et possibilités de Coopération entre l'Afrique et l'Iran conformément à la décision et aux objectifs définis par le Conseil. Le Ministre des affaires étrangères d'Iran a reçu la délégation. Des séances de travail ont été organisées avec les deux vice-ministres des Affaires Étrangères et des experts pour discuter des différents domaines proposés pour le partenariat. La conclusion de cette réunion sera examinée par le COREP et fera l'objet d'une considération soutenue dans le cadre d'un processus d'évaluation plus élargi conformément à la décision du Conseil exécutif relative à l'introduction de nouveaux partenariats.

675. Le cadre du partenariat stratégique de l'Afrique renforce le profile et la capacité de négociation de l'Afrique et représente un pôle d'influence pour l'Afrique qui leur permet d'en maximiser la portée sur le plan mondial. Toutefois, force nous est de reconnaître que, pour concrétiser pleinement les conclusions de la politique relative aux partenariats stratégiques, il s'avère nécessaire de maintenir la cohésion interne et externe entre et parmi les partenariats et, en particulier, de veiller à ce que les partenariats émergents soient susceptibles d'ajouter de la valeur à ce qui existe déjà.

E.II. COOPERATION AFRO-ARAB

676. Je suis heureux d'annoncer que pendant la période considérée, coopération institutionnelle entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat Général de la Ligue des Etats arabes a connu une amélioration significative en ce qui concerne la mise en œuvre et est en plein essor grâce à l'inclusion de nouveaux programmes de coopération et à la consolidation de ceux qui existent déjà. Les deux parties travaillent étroitement maintenant avec plus de détermination pour une coopération plus tangible et productive.

677. À la suite de Décision du Conseil Exécutive EX.CL/Dec 363 (XI) RELATIVE à l'Institut Culturel afro-arabe, l'étude sur le "Développement d'un Mécanisme Institutionnel pour des études / la redéfinition Stratégiques du rôle de l'Institut Culturel afro-arabe sis à Bamako (Mali)", qui a été menée en collaboration avec la Ligue d'Etats arabes est terminée. Les consultants africains et arabes ont soumis leur rapport qui a été examiné par la 3^{ème} Réunion consultative inter-secrétariat UA / LEA, tenue à Addis-Abeba du 14 à 16 décembre 2007. Les participants à la réunion ont, entre autres, convenu de créer un Groupe de travail multi-sectoriel, composé des départements concernés de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat Général de la Ligue d'Etats arabes, pour examiner minutieusement le rapport, donner des directives et faciliter le processus de réforme. La réforme serait faite de

manière à ne pas entraver le programme culturel actuel de l'Institut. La première réunion du Groupe de travail a eu lieu dans la première moitié de mars 2008.

678. Comme convenu lors de la 2^{ème} Réunion consultative inter-secrétariat UA / LEA qui a eu lieu au Caire (Egypte) en décembre 2006, un cadre et des modalités pour la création d'un Forum permanent pour le Développement afro-arabe ont été définis par les deux parties. Le document a été examiné et approuvé par la 3^{ème} Réunion consultative inter-secrétariat UA / LEA, pour adoption par les Organes de Politique respectifs.

679. De ce fait, je voudrais me référer aux décisions du 19^{ème} Sommet arabe tenu à Riyad (Arabie Saoudite) en mars 2007 (Summit Decisions : 386 Ordinary session (19), 29/3/2007) qui exhorte le Secrétariat Général de la Ligue des états arabes et la Commission de l'Union africaine à continuer l'étude sur la création d'un Forum qui regroupera des intellectuels, des experts, des chercheurs, des organisations de la société civiles et des secteurs privés des deux parties.

680. Conformément à la Déclaration du Caire relative à la Coopération afro-arabe et aux décisions portant sur le sujet, la Commission, en collaboration avec la Ligue d'Etats arabes a initié la création des Comités des Ambassadeurs afro-arabes dans des capitales / villes telles qu'Addis-Abeba, Le Caire, Bruxelles, Genève et New York. Nous envisageons y inclure d'autres capitales importantes telles que Washington. L'objectif visé est d'encourager des réunions et des consultations régulières afin de coordonner les actions et les positions sur les questions d'intérêts communs aux deux régions.

681. Des efforts sont consentis pour créer des relations de travail directes entre la Commission et les institutions spécialisées arabes tel que recommandé par la 2^{ème} Réunion consultative inter-secrétariat d'UA / LEA. A cet effet, la Commission a signé un protocole d'accord avec le Fonds arabe pour Assistance Technique aux Pays africains, pendant que des négociations portant sur des instruments similaires avec la Banque arabe pour Développement Économique en Afrique (BADEA), l'Organisation arabe pour Développement Agricole (AOAD) et l'Autorité arabe pour les Investissements et le Développement agricoles (AAAID) ont été finalisées/ conclues.

682. Contrairement aux six éditions antérieures des Foires commerciales afro-arabes qui ont été organisées tous les deux années depuis 1993 en vue de faciliter des contacts directs entre des hommes d'affaires africains et arabes et de développer des rapports en matière du commerce et des investissements entre les pays africains et arabes, la 7^e édition qui devrait avoir lieu à Khartoum (Soudan), en 2005 a été reportée à cause du faible niveau de confirmations reçues des pays africains et arabes. Par conséquent, la Commission de l'Union africain et la Ligue d'Etats arabes ont convenu d'entreprendre une évaluation profonde de l'importance de la Foire afin de régler les problèmes liés à l'organisation et d'améliorer, à l'avenir, l'impact de la Foire. La Commission, en collaboration avec la Ligue d'Etats

arabes, a entièrement fini les travaux préliminaires requis pour ce projet et soumis une proposition à la BADEA pour l'assistance financière nécessaire pour entreprendre l'évaluation. Entre-temps, je suis ravi de vous annoncer que la Commission va bientôt commencera les préparatifs pour la 7ème édition de la Foire qui est maintenant prévue Djibouti en 2009 et je voudrais exhorter tous les états membres de l'Union africaine à participer à cet événement.

683. En dépit de ces exploits suscités, il importe de consentir des efforts réels pour renforcer la Coopération afro-arabe. A cet égard, je voudrais vous référer aux Décisions du 6^{ème} Sommet de l'UA tenu à Khartoum en 2006 et le 19ème Sommet arabe organisé à Riyad en 2007 qui recommandent la tenue, dès que possible, du 2ème Sommet afro-arabe. Dans le cadre de l'exécution de ces Décisions et de la recommandation, la 3ème Réunion consultative inter-secrétariat d'UA / LEA, la Commission intensifiera des consultations avec la Ligue d'Etats arabes afin de déterminer les dates et lieu pour le Sommet et commencer les travaux préparatoires pour son excellente organisation.

V. PROGRAMMES DE REPRESENTATION

A. BUREAU DE BRUXELLES

A.I. INTRODUCTION

684. Au cours de la période allant de janvier à mai 2008, la Mission permanente de l'Union africaine à Bruxelles s'est attelée à la mise en œuvre de son programme d'activités pour l'année budgétaire 2008. L'essentiel de ces activités a été mené dans le cadre institutionnel et associatif suivant :

- La coopération entre l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE)
- La mise en œuvre de l'Accord ACP-UE de Cotonou
- Le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles
- Les mouvements associatifs de la société civile, y compris la diaspora africaine
- Les actions de représentation.

A.II. LA COOPÉRATION UA/UE ET UA/ACP

685. Pendant la période sous examen, la Mission a continué à œuvrer au développement de relations institutionnelles productives entre l'UA et l'UE, l'UA et le Secrétariat des ACP ainsi qu'avec d'autres partenaires au développement présents à Bruxelles.

686. La Mission s'est attelée à promouvoir une position africaine commune au cours des réunions, dans les négociations internationales et faire en sorte que l'Afrique soit traitée comme une et indivisible.

a) Mise en œuvre de la stratégie conjointe UE/Afrique

687. La Mission s'est mobilisée pour participer activement à la mise en œuvre de la Stratégie conjointe UE/Afrique et le Plan d'action connexe qui ont été adoptés par le 2ème Sommet Afrique-UE qui eut lieu à Lisbonne, Portugal, en décembre 2007. Elle a ainsi pris part à plusieurs réunions et séminaires, organisés dans ce cadre conjointement ou par l'une ou l'autre partie, tels que :

- la réunion de coordination sur le partenariat UA/UE sur les infrastructures et l'énergie qui s'est tenue les 20 et 21 février à Bruxelles ;
- la Table ronde de réflexion politique sur les « Perspectives pour le partenariat UE-UA : aspects institutionnels », organisée le 1^{er} avril à Bruxelles par la Commission européenne avec la participation de la CUA et de nombreux experts africains ;
- la conférence, organisée le 6 mars par la Fondation Konrad-Adenauer sur le thème : « *UE et Afrique : priorités, opportunités et défis émergents* ».

688. De même, la Mission a pris part aux réunions de consultation sur la mise en œuvre de la stratégie conjointe UE/Afrique, organisées par la CUA du 19 au 21 mars et du 14 au 16 avril à Ouagadougou et Maseru, respectivement.

b) Contacts interinstitutionnels

689. La Mission a mis en place une rencontre mensuelle avec la Commission européenne pour la discussion, le suivi et le renforcement des relations qui unissent les deux Organisations. Elle a des consultations régulières avec le Secrétariat général du Groupe des Etats ACP pour examiner et mieux défendre les intérêts de l'Afrique au sein de ce Groupe.

690. Dans le cadre de la coopération Afro-Arabe, la Mission continue à travailler sur les modalités de l'établissement d'un comité des Ambassadeurs africains et arabes à Bruxelles, conformément aux instructions de la Commissaire aux Affaires politiques.

691. La Mission a eu une séance de travail avec le Président du Parlement européen le 9 avril pour un échange de vues sur les relations UE/UA et les voies et moyens de leur renforcement. Le Président du Parlement a fait part de son intention de rencontrer le Président de l'UA et le Président de la CUA lors de prochains déplacements en Tanzanie, à Addis-Abeba et au siège du Parlement panafricain. La Mission a également été associée au déroulement d'une semaine africaine que prévoit d'organiser le Parlement européen du 8 au 12 septembre prochain à Bruxelles.

692. La Mission a également collaboré avec la présidence slovène de l'UE pour l'organisation, le 26 mai à Bruxelles, d'une réunion UA/UE de Consultation sur les droits de l'homme.

693. A ces activités ponctuelles, s'ajoutent des relations de travail de routine, quotidiennement entretenues avec les différentes institutions de l'UE.

A.III. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ACP-UE DE COTONOU

a) Assemblées parlementaires ACP et ACP-UE

694. La Mission a pris part à la 12^{ème} session de l'Assemblée parlementaire ACP et à la 15^{ème} session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE qui eurent lieu, respectivement, du 21 au 24 janvier à Bruxelles et du 12 au 20 mars à Ljubljana (Slovénie). Comme à l'accoutumée, la Mission a saisi l'occasion pour contribuer à harmoniser les positions des Etats membres africains de ces instances avec celles adoptées par l'UA, notamment en ce qui concerne les questions politiques, en particulier celles relatives au règlement de certains conflits en Afrique qui sont systématiquement inscrites à l'ordre du jour des sessions des deux assemblées.

695. Compte tenu de l'actualité, la question des négociations ACP-UE pour la signature d'Accords de partenariat économique (APE) a été discutée aux deux Assemblées. La Mission a mis à profit sa participation pour rappeler les positions de l'UA pour des APE axés sur le développement et l'intégration des économies africaines.

b) Les négociations ACP-UE des Accords de partenariat économique (APE)

696. La Mission continue de suivre l'évolution des négociations ACP-UE des Accords de partenariat économique (APE) en agissant auprès du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles pour aider à harmoniser les positions des négociateurs africains, conformément aux décisions de l'UA en la matière, notamment la Déclaration 2(X) du 10^{ème} Sommet de l'UA de janvier 2008. A cet effet, la Mission, en étroite concertation avec le Département Commerce et Industrie de la CUA, a œuvré pour la participation active de représentants du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles à la Conférence des ministres africains du Commerce et des Finances que la CUA a organisée du 1^{er} au 3 avril à Addis-Abeba.

697. La Mission s'emploie actuellement à mettre en œuvre la Déclaration sur les APE qui a été adoptée par ladite Conférence et qui réaffirme, d'une part, la détermination des pays africains d'avoir des APE axés sur le développement et qui préservent les stratégies africaines d'intégration économique et, d'autre part, l'opportunité d'un leadership de l'UA dans ces négociations. Dans ce cadre, la Mission a organisé les 16 et 17 mai une retraite du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles, essentiellement consacrée à l'examen des voies et moyens de relancer les négociations, conformément à l'esprit de la Déclaration ci-haut mentionnée.

A.IV. LE GROUPE AFRICAIN DES AMBASSADEURS A BRUXELLES

698. La Mission assure quotidiennement la coordination du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles. Elle contribue ainsi à harmoniser et à articuler son action au sein du Groupe des Etats ACP, voire dans le cadre de relations spécifiques avec l'UE, avec les stratégies et positions de l'UA eu égard aux relations internationales pour la préservation des intérêts bien compris de l'Afrique.

699. Pendant la période sous examen, la Mission a mobilisé le Groupe, essentiellement, autour de la mise en œuvre de la Stratégie Afrique UE et, surtout, des Décisions de l'UA sur les négociations ACP-UE pour la signature d'Accords de partenariat économique (APE). La Mission voudrait ainsi amener le Groupe africain à adopter des positions communes sur ces négociations, conformément aux décisions de l'UA y afférentes, avec à l'esprit l'harmonisation des APE avec les stratégies de l'UA pour l'intégration des économies africaines et leur insertion adéquate dans l'économie mondiale.

700. C'est dans cette perspective que se situe le programme des retraites et des séminaires que la Mission organise périodiquement à l'intention du Groupe africain. La retraite qui a été organisée les 16 et 17 mai a ainsi porté sur l'analyse des négociations des APE des accords intérimaires paraphés par certains pays africains ; la recherche d'une position commune africaine en vue de la reprise des négociations ; et la stratégie à adopter pour se conformer aux décisions de l'UA en la matière.

A.V. LES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS DE LA SOCIETE CIVILE, Y COMPRIS LA DIASPORA AFRICAINE

701. La Mission continue à contribuer à mobiliser la diaspora africaine en Europe pour, conformément à la stratégie de l'UA, sensibiliser celle-ci à prendre une part active à la construction de l'Union africaine. Elle poursuit ainsi l'action engagée pour organiser et structurer cette diaspora en vue des préparatifs à la tenue du Sommet lui consacré en 2008 en Afrique du Sud. Dans cette perspective, elle a organisé, le 8 mars à Bruxelles, une réunion à laquelle ont participé des représentants d'associations situées dans les pays suivants : Belgique, France, Pays-Bas, Italie, Suisse, Luxembourg, etc.

702. La Mission participe également à nombre d'activités (colloques, séminaires, manifestations culturelles etc.) organisées par des associations de la diaspora dans les pays membres de l'UE. La Mission continue également à entretenir des relations de travail avec des ONG de développement et autres mouvements associatifs agissant dans le cadre de la coopération globale avec l'Afrique. Pendant la période sous examen, elle a pris part, aux côtés d'experts africains et autres venus de divers pays, à un séminaire organisé le 18 avril en Allemagne par le Centre Marshall, sur le thème « *Migration et sécurité internationale : défis et opportunités* ».

A.VI. ACTIVITES DE REPRESENTATION

703.C'est dans cet objectif que la Mission a saisi l'occasion de la célébration de la « Journée de l'Afrique » 2008, pour organiser le 25 mai une conférence-débat sur la Stratégie conjointe Afrique-UE à l'intention des Africains vivant en Belgique et des populations intéressées par la coopération entre l'UE et l'Afrique.

A.VII. ACQUISITION D'UN NOUVEL IMMEUBLE

704.La Mission a contribué à la mise en œuvre adéquate de la Décision EX.CL/Dec.403(XII), par laquelle le Conseil exécutif a autorisé la Commission à procéder à l'achat d'un nouvel immeuble pour abriter la Mission permanente de l'UA à Bruxelles. Ses locaux se sont révélés en effet exigus pour ses besoins d'espace, compte tenu surtout du fait qu'ils doivent également abriter les représentations des CER à Bruxelles, conformément à la décision des autorités de la CUA. Elle a ainsi réussi à identifier un immeuble qui répond aux critères requis.

705.Le processus d'acquisition est dûment engagé par l'Administration de la CUA, conformément aux procédures en vigueur. La Mission voudrait espérer qu'il aboutira dans le délai de rigueur qui lui est accordé par le vendeur.

706.L'immeuble qui abrite actuellement les bureaux de la Mission étant la propriété de l'UA, la Mission, suivant les directives de l'Administration de la CUA, est en train de prendre les dispositions nécessaires pour le mettre en vente, en parfaite conformité avec le règlement de l'UA en la matière.

B. BUREAU DU CAIRE

707.La Délégation Permanente a continué de faire le suivi des activités de la Ligue Arabe, à encourager les rapports d'étroite collaboration avec la Ligue dans divers domaines politique, économique, social et culturel. Elle a ainsi participé aux réunions statutaires convoquées au cours de la période sous examen à savoir le Conseil Economique et Social (ECOSOC), le Conseil des Ministres et le Sommet des Souverains et Chefs d'Etats Arabes tenu à Damas en Syrie du 29 au 30 Mars 2008. Ces diverses réunions ont approuvé des Décisions intéressant l'Union africaine sur les dossiers suivants :

E.III. PAIX ET SÉCURITÉ

- **Soudan**

708.Appréciant les efforts de l'UA, des NU et de la LEA pour soutenir les efforts de paix au Soudan, le 20eme sommet Arabe s'est félicité de la signature de l'Accord sur la Force Hybride et des mesures prises pour sa parfaite mise en oeuvre au Darfour et a lancé un appel aux pays Arabes

Africains pour accroître leur participation à la Force. Le Sommet a en outre requis une plus forte collaboration entre les trois Institutions pour accélérer les efforts visant à unifier les positions de négociations des différents Groupes non signataires de l'Accord de paix d'Abuja en vue de reprendre le plus tôt que possible les négociations et a demandé au Conseil de Sécurité des NU d'envisager des sanctions à l'encontre des parties contrevenantes.

709. Quant à la situation au Sud du Soudan, le Sommet s'est réjoui des mesures prises pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix entre le Gouvernement Soudanais et SPLM (Kenya, 2005) et a exhorté toutes les parties à s'assurer de son application effective. Le Sommet a invité les Pays Arabes, les Fonds et Institutions Arabes à poursuivre leurs efforts notamment dans le domaine de la reconstruction après guerre et à participer effectivement à l'organisation de la prochaine réunion sur l'Investissement et le Développement du Sud Soudan.

- **Somalie**

710. En ce qui concerne la Somalie, le Sommet Arabe s'est félicité de la position du Gouvernement Somalien de conduire le dialogue avec l'Opposition Somalienne tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays tout en l'encourageant d'appliquer les Résolutions de l'Assemblée Nationale de réconciliation de Mogadiscio 2007. Apportant sa ferme appui à la mission de l'UA en Somalie, le Sommet a condamné toute action militaire contre cette Force et a invité les pays arabes africains à contribuer au renforcement de ses capacités financières et logistiques.

- **Comores**

711. Exprimant sa totale satisfaction et son soutien à l'intervention militaire de l'UA qui a mis fin au Gouvernement illégal installé à Anjouan, le Sommet a salué les mesures prises par le Gouvernement Comorien et le Secrétariat Général d'organiser avant la fin de l'année la Conférence de Développement Arabe aux Iles Comores.

- **Palestine et Moyen Orient**

712. Le 20^{ème} Sommet Arabe a salué le soutien de l'Union africaine à la cause palestinienne et l'initiative de paix Arabe tel que stipulé dans la Décision No. Dec.428/XX du 30 mars 2008, de la Conférence. Le Sommet a renouvelé ses engagements en faveur de l'Initiative de Paix en Palestine et a invité Israël à ne pas continuer à ignorer l'Initiative. Les Dirigeants Arabes ont affirmé que la partie Arabe devrait continuer à insister sur le fait que l'Initiative de Paix est strictement liée à la mise en oeuvre par Israël de ses engagements comme instrument de base pour une paix durable dans la Région. En définitive, le Sommet a adopté d'importantes Décisions sur le combat palestinien contre l'occupation Israélienne et a exprimé sa solidarité avec la Syrie et le Liban pour la restauration de leur souveraineté sur leurs territoires respectifs occupés par Israël. En ce qui concerne plus

spécifiquement l'initiative Arabe pour la résolution du conflit interne au Liban, le Sommet a invité la classe politique libanaise à résoudre ses différents.

E.IV. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION AFRO ARABE

713. Le Conseil notera que le 20^e Sommet Arabe devant lequel Le Président de la Commission de l'Union africaine a pris la parole sur l'importante question de la fraternité Afro arabe, a pris d'importantes Décisions sur la question. Le Sommet s'est en effet réjoui des efforts déployés par la Commission africaine dans ce sens et a souligné la nécessité de les consolider en vue de franchir tous les obstacles qui se dressent sur le chemin de la coopération afro arabe et d'organisation des réunions de ses organes. Le Sommet s'est aussi félicité de la Décision de la 10^e session de la Conférence de l'Union en faveur de l'organisation du 2^e Sommet Afro Arabe et a invité les deux Organisations à prendre les dispositions nécessaires pour ce faire dans les meilleurs délais. Le Sommet de Damas a en outre entériné tous les Programmes d'actions conjointes de promotion de la Fraternité afro arabe initiés par les deux Organisations et adoptés par le Conseil exécutif.

714. La Délégation Permanente a ainsi initié des consultations avec les différents Départements du Secrétariat Général de la Ligue en vue de la mise en œuvre des Décisions et Recommandations de la 3^{eme} réunion consultative inter secrétariat UA /LEA tenue à Addis-Abeba en décembre 2007, notamment sur les aspects suivants :

- **La procédure de signature des protocoles d'accord entre la CUA et les Institutions Spécialisées Arabes.**

715. Le Conseil se souviendra de la préparation par la Ligue et la Commission durant les exercices précédents d'une série de « Protocoles d'Accord » en vue de la consolidation des relations de coopération entre agences spécialisées africaines et arabes. A cet égard, deux de ces Protocoles à savoir : ceux entre la Commission à la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA) et à l'Organisation Arabe pour le Développement de l'Agriculture (AOAD) seront signés très prochainement.

- **La mise en oeuvre du Protocole d'Accord avec le Fond Arabe d'Assistance Technique aux Pays Africains,**

716. Dans le cadre de ce protocole, la Délégation permanente a tenu une série de réunions avec le Fonds Arabe d'Assistance technique aux Etats africains en vue de s'accorder sur les actions prioritaires conjointes ainsi que sur les modalités de leur mise en oeuvre en 2008. Une proposition de programme de formation en deux volets a ainsi été soumise à la Commission pour adoption et mise en oeuvre à savoir :

- Trois sessions de formation au titre de la coopération bilatérale entre le Fond et la Commission, et

- Au titre de la coopération tripartite AUC-LAS- Société Civile, trois sessions de formations concernant les Organisations des travailleurs et quatre autres concernant les Organisations féminines.

- **La création du Forum de Développement Afro Arabe**

717. En tant qu'activité en cours d'exécution depuis 2004, le Forum de Développement Afro Arabe a régulièrement fait l'objet d'une attention soutenue de la part des deux Organisations au cours de leurs diverses concertations. On se rappellera que le Document d'orientation pour la création du Forum avait été finalisé, adopté et soumis à la dernière session du Conseil. Le dernier Sommet arabe de Damas l'ayant entériné à son tour, la Commission et la Ligue sont actuellement en consultations pour l'organisation de la réunion constitutive du Forum qui réunira avant la fin de l'année les principaux acteurs concernés des deux régions.

- **Le Processus de transformation de l'Institut culturel Afro arabe en Institut Afro Arabe pour la Culture et les Etudes Stratégiques**

718. Comme par le passé, le Bureau a continué à suivre les efforts des deux Organisations visant la transformation de l'institut culturel Afro arabe en un Institut Afro Arabe pour la culture et les Etudes Stratégiques. C'est ainsi que le Bureau a pris part du 14 au 20 avril 2008 à Bamako au Mali à la réunion conjointe du Groupe de Travail sur la mise en oeuvre des modalités pratiques de ladite transformation.

AU TITRE DES ACTIVITES NOUVELLES:

719. Conformément à son Mandat et aux principaux Axes d'intervention adoptés dans le Plan d'action stratégique de la CUA, la Délégation a entamé la mise en oeuvre d'actions de mobilisation des citoyens Africains et Arabes ainsi que de popularisation de l'Union africaine pour rendre plus effective la Fraternité Afro Arabe. Il s'agit entre autres de:

- **L'Organisation d'une Réunion d'Experts de haut niveau pour promouvoir le Développement Agricole et la Sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde Arabe,**

720. En application de la recommandation de la 3ème réunion consultative inter secrétariat UA/LEA tenue à Addis-Abeba en Décembre 2007, les deux Organisations ont mis sur pied un comité d'organisation qui a tenue sa première réunion du 9 au 10 Mars 2008 au Siège de la Délégation. Le comité a adopté à cette occasion le calendrier et les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau proposée et a mis sur pieds un sous comité chargé des questions techniques notamment de préparation des documents de travail de la rencontre. Le sous comité composé des experts représentant la CUA, la LEA et l'Organisation Arabe pour le Développement de l'Agriculture (AOAD) s'est à son tour réuni du 8 au 9 Avril 2008 à Khartoum au Soudan et a adopté le thème général et le programme de travail indicatif de la Réunion

des experts de haut niveau. Le sous-comité a en outre procédé au recrutement des experts chargés de l'étude d'évaluation de l'état de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les deux régions et de la préparation des documents de travail de la rencontre. Il est attendu que les résultats de la dite étude soient examinés par le comité d'organisation en Août prochain avant d'être soumis à la réunion proprement dite en Octobre.

- **La mobilisation des Organisations Africaines et Arabes au Caire pour des actions conjointes de promotion de la « Fraternité Afro arabe »**

721. Après avoir identifié les principales Organisations africaines et Arabes évoluant au Caire, la Délégation a engagé une série de contacts et de sensibilisation afin de faciliter la connaissance des objectifs poursuivis par chaque partie et d'ouvrir ainsi la voie d'une collaboration mutuellement bénéfique. Ces contacts ont été suivis par la tenue au cours des mois d'Avril et Mai 2008 d'une série de réunions de travail au Siège de la Délégation. Au cours de ces réunions qui ont mobilisé une dizaine d'organisations estudiantines, féminines et des jeunes, des échanges fructueux sur les mandats, objectifs et Plans d'actions de chaque Organisation ont permis d'identifier des domaines d'intérêt commun et de s'accorder sur les axes prioritaires d'intervention pour une coopération future mutuellement bénéfique. Cette coopération s'est traduite dans l'immédiat par la participation active de toutes les institutions concernées dans l'organisation de la Journée de l'Afrique (25 mai 2008).

- **L'identification et la concertation avec les Principales Organisations/Institutions Arabes et Islamiques de Développement pour un meilleur cadre de coopération avec l'UA.**

722. Le processus d'identification des Organisations Africaines et Arabes en vue de la promotion de la fraternité afro arabe a été poursuivi par la Délégation. Celle-ci a ainsi ciblé les Organisations arabes et islamiques suivantes non seulement pour leur importance en Afrique et dans le monde arabe mais aussi pour les potentialités exceptionnelles de coopération qu'elles recèlent :

- L'Organisation de la Conférence Islamique (OIC), Djedda, Arabie Saoudite,
- La banque Islamique de Développement (BID), Djedda, Arabie Saoudite,
- Le Conseil de Coopération du Golf (CCG), Riad, Arabie Saoudite,
- L'Organisation Arabe de lutte contre la Sécheresse et la Désertification (ACSAD), Damas, Syrie, et
- L'Union Arabe des Chambres de Commerce (UACC), Beyrouth, Liban.

723. Pour la plupart de ces Organisations, les premiers contacts engagés à l'occasion du Sommet Arabe de Damas ont été poursuivis par un échange d'informations et de documents en vue de la préparation d'un cadre légal et

formel de coopération. Un programme précis de visites et de réunions de travail associant les différents Départements concernés de la Commission a, dès lors, été mis sur pied par la Délégation.

- **La mise en synergie des Institutions spécialisées Africaines et Arabes**

724. Dans son programme d'action 2008, la Délégation permanente a envisagé de contribuer à la mise en synergie des Institutions arabes et africaines similaires telles que les Parlements, les Conseils de Paix et de Sécurité et les Commissions des Droits de l'Homme. Les premiers contacts dans ce sens ont été engagés par la Délégation en marge du Sommet Arabe de Damas, Syrie de Mars 2008 entre notamment les deux Parlements. Ils se sont poursuivis par des consultations et la sensibilisation des premiers responsables des Organisations concernées ainsi que par l'organisation de réunions de travail pour formaliser leur cadre de collaboration.

725. Pour ce qui est des Activités du Groupe des Ambassadeurs africains, la Délégation a continué d'abriter et d'appuyer non seulement les réunions ordinaires du Groupe, mais aussi celles des Groupes Régionaux (SADC, Commonwealth, etc.) ou des questions d'intérêt commun ont été abordées.

726. En ce qui concerne les relations avec le pays hôte, l'Egypte, la Délégation a maintenu des rapports étroits de collaboration avec le pays hôte, l'Egypte avec qui elle a appuyé les délégations du Siège pour l'organisation et l'animation des réunions telles que:

- La réunion du Bureau de la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie (CAMI).
- La préparation du présent Sommet (Sharm El Sheik/Egypte- 2008).

C. BUREAU DE GENEVE

727. La scène diplomatique internationale à Genève a connu durant ce premier semestre de l'année 2008, une activité très intense marquée par des négociations multilatérales sur des questions d'une importance capitale pour la communauté internationale dont le point culminant des stratégies et approches reste les huit objectifs du Millénaire pour le Développement dont l'ONU, à travers ses Etats membres, s'engage à atteindre à l'échéance de 2015.

728. De l'OMC dont le cycle de négociations en cours a une forte connotation de développement, en passant par l'OMPI et l'OIM qui mettent l'accent sur l'agenda de développement et la relation Migration et développement, jusqu'aux Droits de l'Homme où le droit au développement gagne en importance, toutes les organisations du système des Nations Unies et intergouvernementales en font actuellement un cheval de bataille et il revient à l'Afrique d'agir de manière efficiente pour jouer un rôle décisif dans les

négociations et tirer un avantage considérable dans ce processus difficile, complexe et éprouvant.

729. La stratégie future des relations intérieures de l'Union africaine sera dans une large mesure, déterminée par les changements sur la scène internationale qui auront des conséquences directes au niveau du continent tant en ce qui concerne l'avenir des Organisations et des regroupements régionaux et sous régionaux qu'au niveau des Etats africains eux-mêmes et de leurs choix politiques et économiques.

730. Afin de faciliter une vision africaine commune, cohérente et solidaire dans les différentes questions d'actualité et de mieux faire face aux enjeux et défis à relever au niveau diplomatique dans ce cadre, la Mission à Genève a centré son action sur deux types d'activités à savoir, la coordination et l'accompagnement du Groupe africain d'une part et la représentation de la Commission de l'Union Africaine (CUA) d'autre part.

731. A cet effet, la Mission a pris de l'avant pour multiplier les possibilités de coopération entre le groupe africain et les premiers responsables des Organisations et Institutions internationales basées à Genève et ailleurs en organisant des rencontres et des réunions périodiques d'échange et de concertation ainsi qu'avec les Représentants des groupes régionaux.

C.I. ACTIVITES DE REPRESENTATION DE LA CUA

a. DROITS DE L'HOMME, AFFAIRES HUMANITAIRES, PAIX ET SECURITE

Droits de l'Homme

732. La 7^{ème} Session ordinaire du CDH a été marquée par la participation de S.E. Mme Julia JOINER, Commissaire chargée des affaires politiques au Segment de Haut et de Mme Sanji Mmasenono Monageng, Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples aux travaux de la session. Leur participation a permis de donner une meilleure visibilité, au niveau de la Communauté internationale, le travail de la Commission de l'Union Africaine (UA) et de son organe des droits de l'homme notamment en ce qui concerne la situation des droits de l'homme en Afrique en général et en particulier les efforts déployés en Somalie, au Kenya.

733. La Mission a apporté son appui au Groupe à toutes les rencontres y afférentes. Dans ce cadre, le Groupe Africain s'est particulièrement distingué lors de la 7^{ème} session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme CDH) en jouant un rôle actif et décisif sur les questions très importantes et sensibles portant sur le racisme et la discrimination raciale, les modalités de l'examen périodique universel (EPU), la révision, la rationalisation et l'amélioration des mandats (thématiques et par pays) et dans de nombreux domaines.

734. En effet, le Groupe africain s'est exprimé d'une même voix, sur les questions d'intérêt pour l'Afrique, ce qui a permis l'élection de tous les

candidats africains au Comité Consultatif du CDH par consensus et l'adoption de nombreuses résolutions dont on peut citer entre autres les résolutions portant sur :

- Le Soudan au terme de laquelle la communauté internationale reste très préoccupée de la situation des droits de l'Homme au Darfour tout en encourageant les efforts de cet Etat à persévérer pour obtenir des résultats plus concrets dans l'amélioration des conditions des droits de l'homme dans cette région. Il est important de noter que les efforts de l'Union Africaine ont été amplement rappelés par les interventions de la Représentation Permanente. A cet effet, l'Accord sur la mise en place des forces hybrides de l'Union Africaine et de l'ONU a été très favorablement accueilli par la communauté internationale et a été par ailleurs un argument de négociation pour la Troïka africaine et le Soudan qui l'ont soutenu et présenté comme une source raisonnable d'amélioration de la situation au Darfour. Il a été décidé que le CDH réexamine la situation au Darfour à sa session de septembre 2008 ;
- Le renouvellement du mandat de l'Expert indépendant sur la Somalie qui a repris la Déclaration des Chefs d'Etat et Gouvernement de l'Union africaine adoptée à la 10ième Session ordinaire tenue à Addis Abéba du 31 janvier au 2 février 2008, notamment en ce qui concerne l'appui à l'appel au déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies qui prendraient la relève sur la mission de l'Union africaine ;
- Le mandat de l'Expert indépendant sur la RDC qui n'a pas été renouvelé selon le vœu du pays concerné ;
- Le racisme et la discrimination raciale, deux résolutions ont pu être adoptées par consensus par le CDH malgré certaines réticences, l'une portant sur la Conférence de Révision de Durban et la deuxième sur le mandat du Rapporteur Spécial.

735. Dans le cadre du nouveau mécanisme qu'est l'Examen Périodique Universel (EPU), neuf (09) Etats africains (Algérie, Afrique du sud, Maroc et Tunisie pour la 1ère session et Gabon, Ghana, Bénin, Zambie et Mali pour la 2ème session) ont été examinés. L'Afrique du sud et l'Algérie ont certainement bénéficié de leur expérience acquise au niveau du mécanisme africain de l'examen par les paires auquel ils ont volontairement choisi de s'y soumettre. Il est important de noter que les pays africains ont réussi à relever le défi en passant devant ce nouveau mécanisme international en toute confiance et sérénité autant que les pays qui se sont souvent érigés en donneurs de leçons ou en juges en matière de droits de l'homme.

736. La Mission, au nom de la Commission de l'Union africaine, a pendant ses interventions lors des travaux du CDH, mis l'accent sur les efforts déployés par la CUA dans la promotion et la protection des droits de l'Homme. La Représentation a ainsi éveillé l'intérêt de la communauté internationale en ce qui concerne les différents mécanismes africains rattachés au domaine des droits de l'Homme.

Affaires humanitaires

737. Tout en apportant un appui renforcé au Groupe Africain au long des travaux, la Représentation Permanente de l'UA à Genève a suivi avec intérêt la 41^{ème} session du Comité Permanent du Comité Exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés qui s'est tenue du 4 au 6 mars 2008. Les travaux étaient essentiellement centrés sur les réfugiés et déplacés internes et portaient sur les Budgets programmes et de financement, la Protection internationale, les activités régionales et programmes globaux.

738. Dans leurs présentations, les responsables du HCR ont mis en exergue la coopération du HCR avec la Commission de l'Union Africaine notamment en ce qui concerne la préparation d'un Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements Africains qui serait consacré aux questions des déplacements forcés en Afrique et qui pourrait adopter un instrument juridique relatif à la protection et à l'assistance aux déplacés internes en Afrique. Ce nouvel instrument régional serait le premier dans son genre au monde et viendra s'ajouter à la convention de 1969 sur les réfugiés et témoignera des efforts pionniers de l'Union Africaine à relever les défis du Continent.

Paix et Sécurité

739. En application des recommandations du dernier Sommet de l'Union africaine tenu en février 2008 à Adis Abéba qui a appelé au lancement de consultations substantielles sur les questions pendantes, la scène diplomatique à Genève a connu une importante réunion de consultation menée par Dr. Salim Ahmed Salim et S.E M. Jan Eliasson, Envoyés spéciaux de l'UA et de l'ONU au Soudan, avec les différents partenaires internationaux et régionaux en mars dernier.

740. Lors de sa visite à Genève, Dr. Salim Ahmed Salim a rencontré le Groupe africain pour lui rendre compte de la situation sécuritaire au Darfour. L'envoyé spécial de l'UA a fait état des défis que rencontre la mission conjointe et les résultats escomptés qui ne pourraient être atteints qu'avec l'implication de tous les acteurs soudanais.

B. QUESTIONS ECONOMIQUES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

741. Les activités se sont caractérisées principalement par la sortie de crise à l'OMPI et un renforcement de la coopération entre le Secrétariat de l'UIT et le Groupe africain.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

742. Quatre faits majeurs ont caractérisé les activités au niveau de l'OMPI à savoir la première session du Comité du Développement et de la Propriété Intellectuelle (CDPI), la douzième session du Comité Intergouvernemental de l'OMPI sur les Ressources génétiques, les connaissances traditionnelles et les expressions culturelles traditionnelles, la quarante-quatrième série de

réunions des assemblées des Etats membres de l'OMPI et le processus concourant à la désignation du nouveau Directeur général de l'OMPI. À l'issue de ces rencontres, Il ressort essentiellement que :

743. Pour la 1ère session du Comité de Développement et de la Propriété Intellectuelle (CDPI), le CDPI a été chargé entre autres d'élaborer un programme de travail pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des 45 recommandations adoptées dans le cadre de l'agenda de l'OMPI pour le développement et de débattre des questions relatives à la propriété intellectuelle et au développement convenues par le Comité et de celles décidées par l'Assemblée générale. Ces recommandations sont censées donner une importante impulsion au développement de la Propriété intellectuelle dans les pays en développement.

744. En ce qui concerne la 12ème session du Comité Intergouvernemental de l'OMPI sur les Ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, le Comité a passé en revue les progrès accomplis pour convenir en ce qui concerne les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore et les savoirs traditionnels à ce que le Secrétariat de l'OMPI élabore pour sa prochaine session, des textes qui présentent un état des lieux des obligations, dispositions et possibilités déjà existantes au niveau international en vue de protéger ces ressources, les lacunes existantes et les options existantes ou susceptibles d'être élaborées pour remédier aux lacunes qui auront été recensées, notamment les options juridiques et autres, aux niveaux international, régional ou national. Le document sera mis à disposition par le Secrétariat sous la forme d'un projet et les membres du Comité auront la possibilité de faire part de leurs observations sur le projet de texte avant le 30 juin 2008. Une version définitive du document sera ensuite publiée le 15 août 2008 en vue de son examen par le comité à sa treizième session.

745. Quant à la quarante-quatrième série de réunions des assemblées des Etats membres de l'OMPI et le processus concourant à la désignation du nouveau Directeur Général de l'OMPI ont permis l'adoption du programme et budget de l'OMPI pour l'exercice 2008-2009 et d'avancer la période du processus de sélection du nouveau Directeur Général de l'OMPI qui prendra ses fonctions en fin Septembre 2008. Le nouveau Directeur Général élu pour six ans est de nationalité Australienne. Il remplace à ce poste M. Kamil Idriss, de nationalité soudanaise qui dirige l'institution depuis novembre 1997. Le Groupe africain, qui était sollicité par les 14 candidats en campagne, s'est fait l'honneur de les recevoir avant l'élection.

Union Internationale des Télécommunications (UIT)

746. Depuis l'élection de M. Hamadoun TOURE comme Secrétaire Général de l'UIT en 2006, la coopération entre cette Organisation Internationale et le Groupe africain s'est beaucoup renforcée à travers le Bureau de Genève. Celui-ci a organisé trois rencontres entre M. TOURE et ses principaux collaborateurs et le Groupe africain.

747. Un séminaire d'information à l'intention des Ambassadeurs et experts africains a été organisé le 30 avril 2008. Au cours de la session à laquelle ont participé de nombreux Ambassadeurs et experts africains, le Secrétaire Général de l'UIT, les Directeurs élus des Secteurs de l'UIT et de nombreux autres responsables de l'UIT, quatre sujets ont été abordés à savoir : les résultats de la Conférence Mondiale des Radiocommunications de 2007, les préparatifs de la Conférence Mondiale des Radiocommunications de 2011, le Sommet « Connecter l'Afrique » et le Forum « ITU Africa Telecom ». Des présentations ont été faites par les responsables de l'UIT suivies des interventions et réactions des membres du Groupe africain. Le Groupe africain a marqué son appréciation pour avoir été mieux informé des activités qui ont cours au sein de l'UIT.

748. Les responsables de l'UIT ont invité le Groupe à mobiliser et attirer l'attention des capitales africaines pour une plus grande participation des pays africains aux activités initiées par l'UIT.

749. Un Protocole d'Accord entre l'UIT et la Commission de l'Union africaine a été signé lors du SMSI en novembre 2005 à Tunis. Le dynamisme de M. TOURE peut être un catalyseur à la mise en œuvre de cet Accord qui pourra d'une part, aider au développement des télécommunications en Afrique et, d'autre part contribuer au renforcement du processus de l'intégration à travers les projets et activités au niveau continental.

C. QUESTIONS COMMERCIALES

750. Les questions commerciales ont porté sur les activités relatives à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et le Centre du Commerce International (CCI).

Organisation mondiale du Commerce (OMC)

751. Depuis le début de l'année 2008, quelques avancées notables ont été enregistrées au niveau des deux principaux sujets de négociation que constituent l'agriculture y compris le coton et l'Accès aux Marchés pour les produits Non Agricoles (AMNA). En effet, de nouveaux textes de négociations ont été publiés en février et mai 2008. Si une avancée relativement significative a été ressentie au niveau de l'Agriculture avec la prise en compte de quelques préoccupations du Groupe africain et la diminution du nombre de points de désaccords, tel n'a pas été le cas pour le texte sur l'AMNA. Le Groupe africain reste préoccupé par les besoins d'un plus grand accès aux marchés, la réduction des subventions agricoles, une assistance technique plus importante, un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, l'utilisation durable et le partage juste et équilibré des bénéfices découlant de l'usage des ressources de la biodiversité notamment.

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le développement :

752. La 12^{ème} Session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED XII) s'est déroulée du 20 au 25 avril 2008 à Accra au Ghana sous le thème « Les perspectives et les enjeux de la mondialisation pour le développement ». Les travaux ont permis l'adoption d'une Déclaration et d'un Accord qui consacrent le principe d'une « mondialisation solidaire » en particulier à l'égard de l'Afrique subsaharienne où l'écart par rapport aux prévisions relatives à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est le plus marqué. L'Accord d'Accra souligne la nécessité pour les pays en développement d'ancrer leurs efforts dans un partenariat mondial pour le développement et dans un vigoureux système des Nations Unies qui réponde aux besoins et préoccupations de tous les pays. L'accord d'Accra appelle au renforcement de trois piliers de l'action de la CNUCED que sont la recherche et l'analyse, la formation de consensus intergouvernemental et l'assistance technique. Il a mis en valeur les produits de base tout en identifiant des mesures pour atténuer l'impact de la forte instabilité de leurs prix. Sur ce point, le Groupe Africain a obtenu satisfaction avec la mise en place d'une unité autonome qui s'occupera des questions des produits de base afin de trouver une solution rapide au problème conjoncturel et structurel de ce secteur. La CNUCED XII a été un succès pour l'Afrique aussi bien sur le plan de l'organisation que sur le débat de fond. Le Groupe africain de Genève, bien préparé pour cette rencontre, a déployé des efforts considérables qui ont abouti à la prise en compte des priorités africaines arrêtées lors de l'Atelier organisé en février dernier à Montreux en Suisse par la Représentation Permanente de l'Union africaine et par la Conférence des Ministres Africains du Commerce et des Finances tenue le 3 avril 2008 à Addis-Abeba.

Centre du Commerce International (CCI)

753. Le Centre du Commerce International (CCI) adopte progressivement une approche pragmatique envers les pays en développement et les économies de transition, afin qu'ils améliorent leurs exportations. Dans ce contexte, il développe une relation particulière avec l'Afrique. En vue de soutenir et fournir des services aux pays africains et au Groupe africain à Genève, le CCI collabore intensément avec la Représentation Permanente de l'UA à Genève. L'accent étant mis actuellement sur l'amélioration de la capacité productive et l'esprit d'entreprise en Afrique, tout en tenant compte de la question du genre. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole d'accord entre la CUA et le CCI signé en février 2007.

754. En ce qui concerne le Programme JITAP, La Représentation de Genève n'a cessé d'appuyer le lancement d'une nouvelle phase de ce programme (JITAP III). L'Accord d'Accra lors de la CNUCED XII a confirmé l'importance du programme JITAP pour les pays africains dans son paragraphe 90.d.

D. AFFAIRES SOCIALES

755. Les affaires sociales ont porté sur les activités des Organisations Mondiale de la Santé (OMS), internationale du travail (OIT) et Internationale pour les Migrations (OIM).

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

756. D'importantes réunions ont été organisées par l'OMS au cours du 1er semestre 2008 notamment la 122e Session du Conseil exécutif, la 1ère session de l'Organe intergouvernemental de négociation sur le commerce illicite de produits du tabac, la Réunion intergouvernementale sur la préparation en cas de grippe pandémique (IGM/PIP), Groupe de travail interdisciplinaire et la 2ème session du Groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle (IGWG2). Certaines questions débattues n'ont pas trouvé d'accord et ont été reportées soit à l'intersession soit aux sessions suivantes. La Représentation Permanente a comme à l'accoutumé œuvré tant à la coordination des activités et l'accompagnement du Groupe Africain qu'au renforcement des capacités du Groupe.

Organisation internationale du travail (OIT)

757. Les activités ont été essentiellement marquées par la 301ème session du Conseil d'administration (CA) du Bureau International du Travail (BIT) dont les débats sur les préoccupations de l'Afrique ont continué jusqu'à la tenue de la 6e Session de la Commission du Travail et des Affaires sociales (CTAS) de l'UA en avril 2008 à Addis-Abeba en vue d'arrêter une décision africaine commune. A cet égard, la question de la composition du Conseil d'administration (CA) demeure l'une des préoccupations majeures du Groupe africain qui n'a jusqu'à présent aucun membre régulier au sein de ce Conseil malgré le poids considérable de l'Afrique dans la proportion des Etats membres de l'OIT. Les débats sur la question restent en cours et le Secrétariat du BIT a reçu mandat de présenter, à la 303ème session du CA, un nouveau document sur les options permettant d'accroître le nombre de sièges non électifs dans un souci d'équité géographique. Lors de la 6e CTAS, outre la motion appuyant la candidature du Directeur Général actuel du BIT pour un troisième mandat, une position commune sur la représentation de l'Afrique au sein du CA pour la période 2008 - 2011 a été adoptée. La Représentation Permanente de l'UA à Genève a été chargée de faire régulièrement rapport à la CTAS sur les activités des membres africains du CA. La Représentation Permanente de l'UA à Genève a participé aux différentes réunions susmentionnées en oeuvrant à la facilitation du travail du Groupe africain à Genève.

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

758. Les questions de migrations concernent toute une panoplie de sujets et de défis complexes dont certains sont directement liées aux préoccupations de l'Afrique. A cet égard, le Groupe a souligné le besoin d'un appui financier,

administratif et technique accru au travail de l'OIM sur le continent. Le Groupe africain a mis en exergue de nombreuses thématiques telles que les droits des migrants, migration et santé et a fait des propositions concrètes portant notamment sur la création d'une Mission de l'OIM à fonction régionale (MRF) en Afrique Centrale et celle d'un centre de renforcement des capacités en Afrique. Ces préoccupations ont été communiquées à l'OIM, qui y a réagi en mettant sur pied une équipe spéciale interne chargée de l'Afrique pour explorer la voie à suivre. L'année 2008 sera marquée particulièrement par l'élection du nouveau Directeur Général de l'OIM qui se déroulera lors de la session extraordinaire du 18 au 19 Juin 2008. Quatre candidats, sont en lice y compris le Directeur Général sortant pour un troisième mandat et le Groupe Africain n'a encore arrêté sa position en la matière.

C.II. ACTIVITÉS ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU GROUPE AFRICAIN

759. Fidèle à ses principales missions, la Mission de Genève a centré ses activités sur la coordination et l'appui du Groupe Africain et sur le renforcement de ses capacités. A cet effet, elle a pris et soutenu de nombreuses initiatives en facilitant et organisant des échanges, concertations, réunions et rencontres entre le Groupe Africain avec d'autres Groupes régionaux d'une part et entre le Groupe Africain et les principaux Responsables des Organisations et Institutions Internationales basées à Genève et en Suisse.

760. En plus des contacts réguliers au niveau des Coordinateurs du Groupe avec d'autres régions, le Groupe a renforcé sa collaboration avec les membres l'OCI, le Groupe Occidental, le GRULAC et le Groupe Arabe. Ces rencontres ont permis au Groupe africain d'harmoniser ses vues avec la majeure partie des autres Groupes régionaux sur différents domaines et de parvenir à de nombreux consensus qui ont abouti soit d'adopter des positions communes sur les questions débattues et de renforcer un consensus lors de l'adoption des résolutions, ou d'avoir la majorité des voix lors des votes.

761. Avec l'appui de notre Représentation, la Troïka du Groupe Africain a pu renforcer sa coopération avec la Troïka de l'Union européenne au niveau de Genève pour établir un dialogue régulier et un échange fructueux sur des questions d'intérêt commun portant entre autres sur la situation des Droits de l'Homme au niveau du CDH, les Négociations à l'OMC, la Migration, la paix et la sécurité et particulièrement le suivi au niveau de Genève des conclusions conjointes UE-Afrique adoptées lors du Sommet de Lisbonne tenu les 8 et 9 décembre 2007 et le renforcement du partenariat entre les deux Groupes régionaux.

762. D'autre part, la Mission, avec le soutien des Etats membres, a été dotée, pour la première fois depuis sa création, d'un budget programme au titre de l'année 2008 pour œuvrer au renforcement des capacités du Groupe africain tant dans leurs négociations pour leur permettre de mieux faire face aux enjeux et défis que dans l'amélioration des connaissances des Membres du Groupe afin de mieux les préparer aux nouveaux défis et à la complexité liés

à l'environnement diplomatique international en mutation. A cet effet, de nombreux ateliers et séminaires ont été organisés à l'intention du Groupe dans de nombreux domaines notamment :

- **Les Droits de l'Homme** : Pour la préparation de la Conférence d'examen de Durban, un séminaire sur la question a été organisé le 5 avril 2008 et a permis au Groupe de parvenir à une position de principe qui constitue actuellement une véritable référence de base pour les travaux du Groupe à ce sujet.
- **Les négociations commerciales à l'OMC** : De nombreux séminaires et ateliers ont été organisés à l'intention du Groupe entre autres :
 - Afin de donner un signal politique fort aux négociateurs à l'OMC, le Groupe africain avec l'appui de la Représentation de Genève a préparé une Déclaration qui a été adoptée à la Conférence Conjointe des Ministres africains du commerce et des Finances tenue à Addis-Abeba le 3 avril 2008. La Déclaration issue d'Addis-Abeba a été présentée aux différents partenaires aux négociations et sert de base aux négociateurs africains.
 - Pour préparer les propositions du Groupe au regard des textes en discussion, la Représentation Permanente avec l'appui de la Commission de l'UA, a organisé deux séminaires à l'intention du Groupe africain. Les propositions adoptées ont servi de cadre d'intervention aux négociations qui se poursuivent.
 - Sur un autre plan, et en partenariat avec le Secrétariat de l'OMC, la Représentation de Genève a organisé deux sessions de formation, l'une en langue française et l'autre en langue anglaise sur les questions de l'OMC à l'intention des diplomates africains peu familiers des questions de négociations commerciales. A l'issue des sessions, les participants ont marqué leur intérêt et ont exprimé le vœu que de telles initiatives puissent être renouvelées. A cet effet, d'autres sessions de formation sont envisagées dont une sera destinée aux diplomates africains basés à Addis-Abeba.
- **La préparation de la CNUCED XII** : Le groupe africain de Genève a déployé des efforts considérables qui ont abouti à la prise en compte par les partenaires des priorités africaines arrêtées lors de l'Atelier organisé les 22 et 23 février 2008 par la Délégation Permanente de l'Union africaine à Montreux en Suisse, confirmées dans la Déclarations de la Conférence des Ministres Africains du Commerce et des Finances tenue le 3 avril 2008 à Addis Abéba et adoptées dans l'Accord d'Accra.
- **La préparation de la 61ème Assemblée mondiale de l'OMS** : Avec l'appui de la Commission de l'UA, la Délégation permanente a organisé un atelier sur les questions de santé dont l'un des principaux thèmes de discussion était le processus de l'IGWG et l'importance qu'il revêt dans la recherche de solutions aux questions de l'accès aux médicaments essentiels ainsi que la recherche-développement pour

les maladies qui affectent de manière disproportionnée les pays en développement. Lors des travaux, le Groupe a souligné la nécessité d'un cadre de collaboration entre les principales Agences et Institutions traitant des questions de propriété intellectuelle et santé publique. A cet égard, il a été recommandé d'établir une plate-forme de collaboration entre l'OMS, l'OMPI et l'OMC.

763. En outre et pour cette période sous examen, le Bureau a organisé plus de 64 réunions au niveau des Ambassadeurs, 85 réunions au niveau des Experts et couvert environ 350 réunions organisées au niveau des Nations Unies et d'autres Organisations internationales basées aussi bien à Genève qu'à Berne notamment. En termes de correspondance, le Bureau a reçu plus de 2364 lettres et fax et a expédié plus de 680 correspondances et 12259 Fax. En ce qui concerne le courrier électronique, le Secrétariat du Bureau à lui seul a reçu plus de 3988 courriels.

C.III. CONCLUSION

764. La Mission à Genève, qui sert d'interface entre la Commission et les Organisations internationales, a autant que faire se peut rempli une bonne partie de sa mission de représentation et de défense des intérêts de la Commission et du continent africain. Ce faisant, une réévaluation des missions et des moyens des Représentations régionales, à caractère politique et diplomatique, semble pertinente et urgente à la lumière de la conjoncture internationale et du développement du cours des événements sur la scène mondiale. Une place privilégiée est prévue, pour les décennies à venir, à la coopération et à la diplomatie multilatérale aussi bien au niveau régional qu'international.

765. En effet, Genève gagne du terrain sur le plan international pour les négociations multilatérales particulièrement les questions de commerce international et de développement, des droits de l'homme, de la santé, du travail et de l'emploi, de la migration, des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique.

766. Au niveau de cette Mission, des résultats palpables ont été obtenus face aux moyens limités. Pour se faire et mieux entreprendre pour les échéances à venir, la Commission de l'Union Africaine gagnerait à doter cette Représentation de :

- Locaux pouvant accueillir dignement le Groupe africain et toutes les Missions africaines basées à Genève dont le nombre dépasse les 45 Missions,
- Un budget programme-lui permettant de renforcer en permanence les capacités des négociateurs africains à Genève et consolider les positions communes du Groupe africain,
- Un effectif en personnel efficient, tant en qualité qu'en quantité
- Moyens lui permettant d'accompagner le Groupe dans ses activités multiples couvrant des domaines variés,

- Un financement lui permettant de participer aux réunions et conférences organisées par la Commission de l'Union Africaine sur des questions d'intérêt au niveau des différentes Organisations basées à Genève

767. Pour notre Organisation, le moment est très opportun pour investir à moyen et long terme en renforçant ses Représentations à vocation politique et diplomatique pour pouvoir faire face aux défis, défendre les intérêts du Continent, promouvoir l'image de marque de l'Organisation et occuper la place qui lui revient conformément à l'esprit et la lettre de la nouvelle Vision de l'Union africaine, sa nouvelle dynamique et ses différents mécanismes d'accompagnement au sein des différentes instances internationales.

D. BUREAU REGIONAL D'AFRIQUE AUSTRALE (SARO) - LILONGWE

768. Dans le cadre de son mandat, le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe (AU-SARO) a suivi le développement politique, économique et social ainsi que le processus d'intégration de la région. Le Bureau a mis au point et promu le programme d'intégration de l'Union africaine avec toutes les parties prenantes de la région dans le contexte des évolutions dans la région et dans le monde.

D.I. LA SITUATION POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION

769. Au cours de cette période, la région d'Afrique australe a continué de veiller au maintien de la stabilité politique et de la croissance économique. Les pays de la région ont continué de prendre des mesures visant à consolider la bonne gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et l'obligation de compte rendu. La démocratisation croissante dans la région a été en partie illustrée par la transition pacifique du pouvoir au Botswana qui s'est opérée au sein du parti au pouvoir, le Parti démocratique du Botswana (BDP), le 31 mars 2008, avant les élections générales prévues en octobre 2009. Le 29 mars 2008, le Zimbabwe a tenu des élections harmonisées, pacifiques et régulières et va en ce moment vers la fin des présidentielles dont le second tour est attendu le 27 juin 2008. Les autres élections prévues en 2009 concernent l'Angola (entre mai et août), l'Afrique du Sud (avril), le Malawi (mai) et le Mozambique (novembre/décembre 2008).

770. La région toute entière a maintenu le niveau de croissance économique qu'elle avait atteint à la fin de 2007. Le taux moyen de croissance économique de la région est d'environ 7 pour cent. Le principal objectif des pays de la région est d'améliorer cette performance, en vue d'atteindre les buts des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies. Cependant, des préoccupations se sont exprimées sur un éventuel impact négatif de l'augmentation du prix mondial du pétrole et du prix des denrées alimentaires sur la croissance économique dans l'avenir. La hausse

du prix du pétrole pourrait entraîner une augmentation de la dette extérieure et aboutir à un coût de production plus élevé. La hausse des prix des denrées alimentaires pourrait en outre avoir comme conséquence négative d'accentuer la pauvreté, si elle n'est suivie d'une hausse équivalente des salaires. D'une manière générale, les pays entreprennent individuellement de réduire l'impact négatif de la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires sur le processus de croissance économique.

771. Les questions de santé continuent d'être au premier rang dans l'ordre du jour de la plupart des pays. Les VIH/SIDA, paludisme, tuberculose et autres maladies infectieuses constituent des priorités nationales et bénéficient du soutien de la communauté internationale. Pour la première fois, la célébration internationale du Candlelight Memorial s'est déroulée à Lilongwe, Malawi, le 18 mai 2008. En général, le but de cet événement est d'apporter de l'espoir à tous ceux qui souffrent de la pandémie dans le monde. La décision de tenir cet événement en Afrique australe résulte de la confiance et du soutien moral substantiels au regard des efforts des pays de la région dans leur lutte contre la pandémie.

772. La migration et les réfugiés constituent d'importantes questions qui défient toutes solutions dans la région. La destination des immigrants et des réfugiés continue d'être l'Afrique du Sud, pays le plus développé de la région. La migration résulte des mauvaises conditions économiques dans son pays et du besoin de pâturages plus verts, d'opportunités de travail et de meilleures conditions de vie ; de logement, de nourriture et de santé. Les réfugiés viennent des régions en crise politique interne, guerre civile et/ou conflit inter-état. A l'instar des migrants, la raison du déplacement des réfugiés est le désir de vivre dans un environnement politiquement et économiquement stable où ils peuvent trouver du travail et un niveau de vie meilleur.

773. Les principaux pays d'origine dans les deux cas étaient la Somalie, l'Erythrée, l'Éthiopie, le Rwanda et le Zimbabwe. Dans leur mouvement vers l'Afrique du Sud, certains migrants et réfugiés s'arrêtent dans certains pays de la région, en particulier, au Malawi et en Zambie, en raison du manque de ressources pour aller plus loin. Par ailleurs, il a été noté que certains mouvements migratoires partent du Malawi et du Mozambique vers l'Afrique du Sud.

774. La plupart des pays de la région ont signé les Conventions des Nations Unies et de l'Union africaine sur les réfugiés. Cependant, le problème est de savoir jusqu'où ces pays sont prêts à absorber migrants et réfugiés. Certains pays ont mis au point des politiques et des institutions nationales supplémentaires pour répondre aux questions relatives aux émigrés et aux réfugiés. Ils ont également sollicité la collaboration des organisations pertinentes des Nations Unies et de la Commission de l'Union africaine dans la recherche des solutions à ces problèmes. Cependant, malgré tout, les conditions de vie des migrants et des réfugiés en transit et dans les pays de destination sont encore loin d'être satisfaisantes. Migrants et réfugiés soulèvent d'innombrables questions dans les pays d'accueil : emploi,

logement, sécurité et santé. Dans le cas extrême où leur présence est fortement combattue par la couche de population la plus démunie, ils pourraient occasionner des soulèvements sociaux, ainsi s'explique l'éclatement des violences sur les étrangers, survenu récemment en Afrique du Sud, à Alexandra le 12 mai 2008. Le gouvernement d'Afrique du Sud a fortement condamné ces attaques et prend des dispositions pour y mettre fin. Il serait nécessaire d'aider les pays qui ne peuvent pas en faire autant, à mettre au point ou à consolider les accords institutionnels pertinents en vue de résoudre ces problèmes.

775. Les catastrophes naturelles influencent généralement la courbe de croissance économique. Les fortes pluies enregistrées au début de l'année ont entraîné d'importantes inondations dans la région du bassin du Zambèze. Les pays particulièrement touchés étaient le Malawi, la Zambie, le Zimbabwe et le Mozambique. Ce phénomène a provoqué le déplacement des masses populaires fuyant les régions basses de ces pays vers de hautes terres. Certains pays ont bénéficié du soutien des organisations internationales dans la recherche de solution à ce problème. En outre, un tremblement de terre a secoué la partie Est de la République démocratique du Congo ainsi que la partie Ouest de l'Ouganda en février 2008. Le tremblement de terre d'une puissance de 5.4 sur l'échelle de Richter a causé des destructions importantes de maisons et des pertes de vie. Il est clair que les pays de la région devraient demander des systèmes d'alerte précoce améliorés et de meilleurs plans pour faire face aux imprévus et aux catastrophes naturelles.

D.II INTEGRATION AU SEIN DE LA SADC ET DU COMESA

776. La coopération avec l'Union africaine et la consolidation de l'intégration se sont poursuivies eu égard aux deux accords relatifs à l'intégration. En janvier 2008, le Protocole sur les relations des CER avec l'Union africaine a été signé par les deux CER. Au niveau de la SADC, les activités d'intégration, entre autres, comprenaient :

- (a) La réunion des ministres de la SADC en charge du domaine et de la réforme domaniale tenue à Johannesburg, Afrique du Sud, du 25 au 27 mars 2008, pour discuter de l'avancement de la mise en place de la facilité de réforme ;
- (b) Le sommet de la SADC sur la pauvreté et le développement tenu à Pailles, Maurice, du 18 au 20 avril 2008. La déclaration finale, entre autre, a souligné l'urgence de fournir des efforts en vue de réaliser la sécurité alimentaire, de trouver des solutions au défi du changement climatique, des solutions pour accélérer le développement, réhabiliter et assurer la maintenance de l'infrastructure en vue de l'intégration régionale. Au niveau du COMESA, la consolidation de l'intégration a plus avancé grâce à la réunion conjointe des ministres du commerce, des finances et de l'industrie, tenue à Addis-Abeba, Ethiopie, les 4 et 5 avril 2008. La réunion conjointe a essentiellement discuté des activités préparatoires à la création de l'Union douanière en décembre 2008.

D.III. ACTIVITES EN COLLABORATION AVEC LES DEPARTEMENTS DE L'UA, LES CER ET LES ORGANISATIONS REGIONALES

777. La mise en commun des synergies des départements de la Commission de l'Union africaine, des CER, des organisations régionales et de l'UA-SARO est vitale à l'UA-SARO qui en a besoin pour remplir son mandat. La coopération avec certains départements et avec de nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'est intensifiée au cours de cette période. La coopération visait principalement la promotion d'une meilleure compréhension et d'une meilleure mise en œuvre des déclarations et des décisions de l'UA sur l'intégration et le développement en Afrique. Elle visait également l'articulation des positions régionales sur l'intégration et le développement.

778. Le Bureau et l'UA-SARO se sont engagés dans un certain nombre d'activités économiques d'évaluation et d'articulation de politiques économiques régionales et continentales, telles que la réunion consultative sur la mise en œuvre du premier Plan d'action de la stratégie conjointe Afrique-UE, tenue à Maseru, Lesotho, les 14 et 15 avril 2008. En outre, le Bureau a représenté la Commission aux « Réunions annuelles 2008 du Groupe de la Banque africaine de développement » qui s'est tenue à Maputo, Mozambique, du 13 au 15 mai 2008. L'un des événements marquants de ces réunions était le symposium ministériel qui avait pour thème : « encourager la croissance partagée : urbanisation, inégalités et pauvreté en Afrique ». Il a été reconnu que de nombreuses villes d'Afrique sont aux prises avec une urbanisation rapide et que les bidonvilles sont l'inacceptable corollaire de ce développement. La tendance serait intensifiée dans les années à venir. Les pays africains sont encouragés à prendre les mesures appropriées pour résoudre les problèmes d'infrastructure sociale liés à ce phénomène.

779. Le rapport sur la performance économique continentale générale pour 2007 a été encourageant, indiquant une croissance moyenne de 5.9 pour cent. Ce qui, entre autres, reflétait la cohérence, pour une bonne performance macroéconomique, de bons prix des matières premières et des conditions climatiques favorables. Le continent n'a pas été très affecté par la crise des sub-primes de l'hypothèque des Etats-Unis qui a frappé d'autres régions du monde. En général, les parties prenantes ont exprimé leur satisfaction sur la performance de la BAfD et ont lui ont demandé d'intensifier le renforcement de ses capacités, d'étendre sa décentralisation, de soutenir les projets d'urbanisation pour réduire la pauvreté et d'accroître son soutien à l'intégration africaine.

780. En ce qui concerne Femmes, Genre et Développement, le Bureau a accordé son soutien à la direction Femme, Genre et Développement qui, en collaboration avec le ministère du développement des femmes et de l'enfant de la République du Malawi, a organisé la première conférence continentale de l'UA sur le « renforcement des capacités économiques des femmes africaines dans le contexte de l'intégration », à Lilongwe, Malawi, du 17 au 19 mars 2008. La conférence avait pour objectifs de réexaminer l'état de la mise

en œuvre des plans d'action sur l'autonomisation des femmes et de proposer des mécanismes pour la création du Fonds africain pour les femmes.

781. Dans le domaine politique, le Bureau a travaillé avec le département des affaires politiques et a été désigné coordinateur de la mission d'évaluation pré-électorale des élections harmonisées du Zimbabwe, du 3 au 11 mars 2008 et de la mission d'observation de l'UA pendant le déroulement des élections du 29 mars 2008.

782. Le Bureau a par ailleurs collaboré avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples au cours de sa mission de promotion au Malawi. L'objectif de la mission était d'intensifier la sensibilisation sur le rôle de la Commission de l'Union africaine en ce qui concerne les droits de l'homme et des peuples dans les départements ministériels, les institutions et les sociétés civiles pertinents au Malawi.

783. En ce qui concerne les CER, le Bureau fournit régulièrement des informations sur les activités d'intégration et de développement de la Commission de l'Union africaine à toutes les CER de la région, tout en maintenant d'étroites relations de travail avec la CEA-Afrique australe et les autres organisations régionales pertinentes ; le Bureau soutient les CER et la région dans leurs programmes d'intégration et de développement.

784. C'est ainsi que le Bureau a été invité à participer au Forum pour le développement de l'Afrique australe sur les avancées et les perspectives dans la mise en œuvre des Protocoles en Afrique australe, organisé par la CEA-AS du 29 au 31 mai 2008 à Lusaka, Zambie. Le forum a discuté de la portée et des difficultés de la mise en œuvre des Protocoles dans les CER d'Afrique australe et ses travaux ont abouti à des propositions sur l'élimination des goulots d'étranglement observés dans la mise en place des Protocoles dans la région.

785. Le Bureau a participé à l'atelier régional sur l'administration des terres organisé par l'Institut de la Banque mondiale (IBM) et la SADC à Lilongwe, Malawi, du 12 au 15 mai 2008. Comme tout le monde le sait, la terre est un sujet sensible dans le processus économique de développement des pays d'Afrique australe et des efforts sont constamment faits par les pays et les organismes indépendants de recherche en vue de trouver des solutions aux divers problèmes liés à la terre. L'atelier a mis l'accent sur l'expérience internationale en administration des terres, sur la formulation, la mise en œuvre des politiques foncières, en passant par des approches conventionnelles et alternatives pour octroyer le droit de jouissance foncière et sécurité.

786. En ce qui concerne le Centre d'orientation, de conseil et de développement des jeunes en Afrique (GCYDCA), le Bureau a continué de faciliter les activités du GCYDCA de manière appropriée. Le Bureau a participé aux cours de formation régionale sur l'éducation des pairs à la santé le 15 janvier 2008 et sur la formation sur la santé mentale pour les facilitateurs le 22 février 2008. Les deux formations avaient pour objectif de

renforcer les capacités des jeunes Africains en vue du développement durable du continent.

787. Quant aux activités de l'Agence de coopération internationale japonaise (ACIJ) dans la région, il a organisé le séminaire international Un Village Un Produit (UVUP) du 22 au 24 janvier 2008. Le Bureau a été invité à prononcer une allocution à la cérémonie d'ouverture. L'UVUP, qui a été organisé pour la première fois au Japon en 1975, est un exemple classique qui montre comment on peut mettre l'accent sur la production d'un produit dans un village donné, et, grâce à la coopération, étendre rapidement cette production, et réussir à réduire la pauvreté dans ce village. Le séminaire a rassemblé les fondateurs de l'UVUP du Japon et plusieurs pays africains y compris ceux qui ont mis en place l'UVUP ou des adaptations pour partager les expériences dans la mise en œuvre des programmes. L'objectif principal était de voir comment accroître l'efficacité de la mise en œuvre de ce programme en Afrique, ce qui constitue un volet de la stratégie de réduction de la pauvreté dans la région.

788. En ce qui concerne le Dialogue sur la Migration pour l'Afrique australe (MIDSA), l'UA-SARO a continué de coopérer avec le MIDSA, un organisme qui œuvre pour une meilleure compréhension des problèmes liés à la migration et une articulation des solutions possibles. Le Bureau a participé à l'atelier sur « les mécanismes régionaux de protection des victimes du trafic humain » organisé par le MIDSA à Durban, Afrique du Sud, du 23 au 25 avril 2008. L'atelier a examiné les mécanismes, les besoins et les défis actuels auxquels les pays d'Afrique australe font face dans leurs efforts pour protéger les victimes du trafic humain.

789. Dans le domaine du plaidoyer en Afrique australe, pendant cette période, le Bureau a entrepris des activités visant à promouvoir l'UA dans la région. Dans ce contexte, le Délégué régional de l'UA à la SADC, le 2 mai 2008, a donné une conférence sur « l'Union africaine (UA) : une stratégie vitale pour le développement de l'Afrique dans un environnement économique mondial changeant » à l'Université de Mzuzu, Malawi. Il a insisté sur l'importance d'une approche continentale collective des négociations multilatérales au sein de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) en vue d'en tirer des bénéfices commerciaux, et sur la nécessité d'une intégration économique continentale régionale renforcée eu égard à la stagnation du Cycle de Doha de l'OMC.

790. Enfin, le Bureau a continué d'organiser les réunions mensuelles du Groupe africain et du Groupe de la SADC à Lilongwe. Les discussions étaient axées sur l'évolution politique, économique et sociale de l'Afrique et sur les tendances dans les questions économiques internationales, sur le commerce international, le transfert des capitaux et leurs conséquences pour les pays africains, en particulier, ceux de l'Afrique australe.

E. BUREAU DE NEW-YORK

791.La Mission a poursuivi ses activités dans les différents domaines suivants :

E.I. QUESTIONS DE PAIX ET DE SECURITE

792.En ce qui concerne la question du Darfour, la Mission de l'UA a facilité la coopération entre l'UA et les NU sur le passage de l'AMIS à l'UMAMID et a suivi l'examen, par le Conseil, des deux rapports du Secrétariat général du 8 février 2008 et du 11 mars 2008 ; La Mission de l'UA a contribué aux trois réunions des pays contributeurs de troupe et de police tenues aux NU. La Mission a suivi le point fait conjointement par le Représentant spécial de l'UNAMID, Rodolphe Adada, et le Sous-secrétaire général des NU, John Holmzes, lors de la session du Conseil de sécurité tenue le 22 avril 2008, session qui a discuté de l'avancement et des obstacles au déploiement de l'UNAMID. Au cours des réunions du Groupe de Contact du Soudan à New-York, la Mission de l'UA a continué de réitérer la nécessité cruciale de soutenir le déploiement des effectifs promis par les PCT africains. Dans leur lettre en date du 11 avril 2008, le Groupe de Contact a demandé au Secrétaire général des NU de nommer le Chef Médiateur pour conduire le processus de paix NU/UA au Darfour et pour travailler avec toutes les parties prenantes. La Mission a également participé aux réunions des « Amis de l'UNAMID » au cours desquelles la clarification sur l'assistance nécessaire à apporter aux PCT africains a été fournie.

793.En ce qui concerne la Somalie, la Mission a informé le Conseil de sécurité des NU de la situation de l'AMISOM le 15 février 2008 et des propositions du CPS de l'UA approuvées par la Conférence de l'Union africaine à Addis-Abeba. J'ai également réitéré la nécessité de recentrer l'attention internationale sur la Somalie et de s'assurer que des efforts concertés sont déployés en vue de promouvoir une paix durable. Le Conseil de sécurité a adopté la Résolution 1801(2008) du 20 février 2008, qui autorise la prolongation du mandat de l'AMISOM de six mois et la Résolution 1811 (2008) du 29 avril 2008 prolongeant la mandat du Groupe de Suivi de six mois. Faisant suite au rapport du Secrétaire général du 14 mars 2008, le Conseil a adopté la Résolution 1814 (2008) du 15 mai 2008, qui, entre autres, a bien accueilli la Stratégie complète intégrée des NU relative à la planification de la paix, de la stabilité et des imprévus en vue de l'éventuel déploiement d'une opération de maintien de la paix des NU en remplacement de l'AMISOM, ainsi qu'a proposé le Secrétaire général.

794.La Mission de l'UA a également continué à suivre les efforts fournis par **le Conseil de sécurité et les organisations des Nations Unies** en vue de trouver des solutions à la situation qui prévaut au Tchad, au Sahara occidental, en République démocratique du Congo, dans la région des Grands Lacs **et entre l'Ethiopie et l'Erythrée.**

795.En ce qui concerne le rôle des organisations régionales dans le maintien de la Paix et de la sécurité internationales, la Mission de l'UA a facilité la

participation de l'Union africaine au Débat de haut niveau du Conseil de sécurité des Nations Unies qui a eu lieu le 16 avril 2008, sous la présidence de la République d'Afrique du Sud. Ce Débat a permis de discuter des questions clés, en particulier, du financement des opérations de maintien de la paix ordonnées par les Nations Unies et dirigées par les organisations régionales. Dans ce contexte, le Secrétaire général a proposé de former un panel Union africaine-Nations unies pour examiner les modalités de ce soutien et la Résolution 1809 (2008) a été adoptée en ce sens. Le 17 avril 2008, le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil Paix et Sécurité de l'Union africaine ont tenu leur deuxième réunion à New York pour partager les expériences et l'information sur les conflits actuels et pour rechercher les moyens de les prévenir. La réunion a été d'accord de renforcer la relation entre toutes les structures pertinentes du CSNU et du CPSUQ et a bien accueilli l'équipe de soutien de la paix de l'Union africaine créée par les Nations Unies.

796. En ce qui concerne la question palestinienne, la Mission de l'UA a continué de suivre les efforts des Nations Unies, en particulier ceux du Comité des NU sur l'Exercice des droits inaliénables du peuple Palestinien, qui a organisé le séminaire sur l'assistance au peuple Palestinien à Amman en février 2008, et la conférence internationale sur les réfugiés Palestiniens en avril 2008 à Paris, où la Mission de l'UA a représenté la Commission. La réunion a réitéré qu'une solution durable au problème des réfugiés Palestiniens ne peut être trouvée que dans le contexte de leur droit inaliénable de rentrer chez eux, et en a appelé aux Nations Unies pour qu'elles exercent leur responsabilité permanente en tant que gardien de la légitimité internationale. La réunion a également bien accueilli la généreuse assistance promise par la communauté internationale pour le processus de paix.

E.II. RENFORCEMENT DE LA PAIX ET RECONSTRUCTION APRES LE CONFLIT

797. La Mission a continué de suivre et de soutenir les efforts de la Commission de renforcement de la paix (CRP) dans les trois pays pilotes africains sous sa surveillance. En janvier 2008, la CRP dans son programme spécial de reconstruction de la Sierra Leone a adopté un Plan d'action pour la mise en œuvre de son cadre de coopération pour la période allant de janvier à juin. La mission sur le terrain conduite par le CRP en avril 2008 et la réunion de haut niveau des parties prenantes et des institutions internationales tenue le 19 mai 2008 à New York ont constitué des étapes importantes du processus. Il est à noter que le Conseil de sécurité, conformément à la Résolution S/RES/1793 du 21 décembre 2007, qui a prolongé le mandat de l'UNIOSIL jusqu'au 30 septembre 2008, étudie les conclusions de la présente Mission ainsi que les propositions spécifiques sur le bureau de remplacement en Sierra Leone.

798. Les principales évolutions du programme de reconstruction spécifique à la nouvelle **Guinée Bissau** comprennent une visite d'exploration au pays en janvier 2008 et l'adoption de l'approche à deux sens (efforts de reconstruction

de la paix combinés au développement de projets à impact rapide). Le 21 Février 2008, M. Martinho N'Dafa Cabi, Premier Ministre de Guinée Bissau, a informé le PBC de la situation en Guinée Bissau et décrit les priorités et les défis de consolidation de la paix, notamment la réforme du secteur sécuritaire, la lutte contre la corruption et le restauration de la discipline fiscale, la reconstruction de l'administration publique et l'amélioration du climat pour l'investissement privé.

799. La réalisation du programme de **reconstruction spécial Burundi** s'est poursuivie avec la mission sur le terrain de mai 2008 et les visites des institutions financières internationales et des pays donateurs en vue de renforcer la sensibilisation sur la nécessité de soutenir le pays. La Mission de l'UA a continué de mettre en exergue les efforts de l'Union africaine à travers la Mission africaine au Burundi, la Facilitation Sud Africaine, les Forces spéciales de l'UA au Burundi et l'Initiative régionale de la Paix pour le Burundi.

E.III. AFFAIRES POLITIQUES

800. En ce qui concerne la Réforme du Conseil de sécurité des NU, le président de l'Assemblée générale a organisé, le 10 avril 2008, une réunion pour le Groupe de travail à composition non limitée, sur la question de la représentation équitable et l'extension de l'adhésion du Conseil de sécurité et sur d'autres questions liées au Conseil de sécurité. Cette réunion avait pour objectif de poser les fondations des négociations internationales. Le président de l'Assemblée générale a nommé le Représentant permanent de Djibouti nouveau membre de cette équipe de travail qui a initié des consultations avec les Etats membres. Lors de la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Déc. 184 (X) sur la réforme du Conseil de sécurité, plusieurs sessions de brainstorming ont été organisées au sein du Groupe africain à New York. Le Comité de Dix au niveau des Représentants permanents a également continué d'œuvrer à la promotion d'une position commune africaine.

801. La Mission a également participé à la réunion du Groupe conjoint de suivi (GCS) des Représentants spéciaux des signataires du communiqué de Nairobi du 9 novembre 2007 tenue à New York le 18 avril 2008. La réunion a été informée des situations militaires et humanitaires. Le MONUC a été encouragé à mettre les rapports d'enquêtes du mécanisme conjoint de vérification (MCV) à la disposition des membres du GCS. Les gouvernements de la RDC et du Rwanda ainsi que les Nations Unies ont pris l'engagement de commencer immédiatement les enquêtes du GCS, par ailleurs, les partenaires internationaux ont promis de chercher d'autres financements pour soutenir les activités en cours.

E.IV. NON PROLIFERATION, DESARMEMENT ET CONTRE-TERRORISME

802. La Mission de l'UA a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau des NU pour le Désarmement en vue de préparer le séminaire sous-régional

organisé à travers le Centre régional pour la Paix et le Désarmement en Afrique sur le thème « promouvoir l'universalité de certaines armes conventionnelles (CAC) et de ses protocoles annexes pour l'Afrique de l'Ouest et de l'Est » en avril 2008 à Lomé, Togo. La Mission a eu divers échanges avec les trois organisations de lutte contre le terrorisme des NU (notamment, le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNDOC), la Direction exécutive des Nations Unies contre le terrorisme (CTED) et le Comité 1540), au cours desquelles l'accent a été mis sur le renforcement de la coopération en vue d'aider les Etats membres africains à mettre en œuvre les résolutions antiterroristes des NU. La Mission a continué à réitérer l'appel lancé par l'UA pour que ses efforts contre le terrorisme, ainsi que ceux du Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme (ACRST) d'Alger, soient soutenus. Le Bureau continue de suivre les délibérations de l'importante session du Comité spécial des opérations de maintien de la paix qui a commencé le 4 avril 2008.

E.V. FACILITATION DU TRAVAIL DU GROUPE AFRICAIN

803. La Mission de l'UA a facilité l'organisation de plus de 40 réunions du Groupe africain au niveau des ambassadeurs et des experts. Le 8 Janvier 2008, le Groupe africain a été informé par le Secrétaire Général des NU de ses priorités concernant l'Afrique, notamment, les OMD, la paix et la sécurité en Afrique. Le Groupe a également été informé par plusieurs représentants des différentes organisations et départements des NU. Le Groupe africain a surtout insisté sur les points de l'ordre du jour de la 62^{ème} session de l'Assemblée générale. Il s'agissait des questions thématiques telles les OMD, le changement climatique, la crise alimentaire, le VIH/SIDA, la lutte contre le terrorisme, la révision du mandat des NU, le génocide rwandais. Le Groupe a tenu plusieurs sessions de brainstorming sur la Réforme du Conseil de Sécurité des NU.

804. La Mission de l'UA a en outre facilité les activités des autres Groupes africains. Il s'agit des déjeuners de travail avec le Secrétaire général adjoint des NU les 26 et 27 mars 2008 sur le travail du Groupe directeur africain des OMD, de la réunion consultative pour l'interaction entre les Troïkas du Groupe Africain et de l'Union européenne le 12 mars 2008 qui a discuté de la réforme au sein de différents départements des NU, de la répartition des ressources pour le développement de l'Afrique et des préparatifs de la célébration de la Journée africaine aux NU le 28 mai 2008.

E.VI. CANDIDATURES AFRICAINES DANS LE SYSTEME INTERNATIONAL

805. La Mission de l'UA a facilité les activités du Groupe africain relatives aux candidatures africaines dans le système international. L'Afrique a eu du succès lors d'élections déjà tenues pendant la 62^{ème} session dans 17 organisations secondaires de l'ECOSOCC. Pendant la période concernée, S.E. l'Ambassadeur Cheick Diarra (Mali) a été nommé Sous-Secrétaire général des UN, Conseiller spécial de l'Afrique (OSAA) et Haut Représentant des pays les moins développés, des pays en développement enclavés et des

pays petites îles en développement (UN-OHRLLS). L'Ambassadeur Said Djinnit (Algérie) a été nommé à la haute fonction de Représentant spécial du Secrétaire général des UN pour l'Afrique de l'Ouest. La Mission de l'UA a par ailleurs présenté le régime africain relatif aux candidatures dans le système international dans une réunion organisée par UNITAR en Avril 2008, qui a noté le succès de l'Afrique aux postes électifs, et sa persistante sous représentation aux postes de nomination.

E.VII. AFFAIRES ECONOMIQUES

806. La Mission de l'UA a participé à différentes réunions sur des questions économiques à l'Assemblée générale (AG) des NU, à l'ECOSOCC des NU et dans ses organismes secondaires. Les 10-11 Février 2008, le débat de haut niveau de l'Assemblée générale sur « le changement climatique » a mis en exergue la nécessité de soutenir le processus de négociations lancé à Bali et de mettre l'accent sur l'action immédiate et pratique à travers des partenariats efficaces, en gardant à l'esprit l'engagement en cours visant à soutenir le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Changement climatique. L'impact négatif du changement climatique sur l'Afrique a été souligné et la menace qu'il représente pour les efforts de réduction de la pauvreté et de réalisation d'un développement durable.

807. La 39^{ème} session du Forum de haut niveau sur les Statistiques officielles organisée par la direction des statistiques des NU du 26 au 29 Février 2008 a insisté sur la pertinence, l'intégrité et l'innovation des " statistiques officielles ". La 41^{ème} session de la Commission de la population et du développement en avril 2008 a mis l'accent sur les thèmes spéciaux que sont la répartition démographique, l'urbanisation, la migration interne et le développement. Pendant la session, l'urbanisation croissante de la population mondiale et ses conséquences sur les questions de développement telles que la pauvreté et l'environnement ont été discutées. La Commission des UN sur le Développement durable a tenu sa 16^{ème} session du 7 au 16 mai 2008, et ouvert un cycle de deux ans dont l'objectif est de s'attaquer aux questions critiques de l'augmentation de l'offre mondiale des denrées alimentaires. La session a discuté des questions thématiques dont l'agriculture, le développement rural, la terre, la sécheresse, la désertification et l'Afrique.

808. En ce qui concerne les Objectifs du **Millénaire pour le Développement**, la Mission a facilité la participation de la délégation de la CUA aux réunions du Groupe africain de travail et du Groupe directeur à New York, le 28 Février et le 10 mars 2008. Les principaux engagements et opportunités sur le plan international pour l'agrandissement ont été discutés, tout comme le soutien aux gouvernements africains pour la réalisation des OMD. Le Groupe directeur Africain a identifié les résultats spécifiques réalisables, les organisations qui peuvent fournir des mécanismes de leadership politique et de financement multilatéral. L'prédictibilité de l'aide ainsi que la durabilité du processus ont été soulignées. L'Assemblée générale des UN a en outre tenu un débat thématique du 1 au 4 avril 2008 sur le thème "Reconnaître les réalisations, relever les défis et se remettre sur les rails pour réaliser les OMD en 2015". La réunion a insisté sur les OMD dans le domaine de la pauvreté et

de la faim, de l'éducation et de la santé et a mis l'accent sur la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les besoins de l'Afrique en matière de développement qui se tiendra le 22 Septembre 2008 et l'évènement de haut niveau concernant les OMD qui se déroulera le 25 Septembre 2008. Ces réunions devraient fournir des opportunités critiques d'attirer le soutien de la communauté internationale, d'annoncer des initiatives nouvelles et concrètes, ou des calendriers précis de réalisation des OMD.

E.VIII. AFFAIRES SOCIALES

809. La Mission de l'UA a suivi plusieurs réunions traitant des questions sociales à l'Assemblée Générale (AG) des UN. La 46^{ème} session de la Commission pour le Développement Social (CODS) s'est tenue du 6 au 15 février 2008 à New York. Cette réunion de révision et de politique qui se tient toutes les deux semaines a évalué, entre autres, l'avancement et les défis des plans et programmes d'action concernant la situation des groupes sociaux. L'évènement secondaire a été organisé par l'Union européenne le 6 Février 2008 et avait pour thème : "un partenariat plus fort pour étendre la couverture de protection sociale". La Mission de l'UA y a présenté les perspectives du point de vue de l'UA, au nom de la Commission. La session de la CODS a adopté 7 résolutions, dont celle sur les dimensions sociales du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

810. La Commission des NU sur le statut des femmes (CSF) a tenu sa 52^{ème} session du 28 février au 7 mars 2008, sur le thème prioritaire suivant : "Financement pour l'égalité de genre et de la responsabilisation des femmes". La Mission de l'UA a facilité la participation de la délégation de la CUA à la CSF et à l'organisation, en collaboration avec l'UNIFEM, de l'atelier ministériel de l'UA sur le renforcement des capacités le 27 Février 2008. Six Résolutions ont été adoptées parmi lesquelles les conclusions convenues sur le financement pour l'égalité de genre et la responsabilisation des femmes, ainsi que la Résolution sur la fin de la mutilation des organes génitaux des femmes.

811. La Mission a participé à la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme le 2 avril 2008 conformément à la Résolution A/RES/ 62/139 qui a encouragé toutes les parties prenantes à sensibiliser le public sur l'autisme et a discuté des défis, des responsabilités et de l'action des différentes parties, en particulier, la nécessité d'éliminer les idées négatives marginalisant associées à l'autisme. La Mission de l'UA a également participé à la réunion sur le Diabète, les Femmes et le Développement le 8 avril 2008 qui a mis en lumière la relation négative entre le diabète et les femmes et la nécessité pour les décideurs d'intégrer ces préoccupations critiques dans les protocoles internationaux. La réunion a discuté des recommandations concernant le diabète, en rapport avec les OMD et relatives à la responsabilisation des femmes, à la santé maternelle et à la mortalité infantile. La Mission de l'UA a par ailleurs suivi la présentation sur "Suivi du 10^{ème} anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà" le 6 mai 2008 conformément à la Résolution 62/129, qui a mentionné l'Institut international des Etudes et du Développement de la Famille de Doha. La Mission de l'UA a continué de

suivre les questions humanitaires et, à cet égard, a participé au débat sur le trafic des êtres humains qui s'est déroulé le 3 Juin 2008 et qui a proposé la voie à suivre dans la lutte mondiale contre le trafic des êtres humains. Des propositions ont été faites pour l'amélioration de la coopération et de la coordination de la lutte contre le trafic des êtres humains.

812. La Mission de l'Union africaine a suivi et a facilité la participation de la Commission de l'Union africaine à la réunion de haut niveau sur le VIH/SIDA du 10-11 Juin 2008 conformément à la Déclaration politique sur le VIH/SIDA adoptée en Juin 2006 relative aux évaluations annuelles du progrès réalisé dans la mise en œuvre de la déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA intitulée "Crise Globale - Action Globale". La réunion a en outre examiné le rapport du Secrétaire général, le progrès effectué, **les défis et** les solutions durables pour les surmonter.

E.IX. INTERACTION MULTILATERALE.

813. La Mission a activement participé à la préparation de la première cérémonie commémorative annuelle et mondiale de la Journée internationale en la mémoire des victimes de l'esclavage et du commerce transatlantique des esclaves, le 25 mars 2008, organisée conjointement avec CARICOM, les NU et les autres parties prenantes, comme contribution à la mise en œuvre de la décision EX.CL/Déc.408 (XII). A cette occasion, la décision d'ériger un monument permanent aux Nations Unies a été prise. L'évènement a donné lieu à un discours liminaire sur "Le 200^{ème} anniversaire de l'abolition du commerce transatlantique des esclaves aux Etats Unis " par Harry Belafonte, à des performances artistiques et à une réception offerte par l'UA et CARICOM.

814. La Mission de l'UA a également participé au forum interactif sur les langues pour la paix organisé conjointement par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Université des Nations Unies (UNU) le 18 mars 2008, ainsi qu'au panel sur le rapport mondial sur l'intégration régionale le 9 avril 2008, organisé par l'UNU. La Mission de l'UA a en outre représenté la Commission à Fort de France, Martinique, pour rendre hommage au légendaire auteur de la négritude et homme politique, Aimé Césaire, qui sans cesse a combattu le colonialisme. La Mission de l'UA a en outre apporté différentes contributions aux évènements organisés par les ONG, les OSC, et les institutions chargées de l'enseignement et de la recherche.

E.X. DOCUMENTATION/ COMMUNICATION

815. La Mission de l'UA a par ailleurs mis au point son site web qui a beaucoup facilité la communication avec le public. La création d'un Centre de Documentation est en cours. La Mission de l'UA a dûment soutenu toutes les réunions du Groupe africain ; les décisions du Sommet et les différents communiqués du Conseil Paix et Sécurité de l'UA ont été mis à la disposition des organes concernés des NU et du Groupe Africain à New York. Le défi persistant de satisfaire l'importante demande des documents de l'UA

demeure et requiert l'utilisation des compétences qu'offre la technologie moderne.

F. BUREAU DE WASHINGTON D.C.

816. Pendant la période sous examen, la mise en œuvre de la Décision EX.CL/Déc.39 (XII) du Conseil exécutif, relative à l'acquisition d'une propriété pour abriter la Mission a constitué l'axe principal des efforts de la Mission. Toute la documentation et l'information relatives aux propriétés identifiées pour acquisition ont été soumises à la Commission de l'UA pour instruction à suivre.

817. La Mission a également consolidé sa présence et exercé ses fonctions de plaidoyer. Le Représentant permanent était présent dans divers fora et dans des Universités à Washington ainsi que dans d'autres Etats où il a prononcé des discours liminaires sur les activités de la Mission de l'Union africaine ainsi que sur les programmes et initiatives de l'Union africaine. A cet égard, le Représentant permanent a fait une visite de travail au Centre de lutte et de prévention des maladies (CDC), à l'American Cancer Society et au Centre Carter à Atlanta, Géorgie.

818. Dans le cadre de son mandat, le Représentant permanent a informé le Groupe africain des Ambassadeurs accrédités aux Etats Unis des conclusions des réunions du Sommet de l'UA de janvier 2008 et a disséminé toutes les décisions et les reports y relatifs. La Mission a continué de suivre les évolutions à la fois au niveau du Groupe africain et du Congrès des Etats Unis sur le PEPFAR, l'enseignement supérieur et la nouvelle loi sur le commerce proposée en remplacement à l'AGOA. La Mission a fortement conseillé une approche africaine plus coordonnée et plus cohérente sous l'égide de la Commission de l'UA pour s'assurer du leadership et de l'appropriation collective de l'Afrique.

819. La Mission a participé aux réunions annuelles de printemps de la Banque Mondiale et du FMI et a fourni le soutien nécessaire au Représentant de la Commission de l'Union africaine. La Mission a maintenu ses engagements avec la Banque Mondiale sur les différents domaines de coopération identifiés dans le MoU Union africaine/Banque mondiale imminent. Une finalisation opportune et la signature de ce MOU sont fortement recommandées.

820. La Mission a co-organisé une séance d'information avec la Fondation Internationale sur les Systèmes Electoraux (IFES) avec plusieurs Ambassadeurs Africains et/ou leurs représentants. Le chef du parti de l'IFES, M. Carl Dundas, a informé la réunion tout en mettant ce qui suit en exergue :

- Décision du Conseil Exécutif EX.CL/Déc. 300(X) adoptée à Banjul en juin 2006 qui a abouti à la création de l'Unité d'Assistance Electorale et de la Démocratie USA-UA (DEAU) ;
- Il a en outre défini les objectifs de la DEAU, le plan de travail envisagé et le Fond d'Assistance Electorale. Sur ce dernier point,

le Chef du Parti de l'IFES a insisté sur les objectifs et le mode opératoire du fonds.

821. La Mission en collaboration avec le Groupe Banque mondiale-FMI Société africaine, a organisé des événements pour commémorer La Journée de l'Environnement africain sur le thème: "l'engagement de l'Afrique dans l'accord international sur l'Environnement va-t-il nuire à sa croissance économique?"

822. En conclusion, on ne peut trop insister sur le fait que le fonctionnement effectif de la Mission requiert l'acquisition rapide d'un abri permanent, l'effectif complet du personnel stipulé par la Décision de Maputo et une révision de l'actuelle structure de la Mission.

VI. CONCLUSION

823. Le rapport a tenté de couvrir tous les aspects de l'action menée par la Commission au cours des derniers six mois. Comme nous l'avons dit tout au début, de nombreux programmes et activités sont entrepris sur la base du mandat de la Commission. L'évaluation de leur impact réel reste un défi à relever afin d'avancer sur des bases sûres et susceptibles de nous faire aboutir aux résultats désirés et attendus par nos mandants et les peuples africains. L'objectif étant que la Commission puisse être jugée à l'avenir sur sa véritable contribution qui soit concrète et non traduite par des décisions souvent répétitives et inopérantes sur le terrain. Le défi est entièrement partagé avec les Etats membres qui, tout en attendant des résultats probants dans une sorte de contrat de résultat passé entre eux et la Commission, doivent donner à cette dernière les moyens nécessaires pour honorer entièrement ce contrat. De même, en prenant des décisions au sein de leur Union, les Etats membres doivent les prendre à cœur et s'assurer qu'ils joueront pleinement leur partition pour imposer leur mise en œuvre sur le terrain, pour ce qui leur revient. Dans cet esprit, l'Union pourra avancer résolument dans le projet d'intégration continentale. La Commission réitère son engagement sans faille à jouer sa partition pour atteindre, ensemble et avec le plein appui des Etats membres, les objectifs lui assignés.

2008

Note Introductive du President au Rapport d'Activités de la Commission

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3126>

Downloaded from African Union Common Repository